EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16582 – 7,50 F - 1,13 EURO — JEUDI 21 MAI 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Indonésie : impasse armée

Le chef de file de l'opposition, Amien Rais, a assuré aux étudiants qui occupent le Parlement à Djakarta que les jours du président Suharto *« sont comptés »*. L'armée a empêché la manifestation populaire de mercredi par un déploiement massif au centre-ville. p. 2



DEREK HUDSON

■ Cannes 98

Présenté en compétition, *The General*, film de l'Anglais John Boorman, superbe portrait de l'aliénation. Hors compétition, *Inquiétude*, de Manoel de Oliveira. p. 28 et 29

■ La loi contre les exclusions

Les députés de la majorité devaient adopter le texte mercredi. Un observatoire national de la pauvreté sera mis en place. La France est le seul pays européen à se doter d'un dispositif global incluant emploi, logement et santé. p. 10

■ Lyonnais : le bon compromis

Dans un entretien au *Monde*, Dominique Strauss-Kahn estime que le compromis entre Paris et Bruxelles sur le Crédit lyonnais permet d'assurer l'avenir de la banque. p. 18



CLAUDE DITYVON

■ Mai 68, le roman

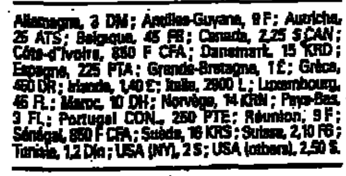
Quinzième épisode du roman-feuilleton de Patrick Rambaud. Lundi 20 mai 1968 : le préfet de police Maurice Grimaud prend en stop deux étudiants, partis écouter Jean-Paul Sartre à l'Odéon. p. 14 et 15

■ Rwanda : opération « Panda »

La France a mené une opération secrète au Rwanda, n'hésitant pas à participer aux combats. Les députés de la mission Quilès sont restés silencieux lors de l'audition de l'un des hommes qui l'ont dirigée, le général Quesnot. p. 4

■ 35 heures : le projet de loi adopté

Le projet de loi sur les 35 heures ne pourra être applicable avant juin. La droite a saisi le Conseil constitutionnel. p. 8



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 521 - 7,50 F

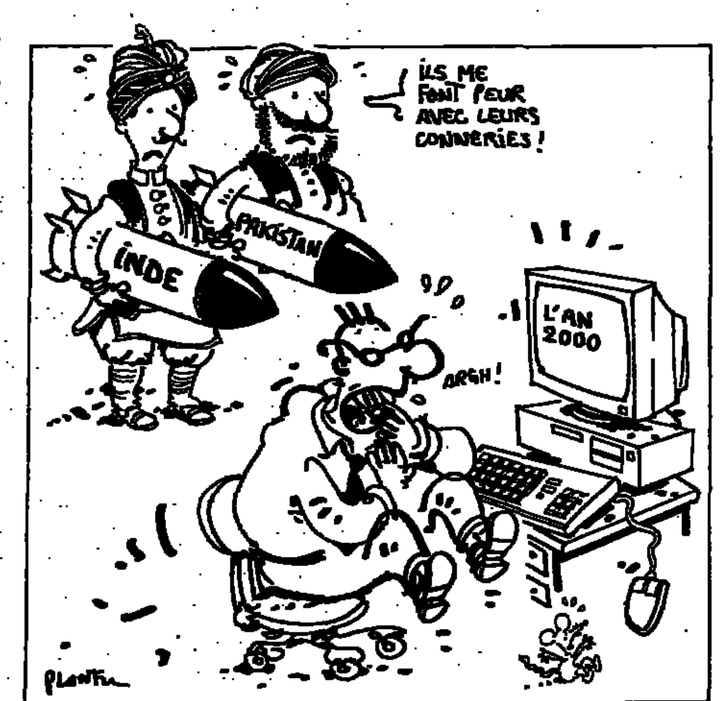
Informatique : la peur de l'an 2000

● Pour de nombreux logiciels, dans deux ans, nous serons en 1900 ● Un sinistre informatique menace la planète si rien n'est fait avant le 31 décembre 1999 ● Selon des études américaines, l'Europe accuserait un retard de 6 à 9 mois sur les Etats-Unis ● La France minimise le risque

L'ÉCRITURE dans de nombreux logiciels des dates, dont les années sont symbolisées par deux chiffres *au lieu de quatre* (98 au lieu de 1998), risque de provoquer, le 31 décembre 1999 à minuit, le plus important sinistre de la courte histoire de l'informatique. Si rien n'est fait d'ici là, en 2000, les ordinateurs se croiront en 1900.

Lors de leur récent sommet de Birmingham, les membres du G8 ont estimé qu'il s'agit d'un problème international majeur. Selon un cabinet d'experts américains, au niveau mondial, le prix à payer pour corriger ce « bogue de l'an 2000 » dépasserait les 600 milliards de dollars. Selon une étude de la CIA, le retard de l'Europe sur les Etats-Unis serait de six à neuf mois, celui de la Russie et de la Chine de neuf à douze, celui de l'Amérique du Sud supérieur à 1 an.

Si la Grande-Bretagne semble avoir pris la mesure de la situation en débloquant près de 1 milliard de francs pour aider ses entreprises, l'Allemagne reste relativement silencieuse. La France, au contraire, s'exprime et, paradoxalement, se démarque de l'opinion générale. *Pour le secrétaire d'Etat Christian* Pierret, cet événement *« sert à faire vendre du service informatique et des logiciels »*. Mercredi 20 mai, à l'occasion de la présentation du premier rapport d'étape de la mission An 2000 confiée à Gérard Théry, il a estimé que *« le problème n'est pas catastrophique »*, ajoutant : *« Il est gérable à condition d'y mettre de l'organisation, du dialogue et de la détermination. »*



Quelques milliers d'informaticiens vont quand même être formés aux techniques de correction des programmes. Aujourd'hui, 73 % des responsables de PME françaises reconnaissent qu'ils ne disposent pas du moindre plan d'urgence et, moins de 600 jours avant l'échéance, 83 % d'entre eux avouent qu'ils n'ont pas pris contact avec leurs clients à ce sujet.

Lire page 24 et notre éditorial page 17

La droite et les affaires

■ Jacques Chirac et Lionel Jospin se déclarent « inquiets » du climat politique

■ Jacques Toubon refuse le « diktat » du RPR après l'échec de la conciliation avec Jean Tiberi

■ L'opposition s'en prend au premier ministre après la mise en cause du chef de l'Etat par des socialistes

Lire page 6 et la chronique de Pierre Georges page 33

Le groupe U2 chante déjà la paix en Irlande du Nord

BELFAST
de notre envoyé spécial

Deux mille jeunes catholiques et protestants se sont rassemblés au Waterfront Hall de Belfast, mardi 19 mai, pour un concert gratuit du groupe irlandais U2 et des Ash, trois jeunes d'Ulster qui montent au box-office. Trois jours avant le référendum qui doit déterminer l'avenir du processus de paix en Irlande du Nord, Bono, la vedette d'U2, avait voulu apporter son appui aux partisans du « oui », en particulier à celui qui est son idole, le leader nationaliste modéré John Hume.

M. Hume et son homologue protestant, David Trimble, avaient été invités sur scène par le chanteur. Ils y sont apparus – pour la première fois ensemble depuis le début de la campagne – en cravate mais sans veste, aux côtés de Bono, sous les hurlements d'enthousiasme d'une assistance survoltée. Tous trois ont levé ensemble les bras en signe de victoire, une victoire encore délicate puisqu'une majorité de « oui » n'est toujours pas assurée chez les électeurs unionistes. Mais il n'y a pas eu de discours politiques à destination de ces jeunes, qui les auraient sans doute mal compris dans une telle ambiance. Seulement quelques secondes d'un silence impressionnant pour commémorer les quelque trois mille victimes d'un quart de siècle de troubles.

U2 s'est lancé dans une *« jam session »* endiablée avec les Ash, avant que Bono ne s'empare du micro sous un grand « Yes » rouge, sur lequel s'attardaient les projecteurs multicolores. Dans la tradition des chanteurs engagés d'hier, U2 a déjà pris position contre la répression en Ulster, pour Amnesty International ou contre l'apartheid en Afrique du Sud. Cette fois, les mots prenaient un sens tout particulier : *« L'amour est la seule voie »*, *« N'ayez pas peur »*. Surtout, il reprenait le *Don't let me down* (Ne me laisse pas tomber) des Beatles, dans sa version modifiée par John Lennon au moment de la guerre du Vietnam : *« Tout ce que nous disons c'est : donnez une chance à la paix ! »*

Le message est à l'évidence passé. Les jeunes ont hurlé leur soutien à deux hommes politiques traditionnels – le bourgeois catholique rondouillard et l'avocat protestant un peu coincé – quelque peu hébérlués devant tant d'effervescence. Pour enfoncer le clou en direction des autres Irlandais du Nord, Bono a ajouté : *« C'est un drôle de jour, je sens un nouvel esprit au Nord comme au Sud. Je pense que c'est un grand moment pour être ici à Belfast avec ces deux hommes qui ont mis tant de choses de côté pour permettre à la paix d'arriver. (...) Voter non, c'est voter pour ceux qui ont fait leur temps, et dont les jours sont passés. »*

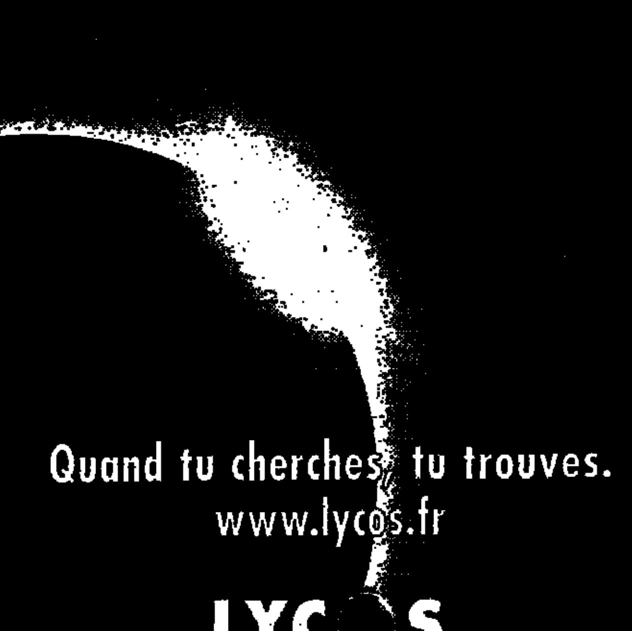
Après les comptes d'apothicaires, les pinaillages sur des articles ambigus de l'accord du vendredi saint, face aux anathèmes et à la dialectique de la peur des avocats du non, l'alliance inattendue entre deux députés courageux, dont les enfants ont sans doute l'âge de ceux qui les entouraient, et deux célébrités du rock est parue à l'unisson de l'état d'esprit de la jeunesse d'Ulster. Un sondage publié à Belfast n'indique-t-il pas que les jeunes iront voter en plus grand nombre que leurs parents et qu'ils seront plus nombreux à glisser dans l'urne un bulletin pour le « oui » ? Quels que soient les résultats du référendum du 22 mai, Bono et ses amis ont donné un furieux coup de jeune à la politique nord-irlandaise.

Patrice de Beer

L'eau plus transparente

LA MINISTRE de l'environnement, Dominique Voynet, devait présenter, mercredi 20 mai en conseil des ministres, une communication sur la politique de l'eau. Le texte prévoit la création d'un haut conseil du service public de l'eau chargé d'exercer une surveillance accrue et d'assurer la transparence de la gestion de l'eau. Les redevances des particuliers vont être révisées afin de remédier aux inégalités géographiques et aux situations arbitraires. Les agences de l'eau, très critiquées dans deux rapports officiels récents, devront soumettre au Parlement leur programme d'action sur cinq ans. Le gouvernement a reporté l'épineuse question du prix de l'eau consenti aux agriculteurs.

Lire page 12



Rupture dans la cohabitation

C'ÉTAIT ÉCRIT : en même temps qu'il était entré à l'Elysée, Jacques Chirac y avait introduit une bombe à retardement appelée « mairie de Paris ». Chacun savait qu'il faudrait, à un moment ou à un autre, solder les comptes du dispositif mis en place au cours des années, au RPR et à l'Hôtel de Ville, et dont la finalité unique était de porter à la tête de l'Etat le chef du parti gaulliste, transformé en machine électorale au service de M. Chirac. Ce dernier pouvait penser que sa victoire lui donnait les moyens de résoudre le problème. La principale mission confiée à Dominique de Villepin, secrétaire général de la présidence de la République, était d'y travailler. Deux années, de mai 1995 à avril 1997, auront conduit, sur ce terrain aussi, à un constat d'impuissance.

Car il ne faut pas s'y tromper : l'un des motifs de la dissolution de l'Assemblée nationale, et non des moindres, était bien la crainte des rendez-vous judiciaires qui s'accumulaient pour la fin de 1997 ou le début de 1998. Si l'on s'y arrête, la liste s'annonçait – et s'est avérée – impressionnante : marchés publics du conseil régional d'Ile-de-France, dossier dont la gravité a été éclipsée par la mise en cause personnelle de son président, Michel Giraud, pour avoir fait travailler à son domicile des employés de la région ; « manuel de corruption » donnant aux élus RPR de l'Essonne la marche à suivre dans l'attribution des marchés aux entreprises de travaux publics, dossier éclipsé, là encore, par l'utilisation des fonds du cabinet du président du conseil général, Xavier Dugoin ; marchés publics de la Ville de Paris et, particulièrement, de son office HLM, dossier passé au second plan, là aussi, derrière la mise en cause du maire, Jean Tiberi, et de son épouse, Xavière, d'abord pour l'attribution d'appartements sociaux à leurs enfants, ensuite pour le « rapport » payé à Mme Tiberi par le conseil général de l'Essonne.

De quoi s'agit-il ? Du système de financement d'un parti politique, construit depuis la fin des années 70 et exploité à outrance au fil des campagnes législatives du RPR et, surtout, des campagnes présidentielles de M. Chirac : 1981, 1988, 1995. Mais le financement des dépenses de fonctionnement et de propagande du RPR n'était pas seul en cause.

Patrick Jarreau

Lire la suite page 17

La récompense d'un « barjot »



STÉPHANE STOECKLIN

DEUX ANS après Jackson Richardson, c'est au tour de Stéphane Stoecklin, un des « barjots » de l'équipe de France de handball *médaillée de bronze aux Jeux* olympiques de Barcelone (1992), de recevoir le trophée de meilleur joueur du monde. Agé de 29 ans, le Français, qui évolue désormais en Allemagne, participe jeudi 21 mai, avec les Bleus, au tournoi de Paris.

Lire page 25

IMPASSE Un déploiement massif de forces de l'ordre a empêché la tenue, à Djakarta, de la grande manifestation populaire convoquée, mercredi 20 mai, par l'opposition indonésienne pour exiger la démission du président Suharto. Les organisateurs ont préféré appeler la population à rester dans ses foyers afin d'éviter l'affrontement avec un pouvoir résolu à se défendre. ● LES ÉTUDIANTS contestataires, en revanche, continuaient, le même jour, d'occuper le Parlement où ils avaient passé la nuit en guise de protestation contre les promesses de réformes faites par le chef de l'Etat, qui n'a pas convaincu. ● L'ARMÉE se retrouve face au même défi qu'avant le début des émeutes. Elle est contrainte d'arbitrer entre un président au pouvoir depuis trente-deux ans et qui n'a pas jeté l'éponge, et un mouvement antigouvernemental populaire dont rien de laisser pressentir l'épuisement rapide.

L'armée indonésienne déploie massivement ses forces au centre de Djakarta

L'opposition a annulé la manifestation prévue mercredi dans la capitale pour éviter un bain de sang. Les étudiants continuent cependant d'occuper le Parlement et affirment vouloir poursuivre leur mouvement jusqu'au départ du président Suharto

DJAKARTA
de nos envoyés spéciaux

La grande manifestation contre Suharto, aux portes du palais présidentiel, sur l'immense place-jardin Merdeka au centre de Djakarta, n'a pas eu lieu. Elle devait provoquer un mouvement de foule susceptible d'emporter le régime. Amien Raïs, l'opposant le plus déterminé au président indonésien, avait annoncé plus d'un million de participants. Il a dû y renoncer, mercredi 20 mai, à 7 heures du matin, soit deux heures seulement avant le rendez-vous. A la télévision et à la radio, le président de la Muhammadiyah, association musulmane qui revendique 28 millions d'adhérents, a expliqué qu'il voulait éviter *« des heurts et que le sang coule »*. Au cours de la nuit précédente, les militaires ont fermé tous les accès à l'esplanade à l'aide de barrages de blindés, de chevaux de frise et de chicanes.

La circulation était interdite dans la matinée et seuls des piétons pouvaient passer. Banques, bureaux et magasins des alentours étaient fermés et aucun attroupement n'était visible. Par précaution, les écoliers avaient été mis en congé. La moitié des 78 000 soldats et policiers présents à Djakarta assuraient la sécurité autour de la place Merdeka. Amien Raïs n'aurait donc jamais pu organiser le moindre rassemblement.

En revanche, à l'occasion de cet anniversaire du *« jour du réveil »*, le 20 mai 1908, de grandes manifestations se sont déroulées en province. A Yogyakarta, en début de matinée, les gens ont pris le chemin du Kraton, palais du sultan, avec son accord et, apparemment, celui des forces de l'ordre. Des manifestations ont également eu lieu à Surabaya, Medan et Unjang-Padang, où les étudiants réclament quotidiennement le départ de Suharto depuis plusieurs semaines.

OPPOSITION DIVISÉE

La promesse de Suharto, mardi, de se retirer avant la fin de son mandat et d'organiser des élections, qui pourraient avoir lieu avant la fin de l'année, n'a pas satisfait les étudiants, qui continuent de demander une démission immédiate. Elle a, toutefois, fait apparaître à quel point l'opposition est divisée entre jusqu'au-boutistes, comme Amien Raïs, favorables à un mouvement de masse pour forcer Suharto à se retirer, et ceux qui considèrent que les rassemblements de foules peuvent devenir incontrôlables et sujets à manipulation.

Abdurrahman Wahid, président du Nahdlatul Ulama, l'association musulmane la plus nombreuse, a déclaré à la télévision, après avoir écouté Suharto avec lequel il s'était longuement entretenu auparavant : *« Vous avez atteint votre objectif, le président va démissionner. »* Megawati Sukarnoputri et Emil Salim, deux autres figures de l'opposition, sont restés silencieux. Amien Raïs, quant à lui, a dit que les réformes proposées étaient *« décevantes »* et que Suharto *« était plein d'illusions et d'hallucinations »*.

L'annulation de la manifestation de mercredi souligne, toutefois, les limites des moyens dont dispose le président de la Muhammadiyah, candidat depuis plusieurs mois à la succession de Suharto. Populaire, populiste, activiste, doté d'un sens de l'opportunité, ce musulman diplômé d'universités de Chicago et du Caire tient, certes, un langage modéré, prônant la paix entre religions et ethnies et luttant pour l'établissement de la démocratie. Il a été parmi les premiers, au début de l'année, à dénoncer les exactions contre les Chinois.

Mais cela n'a pas toujours été son discours et la hiérarchie militaire, d'essence laïque, se méfie de son passé de musulman radical. Surtout, après les émeutes du 14 mai à Djakarta, qui ont fait plus d'un demi-millier de victimes, d'autres dirigeants de l'opposition s'inquiètent de la tactique d'Amien Raïs, qui consiste à vouloir pousser les foules dans la rue pour crever l'abcès. Le duel Suharto-Raïs n'a donc pas encore eu lieu.

LE CAS HABIBIE

Tout en essayant de gagner du temps et de trouver, au moins, une porte de sortie confortable, Suharto a, semble-t-il, coupé l'herbe sous d'autres pieds. Aux députés, qui ont confirmé mardi souhaiter sa *« sage démission »* alors que les étudiants campaient autour de leurs bureaux, le président a promis des élections générales, suivant une révision de la loi électorale et de celle sur les partis. Ceux qui l'ont lâché n'ont donc pas l'assurance de retrouver leurs fauteuils de parlementaires.

La tenue d'élections signifierait également que l'actuel vice-président, B. J. Habibie, un ancien allié d'Amien Raïs, n'héritera pas de la présidence en cas de vacance. Il est possible que ce geste représente une concession aux généraux, parmi lesquels Habibie n'est guère populaire pour plusieurs raisons, notamment des querelles de marchés militaires, son flirt avec les radicaux musulmans et l'argent englouti dans des opérations de prestige. Le président ne passera donc pas la main, si jamais il le fait, à l'un de ses intimes.

L'attention se reportait donc, mercredi, sur les étudiants, qui affluaient de nouveau dans les jardins du Parlement à Djakarta, assurant eux-mêmes le contrôle des présents. L'armée laissait passer les autobus bondés de jeunes gens et son service d'ordre, à l'entrée du complexe, était très léger. *« A bas Suharto ! »* demeurait le slogan dominant dans les discours et sur les banderoles. A Djakarta comme en province, rien ne laissait alors pressentir un épuisement du mouvement.

L'armée se retrouvait donc face au même défi : arbitrer un conflit dangereux entre un mouvement antigouvernemental populaire, dont les étudiants sont le fer de lance, et un président qui n'a pas encore jeté l'éponge. Avec, pour toile de fond, une économie moribonde et des masses de gens qui auront, au fil des semaines, de moins en moins les moyens de se nourrir. L'Indonésie n'a, apparemment, pas fini d'imploser.

Jean-Baptiste Naudet et Jean-Claude Pomonti

« La crise, c'est Suharto et sa famille »

DJAKARTA
de nos envoyés spéciaux

REPORTAGE

Des milliers d'étudiants dans les jardins, les étages, sur les toits du Parlement

Sur le parking, le ravitaillement s'organise. D'une ambulance, des étudiants déchargent des cartons d'eau et du riz. Dans un vestibule, de plus religieux font leur prière, une veste en jean ou un morceau de carton en guise de tapis. Les plus malins se sont nonchalamment effondrés, au milieu d'un hall de marbre climatisé, dans les fauteuils en cuir des députés. A l'entrée, d'autres assurent le service d'ordre en compagnie de soldats des Réserves stratégiques, armés de fusils automatiques.

Des musiciens jouent du tam-tam sur des poubelles, font claquer des bouteilles de plastique. D'autres ont grimpé sur le dôme de l'Assemblée et les toits des immeubles et des tours annexes.

Enchaînant les déclarations enflammées, ponctuées de slogans, de poings levés, les apprentis politiques se sont emparés de la sonorisation. D'autres tendent des banderoles : *« Suharto, aujourd'hui c'est la fin ! »* ; *« Suharto démission ! »* Avec le « S » de Suharto barré comme un dollar par allusion à la corruption du régime.

Peu impressionnés par les concessions annoncées le matin même par le chef de l'Etat indonésien, qui promet des réformes mais refuse de démissionner, les étudiants de Djakarta ont pacifiquement envahi, par milliers, mardi 19 mai, les pelouses, les toits, les étages, les halls de marbre du Parlement, dans le centre de la capitale. *« Nous resterons ici jusqu'à ce que Suharto démissionne »*, assure Ashar, étudiant de l'Université privée de Jaya Baya (Djakarta). *« Suharto dit qu'il veut rester pour aider à surmonter la crise. Mais ce n'est pas possible. Car il est la crise, lui et sa famille »*, analyse cet apprenti économiste de vingt-cinq ans.

L'atmosphère moite est parfumée à la cigarette au clou de girofle. Assis en rond, bandeau noir *« pro-reformasi »* (pour les réformes) au front, des étudiants improvisent à la guitare un chant à la démocratie. On baigne dans une atmosphère de monômes traversés par des groupes qui traînent un peu au hasard dans leurs vestes oranges, jaunes, bleues, grises, selon les établissements auxquels ils appartiennent. Des cadets en uniforme se promènent également par petits groupes. Seul moment de tension : en milieu de matinée, la brève apparition d'un demi-millier de membres, en tenue de combat, des jeunesses Pemuda Pancasila, favorables à Suharto. Ils s'en iront rapidement.

« HYMNE AUX HÉROS »

Tout à coup, la foule entonne un « hymne aux héros », les six étudiants tombés lors du « mardi noir » – il y a tout juste une semaine – sous les balles de forces de sécurité à l'université voisine Trisakti, dont la délégation déploie une immense banderole noire. Après une minute de silence, elle lève le poing et crie : *« Merdeka ! Merdeka ! »* (« Liberté, liberté »). Des étudiants se rafraîchissent, les pieds dans l'eau de bassins ornementaux. D'autres font une très longue queue au téléphone pour rassurer leurs parents. *« Nous restons ici*, dit Yulianto, vingt-trois ans, qui dresse une tente-igloo sous un porche. *Suharto doit démissionner. Et immédiatement. Il a fait des choses terribles. Les réformes ne peuvent pas se réaliser tant que lui et sa famille tiendront l'économie »*, assure cet étudiant en informatique. Des délégations venues de villes de province continuent de se présenter.

A la Bourse de Djakarta, les valeurs des sociétés liées à la famille présidentielle sont à la hausse depuis la réapparition publique du président. Dans les campus, le « Suharto » *est plus que jamais à la* baisse. Un téléphone cellulaire à l'oreille, encadré de trois soldats de la police militaire, armes à la main et sourires crispés, un officier de l'armée s'aventure dans la foule. Elle s'écarte poliment. C'est cette jeunesse en pique-nique dans les jardins du Parlement qui a ébranlé le pouvoir de Suharto. Deux mille étudiants passeront la nuit sur les lieux pour les occuper.

Enfoncé dans un fauteuil en cuir dans un hall climatisé, dans une atmosphère de kermesse, Abu Hasan Sazili, député de l'Assemblée, membre du parti gouvernemental Golkar, semble s'amuser. Vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, Sazili est l'un des vingt députés du Golkar à *avoir signé une pétition sacrilège* demandant au président de partir. *« Il ne comprend plus la situation. Les gens veulent qu'il démissionne tout de suite »*, explique ce député. *« Que va-t-il se passer ? Personne ne le sait. Tout va trop vite »*, dit-il en s'esclaffant. Kodo Iapniko, un élève en informatique de vingt ans, s'inquiète : *« D'autres étudiants vont-ils mourir demain ? »*

J.-B. N. et J.-C. P.

L'« Ordre nouveau » du général-président

ANALYSE

Trente ans d'un autocratisme tour à tour débonnaire et impitoyable

LA LONGÉVITÉ politique du président Suharto s'explique par la nature même du système mis au point par le vieux général javanais. Au cours d'une trentaine d'années de règne, il aura réussi, avec une habileté consommée, à préserver son pouvoir en assurant la solidité d'un édifice complexe mais parfaitement structuré, isolant ses adversaires, suscitant de nouvelles allégeances et jouant, le cas échéant, sur les divisions des uns ou des autres, tout cela dans un seul but : éliminer ou prévenir, dès que la menace pouvait s'avérer dangereuse, *toute opposition à un autocratisme* tour à tour débonnaire et impitoyable. Une armée puissante, omniprésente aux niveaux politique, administratif et juridique, un parti, le Golkar, formation aux ordres et faire-valoir d'une démocratie de façade, une croissance économique soutenue, une opposition désorganisée et longtemps muselée sous prétexte de « péril rouge », tout cela explique la pérennité d'un système patiemment mis sur pied par un général obscur nommé Suharto, au lendemain de la tentative de coup de force de 1965.

Car tout commence en cette nuit du 30 septembre à Djakarta, quand une poignée d'officiers rebelles « gauchistes » abattent six généraux de l'état-major de l'armée de terre, *déclenchant aussitôt une féroce répression contre le coupable* tout désigné de cette tentative : le PKI, parti communiste indonésien. L'histoire garde aujourd'hui tout son mystère. *On ne saura peut-être* jamais la part de manipulation intervenue dans cette affaire bien trouble dont le résultat déboucha plus tard sur l'élimination politique du président Sukarno et le massacre organisé (entre 200 000 et 500 000 morts) des Indonésiens soupçonnés de sympathie communiste. Après s'être débarrassé du très charismatique Sukarno, ce « père de l'indépendance » qui est révoqué en 1967, Suharto inaugure une nouvelle ère pour son pays, au nom d'un concept aux accents orwelliens : l'« ordre nouveau ».

Cet « ordre » fut l'habillage idéologique de deux ambitions qui seront atteintes ultérieurement : la stabilité politique et le développement économique. La première période de l'ère Suharto sera ainsi placée sous le signe de l'armée, dont la fonction n'est pas seulement de maintenir l'ordre mais aussi de jouer un rôle direct dans la gestion des affaires de l'Etat. Epurée de ses éléments gauchisants, la « grande muette » indonésienne deviendra ainsi une bavarde qui *« joue un rôle essentiel dans la mise en place d'un système politique élaboré pour canaliser et contrôler la société civile, ainsi que dans la répression de toute manifestation d'opposition »*, comme le souligne Françoise Cayrac-Blanchard, chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (*Préparatifs de succession en Indonésie*, Les études du CERI).

Certes, des civils cohabitent, au début, avec des militaires mais le système Suharto peut, les premières années, être sans nul doute qualifié de régime militaire. Même si, avant son accession définitive au pouvoir en tant que président, en 1968, il était parvenu à tisser un solide réseau de soutiens au sein de certains milieux intellectuels, universitaires et musulmans. Car il a toujours eu plusieurs fers au feu, ce « grand montreur » du théâtre *d'ombres indonésien*, ce Suharto que l'on peut comparer à ces marionnettistes javanais de génie qui refont vivre, sur la toile tendue d'un drap éclairé, les péripéties d'ombres et de lumières des dieux du Ramayana hindou.

« DÉRIVE » ISLAMIQUE

Suharto va ensuite imposer l'idée très personnelle et très javanaise qu'il se fait de la démocratie. L'instauration d'élections législatives renouvelant tous les cinq ans une partie du Parlement a permis à Suharto de vanter les mérites d'une « démocratie » cependant plus proche – au mieux – d'un despotisme éclairé. L'« ordre nouveau » a en effet rapidement contraint les forces politiques existantes du temps de la période Sukarno à se concentrer dans de plus grands ensembles. Condamnés en quelque sorte à se réunir ou disparaître. Les formations musulmanes, celles des catholiques et autres petits partis nationalistes ont ainsi dû se regrouper au sein de deux grands partis. *Quant au troisième*, le Golkar (groupes fonctionnels), c'est la formation du pouvoir, créé à l'origine par l'armée avant même le putsch avorté de 1965, et pour lequel la population est « encouragée » à voter.

Les piliers idéologiques du système sont les « cinq principes » ou Pancasila, *qui ont quasiment valeur* de table de la Loi. Ces principes se *déclinent comme suit* : croyance en un Dieu unique, nationalisme, sens de l'humanité, démocratie et justice sociale. Il s'est agi, au nom de l'unité du plus grand pays musulman de la planète, de jeter les bases d'un pouvoir laïque autoritaire dans cet archipel de deux cents millions de personnes aux cultures diverses, dans le but avéré de couper l'herbe sous le pied aux musulmans orthodoxes et de constituer un rempart contre la menace supposée du communisme.

Les rapports entre le vieux général-président et son armée, colonne vertébrale du régime, ont cependant été parfois conflictuels, Suharto « démissionnant » à l'envi les responsables d'état-major devenus par trop critiques à son égard. Certains officiers supérieurs se sont en effet inquiétés de la « dérive » islamique du président qui, en 1990, a ostensiblement joué la carte musulmane. Méfiant vis-à-vis d'un Islam conservateur et dangereux pour l'unité du pays, Suharto s'est rapproché des musulmans, parvenant ainsi à se gagner leur soutien politique aux élections de mars 1993.

Ce jeu en a irrité plus d'un au sein d'une armée dont la majorité défend la laïcité et la protection des minorités chrétiennes, même si la tendance « verte », favorable à une réislamisation de la société, est restée proche du président. L'autre raison du mécontentement de certains généraux a été l'essor de la « famille » et de la corruption généralisée dont les proches de Suharto ont été les principaux bénéficiaires.

A l'heure où, pour la première fois, la rue et l'Indonésie tout entière exigent le départ du vieux lutteur, *la question reste de savoir si le* sytème mis en place par ce dernier survivra à cette fin de règne ou subira des changements en profondeur vers la voie de la démocratisation, sanctionnant la mort de ce déjà très ancien « ordre nouveau »...

Bruno Philip

S'envoler ça donne des ailes

VOLS

DEPART DE PARIS

MILAN	890F
LISBONNE	990F
HERAKLION	1250F
TOZEUR	1520F
TEL AVIV	1690F
LOUXOR	1900F
NEW YORK	1980F
CAYENNE	2300F
COTONOU	2690F
DELHI	2800F
KILIMANDJARO	2950F
*LA REUNION	3380F
MEXICO	3470F
SYDNEY	5280F

ALLER RETOUR
A CERTAINES DATES
HORS TAXES AERIENNES
* DEPART DE LYON ET MARSEILLE 3 380 F
180 AGENCES EN FRANCE
0 803 33 33 33 (1,09F LA MINUTE)
3615 NF (à partir de 0,65F LA MINUTE)
(1,29F la minute et 0,65F en semaine de 19h à 8h, du samedi 12h au lundi 8h)
http://www.nouvelles-frontieres.fr

NOUVELLES FRONTIERES
distributeur d'énergie

New Delhi a usé de ruses pour ses essais nucléaires

Les Indiens se sont inspirés de procédés technologiques russes pour « maquiller » leurs explosions

L'EFFET de surprise passé, les analystes du renseignement français commencent à reconstituer les efforts exceptionnels déployés par l'Inde pour dissimuler la réalité de ses cinq essais nucléaires de la semaine dernière. Tout s'est déroulé comme si New Delhi avait tiré les leçons de décembre 1995 quand l'Inde dut suspendre, sous la pression de Washington, la préparation d'expériences que des satellites américains et français avaient réussi à déceler à temps. Deux ans après, l'Inde a préféré ruser et user de ce que les spécialistes appellent *« des mesures de déception passives »*, à savoir une série de précautions destinées à lui permettre, cette fois, de placer les observateurs étrangers devant le fait accompli.

Premier exemple de *« déception »* : les préparatifs ont été menés sur le site de Pokhran principalement de nuit et sous couverture nuageuse pour mieux échapper à des reconnaissances satellitaires gênées, dès lors, par ces conditions atmosphériques. A six heures près, dit-on, la routine des observations s'en est trouvée handicapée même si les satellites-espions embarquent des moyens infrarouges pour s'affranchir de ces camouflages. Les Indiens avaient, du reste, abandonné les trous qu'ils avaient creusés en 1995, et ils ont utilisé d'autres sites pour leurs essais de 1998.

SYNCHRONISATION

Autre *« déception »* : les Indiens ont procédé, pour leur première rafale de trois tirs, à une synchronisation telle de leurs expérimentations que les centres de détection sismique n'ont enregistré qu'une seule et même explosion souterraine. C'est ce qui explique que les Américains ont, dès les premières heures, affirmé n'avoir eu connaissance que d'un seul essai et qu'il a fallu attendre les révélations des Indiens pour apprendre que, en définitive, leurs cinq tirs avaient dégagé successivement des énergies de 12 kilotonnes (la puissance de la bombe d'Hiroshima est de quelque 18 kilotonnes), de l'ordre de 1 kilotonne, de 43 kilotonnes (ou un engin « dopé » ou une charge thermonucléaire), de 0,3 et, enfin, 0,7 kilotonne.

Mais la grande *« déception »* dont les Indiens ont fait preuve a été la possibilité qu'ils se sont donnée de *« découpler »* et de *« détimbrer »* leurs explosions, pour reprendre des expressions de spécialistes. En clair, il s'agit de techniques assez sophistiquées – ce qui dénote le savoir-faire des Indiens – qui ont pour effet d'amortir une explosion en faisant en sorte que l'énergie dégagée ne se communique pas totalement à la terre environnante et que la puissance soit sensiblement réduite. Le *« détimbrage »* rend l'explosion moins aisément détectable et il n'empêche pas pour autant le recueil, la transmission et le traitement des données en vue d'une *« modélisation »* ultérieure dont les physiciens ont besoin.

« BRICOLAGE » DU MISSILE AGNI

Les manœuvres de New Delhi ont ceci d'inquiétant à terme, pour certains observateurs étrangers, qu'elles peuvent rendre caduques les méthodes de contrôle à distance – hormis les inspections inopinées et fréquentes sur place – préconisées par le traité international d'interdiction des essais nucléaires (CTBT) qui est en cours de ratification dans plusieurs pays.

Selon les analystes français du renseignement, ces techniques ont été, à coup sûr, soufflées aux Indiens par des experts russes. Mais cette aide extérieure n'aura pas été la seule en cause. Dans le passé, New Delhi a aussi obtenu des Etats-Unis des ordinateurs ultrapuissants de la gamme Cray One qui permettront à ses savants de *« modéliser »* leurs explosions pour être capables de reproduire des armes opérationnelles en série si les Indiens devaient apprendre à se passer d'essais en vraie grandeur.

C'est aussi cette même conjonction – inattendue – entre la Russie et les Etats-Unis qui explique les succès remportés par l'Inde en matière de missiles balistiques. En témoigne le *« bricolage »* réalisé autour du missile Agni, auquel est vraisemblablement destinée l'une des charges nucléaires testées. L'Agni comporte deux étages propulsifs qui le portent à entre 1 500 et 2 500 kilomètres. Le premier est dérivé d'une ancienne fusée américaine Scout, qui servait de lanceur à de petits satellites météorologiques dans les années 50. Le second étage provient du missile Prithvi, qui est un ancien missile sol-air ex-soviétique, le SA-2, dans les années 60, que les Indiens ont pu transformer en missile sol-sol.

Jacques Isnard

Dégradation des relations sino-indiennes, tension indo-pakistanaise

L'ONDE de choc provoquée par les essais nucléaires indiens continue d'ébranler les relations de New Delhi avec ses deux voisins, la Chine et le Pakistan. La dégradation des relations sino-indiennes est désormais patente, marquant le brusque arrêt d'un processus de normalisation amorcé il y a une dizaine d'années. L'Inde a annoncé, mardi 19 mai, le rappel de son ambassadeur à Pékin tandis que se poursuivait la guerre des mots entre les deux géants de l'Asie. *« Le gouvernement indien est non seulement irresponsable, mais aussi immoral »*, a accusé la presse chinoise dans un commentaire publié, mardi, par le *Quotidien du peuple*. Dans cet éditorial, le chercheur à l'Institut chinois des relations internationales Yan Xuetong s'insurge du prétexte invoqué par New Delhi d'une *« menace chinoise »* et remarque que *« c'est la première fois dans l'histoire qu'une puissance nucléaire ne reconnaît pas sa responsabilité pour ses propres essais et fait porter le chapeau aux autres »*.

Quelque temps avant l'annonce des essais nucléaires, le ministre indien de la défense Georges Fernandes avait déclaré que la Chine représentait une menace plus dangereuse que le Pakistan pour New Delhi. Le *Quotidien du peuple* conclut en affirmant que les essais ont *« saboté la confiance édifiée entre l'Inde et la Chine au cours des dix dernières années »* et vont *« très probablement pousser le Pakistan à effectuer ses propres essais »*.

Islamabad s'est d'ailleurs engagé, mardi, par la voix d'un porte-parole du ministère des affaires étrangères à répondre *« de façon rapide et efficace »* à toute action hostile de son voisin. Cela alors que l'on assiste à un regain de tension entre les deux pays à la suite de la sévère mise en garde adressée la veille au Pakistan par le ministre indien de l'intérieur, Lal Krishna Advani, au sujet du Cachemire. New Delhi accuse depuis des années Islamabad d'entraîner et d'armer les groupes de la guérilla séparatiste musulmane dans ce territoire disputé entre les deux pays. L'insurrection a fait une vingtaine de milliers de morts depuis 1990. Cette fois-ci, M. Advani a adopté un ton encore plus dur en affirmant qu'il est temps *« pour le gouvernement d'adopter une position ferme et de stopper les efforts pakistanais »* au Cachemire. Selon lui, le Pakistan devrait prendre en compte que les essais nucléaires ont provoqué un *« changement de la situation géostratégique dans la région »*.

Le premier ministre pakistanais Nawaz Sharif a répliqué en déclarant que *« nous ne pouvons ignorer ces menaces que nous allons prendre très au sérieux »*.

B. P.

Une ONG israélienne dénonce la généralisation de la torture à l'encontre des détenus palestiniens

La Cour suprême va se prononcer sur l'usage des « pressions physiques modérées »

La principale organisation non gouvernementale (ONG) israélienne de défense des droits de l'homme qui enquête dans les territoires occupés, Betselem, a rendu public, mardi 19 mai, un rapport dénonçant les méthodes des interrogatoires israéliens et précisant qu'au moins 850 prisonniers palestiniens sont torturés chaque année. Israël justifie ses pratiques par la lutte contre le terrorisme.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La tête des heures durant dans un vieux sac serré autour du cou et préalablement imbibé de matières malodorantes, les coups, les insultes, les menaces de mort qui pleuvent sur le détenu attaché dans une position intenable sur un tabouret, les longues journées – jusqu'à cinq d'affilée – sans sommeil aucun avec musique assourdissante déversée vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans la cellule et un garde à la porte pour secouer le suspect lorsque malgré tout ses paupières tombent...

Les méthodes de torture appliquées en Israël sont assez bien connues depuis qu'a été révélée, il y a une dizaine d'années, l'existence du rapport Landau, qui autorise les interrogateurs du Shin Beth, le service de sécurité intérieure, à user de *« pressions physiques modérées »* sur les détenus palestiniens.

Ce que révèle, en revanche, l'enquête présentée, mardi 19 mai, par Betselem, la principale organisation non gouvernementale (ONG) israélienne de défense des droits de l'homme dans les territoires occupés, c'est l'ampleur du phénomène. *« Sur la base de sources officielles et de témoignages divers dont ceux des avocats et des organisations de défense des droits de l'homme,* écrivent les juristes israéliens de Betselem, *nous estimons que 1 000 à 1 500 personnes, selon les années, sont interrogées par le Shin Beth. Quelque 85 % d'entre elles – c'est-à-dire au moins 850 personnes par an – sont soumises à des méthodes de torture. »*

DES PRATIQUES LÉGITIMÉES

Chaque méthode a son appellation propre. La plus célèbre, parce qu'un prisonnier en est mort en avril 1995, consiste à secouer violemment la personne soumise à la question, *« sa poitrine étant ainsi frappée de manière répétée par les poings de l'interrogateur »* tandis que *« sa tête est projetée d'avant en arrière »*. Depuis un an, comme l'a reconnu tout récemment Shaï Nizan, un conseiller juridique de l'Etat, *« un médecin est en alerte vingt-quatre heures sur vingt-quatre »* non loin du détenu ainsi interrogé, pour prévenir *« l'accident »*.

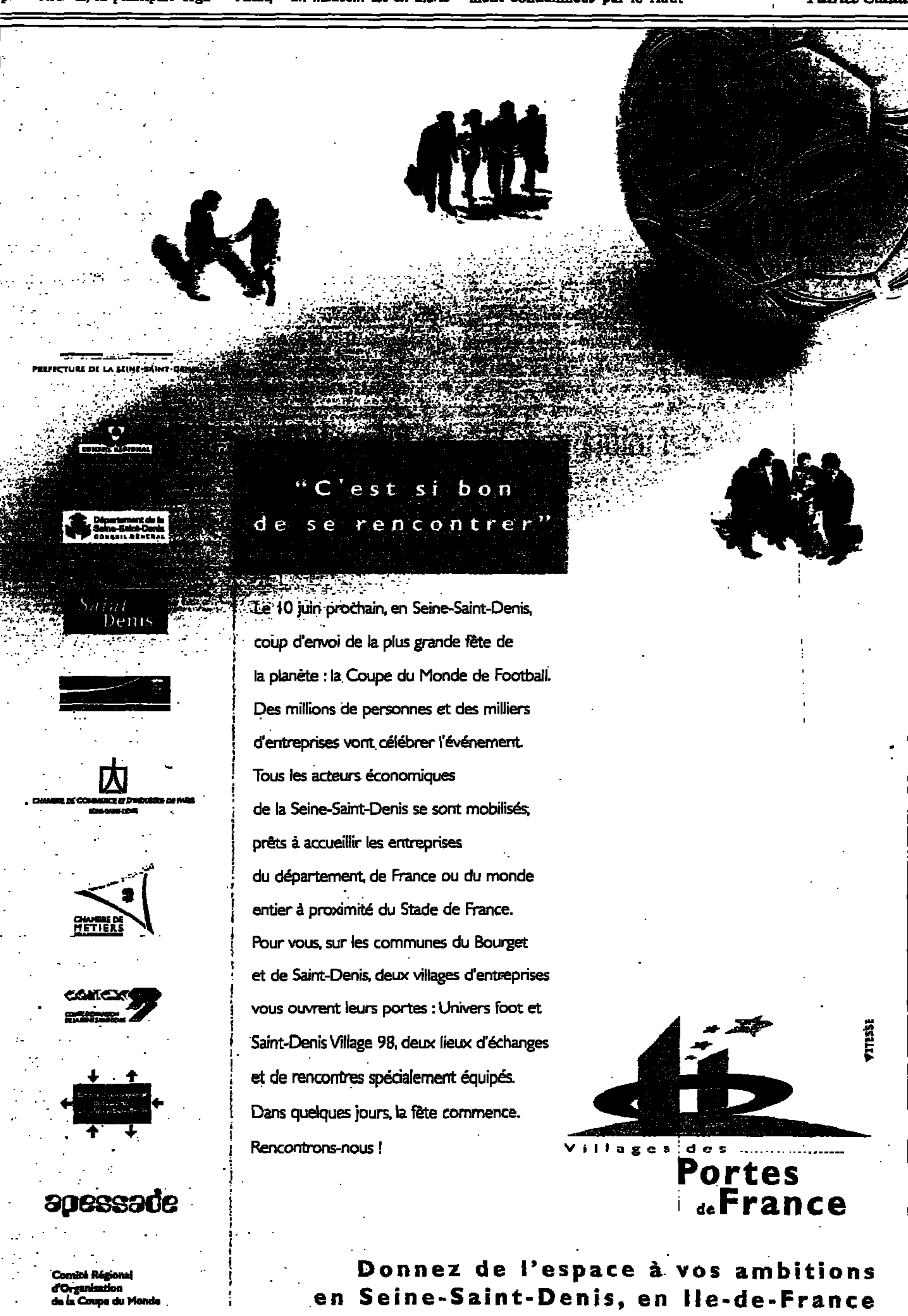
Réglementé depuis par la Cour suprême du pays, ce qui fit écrire au journal *Haaretz*, le 25 janvier 1998, que l'Etat juif était désormais *« tout à fait officiellement, le seul au monde à légitimer juridiquement la torture »*, l'usage de cette méthode par le Shin Beth nécessite l'autorisation préalable d'un juge.

Saisie par six recours, la Cour suprême qui, au grand dam des organisations humanitaires, accepte beaucoup plus souvent qu'elle ne les rejette les demandes du Shin Beth, doit se prononcer sur le principe général qui soustend cette pratique. L'argument, généralement mis en avant par les services de sécurité, est que ces pratiques sont *« absolument nécessaires à la lutte contre le terrorisme palestinien »* qui a fait plusieurs dizaines de morts en 1996 et 1997.

Elles sont néanmoins régulièrement condamnées par le Haut Comité des Nations unies contre la torture, lequel a estimé, dans un rapport publié lundi à Genève, que *« la situation d'insécurité mise en avant par Israël ne peut pas, conformément à l'article 2 de la convention internationale »* signée par l'Etat juif en octobre 1986 et ratifiée cinq ans plus tard, *« justifier la torture »*, et que ces pratiques violent la Convention internationale contre la torture.

Les conditions de détention réservées *« de manière routinière par le Shin Beth »* – avant et pendant les interrogatoires – à des Palestiniens interpellés par dizaines et majoritairement libérés sans la moindre mise en accusation, inquiètent tout autant Betselem. *« Maintenus dans un isolement complet à l'intérieur d'étroites et infectes cellules, les prisonniers n'ont pas le droit de changer de vêtements, même lorsque l'interrogatoire se poursuit pendant des mois [...]. Ils doivent en outre manger avec leurs mains dans les toilettes. »*

Patrice Claude



La France a mené une opération secrète, avant 1994, auprès des Forces armées rwandaises

La Mission parlementaire ne parvient pas à faire la lumière sur la participation aux combats

Les soldats français de l'opération secrète « Panda » ont participé directement à la guerre au Rwanda et se seraient même infiltrés en Ouganda. Ces actions militaires étaient gérées par l'Elysée. La Mission d'information parlementaire, qui a entendu mardi 19 mai le général Quesnot, ancien chef d'état-major particulier de M. Mitterrand, peine à aborder les questions cruciales de la politique française au Rwanda.

ON VA JUSQU'À LA RIVIÈRE, ET ON ATTEND LA TOMBÉE DE LA NUIT !

MONSIEUR, VOTRE BRAS DROIT N'EST PAS CAMOUFLÉ...

PANCHO

DEVANT les députés de la Mission d'information sur le Rwanda, l'ancien chef de l'état-major particulier de François Mitterrand à l'Elysée, le général Christian Quesnot, a reconnu, mardi 19 mai, que la France, avant l'opération « Turquoise » en 1994, avait formé l'armée régulière rwandaise – forte de 5 200 hommes au début des années 90 – à l'emploi combiné de blindés, de canons et d'hélicoptères. Au plus fort de l'opération « Noroît », qui a mobilisé deux compagnies au Rwanda entre octobre 1990 et novembre 1993 pour sécuriser les étrangers au pays, la France a, en effet, détaché des équipes de renseignement et d'action auprès des Forces armées rwandaises (FAR) pour les aider à se battre contre le Front patriotique rwandais (FPR) soutenu par l'Ouganda.

Avant l'arrivée des renforts du dispositif « Noroît », soit jusqu'à 400 parachutistes avec un état-major issu du 2e régiment étranger de parachutistes (REP), à Calvi, et du 3e régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa), à Carcassonne, la Mission militaire de coopération (MMC) entretenait au Rwanda une trentaine d'experts. Ces officiers et ses sous-officiers, susceptibles de rester sur place deux années d'affilée avec leurs familles, avaient reçu une double mission : d'abord, instruire les personnels des FAR et, ensuite, maintenir en état leurs matériels d'origine française, y compris les avions Rallye-Guerrier aménagés pour l'antiguérilla et des hélicoptères Alouette et Gazelle.

Ce dispositif est progressivement monté en puissance, en marge et indépendamment de l'opération « Noroît », avec l'adjonction de nouveaux éléments, autrement appelés des Détachements d'assistance militaire et d'instruction (DAMI). Cette mission fut baptisée « Panda ». Fin 1992, aux 30 premiers cadres relevant de la MMC, se sont ajoutés 30 autres, puis 40 autres encore début 1993. Ces détachements provenaient en majorité de trois régiments constitutifs de la Force d'action rapide : le 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine (stationné en temps normal à Bayonne), le 1er régiment de hussards parachutistes et le 35e régiment d'artillerie parachutiste (tous deux en garnison à Tarbes). A la différence des assistants de la MMC, les 70 cadres français de la mission « Panda » étaient renouvelées grosso modo tous les quatre mois au Rwanda.

La tâche de ces nouveaux arrivants, dont le contrôle opérationnel a peu à peu échappé à la MMC et à l'attaché de défense en poste à Kigali, a carrément été d'appuyer les combattants des FAR à partir de deux camps d'entraînement installés dans des parcs proches de la frontière avec l'Ouganda, dans le nord du pays, au plus près de la ligne de front. Aux hommes du régiment de hussards est revenu le soin de former les FAR sur leurs blindés, essentiellement des automitrailleuses légères françaises engagées contre le FPR. Aux hommes du régiment d'artillerie est dévolue la charge d'apprendre aux FAR à se servir des canons de 105 français.

Equipés de matériels pour le combat de nuit et de puissants moyens de transmissions à longue distance, les hommes du 1er RPIMa, qui sont entraînés à monter des opérations clandestines dans la profondeur d'un territoire et à s'y camoufler le temps de recueillir le renseignement, ont pour mission d'établir des contacts permanents avec les plus hautes autorités politiques et militaires à Paris qui gèrent les crises en Afrique. Quitte, au besoin, à s'affranchir de la chaîne des commandements.

AU-DELÀ DES CONSIGNES

Ce fut le cas au Rwanda, grâce à un fil crypté direct entre le régiment et l'Elysée, via l'état-major des armées et l'état-major particulier de l'Elysée, où une « cellule » de crise, comprenant le général Quesnot et son adjoint, le colonel Jean-Pierre Huchon, lui-même ancien « patron » du 1er RPIMa, gérait l'ensemble de la manœuvre (*Le Monde* du 21 avril).

L'ensemble de ce dispositif a été partiellement démonté juste avant l'opération « Amaryllis », en avril 1994, quand la France a dû dépêcher de toute urgence une force de 500 parachutistes pour évacuer près de 1 500 ressortissants français et étrangers dont l'existence était menacée par l'avancée des troupes du FPR en direction de la capitale rwandaise.

Au Rwanda, la mission « Panda » a montré quelques dysfonctionnements. Des détachements qui y ont participé ont été soupçonnés d'être allés, sur le terrain, au-delà des consignes initiales en ayant franchi la frontière avec l'Ouganda, comme certains commandos s'en sont vantés après coup, pour rassembler des preuves de l'engagement militaire de Kampala aux côtés du FPR. D'autres ont préféré cultiver à l'excès la notion de secret sur leurs activités au profit des FAR, au point que des témoins ont rapporté, depuis, qu'ils avaient été aperçus donnant l'exemple, en train de tirer au canon en lieu et place des soldats du président Habyarimana.

La mission « Panda » a aussi été l'occasion pour les Français de coopérer avec les services rwandais, qui les ont abreuvés de photographies et de documents sur les exactions des milices du FPR contre la population et sur la présence de combattants de l'armée régulière ougandaise au Rwanda. Sur certains de ces documents de mars 1993, par exemple, on trouve trace des cartes d'identité, « prises au hasard » est-il précisé, de cinq officiers et de cinq soldats ougandais tués dans les combats au Rwanda dans un véhicule portant les marques des Forces armées ougandaises.

A leur façon, les DAMI Panda ont servi de laboratoire à la mise sur pied, à partir de 1993, d'une nouvelle chaîne hiérarchique propre au renseignement et à l'action, avec la création, sous la tutelle directe du chef d'état-major des armées, d'un commandement des opérations spéciales (COS) intégrant notamment le 1er RPIMa aux côtés d'autres unités.

Jacques Isnard

Un ancien chef militaire de l'Elysée blâme l'ONU et défend Paris

LA MISSION d'information sur le Rwanda, qui poursuit ses travaux à l'Assemblée nationale, a entendu, mardi 19 mai, deux acteurs directs de la politique africaine de François Mitterrand : Bruno Delaye, ancien chef de la cellule africaine, auditionné à huis clos, et le général Christian Quesnot, ancien chef d'état-major particulier du président, interrogé en séance publique. Le général Quesnot est notamment considéré comme l'une des pièces maîtresses, avec le général Jean-Pierre Huchon, de l'engagement de la France aux côtés des Forces armées rwandaises (FAR), en guerre à partir de 1990 avec le Front patriotique rwandais (FPR), le mouvement rebelle tutsi venu d'Ouganda.

Evoquant le génocide du printemps 1994, le général Quesnot s'est présenté comme un « interventionniste » : « *J'avais le sentiment que la communauté internationale, si elle avait fait preuve de moins de lâcheté, aurait pu arrêter les massacres.* » Il a accusé le général Roméo Dallaire, chef des « casques bleus » de l'ONU, de n'avoir rien tenté. « *L'honneur d'un militaire, c'est de savoir désobéir !* », a-t-il dit.

« *La France ne pouvait pas s'interposer seule,* a-t-il poursuivi. *Techniquement, on pouvait arrêter les massacres. (...) Politiquement et psychologiquement, la France ne pouvait pas le faire* », à cause de son passé au Rwanda et de l'hostilité du FPR à son égard. Le général a accusé les Occidentaux de s'en être tenus, dans cette crise, à l'idée que « *c'était des Noirs qui se tuaient entre eux dans un endroit où il n'y avait pas CNN* ». Il a estimé que « *c'est l'honneur de la France d'avoir fait Turquoise seule* » à la fin du génocide. « *C'est la France qui a parlé de génocide* » alors que « *les Américains ne voulaient pas parler de génocide* », ce qui oblige les Etats, selon la convention de 1948, à intervenir. Le général a ajouté que l'opération Turquoise avait été lancée sans « *aucune ambiguïté* » dans un « *but strictement humanitaire* ».

Comme d'anciens responsables de l'Elysée auditionnés ces dernières semaines, Jean-Christophe Mitterrand ou Hubert Védrine, le général Quesnot a tenté de démontrer que la politique à l'égard du Rwanda n'était pas originale. « *La crise du Rwanda n'a pas fait l'objet d'un traitement différent des autres crises africaines,* a-t-il déclaré. *Elle n'a pas été gérée secrètement.* » Il a affirmé que l'engagement des soldats français était dû au fait qu'« *il n'y a pas de développement sans sécurité* » et qu'il fallait « *former l'armée d'un gouvernement légal et légitime* ».

« CULPABILITÉ DU FPR »

Christian Quesnot a estimé que l'escalade de la violence était due au « *choix tactique* » du FPR et de son chef, Paul Kagame, devenu après le génocide l'homme fort du Rwanda, celui d'une « *victoire militaire totale* ». L'officier a aussi évoqué ce qui l'a « *beaucoup fasciné* » au Rwanda : « *La haine et la peur de l'autre.* »

Il a précisé que la politique de Paris « *excluait l'engagement direct des troupes* » dans la guerre, mais a en revanche reconnu « *la formation technique à l'emploi de blindés légers, de l'artillerie, etc.* » et « *la formation tactique à l'emploi combiné de l'artillerie et de l'infanterie* ».

Concernant l'attentat qui coûta la vie, le 6 avril 1994, au président Juvénal Habyarimana et qui fut le signal du déclenchement du génocide, le général Quesnot a confié que son « *sentiment personnel* » l'incitait à privilégier la piste d'une culpabilité du FPR, évoquant des « *missiles SAM 16* ». « *J'ai le souvenir d'une note que j'avais adressée au président en 1991,* a ajouté l'officier. *On avait trouvé sur le terrain des déchets de missiles SAM 16. Dès 1991, le FPR disposait de missiles.* » Le général a ajouté qu'« *il y avait plus d'avantages pour le FPR à abattre Habyarimana* » et que, de toute façon, « *il n'y a pas eu d'enquête* ». Attaquant de nouveau le général Dallaire, il a estimé que l'ouverture d'une telle enquête relevait du « *rôle de l'ONU* ».

R. O.



COMMENTAIRE

UN TABOU PERSISTANT

Après deux mois d'auditions menées par la Mission d'information parlementaire, qui doit éclaircir le rôle de la France au Rwanda, de 1990 au génocide de 1994, le constat est décevant. Les députés, à de rares exceptions près, ne posent pas les questions cruciales et n'insistent jamais face à des réponses insipides.

L'audition du général Christian Quesnot, l'un des hommes-clé du dossier franco-rwandais, en fut encore une illustration. Pas un mot sur les circuits militaires parallèles qui auraient été institués par l'Elysée, pas un mot sur les armes livrées à l'armée rwandaise. Pas une question sur François Mitterrand, le père de la politique française au Rwanda. Pas un mot non plus sur l'opération secrète « Panda », qui fut pourtant évoquée à huis clos, le 6 mai, par un officier. C'était la première fois que le mot Panda était prononcé et aucun député n'a réclamé le moindre éclaircissement, ni ce jour-là ni les jours suivants.

Le gouvernement a autorisé les acteurs de l'époque à témoigner. Le président de la Mission d'information, Paul Quilès, a chargé une équipe de fonctionnaires d'étudier les dossiers. Pourtant, sous réserve que ces enquêteurs de l'ombre apportent des éléments déterminants, on ne sent ni la volonté déterminée ni la méthode implacable qui permettraient de lever le voile.

Les parlementaires et les anciens responsables qui témoignent préfèrent attaquer la presse et les organisations humanitaires, voire, comme M. Balladur, les accuser de relayer un complot de l'étranger. Les uns et les autres, politiques, diplomates et militaires, défendent leurs partis, leurs hiérarchies et leurs amis. Ils défendent « la France », puisque c'est « leur France » qui a, au pouvoir, géré la crise rwandaise.

Le Rwanda reste un tabou. La Mission d'information n'a pas pris le chemin d'une enquête rigoureuse et impartiale.

Rémy Ourdan

La Colombie manifeste contre la guerre sale

BOGOTA. Plusieurs dizaines de milliers de manifestants ont défilé, mardi 19 mai, dans toute la Colombie contre la guerre sale qui déchire le pays, à dix jours de l'élection présidentielle. Ce mouvement, inhabituel dans un pays où la peur et l'indifférence empêchent depuis longtemps toute protestation de masse, intervient alors que massacres de civils et assassinats contre les militants des droits de l'homme se multiplient. Les manifestants répondaient à l'appel du Front social élargi (FSA), créé il y a trois semaines à l'Université nationale de Bogota après l'assassinat de l'avocat Eduardo Umana, défenseur de syndicalistes et de prisonniers politiques. « *Nous nous sommes habitués à vivre avec la violence, (...) les massacres et les assassinats ont lieu dans l'indifférence collective, les choses doivent changer* », a affirmé le vice-recteur de l'Université nationale Alejo Vargas. Le mouvement a été rejoint par le patronat, qui s'est récemment engagé pour une solution négociée du conflit opposant guérilla, gouvernement et paramilitaires. – *(Corresp.)*

Kofi Annan appelle l'Ethiopie et l'Erythrée à la retenue

NEW YORK. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a déclaré, mardi 19 mai, avoir contacté les chefs d'Etat érythréen et éthiopien pour les appeler à la retenue. Les deux pays se livrent à une escalade verbale depuis que des forces érythréennes ont attaqué des troupes éthiopiennes le 6 mai. Le ministre des affaires étrangères éthiopien, Seyoum Mesfin, a qualifié l'attaque de « *guerre d'agression* » contre son pays, mardi 19 mai, réaffirmant qu'il n'y aurait aucune négociation avant le retrait inconditionnel des forces d'Asmara du nord de l'Ethiopie. « *J'espère que le conflit va être contenu* », a ajouté Kofi Annan qui intervient au terme d'un balai diplomatique où se sont succédé, la secrétaire d'Etat américaine aux affaires africaines, Susan Rice, le président djiboutien, Hassan Gouled Aptidon, et le vice-président rwandais, Paul Kagamé. – *(AFP, Reuters.)*

Le président yougoslave défie les autorités du Monténégro

BELGRADE. Le président de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie, Monténégro) Slobodan Milosevic a pris de front le président réformiste du Monténégro, Milo Djukanovic, en désignant, mardi 19 mai, son principal rival au poste de premier ministre yougoslave. M. Milosevic a « *proposé au Parlement* » d'élire l'ex-président monténégrin, Momir Bulatovic, à la tête du gouvernement fédéral, malgré l'opposition catégorique de M. Djukanovic, élu en octobre dernier à l'issue d'un scrutin dont la validité n'a pas été reconnue par Belgrade. M. Bulatovic est appelé à succéder à un autre Monténégrin, Radoje Kontic, soixante ans, à qui le Parlement yougoslave, dominé par les socialistes de M. Milosevic et leurs alliés, a retiré lundi sa confiance. Le Parlement du Monténégro a refusé mardi de reconnaître la destitution « *anti-constitutionnelle* » de M. Kontic. Cette crise politique intervient à moins de deux semaines des législatives anticipées du 31 mai au Monténégro. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **RWANDA : l'attaque de l'école de Nyamyumba** a fait lundi 14 morts dont 11 enfants, 2 policiers et 1 employé, selon des témoignages recueillis mardi 19 mai par l'AFP. « *Ils ont fait sortir ceux qui étaient là et les ont tués avec des fusils et des machettes* », a indiqué Calixthe, une rescapée. Les témoins ont attribué ce massacre à la rébellion extrémiste hutue, qui mène des actions contre l'armée rwandaise et les populations civiles dans le nord-ouest et le centre du pays. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ARABIE SAOUDITE : deux infirmières britanniques** détenues pour le meurtre d'une collègue vont être libérées. Jugées coupables en 1997 par la justice saoudienne, les deux femmes ont été graciées par le roi Fahd dont le premier ministre Tony Blair avait sollicité la clémence au cours d'une visite officielle. – *(AFP.)*

■ **IRAN : quatre diplomates** ont été contraints, mardi 19 mai, de quitter l'Argentine, celle-ci ayant décidé de limiter ses relations avec Téhéran, accusé d'avoir commandité un attentat meurtrier contre la communauté juive argentine en 1994. L'Argentine affirme détenir la preuve de l'implication d'islamistes iraniens dans cet attentat qui avait fait 86 morts. Le départ des diplomates et de leurs familles intervient quatre jours après la décision du ministère argentin des affaires étrangères de réduire sa mission à Téhéran à un seul représentant. Il avait invité l'Iran à faire de même. – *(Reuters.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : la Douma,** chambre basse du Parlement russe, a décidé mardi 19 mai de repousser de juin à septembre son débat sur la ratification des accords de désarmement nucléaire Start II, au risque de retarder d'autant un sommet Eltsine-Clinton prévu au Kremlin. Le président américain Bill Clinton a en effet indiqué que la ratification de Start II était une condition préalable à sa prochaine visite à Moscou. A l'issue du sommet du G 8 à Birmingham, le président Eltsine avait annoncé dimanche la venue de son homologue à Moscou en juillet, une date que la Maison Blanche n'a pas confirmée. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE/OPEP : bien que n'appartenant pas à l'OPEP** (Organisation des pays exportateurs de pétrole), la Russie participera à la conférence du cartel prévue à Vienne le 24 juin pour discuter du marasme pétrolier, a annoncé le premier vice-premier ministre Boris Nemtsov, cité le 19 mai par l'agence Itar-Tass. Après une rencontre avec le secrétaire général de l'OPEP Rilwanu Lukman, M. Nemtsov a déclaré : « *Pour la première fois, nous avons réalisé de susbstantiels progrès dans la coordination de nos actions.* » – *(AFP).*

Horst Koelher semble assuré de devenir président de la BERD

BRUXELLES. Quatorze pays de l'Union européenne sont favorables à la nomination de l'Allemand Horst Koehler, cinquante-cinq ans, à la présidence de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), a indiqué, mardi 19 mai, le ministre belge des finances, Philippe Maystadt, à l'issue du conseil des quinze ministres des finances européens. L'Espagne qui – comme la France et l'Italie – a présenté un candidat à ce poste, a maintenu ses réserves mais pourrait les lever dans les prochains jours. L'ancien secrétaire d'Etat allemand aux finances est donc pratiquement assuré de présider la BERD, spécialisée dans le financement de projets en Europe de l'Est. La présidence de l'institution revient de droit à l'UE, majoritaire dans son capital. Une fois désigné, le candidat choisi par l'UE sera soumis à la soixantaine d'Etats actionnaires de la BERD, pour la procédure formelle de désignation.

Vingt-cinq banquiers mexicains ont été arrêtés aux Etats-Unis

Ils sont accusés de blanchiment d'argent de la drogue

MEXICO
de notre correspondant

Au lendemain de l'annonce, lundi 18 mai, de l'arrestation aux Etats-Unis de banquiers mexicains accusés d'avoir participé au blanchiment de plusieurs dizaines de millions de narcodollars, la classe politique et les milieux d'affaires mexicains semblaient frappés de stupeur par l'ampleur du scandale provoqué par l'opération Casablanca. Les accusations portées par les autorités américaines contre deux des plus importantes banques du pays, Banamex et Serfin, surviennent en effet à un moment particulièrement inopportun pour le système financier mexicain, qui attend le feu vert du Parlement pour bénéficier d'un généreux plan de sauvetage subventionné par l'Etat à hauteur de 65 milliards de dollars.

Lancée en novembre 1995, dans le plus grand secret, l'opération Casablanca a mobilisé quelque deux cents agents américains du service des douanes et du FBI. Son bilan se solde par l'arrestation, à San Diego (Californie) et à Las Vegas (Nevada), de quelque vingt-cinq hauts cadres mexicains employés par douze des dix-neuf principales banques de leur pays. Tous avaient été fictivement invités aux Etats-Unis, persuadés qu'ils allaient participer à une conférence entre banquiers sur le thème du... blanchiment de l'argent de la drogue, ou assister à l'ouverture d'un casino. Plusieurs dizaines d'arrestations ont suivi au cours du week-end, parmi lesquelles celle de quatorze membres du cartel de Juarez (Mexique) et deux membres du cartel de Cali (Colombie).

DES FONDS PEU ÉLEVÉS

Après avoir reconnu que leurs homologues américains ne les avaient pas informées du déroulement de l'enquête qui a duré trois ans, les autorités judiciaires mexicaines, mais aussi l'Association des banquiers, ont entrepris de minimiser l'affaire. Selon un des ajoints du procureur général de la République chargé des questions internationales, l'*« opération Casablanca ne cherche pas à faire le procès du système bancaire mexicain, mais plutôt celui des individus qui ont corrompu le système financier des deux pays »*. Quant au président de l'Association des banquiers du Mexique, Carlos Gomez, il a soutenu que cette affaire *« ne prouvait pas que le système financier national était pénétré par le narcotrafic »*, car, assure-t-il, les fonds blanchis ne sont pas très élevés, la plus imortante opération réalisée par une banque mexicaine *« ne dépassant pas 20 millions de dollars »*.

Selon les informations diffusées par l'AFP, qui a eu accès au dossier de l'enquête auprès de la cour fédérale de Los Angeles, la plupart des inculpés exerçaient leurs fonctions dans deux capitales de la drogue, Tijuana, près de la frontière avec les Etats-Unis, et dans la région de Guadalajara (centre du Mexique). Ils travaillaient pour Banamex et Serfin, mais aussi pour Bancomer, première banque du pays, et neuf autres institutions, dont les filiales de deux sociétés espagnoles, Santander et Bilbao-Vizcaya.

Commentateurs et partis d'opposition déplorent que le gouvernement mexicain ait été complètement tenu à l'écart de l'enquête par son allié américain, alors qu'il existe de nombreux mécanismes de collaboration entre les deux pays. Ils y voient la preuve d'un *« manque de confiance »* de la part de Washington, qui n'a toujours pas digéré l'arrestation, en février 1997, du patron de la brigade antidrogue du Mexique, le général Jesus Gutierrez, accusé d'être à la solde d'Amado Carrillo, chef du cartel de Juarez décédé quelques mois plus tard.

Bertrand de la Grange
(avec Laurent Zecchini à Washington)

Les chrétiens-démocrates allemands fustigent le show médiatique du SPD

BRÊME
de notre envoyé spécial

Objectif atteint : le Parti chrétien-démocrate (CDU) réuni en congrès, les 19 et 20 mai à Brême, a resserré les rangs autour de son chef, Helmut Kohl. Les militants ne se posent plus la question de savoir s'ils ont choisi le bon candidat : à quatre mois des élections, il est trop tard pour avoir des états d'âme. Le successeur désigné de M. Kohl, Wolfgang Schäuble, président du groupe parlementaire CDU-CSU, a adopté un profil bas. Il n'a pas volé la vedette à Helmut Kohl et, tactiquement, les délégués l'ont applaudi deux fois moins longtemps que le chancelier la veille. M. Schäuble a eu la tâche plus ingrate de présenter le programme du parti pour la prochaine législature et il s'est employé à montrer que le bilan de la CDU est bon, en dépit des 4,4 millions de chômeurs et que le discours du candidat social-démocrate Gerhard Schröder – qui se prétend spécialiste de l'économie – est creux.

M. Schäuble a multiplié les attaques contre Gerhard Schröder, qu'il a accusé d'être pour et contre l'euro, pour et contre la réforme des retraites, pour et contre la réunification, pour et contre tout... Il a dénoncé le show médiatique du SPD : *« Lors de leur congrès, ils ont débattu de leur programme et l'ont adopté en une minute trente. C'est déjà considérable. C'est la durée exacte d'un reportage aux journaux télévisés. Schröder ne peut pas argumenter plus longtemps. Il n'a pas plus de substance ! »* Il a accusé ses opposants de proposer des recettes simplistes. *« Lorsqu'on veut pédaler facilement, on descend la pente. C'est la direction prise par le SPD, les Verts et le PDS. Chez nous, c'est plus fatigant, chez nous il faut pousser sur les pédales. Ainsi, on monte la côte. »*

La CDU veut relancer la réforme fiscale qui prévoit une baisse des impôts de 30 milliards de marks (100 milliards de francs). L'idée est de ramener le taux marginal de l'impôt sur le revenu de 53 % à 39 % et le taux minimal de 25,9 % à 15 %. Sur le chômage, M. Schäuble a cherché à atténuer la gravité de la situation. Il a noté qu'il y avait en Allemagne 470 000 offres d'emplois non satisfaites : *« Pourquoi ne sont-elles pas occupées plus vite ? Et pourquoi ne parvenons-nous pas à faire les récoltes sans l'aide d'étrangers et à faire tourner nos hôtels et restaurants sans entrepreneurs et travailleurs étrangers ? C'est en grande partie dû à un manque de qualification et de flexibilité. Mais c'est aussi une question d'offre et de demande. Il y a suffisamment de demande de travail en Allemagne, mais pas au prix où celui-ci est proposé »*, a jugé M. Schäuble, qui estime que jusqu'à 5 millions d'emplois pourraient être créés, notamment dans les services.

Dans la campagne électorale, la difficulté, pour la CDU, est de forcer Gerhard Schröder à entrer dans le fond du débat, ce qu'il refuse obstinément depuis des mois. Pour remporter les élections, ce dernier table en premier lieu sur la lassitude des Allemands, après seize années de règne Kohl. *« Plus on montrera Kohl, plus on perdra de voix »*, s'inquiète d'ailleurs un député CDU, opposant au chancelier, qui estime à une sur cinq les chances de son parti de gagner en septembre. Lors du prochain congrès, l'unité de façade du parti volera sans doute en éclats puisqu'il s'agira de désigner un successeur à M. Kohl à la tête de cette CDU qu'il préside depuis 1973.

Arnaud Leparmentier

Les mineurs russes en colère bloquent des lignes de chemins de fer en Sibérie depuis six jours

La crise sociale s'accompagne de rumeurs sur une dévaluation du rouble

Protestant contre les retards dans les versements de leurs salaires et leurs difficiles conditions de travail, les mineurs russes mènent depuis six jours des actions de protestation, paralysant notamment le trafic ferroviaire en Sibérie. Alors que ce mouvement prenait, mercredi 20 mai, de plus en plus d'ampleur, le quotidien *Nezavissimaïa Gazeta* affirmait à sa « une » : *« la Russie est au seuil d'une dévaluation »* du rouble.

MOSCOU
de notre correspondante

La crise sociale et financière latente en Russie s'est emballée, mercredi 20 mai, avec une escalade du mouvement des mineurs non payés qui bloquent des voies ferrées vitales du pays et l'attente, de plus en plus évidente sur les marchés, d'une dévaluation du rouble.

La *Nezavissimaïa Gazeta*, quotidien de l'influent financier Boris Berezovski, affirmait mercredi à la « une » que *« la Russie est au seuil d'une dévaluation »*, et appelait les autorités à prendre la *« décision chirurgicale qui seule pourrait sauver du coma les finances russes »*. La veille, les marchés s'étaient pourtant stabilisés, au lendemain d'un relèvement du loyer de l'argent par la banque centrale de 30 % à 50 %, provoqué par un nouveau plongeon de la Bourse de Moscou et du rouble (*Le Monde* du 20 mai). La *Nezavissimaïa*, publiant un graphique montrant une chute en parallèle des index boursiers russe et indonésien, affirme que l'autorité monétaire russe *« est prête à dévaluer fortement la monnaie nationale, mais préfère une décision politique du président ou du premier ministre »*.

Le premier ministre a reçu les représentants des syndicats

Sergueï Doubinine, le président de la banque centrale, a affirmé que le relèvement des taux, annoncé lundi, a permis de briser la dernière en date des attaques spéculatives, menées notamment par des *« fonds d'investissement occidentaux qui sont en même temps consultants du gouvernement en matière de levée d'euro-obligations »*. Le président de la banque centrale a assuré mardi qu'il ne *« prévoit rien de dramatique »* sur le front du rouble. Ce qui n'a pas rassuré. *« Il y a réellement crise... le gouvernement ne peut se permettre un service de la dette à 50 % »*, a ainsi déclaré Al Breach, un économiste du Centre russo-européen de politique économique.

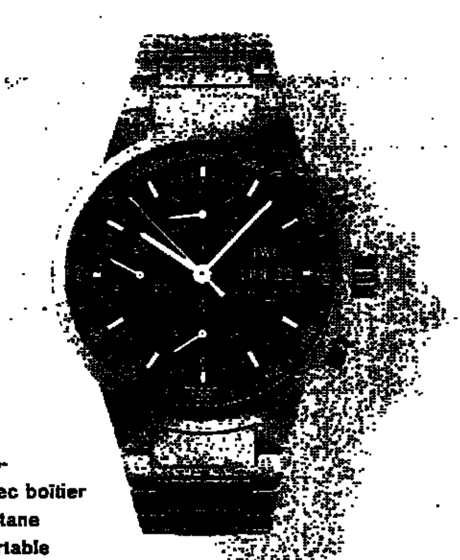
Le premier ministre, Sergueï Kirienko, s'est entretenu mercredi matin avec les représentants des syndicats des mineurs, qui réclament le paiement des 8,7 milliards de roubles (8,7 milliards de francs) dus par le gouvernement au secteur. Ce chiffre fut cité mardi par le vice-premier ministre Boris Nemtsov, qui a annulé un voyage prévu en Italie et annoncé l'envoi dans les régions paralysées de *« groupes spéciaux de la police fiscale, et s'il le faut du ministère de l'intérieur et de la sécurité, qui s'en prendront aux intermédiaires qui infestent le secteur minier »*.

Après les premières actions de mineurs, qui ont bloqué mardi dernier la grande voie du Transsibérien à Anjero-Soudjensk, le gouvernement, à peine constitué et aux prises avec l'élaboration d'un nouveau programme d'austérité, a misé sur l'étiolement rapide, habituel depuis des années, de ce type de protestations. Mais le mouvement n'a fait que s'élargir, touchant les régions d'extrême-Orient, de Vorkouta, de Rostov-sur-le-Don, etc. Mercredi à l'aube, les mineurs du Kouzbass ont achevé de bloquer le Transsibérien et les enseignants de la région menacent de rejoindre les camps installés sur la voie ferrée. Une manifestation nationale de membres de l'enseignement supérieur était aussi prévue mercredi à Moscou.

Sophie Shihab

WIRZ

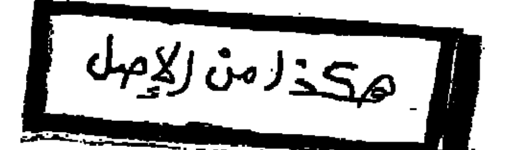
Perdez du poids. Optez pour une montre plus légère.



Réf. 3707
La GST Chrono-Automatique avec boîtier et bracelet en titane résistant, confortable au porter et ultra-léger. Egalement disponible en or jaune et en acier à partir de FRF 22500.–

IWC
International Watch Co Ltd. Schaffhausen. Switzerland
Since 1868

Notre catalogue général vous sera envoyé gracieusement sur simple demande à BCM/IWC S.A.,
90, Avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, 01/42 89 65 51. Belgique: 0031/20/672 33 33. Suisse: 0041/52/635 65 65
http://www.iwc.ch



COHABITATION L'Elysée a déclenché, mardi 19 mai, une offensive contre Lionel Jospin, le gouvernement étant accusé d'actionner une campagne dirigée contre Jacques Chirac. Mercredi matin, cependant, l'Elysée et Matignon ont diffusé simultanément deux déclarations faisant connaître l'*« inquiétude »* de MM. Chirac et Jospin devant des *« dérives »* (version Elysée) ou des *« discours »* (version Matignon) *« qui risquent de troubler la vie politique française au détriment de la démocratie »*. ● A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, mardi, à l'instigation d'Alain Juppé, un député RPR avait interpellé M. Jospin sur son statut passé de diplomate sans affectation. ● LES DÉPUTÉS UDF et certains RPR, encouragés par Edouard Balladur, envisagent de former sans attendre un groupe unique de l'opposition, après la proposition d'« Alliance » formulée par MM. Séguin et Léotard.

Jacques Chirac et Lionel Jospin appellent à une trêve au sujet des « affaires »

Alors que le RPR, sous l'impulsion de l'Elysée, a engagé une offensive visant le premier ministre, les deux têtes de l'exécutif sont convenues, mercredi matin, d'exprimer leur « inquiétude » devant la dégradation de la cohabitation

LE PETIT CERCLE des chiraquiens a décidé de déclarer la guerre. Et son conseil militaire a son QG à l'Elysée. Ce mardi 19 mai, lors du petit déjeuner qui réunit,

RÉCIT

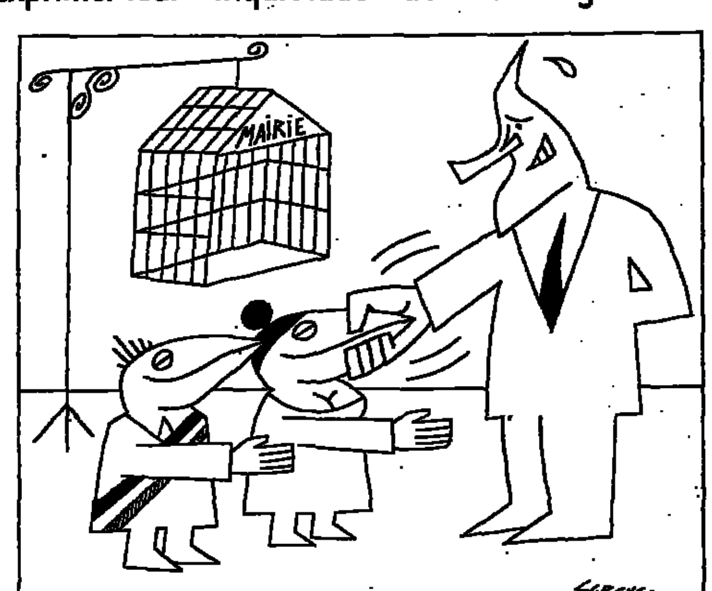
Déclarations de guerre, *plans d'offensive* et tentatives de réconciliation

autour du président de la République, Philippe Séguin, Nicolas Sarkozy, Jean Louis Debré, Josselin de Rohan et Dominique de Villepin, on a mis bout à bout les attaques de l'adversaire pour mieux figurer l'ampleur du conflit. Il y a d'abord eu cette fuite dans la presse, le jeudi précédent, annonçant la mise en garde à vue de Xavière Tiberi et la lente remontée des affaires jusqu'à Jacques Chirac, lorsqu'il était encore maire de Paris. Puis vendredi, l'Elysée a appris avec suspicion les déclarations de Claude Bartolone sur une petite radio juive, Radio J, destinées à être diffusées le dimanche : *« Jacques Chirac pourrait être tenté de provoquer une présidentielle anticipée, il y a tout intérêt »*, disait le ministre délégué à la ville, avant d'assurer que, dans cette hypothèse, *« Lionel Jospin est, bien sûr, le candidat naturel des socialistes »*.

Enfin, l'Elysée a entendu avec effroi la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, déclarer tranquillement, dimanche soir au « Club de la presse d'Europe 1 » : *« Comme tous les Français, le président de la République peut être traduit devant les tribunaux s'il a commis des délits. »* Aux yeux de M. Chirac, la cause est donc entendue. L'ennemi est double mais il a un objectif commun : les juges et la gauche veulent parvenir jusqu'à lui, l'acculer à provoquer une élection anticipée et porter Lionel Jospin au pouvoir.

Lundi, déjà, lors de la réunion hebdomadaire des conseillers de l'Elysée autour du chef de l'Etat, les dossiers de la Ville de Paris ont occupé la part la plus angoissante de la discussion. Un peu plus tard, lorsque M. de Villepin a reçu M. Sarkozy, il n'a été question que de riposter aux accusations. Cette fois, il s'agit d'organiser concrètement les contre-feux. Pour se persuader de l'urgence, le petit groupe réuni, mardi, autour de M. Chirac évoque déjà l'existence d'une « cellule » que Matignon et le ministère de la justice auraient mise en place pour travailler sur la Mairie de Paris. Le croient-ils vraiment ? En tout cas, il faudra le suggérer à la presse...

C'est donc lors de ce petit déjeuner qu'est mis au point le premier « Scud » de représailles. Puisque le président est personnellement visé, son challenger sera personnellement attaqué. M. de Villepin a cru trouver la parade dans les souvenirs qu'il garde du Quai d'Orsay : il se souvient des demandes d'affectation de l'actuel premier ministre, entre 1993 et 1995, alors que, ayant réintégré son corps d'origine, l'ancien ministre traversait son désert politique. On fait ressortir l'ensemble du dossier : le déroulement



de la carrière de M. Jospin et le montant de son traitement, 32 850 francs par mois exactement.

A 10 heures, M. Debré est revenu à l'Assemblée pour la réunion du bureau du groupe RPR. On y passe en revue, comme chaque semaine, les questions que les députés RPR poseront dans l'après-midi au gouvernement. Dans la coulisse, c'est autre chose. MM. Juppé et Debré ont pris à part le député Patrick Devedjian pour lui proposer de porter le fer contre le chef du gouvernement. Cela fait déjà plusieurs semaines que l'ancien premier ministre s'inquiète du déroulement de l'instruction sur les affaires de Paris. Adjoint aux finances à l'époque où M. Chirac était maire de la capitale, l'ancien premier ministre voit la menace se rapprocher et craint une mise en examen.

M. Séguin se met en devoir de galvaniser les députés. Il aurait voulu n'évoquer que son Alliance avec l'UDF, mais la garde à vue de Mme Tiberi est venue « plomber » son opération de reconquête de l'opinion. Il n'en finit pas de regretter de n'avoir pu, en janvier, changer le nom du RPR et dissocier ainsi ce parti, autrefois consacré à la prise de pouvoir chiraquienne, du mouvement qu'il tente aujourd'hui de rénover. *« Ne mélangons pas les problèmes politiques et judiciaires ! »*, lance-t-il devant les élus.

Petit déjeuner, aussi, à Matignon. Autour de M. Jospin, de Daniel Vaillant, de Jean-Marc Ayrault et de Claude Estier, on commente le développement des affaires. François Hollande, invité de France-Inter, est arrivé en retard, mais on se félicite du *« ton modéré »* dont il a usé pour commenter l'instruction concernant la mairie de Paris (*Le Monde* du 20 mai). M. Jospin répète qu'il n'est pas de mise d'évoquer l'élection présidentielle.

En fin de matinée, lorsque M. Ayrault réunit les députés socialistes, il fait passer le message : *les élus sont priés d'éviter les polémiques inutiles. « N'ayons pas l'air d'utiliser les affaires à des fins politiques*, dit-il en substance. *Nous donnerions, au contraire, des arguments à la droite. »* Dans les couloirs de l'Assemblée, en effet, François Fillon, porte-parole du RPR, dénonce devant les journalistes *« une tentative de manipulation »* de la gauche. Puis il menace franchement : *« Toutes les semaines, nous demanderons s'il est normal que le premier secrétaire du Parti socialiste soit payé sur le budget du ministère des affaires étrangères. »*

La gauche appelait ses troupes à la modération ? Elle ne tient plus ses soldats. Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire), ancien avocat de l'Association de la défense des contribuables de Paris, explique devant les journalistes : *« M. Tiberi se proclame "intouchable". La caste des intouchables n'existe pas dans un Etat républicain. »* Et les élus de droite ont décidé de rendre coup pour coup. Renaud Muselier (RPR, Bouches-du-Rhône) rappelle aux socialistes quelques souvenirs : *« Lionel Jospin, qui était premier secrétaire du PS pendant l'affaire Urba, Laurent Fabius, mis en examen dans l'affaire du sang contaminé, Henri Emmanuelli, déchu de son mandat de député par sa condamnation dans l'affaire Urba, ou Roland Dumas, qui est assigné à domicile. »*

Au fond, c'est encore chez les Tiberi que l'on affiche la meilleure humeur. Il y a encore quelques heures, Mme Tiberi, entre le chagrin et l'exaspération, confiait à ses proches, au sortir de sa garde à vue : *« Vous n'imaginez pas ce que c'est que de se retrouver entre quatre policiers, face aux caméras, sous le regard de tout le monde. »* Mais là, moins de vingt-quatre heures après sa confrontation face au juge, elle est rayonnante dans son tailleur blanc. En ce mardi après-midi, où les Chirac et les Tiberi inaugurent, en compagnie du président égyptien, Hosni Moubarak, et de son épouse, l'exposition égyptienne du Petit-Palais, le président vient de l'embrasser. Un gros baiser sur chaque joue. Devant les photographes et les caméras. Et maintenant, le voilà qui lui tapote gentiment la joue, lui montre les statues, la tire par la main et multiplie les gestes de prévenance. Et puis on a posé tous ensemble. Les couples présidentiels Chirac et Moubarak – et les Tiberi ! – devant la statue colossable de Ptolémée, sauvée des eaux dans la baie d'Alexandrie.

M. Tiberi se réjouit d'autant plus qu'il se croit en passe de l'emporter contre son rival politique à la mairie, Jacques Toubon. Celui-ci n'a-t-il pas vécu l'humiliation d'être reçu, lundi, à l'Elysée, par le secrétaire général et non par le président ? Pire : M. Séguin vient de lui soumettre, comme à M. Tiberi, un texte de conciliation en onze points qui propose la réorganisation de la majorité municipale et de la fédération parisienne, et réclame implicitement la dissolution du groupe créé par l'ancien ministre.

Mercredi matin, échec pour M. Séguin : ni M. Tiberi ni M. Toubon ne veulent de ses « onze points ». Le RPR enjoint M. Toubon de rejoindre le groupe officiel de la majorité parisienne, en précisant que tout membre du RPR qui refuserait de rentrer dans ce groupe perdrait l'investiture pour les élections à venir. Quant au maire, il apprend que le président du RPR entend désigner, *« le moment venu, le candidat* [du parti] *à la mairie de Paris »*.

Raphaëlle Bacqué
Cécile Chambraud
et Jean-Louis Saux

Deux communiqués de l'Elysée et de Matignon

Jacques Chirac et Lionel Jospin ont appelé à calmer le jeu, lors de leur entretien en tête-à-tête, mercredi 20 mai, avant le conseil des ministres. Dominique de Villepin, secrétaire général de la présidence, et Olivier Scharmeck, directeur de cabinet du premier ministre, ont ensuite chargé les porte-paroles de faire connaître le message. Selon l'Elysée, M. Chirac et M. Jospin ont marqué *« leur inquiétude face à des dérives qui risquent de troubler la vie politique française au détriment de la démocratie »*. Selon Matignon, ils ont exprimé leur *« inquiétude face à des discours »* : ce ne sont pas les investigations des juges qui sont visées, mais les propos tenus dans la majorité et dans l'opposition. *« C'est un appel au calme, à la raison, à la sérénité »*, confirme-t-on à l'Elysée.

Passe d'armes au Palais-Bourbon à propos d'un « haut fonctionnaire »

CAS PRATIQUE : *« Un haut fonctionnaire est payé de 1994 à 1997 par le ministère des affaires étrangères, sans y déployer aucune activité. Il est vrai que, dans le même temps, il est très occupé par des responsabilités éminentes dans un grand parti politique. S'agit-il d'un emploi fictif ? »* Ce n'est pas un sujet d'examen pour avocat, cela ressemblerait plutôt à un oral de grande école, destiné à tester le sang-froid du candidat.

C'est en fait une question d'actualité, posée par Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) à Lionel Jospin, mardi 19 mai, à l'Assemblée nationale. Le « haut fonctionnaire » en question n'était autre que M. Jospin lui-même. Le premier ministre connaissait juste le nom du député qui allait l'interroger, avec cette mention : *« fonction publique »*. Mais, estime M. Devedjian, il a *« dû sentir quelque chose »*. Quelques minutes avant le début de la séance, raconte l'interpellateur, M. Jospin s'est *« approché »* de lui alors qu'il était en conversation avec Jean-Louis Debré. La décision de poser cette question avait été prise le matin, en petit comité, *« à l'écart »* du groupe RPR, explique dans les couloirs celui qui est aussi avocat : *« L'idée vient de Juppé, la formulation vient de moi. »*

M. Jospin, qui n'a pas eu le temps de préparer sa réponse, *« a plutôt été bon »*, reconnaît le député RPR. La réplique, en tout cas est claire : *« Ce haut fonctionnaire-là, je crois m'en souvenir, a écrit au ministre des affaires étrangères de l'époque* [Alain Juppé] *pour lui dire qu'il se tenait à la disposition de son administration pour remplir les missions que celle-ci voudrait bien lui confier. »* Le ministre l'a *« invité »*, *« quelques semaines »* après réception de la lettre, pour lui dire *« qu'il lui ferait, éventuellement »*, des propositions. Quelques mois plus tard, ne voyant rien venir, *« ce haut fonctionnaire »* a demandé un nouvel entretien ; *« malheureusement »*, le ministre *« n'était pas en mesure »* de lui proposer *« quelque poste que ce soit »*.

QUESTION « MESQUINE »

Morale de l'histoire : *« Le haut-fonctionnaire de l'époque en a tiré la conclusion qu'il était libre de son expression »*, a souligné celui qui n'était alors qu'un député battu et qui est aujourd'hui le chef du gouvernement. La question est *« mesquine »*, a lancé M. Jospin, sous les *« oh »* ironiques des députés de l'opposition, avant de leur demander, s'ils voulaient évoquer *« d'autres problèmes »*, de le faire *« clairement »*. M. Devedjian aimerait bien : en soulevant l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris, on a ouvert, selon lui, *« la boîte de Pandore »*. *« En 1995, pendant la campagne présidentielle, et en 1997, pendant les législatives, M. Jospin aurait-il vraiment voulu un boulot ? »*, ironise-t-il.

Cette question était un *« avertissement »*, prévient M. Devedjian, mais aussi une *« représaille »* aux propos tenus, notamment, par Elisabeth Guigou, dimanche 17 mai, selon lesquels le président de la République peut être traduit devant les tribunaux. Selon le député RPR, M. Jospin a parfaitement compris le message, en précisant, dans sa réponse, que sa *« formation politique »* ne se mêlerait pas des *« questions de justice »*. *« On a voulu montrer aux socialistes qu'on ne laisserait pas attaquer Jacques Chirac »*, prévient M. Devedjian.

Clarisse Fabre

Les députés UDF et Edouard Balladur veulent précipiter l'union de la droite

LES PÈRES FONDATEURS de l'Alliance n'en attendaient pas tant. Jeudi 14 mai, les présidents du RPR et de l'UDF, Philippe Séguin et François Léotard, signaient, non sans précautions, un protocole d'accord, en émettant le vœu qu'une structure commune de l'opposition *« puisse commencer à fonctionner dès la rentrée de septembre »*. Mardi 19 mai, les députés UDF se sont engouffrés dans la brèche. Lors de la réunion hebdomadaire de leur groupe, ils se sont prononcés, à l'unanimité, pour que l'ensemble des députés de droite se retrouvent, à l'Assemblée nationale, dans un même groupe, le plus vite possible. Leur président, François Bayrou, a ensuite rencontré son homologue du RPR, Jean-Louis Debré, pour lui proposer la réunion en séance plénière, dès la semaine prochaine, de l'intergroupe RPR-UDF, afin de le laisser se prononcer sur cette éventualité.

L'offensive a été préparée par un petit groupe de députés « refondateurs », libéraux et centristes, parmi lesquels Renaud Dutreil (DL, Aisne), Dominique Dord (DL, Savoie), Nicolas Forissier (DL, Indre), Henri Plagnol (FD, Val-de-Marne), qui ont en commun d'être exaspérés par les querelles des chefs de l'UDF. Au début de la matinée, ceux-ci s'étaient retrouvés en compagnie d'Edouard Balladur et d'une quinzaine de leurs collègues du RPR, réunis officiellement pour commencer à réfléchir au projet de l'opposition. De longue date favorable à l'idée d'une confédération, M. Balladur encourage cette initiative.

« BOUILLONNEMENT CRÉATEUR »

Fait rarissime dans la chronique parlementaire, l'ancien premier ministre apparaît même, dans l'après-midi, salle des Quatre-Colonnes, pendant la séance des questions au gouvernement, pour une brève déclaration. La constitution d'un groupe unique de l'opposition est *« une idée qui mérite d'être soutenue »*. *« Ce peut être un élément visuellement important de cohésion. Nous n'avons pas le droit de décevoir nos concitoyens. Il faut aller aussi loin que possible dans la recherche de l'unité dans la diversité »*, affirme M. Balladur, avant d'ajouter, d'un air gourmand : *« Nous sommes dans un bouillonnement. Espérons que ce sera un bouillonnement créateur ! »*

L'accélération des événements en désarçonne plus d'un. *« C'est une étape possible, pas forcément la première »*, affirme, dans un premier temps, le porte-parole du RPR, François Fillon, en relevant que *« les structures politiques n'ont même pas encore été consultées »*. Un peu plus tard, M. Fillon constate que *« les députés poussent à l'unité »* et que la constitution éventuelle d'un groupe commun de l'opposition pourrait être *« un instrument pour sortir enfin du tunnel »*. Le député de la Sarthe rappelle aussi que l'*« élargissement »* constitue le troisième axe, après la *« réconciliation »* et la *« rénovation »*, du programme proposé par M. Séguin lors de son élection, en juillet 1997, à la présidence du RPR. La décomposition de l'UDF a accéléré les choses. *« Encore faut-il que nous sachions quels seront nos interlocuteurs au sein de l'Alliance »*, s'interroge encore M. Fillon. Le secrétaire général du RPR, Nicolas Sarkozy, temporise pareillement : *« La logique de l'Alliance est une logique confédérative, ce n'est pas la fusion. Personne n'est d'accord pour un groupe unique de l'opposition : ni François Léotard ni Alain Madelin. »*

Les réticences sont tout aussi évidentes chez les dirigeants de l'ex-UDF. Après la proposition d'Alliance, la volonté d'unité manifestée clairement par les députés UDF encombre encore un peu plus la voie, souhaitée par M. Bayrou, d'une opposition dans laquelle le centre serait clairement identifié à côté d'une droite dont il voudrait faire vieillir l'image. Cette volonté a cependant contraint le président de Force démocrate à faire mine d'accompagner le mouvement : *« C'est un mouvement d'unité que nous avons décidé de servir et de soutenir »*, a prudemment déclaré M. Bayrou.

Ce mouvement, pourtant, lui coûte. D'abord parce qu'à cette occasion ont été mises en évidence les divisions qui traversent son parti. Au cours de la réunion du groupe, mardi, Claude Goasguen, l'un de ses secrétaires généraux, farouchement opposé à la partition entre centristes et libéraux, et Dominique Baudis, député de Haute-Garonne, ont vigoureusement plaidé en faveur du groupe unique. Ils ont été appuyés par deux autres « barons », Jacques Barrot et Pierre Méhaignerie. En outre, les appels à l'unité s'accompagnent souvent d'une demande de *« renouvellement des têtes »*, aussi bien à l'UDF qu'au RPR. *« Je ne veux pas me faire putscher »*, a rétorqué M. Bayrou à M. Forissier qui, lors de la réunion du groupe UDF, faisait part de cette exigence.

DEUX POINTS DE CLIVAGE

Pour les mêmes raisons, M. Madelin n'est pas pressé de voir le groupe unique voir le jour. Après que Démocratie libérale eut quitté l'UDF, le 16 mai, son président souhaitait que les députés de son parti créent, à l'Assemblée, leur propre groupe. Il n'a pas abandonné cette idée. Mardi, deux de ses proches, Philippe Vasseur et François d'Aubert, manifestaient leurs réticences devant les appels à l'unité.

Mais les libéraux, comme les centristes, sont divisés. Aussi, les députés de DL devaient décider, mercredi matin, de préparer la création de leur propre groupe en cas d'échec du groupe unique. M. Goasguen analyse ainsi les deux points de clivage qui risquent d'apparaître dans la prochaine période : *« La rapidité du processus unitaire et le renouvellement des hommes »*.

Dans l'immédiat, les bureaux des deux groupes parlementaires devaient se réunir, mercredi matin, pour arrêter un calendrier. A l'échelon des partis, une réunion de l'Alliance est prévue la semaine prochaine. Le RPR espère qu'elle sera fondatrice.

C. Ch. et J.-L. S.



هكذا من الإعلان

ST®

Le 19 mai, notre nom devient

ST®

STMicroelectronics

ST®

Rien d'autre ne change.

ST®

Et nous continuons à faire progresser la technologie.

ST®

Le logo ST est une marque déposée de STMicroelectronics
www.st.com

هكذا من الإصل

La droite saisit le Conseil constitutionnel sur la réduction du temps de travail

Le projet de loi sur les 35 heures adopté définitivement à l'Assemblée nationale ne pourra pas être applicable avant juin. Pour Martine Aubry, ce texte marque le point de départ d'une négociation « qui va renforcer la démocratie dans l'entreprise et la solidarité »

Les députés ont définitivement adopté, mardi 19 mai, le projet de loi *« d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail »*. Le Parti socialiste, le Parti *communiste français*, le Parti *radical* de gauche, le Mouvement des citoyens et les Verts ont approuvé ce texte, *dont l'examen* avait commencé le 27 janvier. Le RPR et l'UDF ont voté contre. L'opposition a décidé de saisir le Conseil constitutionnel, et la loi ne pourra pas être promulguée avant juin. Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, estime que *« le 19 mai marque une nouvelle conquête pour les salariés et pour la société toute entière »*, tandis que Gilles de Robien (UDF) *juge que cette loi va « durcir » le climat* social. Le texte prévoit que toutes les entreprises devront passer aux 35 heures au 1er janvier 2002, et celles qui ont plus de vingt salariés dès le 1er janvier 2000. Pour compenser le coût pour les employeurs, le gouvernement a prévu des aides. Près de 10 millions de salariés sont concernés par cette réforme.

ADOPTÉ définitivement, mardi 19 mai, le projet de loi *« d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail »* ne pourra pas être promulgué – et donc applicable – avant quelques semaines. La droite a en effet décidé de saisir le Conseil constitutionnel pour retarder l'entrée en vigueur d'une réforme que l'opposition juge *« autoritaire »* et néfaste pour l'emploi.

A l'ouverture des débats, le 27 janvier, Martine Aubry avait invoqué la loi de 1841 sur le travail des enfants et la mémoire de Léon Blum. A l'issue du vote, la ministre de l'emploi n'a pas hésité à affirmer que *« le 19 mai est une date importante de l'histoire de notre pays »* parce qu'elle *« marque la volonté d'un gouvernement et de sa majorité de refuser la fatalité du chômage »*. Cette date marque surtout, selon elle, *« un point de départ, celui de la négociation qui va renforcer la démocratie dans l'entreprise et la solidarité »*.

Ce vote met un terme – provisoire – à un débat long et parfois houleux, marqué par le dépôt de près de 1 800 amendements, la présentation d'un *« projet alternatif »* RPR-UDF centré sur une réduction des charges sociales et la réécriture du texte par le Sénat, évidemment rejetée par l'Assemblée. Les pouvoirs publics devront présenter au Parlement, le 30 septembre 1999 au plus tard, un bilan. C'est sur ce bilan d'un an de négociations que le gouvernement s'appuiera pour élaborer la seconde loi sur la réduction du temps de travail.

Cinq décrets et deux circulaires d'application seront publiés immédiatement après la promulgation de la loi, courant juin. Ils apporteront des précisions aux futurs négociateurs.

● **Le calendrier.** Les entreprises de plus de vingt salariés devront passer aux 35 heures dès le 1er janvier 2000 ; les PME dont les effectifs ne dépassent pas vingt salariés ont jusqu'au 1er janvier 2002 pour le faire. Toutefois, si une PME décide, fin 1999 par exemple, d'embaucher et que ses effectifs franchissent ainsi ce seuil des vingt salariés entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2001, elle gardera le droit de n'adopter les 35 heures qu'en 2002.

Les entreprises qui, en 2000 (2002 pour les PME), n'auront pas réduit le temps de travail devront payer des heures supplémentaires au-delà de 35 heures hebdomadaires. Le surcoût de ces heures (25 % actuellement) ne sera pas majoré. La baisse du temps de travail pourra prendre la forme de jours de repos ou, partiellement, *alimenter un compte épargne-temps*. Toutes les formes d'annualisation contenues dans la loi sont possibles. L'employeur devra s'engager à garder les nouveaux salariés au moins deux ans à compter de la dernière embauche. La loi de Robien est abrogée, mais les conventions signées restent valables jusqu'à leur terme.

● **Les aides.** Elles prendront la forme d'allègements de charges sociales. Si une entreprise réduit de 10 % la durée du travail, embauche 6 % de salariés supplémentaires ou préserve 6 % des effectifs dans le cadre d'un plan social, elle aura droit à 9 000 francs par an pour chaque salarié en 1998, puis 8 000 francs courant 1999. Dégressive de 1 000 francs par an, elle se stabilisera à 5 000 francs la cinquième année. Si la réduction est de 15 % et les embauches de 9 %, l'aide sera portée à 13 000 francs.

Une majoration supplémentaire de 1 000 francs est prévue pour les sociétés faisant un effort particulier : embauche de handicapés, de chômeurs de longue durée ou de jeunes ; signature de contrats à *durée indéterminée* ; création d'emplois supérieure aux minima légaux... De plus, les entreprises qui ont au moins 60 % d'ouvriers et dont 70 % des salariés perçoivent au plus une fois et demie le SMIC auront droit à une aide supplémentaire de 4 000 francs. Elle remplace les aides aux secteurs du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure, que la commission de Bruxelles n'avait pas jugées « eurocompatibles ».

Ces aides ne sont pas cumulables avec l'abattement de 30 % pour le temps partiel, mais elles le sont avec la ristourne dégressive jusqu'à 1,3 fois le SMIC et avec les avantages du contrat initiative-emploi. Par ailleurs, le gouvernement a débloqué une enveloppe *de 200 millions de francs pour* aider les entreprises de moins de cinq cents salariés à payer les consultants qui les aideront à adapter les 35 heures aux spécificités de leur organisation interne. Dans le cadre de la préparation du budget 1999, Mme Aubry plaide pour un renforcement des moyens des directions départementales du travail.

● **Les entreprises concernées.** Toutes les entreprises privées sont concernées par la baisse du temps de travail et les aides, et même certaines sociétés publiques du secteur concurrentiel, comme Air France et France Télécom. Quarante-cinq entreprises ou organismes publics (EDF, GDF, La Poste, Charbonnages de France, CEA, Banque de France, etc.) ont été exclues des aides, même si elles peuvent passer aux 35 heures.

● ***Heures supplémentaires* et temps partiel.** La loi n'a pas modifié le contingent annuel d'heures supplémentaires autorisé : 130 heures. Elle a apporté quelques modifications au temps partiel. L'exonération de charges patronales de 30 % ne concernera plus que les contrats de 18 à 32 heures (16 à 32 heures auparavant). L'employeur ne pourra imposer qu'une coupure de deux heures maximum dans la journée, sauf accord de branche. Quand l'horaire d'un salarié à temps partiel dépassera de deux heures en moyenne sur douze semaines consécutives la durée inscrite dans son contrat, ce dernier devra être requalifié. Le nombre d'heures de travail hebdomadaire au-delà duquel les heures supplémentaires donnent droit à un repos compensateur de 50 % (à prendre dans les deux mois) sera ramené de 42 heures à 41 heures en 1999.

● **Les négociateurs.** En l'absence de syndicalistes ou de délégués du personnel, un ou plusieurs salariés, bénéficiant des protections prévues par le code du travail pour les salariés protégés, pourront être mandatés par un syndicat représentatif extérieur à l'entreprise : 10 millions de francs ont été prévus pour leur formation. Les réunions de négociation et de suivi seront payées sur le temps de travail.

● **Les zones d'ombre.** Le SMIC : *jusqu'en 2000, il ne bougera pas.* Les salariés dont l'entreprise passera aux 35 heures avant cette date continueront à toucher le SMIC (5 240 francs nets par mois), les aides compensant, selon le gouvernement, le surcoût pour l'entreprise de la baisse de la durée du travail.

Ce dossier devrait être au centre de la réunion annuelle, fin juin, de la commission nationale de la négociation collective. Pour le temps partiel, la limite est aujourd'hui fixée à 32 heures hebdomadaires. Avec une durée légale de 35 heures, il faudra lui donner une nouvelle définition. Le régime des heures supplémentaires devra aussi être revu. Ces zones d'ombre devront être éclaircies dans la seconde loi, votée avant le 31 décembre 1999.

Jean-Michel Bezat

Les syndicats s'inquiètent de l'hostilité du patronat

« C'EST la position du CNPF qui sera déterminante » dans l'application du projet de loi Aubry sur les 35 heures, adopté définitivement, mardi 19 mai, par l'Assemblée nationale, a souligné Marc Blondel. Pour le secrétaire général de Force ouvrière, qui s'exprimait mardi sur RTL, les 35 heures peuvent *« avoir un effet à terme sur l'emploi sauf si les patrons se défilent complètement »*. M. Blondel refuse de mesurer *« le succès de l'opération au nombre d'accords »*, mais *« peut-être au nombre de gens qui* [en] *bénéficieraient »*.

Il faut *« investir le processus en termes de rapport de forces »*, a, de son côté, estimé la CGT, le 19 mai, dans un communiqué. *« Plus les salariés pèseront sur les négociations, plus ils obtiendront d'acquis et meilleures seront les conditions définies dans la deuxième loi »*, a-t-elle ajouté. La CGT veut notamment *« contraindre le patronat à créer des emplois stables, arrêter les licenciements, revaloriser les salaires et le pouvoir d'achat »*.

La majorité « plurielle » s'est félicitée de *« cette révolution tranquille des rapports sociaux »*, selon la formule d'Yves Rome, député PS de l'Oise. Les Verts ont salué *« avec une immense satisfaction »* cette loi pour laquelle ils militent, *« contre vents et marées, depuis près de quinze ans »*, tout en assurant qu'ils *« resteront mobilisés »* pour son application au service public et pour une hausse du SMIC horaire.

L'opposition de droite a répété que cette réduction *« autoritaire »* du temps de travail aboutira *« à plus de chômage et plus d'exclusion »*. *« Ce sont les plus démunis qui seront les plus pénalisés »*, a ainsi soutenu François Goulard (UDF, Morbihan). Gilles de Robien (UDF, Somme) a déclaré que la loi qui porte son nom *« favorisait le dialogue »*, mais qu'avec la loi Aubry *« les contraintes sont telles que le climat va incontestablement se durcir »*. *« Il y a beaucoup de PME qui se trouvent dans une angoisse folle »*, a assuré Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire).



CREDIT LYONNAIS

CFDT CFTC CGT FO SNB

Lettre ouverte

1 milliard de bénéfice...

Le gouvernement doit-il accepter comme une fatalité les décisions de la Commission de Bruxelles ? Au Crédit Lyonnais, l'heure n'est plus aux plans sociaux, toujours aussi injustes pour le personnel, contraires à la bonne marche de l'entreprise et au service à la clientèle. Nous remercions, enfin, les clients du Crédit Lyonnais qui nous ont soutenu par leur fidélité et les assurons que la viabilité du Crédit Lyonnais peut et doit être maintenue dans ce cadre.

Madame, Monsieur,

L'intersyndicale des personnels du Crédit Lyonnais a pris la décision de s'adresser directement aux clients et plus largement à l'ensemble de la population.

Nombre de gens sont aujourd'hui invités à s'exprimer sur le Crédit Lyonnais. Ils le font souvent de façon approximative, à l'emporte-pièce, mêlant le vrai et le faux. Les seuls qui ne sont jamais invités à le faire sont les représentants du personnel de la banque.

Tout d'abord, il faut rappeler que le personnel du Crédit Lyonnais a toujours accompli son travail au service de la clientèle de la façon la plus professionnelle qui soit et avec un souci d'efficacité qui ne s'est jamais relâché. C'est ce qui explique que malgré la tourmente médiatique qui s'est abattue sur la banque, la quasi totalité des clients lui soit restée fidèle.

Chacun peut avoir son idée sur les raisons de la situation actuelle, mais une chose est certaine, les représentants de l'Etat au conseil d'administration, les autorités de contrôle (Trésor, Banque de France) savaient. La Direction du Crédit Lyonnais n'a pas mené une politique d'expansion en empruntant massivement sur le marché des capitaux à leur insu. Nous pouvons même légitimement penser que cette politique avait reçu l'aval, dans son principe, des autorités en question.

Malheureusement elle n'a pas été soutenue dans les faits par l'actionnaire principal (l'Etat) qui n'a pas apporté en temps utile les capitaux nécessaires à cette démarche. Il y a donc quelque hypocrisie à prétendre aujourd'hui que les aides de l'Etat seraient anormales. Il aurait été nécessaire au contraire qu'elles aient *été* réalisées en fonction des besoins.

Nous avons toujours demandé la transparence

Que l'on nous comprenne bien, il est hors de question pour nous de couvrir les erreurs de gestion passées. Nous avons toujours demandé que la transparence la plus totale soit faite sur celles-ci et que les responsabilités soient clairement établies et normalement sanctionnées.

Mais, il n'est pas davantage question de laisser punir, sans réaction, la Banque (personne morale) et son Personnel à la place des véritables responsables.

Nous ressentons, bien sûr, profondément cette injustice, et nous devons expliquer clairement qu'une telle attitude est nuisible, non seulement à l'avenir du Crédit Lyonnais, à nos emplois que nous défendons légitimement, mais aussi à l'ensemble de la population.

Car un Crédit Lyonnais qui se redresse est la condition primordiale pour limiter les pertes pour l'ensemble de la collectivité.

Nous déplorons les plans dits «de sauvetage» qui ont servi à justifier les plans sociaux, réduire les effectifs, affaiblissant la capacité commerciale des équipes, handicapant le personnel dans sa volonté de répondre à l'attente de la clientèle.

Les montages financiers accroissent les pertes

De plus, les montages financiers, -CDR- imposant des cessions accélérées, accroissent scandaleusement des pertes qui ne sont plus du ressort du Crédit Lyonnais. Et à partir de là, on extrapole sur le montant total des cessions, des pertes potentielles, etc, jusqu'en 2014 pour calculer la « facture finale », le coût pour le contribuable. Les chiffres annoncés varient de 45 à 190 Milliards. Cela n'est tellement plus crédible que BERCY et BRUXELLES ont décidé de ne plus en parler, de ne plus en tenir compte dans leurs marchandages.

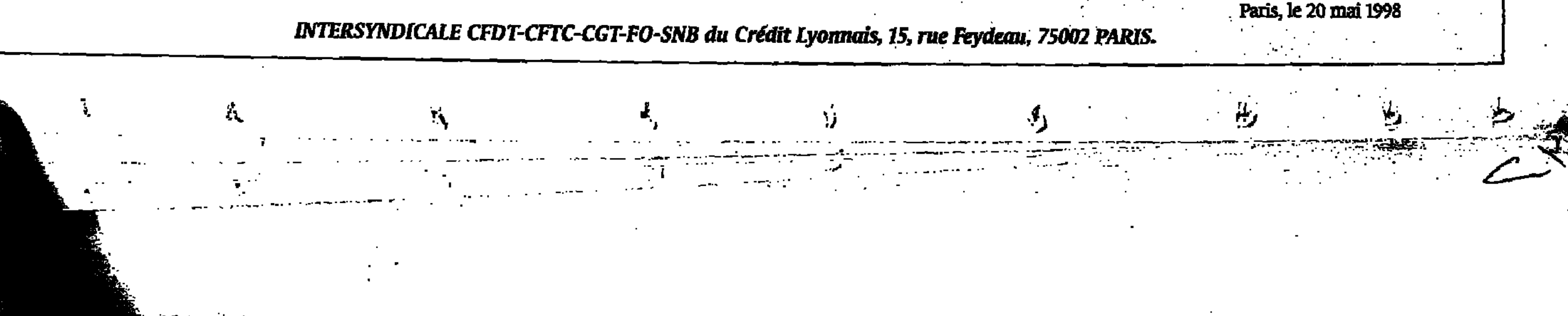
Il faut stopper l'acharnement sur le bouc émissaire qu'est le Crédit Lyonnais et braquer les feux de l'actualité sur les vrais responsables dont certains sont encore présents dans d'éminentes instances.

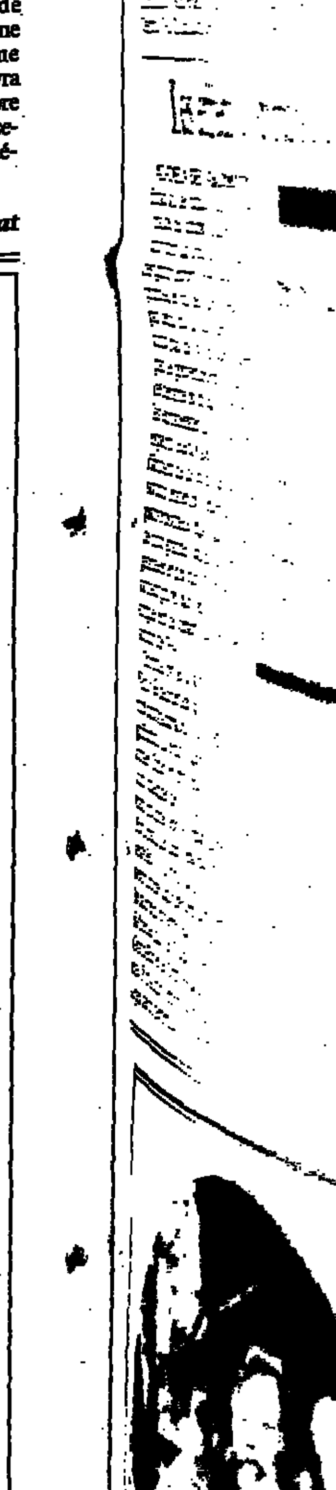
Aujourd'hui, il est de l'intérêt de tous (personnel, clientèle, population) que la banque continne de vivre et de se développer.

Pour notre part, avec l'appui du personnel, nous sommes décidés à tout faire pour qu'il en soit ainsi.

Paris, le 20 mai 1998

INTERSYNDICALE CFDT-CFTC-CGT-FO-SNB du Crédit Lyonnais, 15, rue Feydeau, 75002 PARIS.





La réforme du mode de scrutin européen inquiète et irrite les partenaires du PS

Les Verts saisissent les députés de la majorité de la manière « cavalière » de M. Jospin

Les partenaires de la majorité plurielle ont très mal pris d'être avertis, par la presse, du projet de régionalisation du scrutin. Après la réunion des ministres du 14 mai, où plusieurs ministres avaient exprimé leurs réserves ou, comme Dominique Voynet, leur opposition, la colère n'est pas retombée. Alors que le PS se refuse à dramatiser ce différend, aucun de ses partenaires ne veut en faire un *casus belli*.

LES PARTENAIRES du Parti socialiste ont fait leurs calculs : ils estiment qu'ils ont tout à perdre à une réforme du mode de scrutin européen. Le PCF – 7 sortants – espère en sauver cinq, *« au mieux »*, grâce à des régions comme le Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes Côte d'Azur, l'Ile-de-France. Les Verts, sans sortants, n'espèrent plus qu'un élu. Les radicaux – 10 sortants sur les 13 élus d'Energie radicale – doivent gérer l'après-Tapie. Pour tous, la réforme aboutirait à *« laminer les formations politiques dont le score national est inférieur à 10 % environ des suffrages exprimés »*.

Pour les partenaires du PS, *« dans une logique d'élection présidentielle »*, un score modeste n'arrangerait ni François Hollande, ni, surtout, Lionel Jospin. A l'horizon 2002, expliquent-ils, le PS a intérêt à pousser ses partenaires à faire des listes communes avec lui. Robert Hue et Jean-Michel Baylet, président du Parti radical de gauche (PRG) doivent se rencontrer, le 27 mai, pour débattre de cette réforme.

« RÉFLEXES HÉGÉMONIQUES »

« Dans cette décision irrationnelle, la seule inconnue, c'est finalement l'accord entre Chirac et Jospin », conclut Jean-Luc Bennahmias, secrétaire national des Verts. M. Bennahmias, qui avait tenté sans succès de faire plainte commune avec les communistes, a écrit, mercredi 20 mai, à l'ensemble des députés de gauche pour s'indigner *« de la forme cavalière »* dont le projet de réforme leur a été soumis. Il s'indigne que le *« travail »* ouvert en juillet 1997 dans la majorité sur les modes de scrutin ait été, en août, *« nié au profit du retour des réflexes hégémoniques de certains dirigeants du PS »*.

Dominique Voynet, qui prend soin de réserver le suspense et de ne pas indiquer, avant octobre, si elle sera candidate à ce scrutin, aurait-elle caressé ce projet ? Si elle peut personnellement trouver des avantages à la régionalisation du scrutin – il tranche dans le vif le duel entre sa candidature et celle de Daniel Cohn-Bendit –, elle est bien décidée à ne pas laisser la « base » des Verts, fort irritée, sans relais.

Les socialistes se refusent à dramatiser ce différend. Depuis que Mme Voynet, le 14 mai lors de la réunion de ministres, et M. Hue, dans son tête-à-tête avec M. Jospin le 15 mai, ont réaffirmé leur désaccord, M. Hollande a renoué le dialogue avec ses deux partenaires.

PAS DE PASSAGE EN FORCE

Alors que le premier ministre rappelle que majorité et opposition sont placées devant leurs responsabilités et qu'en cas d'échec, nul ne pourra lui reprocher cette fois, comme pour les régionales, de ne pas avoir tenté de réformer le scrutin européen avant les élections, le premier secrétaire du PS réaffirme qu'il n'y aura pas de passage en force et que le gouvernement ne recourera pas au 49-3 pour faire adopter la réforme.

Alors que les fabiusiens ne cachent pas leurs réserves – de Laurent Fabius à Claude Bartolone, en passant par Jack Lang et Alain Le Vern –, le PS sait que le nouveau mode de scrutin ne favorisera pas forcément la constitution de ses listes.

En cas de *statu quo*, M. Hollande n'était pas vraiment décidé à conduire la liste du PS – déjà, en 1984, elle avait été menée par M. Fabius qui n'était pas premier secrétaire –, mais dans les sept circonscriptions régionales de métropole, les militants devront trancher. Sur ces listes paritaires, ils devront choisir des personnalités qui seront obligées, de surcroît, de siéger effectivement au parlement européen.

Au-delà des équilibres internes aux socialistes, le PS, qui a 15 sortants, devra faire une (petite) place à une partie des élus radicaux de la liste présentée par Energie radicale en 1994. Le MDC pourrait aussi être tenté par une alliance avec un PS qui devra intégrer des personnalités qui l'ont rejoint, comme l'ancien ministre communiste Charles Fiterman... Un joli casse-tête en perspective.

Ariane Chemin et Michel Noblecourt

Priorité au nouveau mandat

L'une des dispositions du projet de loi limitant le cumul des mandats électoraux est passée inaperçue, alors que ses conséquences ne sont pas négligeables. Le texte du gouvernement prévoit en effet, à son article 1er, qu'un député, un sénateur ou un parlementaire européen qui, postérieurement à son élection, obtiendrait un autre mandat propre à le placer dans une situation de cumul prohibé, devrait quitter l'un des mandats détenus antérieurement.

Autrement dit, si un député est élu au Parlement européen, il devra donc impérativement abandonner son siège à l'Assemblée nationale au profit de celui à l'Assemblée de Strasbourg. Pour les élections européennes de 1999, cela pourrait dissuader bien des candidatures. En outre, cette règle obligera les formations politiques à un sérieux renouvellement de leurs candidats.

Les députés socialistes divisés sur la limitation du cumul des mandats

La commission des lois durcit les projets de loi

DISCRETS en public, les « cumulards » donnent de la voix à huis clos. Mardi 19 mai, une dizaine de députés socialistes se sont livrés à un tir de barrage lors d'une réunion de leur groupe examinant les projets limitant le cumul des mandats.

Après un plaidoyer de Louis Mermaz (Isère) en faveur du maintien d'un *« ancrage local »* des députés rendu d'autant plus nécessaire, aux yeux de l'ancien président de l'Assemblée, que la Ve République n'offre *« pas beaucoup de grain à moudre »* aux parlementaires, Jacques Fleury (Somme) a lancé : *« Ceux qui vont mourir vous saluent »*, avant d'ironiser sur *« l'extrême urgence »* de la réforme. Véronique Neiertz (Seine-Saint-Denis) confiait en souriant, dans les couloirs, qu'elle était prête à *« adhérer à une association de soutien aux victimes du génocide des "députés-maires" »*, dont elle attribuait d'office la présidence à Laurent Cathala, député du Val-de-Marne et maire de Créteil.

« TONALITÉ DÉPLAISANTE »

Le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, s'est efforcé, au sortir de cette réunion, de présenter de façon diplomatique la mauvaise humeur de certains de ses amis. *« Les députés socialistes ne veulent pas céder à une sorte de mode ou d'approche moralisatrice qui serait injuste et inefficace »*, a assuré le maire de Nantes, en appelant de ses vœux une *« nouvelle grande loi de décentralisation »*.

Devant le groupe, Laurent Fabius avait ajouté son grain de sel, en soulignant l'*« incohérence »* d'une limitation du cumul qui ne s'accompagnerait pas d'une amélioration du statut de l'élu, le président de l'Assemblée nationale a invité le gouvernement à *« profiter du moment »* pour proposer cette réforme.

Plusieurs nouveaux élus de 1997 ont tenté de rééquilibrer la donne. Parmi eux, Gaëtan Gorce (Nièvre) regrettait la *« tonalité déplaisante »* de certaines intervenants qui s'en seraient pris, en substance, aux *« jeunes "technos" qui ne connaissent rien à la vie politique »*. Pour avoir prôné, avant d'y renoncer partiellement, un durcissement supplémentaire des textes du gouvernement, René Mangin (Meurthe-et-Moselle) assure avoir entendu voler *« des mots comme "Saint-Just", "Robespierre", "ayatollah" et "talibans" »*.

Dans une ambiance nettement plus sereine, la commission des lois a adopté, dans la soirée de mardi, les deux projets de loi. En accord avec Bernard Roman (PS, Nord), rapporteur des projets, sur le diagnostic d'une *« crise de la représenttaion politique »*, Georges Tron (RPR, Essonne) et Pierre Albertini (UDF, Seine-Maritime) ont toutefois plaidé contre l'interdiction du cumul du mandat de parlementaire et de celui de maire, en soulignant la liberté de choix des électeurs lors des scrutins. La commission, a refusé de fixer un seuil de taille de la commune en-deçà duquel les maires ne seraient pas concernés par la réforme, et adopté un amendement de Frédérique Bredin revalorisant les indemnités perçues par les maires.

Sans modifier l'économie des projets du gouvernement, la commission a adopté un amendement du rapporteur élargissant la prise en compte du cumul au *« président d'un établissement public de coopération intercommunale doté d'une fiscalité propre. »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

Les effets contrastés d'un découpage en huit circonscriptions

AU-DELÀ DES ARGUMENTS de fond ou de façade, une réforme de mode de scrutin électoral se solde toujours, au bout du compte, par des gains espérés par celui qui la propose et par des pertes redoutées par ceux qui la subissent. Il ne fait donc pas de doute que l'annonce par le gouvernement de son projet de réforme du mode de scrutin pour les européennes de 1999 mobilise les experts électoraux. Pour évaluer l'impact de ce nouveau mode de scrutin européen – maintien de la proportionnelle, mais dans le cadre de huit grandes circonscriptions régionales, et non plus d'une seule circonscription nationale –, le plus simple est de repartir du précédent scrutin de 1994.

L'effet de la réforme du scrutin européen

[illegible]	en % des exprimés	[illegible]	en nombre de sièges	[illegible] (13)	[illegible] (11)	[illegible] (11)	[illegible] (15)	[illegible] (12)	[illegible] (6)	[illegible] (16)	[illegible] (3) répartition arbitraire
PC	6,88	7	4	1	0	1	1	0	0	1	0
PS	14,49	15	15	2	2	2	2	2	1	3	1
TAPIE	12,03	13	12	2	1	1	3	2	1	2	0
CHASSEURS	3,95	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
UDF-RPR	25,58	28	32	4	4	4	5	4	3	6	2
VILLIERS	12,33	13	13	2	3	1	2	2	1	2	0
[illegible]	10,52	11	10	2	1	1	2	2	0	2	0

VENTILATION PAR RÉGIONS (nouveau mode de scrutin)

Comme on le constate (*lire tableau*), le découpage de la France en huit circonscriptions a des effets significatifs. Le poids relatif des principales listes en présence en 1994 dans chacune de ces circonscriptions modifie leur résultat global. Sur la base des scores effectivement réalisés il y a cinq ans, le Parti communiste aurait été perdant dans le nouveau système : du fait de sa faiblesse dans le Grand-Ouest, le Grand-Est et le Centre-Massif central, il n'aurait obtenu que quatre sièges de parlementaires européens, au lieu de sept en 1994 dans le cadre d'une circonscription nationale. A l'inverse, la liste RPR-UDF, majoritaire et bien implantée dans toutes les régions, serait sortie renforcée, avec un gain de quatre sièges supplémentaires. Enfin, les Chasseurs, qui n'avaient obtenu aucun siège en 1994, en auraient gagné un avec le nouveau mode de scrutin, grâce à leurs bons résultats dans le Sud-Ouest.

Il reste que 1994 était atypique, du fait de l'effondrement des socialistes et du surgissement des listes conduites par Bernard Tapie et Philippe de Villiers. Si l'on applique le mode de scrutin envisagé pour les prochaines européennes aux résultats réalisés par les grandes familles politiques lors des derniers scrutins nationaux, le constat est beaucoup plus nuancé. Aux législatives de 1997, dans la plupart des circonscriptions, le PC se présentait de son côté, tandis que PS et Verts se présentaient ensemble. Sur la base de ces résultats, les communistes auraient obtenu 10 sièges de parlementaires européens avec le nouveau mode de scrutin. Le PS et les Verts ensemble en auraient obtenu 31, le RPR-UDF 33 et le Front national 13. Enfin, si l'on applique la réforme du mode de scrutin européen aux rapports de forces constaté lors des régionales de 1998, la gauche plurielle (PS-PC-Verts-Radicaux-Mouvement des citoyens) obtient 37 sièges de députés européens, la droite RPR-UDF 33, les divers droite 2 (dans le grand-Est et l'Ile-de-France) et le Front national 15.

Gérard Courtois

La production industrielle en hausse spectaculaire

LA PRODUCTION industrielle française est en hausse spectaculaire. Selon les statistiques publiées mercredi 20 mai par l'Insee (hors énergie et agro-alimentaire), elle a encore progressé de 1,2 % en mars, soit + 8,6 % sur un an. Avec une tendance aussi favorable, on comprend pourquoi, comme l'institut l'a révélé auparavant (*Le Monde* du 20 mai), les industriels prévoient une hausse de 9 % de leurs investissements en 1998, le taux d'utilisation des capacités de production atteignant un niveau très élevé (86,7 % en avril contre 82,7 % en janvier). Tous ces indicateurs vont dans le même sens : l'industrie française traverse une période d'embellie sans précédent récent et contribue fortement au dynamisme de la croissance. Dernier indicateur, symbolique entre tous : en fort recul ces dernières années, l'emploi, dans l'industrie, est resté stable au premier trimestre de 1998.

■ **FORCE OUVRIÈRE : Marc Blondel a annoncé, mardi 19 mai, que le comité confédéral national de FO, le parlement de l'organisation qui se tiendra en juin, revêtirait** *« un caractère particulier »*. Présent au congrès de la fédération des PTT, qui est en désaccord avec la ligne confédérale, il a évoqué un remaniement de la commission exécutive (35 membres) : départ de ceux qui n'ont plus de responsabilité dans les unions départementales et les fédérations, et entrée d'opposants comme Rafaël Nedzynski (Agriculture) ou Bernard Sohet (Nord).



www.interconti.com

Lorsque la température monte, nos prix baissent.

Londres 1377FF · Paris 1425FF · Vienne 996FF · Rome 1486FF

Cet été, s'offrir le luxe d'un service de toute première classe n'aura jamais été autant à votre portée, grâce au programme "Summer Options" des hôtels Inter-Continental Hotels and Resorts. Nos tarifs spéciaux, valables sept nuits par semaine, incluent une chambre pour deux ainsi qu'une des avantageuses options suivantes, proposées en cadeau : Petit déjeuner américain complet pour deux. Surclassement en chambre Club Inter-Continental ou en suite junior. Seconde chambre à moitié prix. Doublement du Mileage avec les compagnies aériennes participantes. Pour toute information, ou pour effectuer votre réservation dans l'un de nos 60 hôtels répartis dans 50 villes européennes, appelez dès aujourd'hui le 08 00 90 85 55.



INTER·CONTINENTAL
HOTELS AND RESORTS

Europe · Moyen-Orient · Afrique · Asie-Pacifique · Les Amériques · UN MONDE · UN HÔTEL · EXCLUSIVEMENT INTER·CONTINENTAL

هكذا من الأصل

PAUVRETÉ Les députés ont achevé l'examen, mardi 19 mai, du projet de loi d'orientation sur la lutte contre les exclusions. Ils devraient voter sur ce texte mercredi 20 mai. ● LA FRANCE EST LE SEUL PAYS EUROPÉEN à s'être doté d'une loi globale contre l'exclusion. Les autres préfèrent des dispositifs plus limités ou, comme dans les pays du Sud, des politiques locales. ● CE TEXTE SE DISTINGUE ÉGALEMENT par son refus d'une logique venue des Etats-Unis : le principe de l'activation des dépenses passives, qui tente de transformer les allocations en activité. ● AU COURS DE LA DERNIÈRE SÉANCE, mardi 19 mai, les députés ont adopté de nombreux amendements contre l'avis du gouvernement. ● LE RPR A CONFIRMÉ mardi son intention de voter contre le texte et l'UDF de s'abstenir mais les deux groupes vont tenter d'adopter une position commune mercredi.

La France est le seul pays européen à se doter d'une loi globale contre l'exclusion

Les députés ont achevé, mardi 19 mai, l'examen du projet de loi de Martine Aubry. Alors que les autres pays de l'Union ont opté pour des dispositifs sectoriels ou des politiques locales, la France a préféré une démarche mêlant emploi, logement, prévention de l'endettement et santé

LE PROJET de loi d'orientation sur la lutte contre les exclusions, dont les députés ont achevé, mardi 19 mai, l'examen en première lecture, est une exception française. Aucun pays en Europe, voire, sans doute, dans le monde, n'a jugé utile de se doter d'un dispositif législatif global permettant de s'attaquer à la pauvreté sur tous les fronts. Aucun n'a même songé à inventer un concept, l'exclusion, pour tenter de concentrer, en un terme générique, les multiples conséquences d'une misère en expansion.

Certes, de nombreux voisins sont passés par leurs Parlements pour assurer une protection minimale aux plus démunis, souvent même avant la création, en 1988, en France, du revenu minimum d'insertion (RMI). Mais les champs d'action de ces textes étaient circonscrits à des domaines précis. L'Allemagne de l'Ouest a ainsi adopté dès 1961 une loi fédérale d'aide sociale qui place chacun *« en état de mener une vie conforme aux exigences de la dignité humaine »*. Etendu à l'ensemble du territoire réunifié, le dispositif a instauré une *« aide à la subsistance »* assurant un revenu minimum garanti dont le montant est calculé en fonction du coût d'un ensemble de biens jugés indispensables. Cette allocation ouverte aux mineurs a été complétée par des *« aides dans les circonstances particulières de la vie »*, comme les frais d'accouchement, de chauffage ou de rentrée scolaire. L'ensemble du mécanisme a été confié aux communes et aux *Länder*, en vertu d'une décentralisation de l'action sociale largement répandue en Europe.

SOLIDARITÉS FAMILIALES

C'est d'autant plus vrai dans le sud du continent, où les solidarités familiales priment sur la création de dispositifs d'Etat. En Espagne, par exemple, l'une des rares lois nationales dans le domaine social a lancé, dès 1986, la mise en place progressive d'une couverture maladie universelle, mais la gestion et le financement du revenu minimum reviennent aux communautés autonomes, sans qu'aucune obligation ni norme ne soit fixée par l'Etat central. La situation est encore plus simple en Italie, où, en dehors d'un minimum vieillesse, il n'existe aucun revenu de base garanti nationalement. Certaines communes et régions ont mis en place des *« minima vitaux »*, mais leurs caractéristiques demeurent extrêmement disparates. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que le travail législatif ait surtout porté, en 1991, sur l'institutionnalisation de la collaboration entre les pouvoirs publics et le monde associatif – particulièrement les coopératives sociales fortement implantées en Italie –, qui s'est imposé comme un partenaire obligé de la lutte contre l'exclusion.

Au Nord, la tendance est inverse. Le Danemark a, par exemple, mis en place depuis longtemps un système financé et géré par l'Etat, emblématique de la notion de solidarité nationale en vigueur dans les pays scandinaves. Reprenant l'esprit du texte sur les indigents de 1891, la loi d'assistance de 1974 précise que tous les résidants danois doivent bénéficier d'une protection sociale sans condition d'emploi ou de cotisation à un système d'assurance. Il n'existe pas de minimum social proprement dit, mais un dispositif de maintien du revenu à un certain niveau lorsqu'une personne voit ses ressources décroître brusquement. En 1992, près de 200 000 familles, soit environ 7 % de la population, bénéficiaient de ce mécanisme.

Entre l'Italie, où beaucoup reste à faire, et les pays du nord de l'Europe, qui ont mis en place depuis longtemps des dispositifs, la France a choisi une voie originale. Plutôt que d'instaurer des politiques ponctuelles, les gouvernements d'Alain Juppé et de Lionel Jospin ont, sous la pression des associations, répété les principes déjà affirmés par des lois antérieures et actionné tous les leviers politiques qui peuvent traiter mais aussi prévenir la misère : emploi, logement, formation, endettement, santé, etc.

Le projet présenté par Martine Aubry contient une autre particularité : il tente de résister, plus ou moins fermement selon ses chapitres, à une tendance venue d'Amérique qui a déjà fait le tour de l'Europe, l'activation des dépenses passives. En raison de l'accroissement du chômage, de la pauvreté et des dépenses sociales, tous les pays du Vieux Continent se sont demandé s'il fallait exiger des contreparties des bénéficiaires d'aide, minima sociaux ou d'assurance-chômage. Au cours de débats mêlant morale et souci d'efficacité, certains ont affirmé que le versement d'une allocation, sans activité en retour, favorisait l'exclusion. Et, partout, des contreparties de plus en plus exigeantes ont été peu à peu imposées.

En Allemagne, où les dépenses d'aide sociale sont passées de *17,5 milliards de marks en 1983* à 43 milliards en 1993 pour le seul territoire de l'ancienne RFA, les autorités sanctionnent désormais les bénéficiaires de l'aide à la subsistance qui ne recherchent pas de *« travail raisonnable »*. Un texte de 1993 oblige en outre les communes à créer des occasions de travail pour ceux, notamment les jeunes, qui peuvent en exercer un.

Le principe de l'activation des dépenses passives – la transformation d'une allocation perçue « passivement » en revenu d'une activité – commence à prévaloir, y compris dans les pays réputés pour leur politique généreuse.

« RETOUR AU TRAVAIL »

C'est le cas au Danemark, où l'aide à un chômeur est suspendue s'il refuse un travail proposé par une collectivité locale. C'est le cas aussi aux Pays-Bas, qui avaient créé, dès 1963, les revenus sociaux les plus élevés d'Europe, à hauteur du salaire minimal local : depuis 1996, tout bénéficiaire d'un revenu minimum y est tenu d'accepter *« tout emploi convenable »*. Les communes ont par ailleurs la possibilité d'employer ces bénéficiaires à des tâches non rémunérées d'utilité publique.

L'exemple le plus flagrant de cette inflexion demeure le Royaume-Uni, où le gouvernement travailliste de Tony Blair a poursuivi, avec sa politique de retour au travail, la démarche lancée par les conservateurs. Le budget présenté par le gouvernement instaure ainsi dès 1999, pour les familles à bas revenus avec enfant, des crédits d'impôt calqués sur le modèle américain qui devraient rendre l'emploi beaucoup plus attractif que les allocations. Doit être également généralisée l'obligation pour les jeunes chômeurs de choisir entre trois offres d'activité sous peine de se voir retirer le droit à une allocation.

En France, le débat sur les contreparties était apparu lors de la création du RMI, mais il s'était soldé par un compromis : la société s'était engagée à donner au bénéficiaire les moyens de son insertion s'il respectait en retour un contrat l'obligeant, par exemple, à se faire soigner ou à rechercher une activité. L'activation des dépenses passives a failli s'imposer en 1997, dans le projet de loi de cohésion sociale dont l'examen a été interrompu par la dissolution : les contrats d'initiative locale (CIL) auraient transformé plusieurs minima sociaux en revenus d'activité. En refusant d'adopter ce principe, le projet de Martine Aubry se distingue des pays européens. Il tente d'offrir l'insertion sans considérer que la personne en situation d'exclusion est plus fautive que la société qui ne parvient à résorber les inégalités qui la minent.

Jérôme Fenoglio

★ *Lutter contre la pauvreté et l'exclusion en Europe.* Guide du réseau européen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN). Editions Syros, 354 pages, 160 francs.

★ « *Minima sociaux, entre protection et insertion* », rapport du Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts. Octobre 1997.

Près de 12 % de pauvres dans l'Union européenne

● En 1993, selon une étude récente de l'Insee, près de 12 % des ménages de l'Union européenne vivaient au-dessous d'un seuil de pauvreté correspondant pour chaque pays à la moitié du niveau de vie médian de la population nationale.

● Trois groupes peuvent être distingués, d'après ces statistiques, au sein de l'Union, qui comptait alors quinze pays. Le premier isole le Danemark, avec le taux de pauvreté le plus faible (4,7 %). La France avec 11 % occupe une position moyenne avec la Belgique (9,3 %), les Pays-Bas (9,8 %) et l'Allemagne (10,4 %). L'Espagne (11,5 %) est en position intermédiaire entre ce groupe et le dernier, composé en majorité de pays du Sud de l'Europe dont les taux sont supérieurs à la moyenne communautaire : l'Italie (12,9 %), le Royaume-Uni (13 %), la Grèce (17,7 %) et le Portugal (18,9 %).

● Les enfants sont surreprésentés dans la population pauvre européenne. Alors qu'ils représentaient 19 % de la population totale, les moins de 16 ans constituaient 23 % des individus vivant, en 1993, dans un ménage pauvre. Avec 7,3 % d'enfants pauvres, la France est loin du Danemark (3,1 %) mais se situe nettement en dessous de la moyenne européenne. Les pays comptant le plus fort taux d'enfants pauvres sont le Royaume-Uni (20,5 %), l'Italie (19,5 %) et le Portugal (18,8 %).

Le « Minimex » belge accordé à partir de 18 ans

En Europe, la Belgique a choisi une voie intermédiaire. Le Minimex (minimum de moyens d'existence), équivalent du RMI – à la différence qu'il est ouvert à partir de 18 ans et qu'il ne peut être versé aux chômeurs, qui bénéficient d'allocations d'un montant peu élevé mais d'une durée illimitée –, a été créé en 1974. Son financement est en partie à la charge de l'Etat, en partie à celle des communes *via* les Centres publics d'action sociale (CPAS), organismes centraux dans la lutte contre la pauvreté en Belgique.

Ainsi la loi spécifique sur le statut des sans-abri et l'accès au logement des démunis, votée en 1993, place-t-elle les CPAS dans l'obligation de fournir une aide aux sans-logis. Les chômeurs perdent de plus en plus souvent leur droit à l'indemnisation, théoriquement illimitée, si leur recherche d'emploi est estimée *« anormalement longue »*. Les jeunes voient leur Minimex suspendu s'ils refusent de signer un contrat d'insertion.

Les députés approuvent la création d'un Observatoire national de la pauvreté

« C'EST NOUS qui faisons la loi ! ». Cette phrase, lancée par Jean-Pierre Brard (apparenté PC, Seine-Saint-Denis), mardi 19 mai, résume bien l'état d'esprit des députés tout au long de l'examen en première lecture du projet de loi d'orientation de lutte contre les exclusions, qui s'est achevé tard dans la soirée. Les quatre-vingt-deux articles du texte ont été largement amendés par l'Assemblée nationale, qui a aussi adopté un certain nombre d'articles additionnels. A plusieurs reprises, les députés ont voté, contre l'avis du gouvernement, les amendements retenus en commission. De son côté, l'opposition n'a pas cherché à faire de l'obstruction sur un texte dont certains articles reprenaient le projet de loi de cohésion sociale du gouvernement Juppé, votant plusieurs articles et n'hésitant pas à cosigner certains amendements de la commission spéciale. *« C'est la nouvelle alliance ! »*, s'est exclamé Denis Jacquat (UDF, Moselle).

Les députés ont voté comme un seul homme l'amendement socialiste qui inscrit dans la loi le *« chèque d'accompagnement personnalisé »*. Il s'agit d'un titre de paiement pour les personnes démunies qui leur permettra d'acquérir, à hauteur d'un montant défini, des biens, des produits et des services prévus par le chèque, auprès d'un réseau de prestataires de services. Cette formule présente l'avantage d'être *« banalisée »* et *« non stigmatisante »*, a souligné François Brotte (PS, Isère), qui a défendu cet article additionnel. Jean Le Garrec (PS, Nord), président de la commision des affaires sociales, a rendu hommage au *« travail accompli »* par le député. Martine Aubry a salué ce *« dispositif pertinent »*, qui prend le relais du *« titre-service »* mis en place en 1994, sans ses *« inconvénients »*, a-t-elle souligné, évoquant la *« dérive financière »* de l'ancien dispositif. Au cours de l'examen de l'article qui consacre le droit au compte bancaire, Marilyse Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, a annoncé qu'un décret préciserait qu'il s'agit d'un droit à dépôt, retrait, virement et carte de retrait bancaire.

Les députés ont complété les missions de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, créé par le projet de loi. Ils ont préféré le rattacher au chef du gouvernement plutôt qu'au ministre des affaires sociales, comme le prévoyait le texte. Chaque année, il élaborera une synthèse des différents *« travaux d'études, de recherche et d'évaluation réalisés au niveau national et régionaux »*, à destination du Parlement et du gouvernement.

ENTRE LE « CONTRE » ET L'ABSTENTION

A cette fin, les administrations de l'Etat, des collectivités territoirales et des établissements publics *« sont tenus »* de lui communiquer les informations nécessaires. Les députés ont proposé d'étendre son activité à l'étude *« de la richesse des personnes »* et *« aux inégalités »*, une fonction assurée pour partie par l'ancien CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts), supprimé par la loi quinquennale de décembre 1993, sous le gouvernement d'Edouard Balladur. L'amendement a été retiré après que la ministre de l'emploi et de la solidarité a confirmé la *« remise en place dans des délais très brefs »* du CERC (*Le Monde* du 7 mai).

Comme elle l'avait annoncé lors de la discussion générale sur le texte, mardi 5 mai, Mme Aubry a présenté deux amendements du gouvernement en vue de coordonner les politiques d'insertion locales. Adopté à l'unanimité, l'un précise que le préfet du département et le président du conseil général *« prévoient par convention »* la mise en place d'une commission de l'action sociale d'urgence, chargée d'assurer la coordination des dispositifs d'aides financières aux personnes en difficulté. Par ailleurs, un *« comité départemental de coordination des politiques de prévention et de lutte contre les exclusions »* est créé, qui rassemble l'ensemble des instances concernées.

Les explications de vote et le vote par scrutin public du projet de loi devaient avoir lieu mercredi 20 mai dans l'après-midi. Mardi, le groupe RPR confirmait son vote contre et l'UDF son abstention. Mercredi matin, les deux groupes devaient toutefois *« essayer »* d'adopter une position commune. Alliance oblige.

Clarisse Fabre

Emploi, logement, surendettement : les principales mesures adoptées en première lecture

SUR les trois principaux volets du projet de loi, les mesures et les amendements marquants sont les suivantes :

● **Emploi.** L'examen du projet de loi a permis la création d'un nouveau dispositif, Trace. Ce programme « trajet d'accès à l'emploi » s'adresse aux jeunes en grande difficulté. Son objectif sera de proposer à 60 000 d'entre eux, en année pleine, un parcours d'insertion pouvant durer jusqu'à dix-huit mois. Entre les périodes de stages et de formation, les bénéficiaires seront pris en charge par le Fonds d'aide aux jeune (FAJ). La mesure coûtera, sur trois ans, 5,1 milliards de francs.

Les contrats emploi-solidarité (CES) seront recentrés vers les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées, les jeunes en difficulté. La proportion de ces publics doit atteindre 75 % des CES signés, soit 125 000 personnes à entrées constantes. Les contrats emploi consolidés (CEC) seront reconfigurés pour permettre l'accès direct des publics cités précédemment sans passer par le CES comme auparavant. Ils sont assortis d'une durée hebdomadaire minimale de trente heures et d'un taux de prise en charge par l'Etat accru à 80 % sur cinq ans. Le volume global des CEC doit passer de 30 000 entrées en 1998 à 70 000 en année pleine pour atteindre un total de 200 000 en l'an 2 000. Le coût cumulé de la mesure sur trois ans est de *8,5 milliards de francs*. Les contrats de qualification n'étaient ouverts jusqu'à présent qu'aux moins de vingt-cinq ans. Ils seront désormais accessibles, *« à titre expérimental »*, aux chômeurs plus âgés. Le nombre des nouveaux entrants devrait s'élever à 40 000 sur trois ans pour un coût de 2,2 milliards de francs. Les chômeurs pourront exercer une activité bénévole dans la mesure où celle-ci ne compromet pas leur recherche d'emploi.

● **Logement.** Ce volet, dont certaines mesures figuraient déjà, presque in extenso, dans le projet de loi de cohésion sociale du précédent gouvernement, a été peu amendé par les députés. Seuls la création d'une taxe sur les logements vacants – une idée à laquelle la droite avait renoncé – et l'article réformant les procédures de réquisition ont donné aux débats un tour plus politique. Les députés ont voté une série d'articles réorganisant les fonds de solidarité logement (FSL) créés par la loi Besson de 1990. Les associations dénoncent régulièrement les disparités dans le mode de gestion des fonds entre les départements. Les FSL pourront, désormais, se constituer en groupe d'intérêt public (GIP) et chaque plan départemental définira ses modalités de fonctionnement et les critères d'éligibilité aux aides.

La création d'une taxe sur les logements vacants a été approuvée malgré l'opposition de la droite. Elle concernera tous les propriétaires d'au moins un logement inoccupé depuis deux ans, personnes morales ou physiques, dans les zones urbaines de plus de deux cent mille habitants. Elle sera calculée sur la base de la valeur locative de l'immeuble et non pas sur la taxe d'habitation, selon une échelle progressive (10 % la première année, 12,5 % la deuxième, 15 % à partir de la troisième). L'article réformant l'ordonnance de 1945 sur la réquisition de logements reprend très largement les propositions du précédent projet de loi et la droite ne s'y est que mollement opposée. Seules les personnes morales seront concernées, la droite ayant échoué à faire voter un amendement écartant du dispositif les sociétés civiles immobilières à caractère familial. Pourront être réquisitionnés pour une période de douze ans maximum, les locaux vacants depuis dix-huit mois. Les bénéficiaires seront désignés par le préfet et le montant des loyers fixé par décret.

La réforme des modes d'attribution de logement sociaux est un autre morceau, copieux, du projet loi. Elle repose sur un dispositif de contractualisation entre l'Etat et le mouvement HLM pour le logement des plus démunis et sur la création d'un numéro d'inscription départemental censé garantir davantage de transparence dans les attributions. Les députés se sont par ailleurs engagés à diminuer l'effet du surloyer dans le parc HLM et à augmenter les plafonds de ressources pour l'accès aux HLM. Enfin, pour favoriser la prévention des expulsions locatives, le texte voté prévoit d'allonger le délai entre l'assignation et l'audience, de limiter le pouvoir des huissiers et de rétablir la saisine directe du juge de l'exécution, supprimée en 1996.

● **Surendettement.** De nombreux amendements ont été adoptés dans ce chapitre, parfois contre l'avis du gouvernement. Le « reste à vivre » pour les personnes surendettées est fixé par référence à la quotité saisissable du salaire. Le revenu plancher sera défini par référence au RMI. Le moratoire et l'effacement des dettes, prévus par le texte, ont été étendus aux créances fiscales, parafiscales et envers la Sécurité sociale. Le moratoire s'appliquera aussi aux dettes qui résultent de la mise en œuvre d'un cautionnement. Quelle que soit la durée du plan de redressement, le taux d'intérêt ne pourra être supérieur au taux légal.

Cl. F., J. Fe. et Ch. G.

هكذا من الأصل

Les grévistes de la faim de Lyon obligent le gouvernement à aménager la « double peine »

Une circulaire aux parquets est en préparation à la chancellerie

Le mouvement de grève de la faim poursuivi par dix Algériens et Tunisiens à Lyon, depuis le 10 avril, contre la « double peine » a atteint une phase critique avec l'hospitalisation, depuis le samedi 16 mai, de trois des jeûneurs. Les grévistes dénoncent le principe qui veut qu'un délinquant étranger puisse être interdit du territoire ou expulsé même s'il a toutes ses attaches familiales en France.

APRÈS quarante jours d'une grève de la faim désespérée qui a amené trois d'entre eux aux urgences hospitalières, les dix jeûneurs de Lyon qui dénoncent la « double peine » n'ont pas totalement obtenu la satisfaction de leurs revendications individuelles. La promesse des ministères de l'intérieur et de la justice de reconsidérer la situation de quatre membres du groupe, tout en affichant un refus ferme pour les six autres, considérés comme de plus « gros » délinquants, n'a pas entamé leur détermination (*Le Monde* daté 17-18 mai). Seul Nouredine Bendjafar, quarante ans, a stoppé le mouvement, mardi 19 mai, en mettant en avant l'état dépressif de sa mère.

Discrètement, les grévistes de Lyon viennent cependant de contraindre le gouvernement à reconsidérer l'un des dossiers les plus sensibles en matière d'immigration, mais escamoté lors du débat sur la loi Chevènement. Tout en affirmant que le gouvernement ne céderait pas sur le principe des expulsions de délinquants, Elisabeth Guigou a laissé entendre, lundi 18, que des consignes pourraient être données aux parquets dans un sens apaisant. Une circulaire est en préparation à la chancellerie, qui définirait restrictivement les situations dans lesquelles une interdiction du territoire national (ITN), sanction complémentaire à une peine de prison, pourrait être requise par les parquets. Le même texte inciterait les procureurs à accéder aux demandes de relèvement de ces peines formulées par les étrangers victimes de la « double peine ». La directive ne ferait que rappeler la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui refuse l'expulsion de personnes ayant toutes leurs attaches familiales dans le pays d'accueil, et aucune dans leur pays d'origine. Dans l'immédiat, une commission de concertation réunissant administration et associations devrait être constituée.

La « double peine » est la pratique controversée mais légale qui veut qu'un délinquant étranger puisse être sanctionné deux fois, l'interdiction du territoire français par un tribunal ou un arrêté d'expulsion du ministre de l'intérieur s'ajoutant à une peine de prison. Cette procédure met en balance deux principes contradictoires : au droit de tout Etat d'éloigner par la force un étranger qui contrevient gravement à ses lois, s'oppose le droit fondamental de vivre en famille.

> Ayant refusé d'adoucir la loi, ayant négligé d'alerter préventivement les parquets, le gouvernement se trouve obligé de composer dans les pires conditions, au risque de voir des déboutés de la régularisation faire comme les Lyonnais

Les cibles de la « double peine » sont généralement des hommes ayant passé l'essentiel de leur enfance en France et y ayant fondé un foyer avec des enfants et souvent une épouse de nationalité française. Tel est le cas des dix Algériens et Tunisiens de Lyon, dont toutes les attaches familiales sont en France, pays dont leur casier judiciaire, parfois ancien, les a, en principe, bannis. Depuis près de vingt ans, des associations et des Eglises combattent cette pratique qui amène de jeunes étrangers à revenir clandestinement en France sitôt après leur expulsion et, souvent, à retomber dans la délinquance, faute de la possibilité d'une existence régulière sur le territoire.

« Nous ne protégeons pas des délinquants, mais nous considérons que le seul pays d'hommes qui vivent ici depuis l'âge de deux ans et ont des enfants français, c'est la France », considère le pasteur Jean Costil, animateur de la Cimade à Lyon et initiateur, avec le Père Christian Delorme, des premières grèves de la faim anti-expulsion du printemps 1981, qui avaient arraché à la gauche nouvellement au pouvoir le principe de l'interdiction d'expulser des jeunes étrangers éduqués en France.

Depuis lors, ce principe n'a cessé d'être raboté, comme le dénonce Djida Tazdaït, ancienne députée européenne et présidente des « Jeunes Arabes de Lyon et banlieue » (JALB), association qui accueille les grévistes de la faim. Quant à la très récente loi Chevènement, elle a laissé intactes les dispositions largement utilisées de la loi Pasqua qui permettent, à l'administration cette fois, de contourner les dispositions protectrices de la famille sous prétexte d'*« urgence absolue »* et de *« sûreté de l'Etat »*, concepts interprétés très extensivement. Elle oblige seulement les tribunaux à motiver les ITN *« au regard de la situation personnelle et familiale »* des étrangers ayant un lien avec la France.

Depuis vingt ans, la question de la « double peine » n'a jamais été traitée autrement par les gouvernements que sous la contrainte de grèves de la faim. Le gouvernement Jospin n'échappe pas à la règle. Ayant refusé d'adoucir la loi, ayant négligé d'alerter préventivement les parquets, il se trouve obligé de composer dans les pires conditions, au risque d'inciter les déboutés de l'opération de régularisation à se lancer, à leur tour, dans des jeûnes désespérés et de laisser entendre que, sitôt promulguée, la loi Chevènement a déjà trouvé ses limites.

Philippe Bernard

Le livre d'Antoine Gaudino sur les tribunaux de commerce poursuit un feuilleton judiciaire

Albin Michel a remis l'ouvrage en vente

RENNES
de notre correspondante régionale

Trois procédures engagées à son encontre à Paris, une à Pau, deux en Bretagne... Le livre d'Antoine Gaudino, *La Mafia des tribunaux de commerce*, ouvre un long feuilleton judiciaire. Ici, c'est une entreprise qui se sent mise en cause après avoir racheté un concurrent en faillite ; là, un liquidateur judiciaire qui s'estime diffamé. L'un d'eux, le mandataire-liquidateur Bernard Corre, a ainsi obtenu en référé, devant le tribunal de Brest, le 28 avril, l'arrêt de la commercialisation de cet ouvrage sous astreinte de 100 000 francs par exemplaire vendu (*Le Monde* du 21 avril et du 8 mai).

Mardi 19 mai, les défenseurs de l'ancien inspecteur de police et ceux de sa maison d'édition, Albin Michel, étaient donc venus en nombre à l'audience de la cour d'appel de Rennes, qui examinait au fond la plainte de M. Corre. *« Antoine Gaudino dénonce les combines et les copinages qui ont cours dans certains tribunaux de commerce*, a lancé Louis Gautier, le défenseur d'Albin Michel. *Ces pratiques sont dramatiques pour les entreprises prestement liquidées, leurs créanciers et les salariés qui se retrouvent au chômage. »* Selon ses défenseurs, l'auteur, qui promet d'écrire bientôt un tome deux sur le même thème, fait preuve d'une *« extrême prudence »* dans ses dénonciations.

Citant des malversations récemment condamnées, des articles de presse et l'actuelle commission d'enquête parlementaire sur ce sujet, les avocats n'ont pas eu de mal à montrer que le fonctionnement des juridictions consulaires suscite de plus en plus de questions, avec leur *« système archaïque de rétribution des mandataires, les ventes gré à gré en toute discrétion »*. *« Les chômeurs ont le droit de connaître les honoraires astronomiques que les administrateurs s'octroient sur leur dos »*, ont-ils martelé.

A l'audience, M. Corre a eu droit à une attaque bien plus détaillée que dans le livre au sujet de son rôle dans la liquidation de Saint Marc Construction. S'il n'apartient pas au *« système mafieux »* décrit par M. Gaudino, il se trouve épinglé en quatre pages pour des *« agissements simplement discutables »*, précise Jean-Marie Job, l'avocat de l'auteur. Selon lui, le mandataire judiciaire de Brest aurait permis de céder une partie des actifs du groupe *« à vil prix »* lors de ventes de gré à gré. Il prend pour exemple un studio bradé 55 000 francs, puis acquis 170 000 francs deux semaines plus tard, et un autre appartement cédé 170 000 francs, revendu 240 000 francs le même jour.

Le mandataire brestois admet qu'un fonds de commerce qui avait reçu une proposition d'un montant de 700 000 francs a finalement été laissé à près de sept fois moins à un second repreneur, mais il précise que cette offre avait été faite en échange de l'abandon d'une grosse créance. Cette contrepartie n'apparaît nulle part dans le dossier, rétorque M. Job, qui énumère au passage toutes les anomalies de procédure. Et puis, pourquoi cet empressement à liquider, alors que M. Corre engagera, plus tard, une procédure qui aboutira à la condamnation des banquiers de Saint Marc Construction à régler la totalité du passif du groupe ?

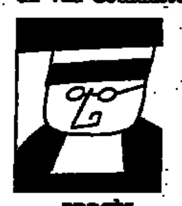
« Désinformation, plate-forme publicitaire, pression sur les juges via les médias » : Benoît Tréguier, l'avocat de M. Corre, est indigné. Le 11 mai, compte tenu de *« l'exceptionnelle sévérité de la mesure prise »* par le tribunal de Brest, les magistrats rennais avaient décidé de la suspendre dans l'urgence. *« Seize heures après, Albin Michel avait remis son livre partout en vente »*, souligne M. Tréguier. Arrêt le 9 juin.

Martine Valo

La défense évoque les « zones d'ombre » de l'affaire Yann Piat

DRAGUIGNAN
de notre envoyé spécial

Les témoins se suivent et se ressemblent, mardi 19 mai, aux assises du Var. Commissaires, inspecteurs, brigadier-chef livrent d'un ton monocorde la synthèse de leurs recherches, leurs constatations, premières investigations, la récolte des aveux. Comme dira Mᵉ Henri Juramy, conseil de Lucien Ferri, accusé d'avoir tiré sur Yann Piat, le tout confinerait à un certain *« ronronnement »*... Si Mᵉ Michel Cardix ne décidait, en fin de matinée, de rompre la monotonie.



PROCÈS

L'avocat de Gérard Finale, le patron du bar hyérois Le Macama qui a toujours nié être le commanditaire de l'assassinat, rappelle les auditions, la veille, du substitut du procureur de la République de Toulon, Albert Lévy, et du commissaire Marc Pasotti, qui fut chargé de l'enquête (*Le Monde* du 20 mai). Manifestement, ces dépositions coincent pour eux comme arêtes en travers de la gorge. Mᵉ Cardix, auquel s'associent tous ses confrères, demande un supplément d'information assorti d'un renvoi de l'affaire.

La défense brasse large son mécontentement depuis que s'est « solidifiée » à l'audience l'information selon laquelle un responsable politique, Dominique Vescovali, ancien conseiller de Yann Piat, chargé du RPR hyérois, aurait servi d'intermédiaire dans la « négociation » qui eut lieu entre les policiers et la famille de truands qui mit les enquêteurs sur la piste du Macama. Depuis que le substitut Lévy a soutenu que des informations qu'il avait recueillies en marge du dossier de l'assassinat n'avaient pas été exploitées par le juge d'instruction Thierry Rolland. Enfin, depuis que ce même substitut a rapporté que la rédaction, en mars 1996, d'une note à son procureur faisant état de ses interrogations sur les interférences politiques – note transmise, selon lui, au préfet du Var, Jean-Charles Marchiani – avait fait peser sur lui des menaces de mutation.

Demandant le renvoi *« en l'état des contradictions, des zones d'ombre et des interventions d'hommes politiques »*, Mᵉ Cardix se réfère également à la déposition, vendredi 15 mai, du journaliste Claude Ardid, co-auteur avec Jacques-Marie Bourget, d'une contre-enquête, *Yann Piat, l'histoire secrète d'un assassinat*, qui mentionnait à la barre, sans citer ses sources, des pistes non explorées.

« GUERRE DES JUGES »

Tandis que les avocats des filles de Yann Piat qualifient de *« superflue »* la requête de la défense et d'*« incidente »* l'affaire de la dénonciation, piqué au vif et s'opposant lui aussi à la demande, l'avocat général Pierre Cortès ironise : *« On doit redouter que les débats prospèrent »*. Le représentant du parquet prend pour cible, bille en tête, les *« informations »* du journaliste Claude Ardid : *« Ce témoignage n'est pas sérieux »*. Claude Ardid, dit-il, est un *« témoin dangereux »*, venu faire la *« présentation promotionnelle »* de son livre. Il est, toujours selon lui, *« l'un de ces témoins insaisissables qui ne veulent pas aider le cours de la justice »*, en se retranchant derrière le secret de leurs sources. Une telle attitude, assène sans ciller le magistrat, revêtirait *« une coloration de complicité de certains criminels »*...

Sur ce, la défense tire à nouveau à boulets rouges sur les propos de l'accusateur, pointant cette fois *« les insuffisances »* de l'instruction sur fond de *« guerre des juges »*. Mᵉ Frédérique Pons se pose en défenseur de la presse et du secret des sources. Mᵉ Henri Juramy libère alors ses accents de stentor. Certes, la jurisprudence dit qu'un policier peut protéger l'origine de ses informations, explique-t-il en substance, *« mais la jurisprudence ne dit pas qu'on peut couvrir une sordide combinaison entre des politiques véreux, des voyous et des gens du Var »*.

« Je donnerai le délibéré [ultérieurement] *»*, reprend le président Dominique Bréjoux, qui décidera finalement, mercredi matin 20 mai, d'attendre la fin des auditions pour se prononcer. *« En attendant*, ajoute-t-il, pince-sans-rire, *je vais procéder au ronronnement habituel de l'audition des témoins »*.

Jean-Michel Dumay

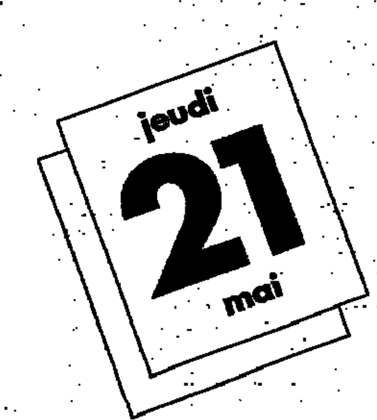
DÉPÊCHES

■ **SIDA : quelque six cents personnes opérées à Montpellier** (entre 1983 et 1991) et à Limoges (entre 1992 et 1993) par un médecin dont la séropositivité a été découverte début mai, vont passer un test de dépistage du virus du sida. Au secrétariat d'Etat à la santé, on souligne que le risque de transmission soignant/soigné est *« extrêmement faible »*.

■ **FOIRE DU TRÔNE : dix-sept personnes ont été interpellées**, mardi 19 mai, et quinze d'entre elles ont été placées en garde à vue à la suite d'incidents survenus à la Foire du Trône à Paris entre des jeunes, des forains et la police.

■ **POLICE : un adolescent de dix-sept ans, qui venait de voler une voiture**, a trouvé la mort, dimanche 17 mai, à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) en tentant d'échapper à la police. La victime, domiciliée dans la cité de La Forestière, a perdu le contrôle de sa voiture sur des ralentisseurs et percuté un mur de plein fouet. L'Inspection générale des services a été saisie.

■ **BASQUES : la commission des expulsions, réunie à Arras** (Pas-de-Calais), a rendu, mardi 19 mai, un avis défavorable à l'expulsion d'une célèbre militante de l'organisation indépendantiste basque ETA, Idoia Lopez Riano, surnommée « La Tigresse ». Soupçonnée d'avoir participé à une série de 23 assassinats à Madrid en 1986, « La Tigresse » avait été condamnée le 24 octobre 1996 en France à cinq ans d'emprisonnement.



Les Grands Magasins de Paris et de la région parisienne seront ouverts le 21 mai, jeudi de l'Ascension.

B.H.V. RIVOLI, FLANDRE, TOUS CENTRES COMMERCIAUX ET BANLIEUE ● **LE BON MARCHÉ RIVE GAUCHE** ● **C & A** RIVOLI, MAINE, HAUSSMANN, LA DÉFENSE ● **GALERIES LAFAYETTE** HAUSSMANN, MONTPARNASSE, ÉVRY 2 ● **MARKS & SPENCER** HAUSSMANN, RIVOLI, LA DÉFENSE ET BANLIEUE ● **PRINTEMPS** HAUSSMANN, ITALIE, NATION, PARLY ET VÉLIZY ● **SAMARITAINE** RIVOLI

هكذا من الإهمال

Un Haut Conseil pour rendre l'eau plus claire

La ministre de l'environnement veut améliorer la transparence de la gestion de l'eau à travers un organisme qui sera chargé de surveiller l'évolution des prix et la mise en œuvre des délégations de service public. Les agences de l'eau soumettront désormais leurs programmes au Parlement

DOMINIQUE VOYNET devait présenter en conseil des ministres, mercredi 20 mai, une communication sur *« la réforme des instruments d'intervention publique dans le domaine de l'eau »*. Très attendue – le texte en est à sa seizième version –, cette communication est censée répondre aux critiques formulées par les rapports de la Cour des comptes et du Commissariat général du Plan sur le fonctionnement des agences de l'eau (*Le Monde* du 14 novembre 1997). Très sévères avec le système actuel d'organisation de la gestion des ressources en eau, ces rapports avaient soulevé la nécessité de réformer les dispositifs publics dans le domaine de l'eau. Absence de transparence, non-respect des normes de qualité, mauvaise application du principe pollueur-payeur, les agences de l'eau chargées de la mise en œuvre de la politique de l'eau en France se révélaient partiellement inadaptées aux nouveaux défis de l'environnement. Comme le rappelait la Cour des comptes, cinq millions d'habitants ne disposent pas d'une eau conforme aux normes de potabilité. 48 % des cours d'eau n'atteignent pas leur objectif de qualité.

« Une réforme s'impose », concluait Dominique Voynet, le 18 novembre 1997, lors de la conférence des présidents des organismes de bassin à Douai. Le choix *in fine* du gouvernement est celui d'une réforme s'appuyant sur des révisions des dipositions réglementaires plutôt qu'un projet de loi global. Le ministère de l'environnement veut remédier aux plus graves lacunes : *« un prix de l'eau souvent perçu comme déterminé arbitrairement, une représentativité insuffisante des bassins, des lacunes dans la mise en œuvre du principe pollueur-payeur et des carences dans l'application de la loi »*, selon le texte communiqué en conseil des ministres. Pour tenter de résoudre ces problèmes, le ministère de l'environnement s'est fixé quatre priorités. En premier lieu, il entend mieux associer le Parlement à la définition de la politique de l'eau. Jusqu'à présent, les agences de l'eau, qui perçoivent chaque année 10 milliards de francs de redevance, n'ont eu que peu de comptes à rendre : une information fournie au Parlement lors de l'examen de la loi de finances. Le texte prévoit qu'une loi de programmation, approuvée par le Parlement, arrêtera les programmes quinquennaux des agences, mais cette mesure n'entrerait en vigueur qu'à partir du Plan 2002-2006. Enfin, pour assurer une meilleure démocratie au sein des comités de bassin, leur composition serait modifiée en associant plus largement les associations environnementales, les consommateurs et des agriculteurs *« soumis à redevance »*. Deuxième priorité : améliorer la transparence du secteur de l'eau et de l'assainissement. *« Soucieux de répondre aux attentes légitimes des associations de consommateurs sur une plus grande transparence »*, le ministère prévoit la création d'un Haut Conseil du service public de l'eau, placé sous l'autorité du ministère de l'environnement, de l'économie et de la consommation. Il sera chargé de surveiller l'évolution du prix de l'eau et les effets respectifs de la mise en régie et de la gestion déléguée aux entreprises du secteur privé ; il assurera une médiation en cas de conflit entre collectivités, consommateurs et distributeurs d'eau et définira des modèles pour les contrats de concession et de régie. Il pourra enfin saisir le Conseil de la concurrence et les chambres régionales des comptes en cas de présomption de pratiques illicites. Cette autorité rendra un rapport public annuel sur l'ensemble de ses activités. L'Observatoire du prix de l'eau, créé il y a à peine un an, sera supprimé.

Le service de l'eau potable

EN NOMBRE

RÉGIE DE SERVICE PUBLIC — 2 221

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

GÉNÉRALE DES EAUX ... 50 %

LYONNAISE DES EAUX ... 23 %

SAUR-CISE .. 17 %

AUTRES ..... 10 %

Les trois quarts des communes se sont regroupées au sein de 4 136 structures supra-communales pour la gestion de l'eau potable. Si, en nombre, la majorité de celles-ci reste en régie municipale ou intercommunale, la délégation de service public concédée aux trois principales sociétés privées concerne plus de 75 % de la population totale desservie.

Dans le même esprit de transparence, Dominique Voynet propose une réforme des redevances instituées par la loi sur l'eau de 1964. La Cour des comptes avait relevé que *toutes les catégories de la population* étaient loin d'être égales devant ces taxes : les villes payent pour la campagne, les particuliers pour les agriculteurs. L'objectif est de réduire l'effet de seuil lié à la taille des communes et de lier la redevance perçue avec la consommation d'eau dévolue aux usages domestiques. Une disposition est également prévue pour prendre en compte les spécificités hydrographiques. La redevance ne sera plus calculée selon des critères arbitraires, mais devrait varier en fonction de l'*« intérêt patrimonial »* de la ressource en eau, afin de protéger les *nappes primaires*, particulièrement vulnérables car non rechargeables.

POLLUEUR-PAYEUR

Troisième priorité, *la meilleure* application du principe pollueur-payeur. Principe fondateur de la politique de l'eau en France, il a perdu de sa substance au fil des ans. Pollutions liées aux engrais et aux pesticides, irrigation incontrôlée, assèchement des zones humides : les maux se sont multipliés avec le développement de l'agriculture intensive sans jamais être pris en compte dans les redevances. Après avoir énuméré les actions de sensibilisation en cours auprès des agriculteurs pour remédier à cette situation, la communication souligne qu'*« il est nécessaire de conforter cette évolution »*. Mais l'essentiel du volet agricole de la politique de l'eau est renvoyé à la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Le principal point d'achoppement réside dans la manière d'appliquer le principe pollueur-payeur sur les pollutions diffuses liées notamment aux engrais et pesticides. Certains souhaiteraient leur prise en compte dans la redevance payée par les agriculteurs, mais ceux-ci s'y opposent formellement. D'autres pencheraient pour la création d'une écotaxe perçue à l'achat sur les produits. Mais celle-ci irait directement dans les caisses de Bercy, qui ne veut pas s'engager sur l'utilisation écologique de ces recettes. Un groupe de travail a été créé pour trouver une solution. En revanche, une *« redevance inondation »* sera mise en œuvre dès 1998. Les taxes frapperont les installations qui risquent d'aggraver les crues, notamment l'extraction de matériaux dans les lits des cours d'eau, l'imperméabilisation de surfaces importantes, la modification du régime hydraulique des cours d'eau ou la réduction des zones humides.

Quatrième et dernier axe : le renforcement de l'action publique. Pour mieux coordonner l'action dans les domaines techniques des six agences régionales de l'eau, un groupement d'intérêt public sera créé. De plus, les services chargés de l'application de la réglementation vont être renforcés. Ils manquent aujourd'hui cruellement de moyens : cinq cent quatre-vingt-six agents et 10 millions de francs de crédits annuels sont affectés à la police de l'eau. Cent quarante-cinq emplois nouveaux seront créés pour renforcer ces actions. Les agences de l'eau devront, à partir de 1999, participer à leur financement à hauteur de 50 millions de francs par an. Une meilleure coordination est souhaitée avec le Conseil supérieur de la pêche : trois cents gardes-pêche seront recrutés pour se consacrer exclusivement à la police de l'eau. Enfin, le ministère de l'environnement autorise les agences de l'eau à créer deux cent vingt-cinq emplois. Ces nouveaux salariés auront pour mission d'orchestrer le recrutement de huit mille emplois-jeunes, appelés à devenir pérennes.

M. O. et S. Z.

COMMENTAIRE

DEMI-MESURES

Annoncée depuis plusieurs mois, la réforme de la politique de l'eau en France était attendue avec impatience. Il est plus que temps de tenir un vrai discours politique sur ce sujet vital. Trop d'affaires, trop d'opacité et de dysfonctionnements, trop de pollutions et de prélèvements ont brouillé le jugement des citoyens dans ce domaine. La défiance règne. Certains consommateurs vont même, au nom d'une juste résistance, jusqu'à refuser de payer leur facture.

Dominique Voynet semblait être décidée à réformer en profondeur la politique existante. Le poids de l'administration, les pressions d'autres ministères, en particulier de l'agriculture, la crainte des agences de l'eau de voir mis sous contrôle une grande partie de leurs moyens budgétaires par Bercy, ont eu raison de ses ardeurs réformatrices. « La grande loi » s'est transformée en une simple refonte administrative et réglementaire.

Ce n'est pas le Haut Conseil du service public de l'eau et de l'assainissement – la nouveauté du texte du ministère de l'environnement – qui pourra, à lui seul, restaurer la confiance des Français dans la gestion publique de l'eau.

Même sur un terrain qui lui est cher – la démocratisation des instances de décision et leur contrôle –, la ministre de l'environnement a pris des demi-mesures. Les associations environnementales ou de consommateurs sont conviées dans les instances de bassin, mais leur représentativité pourra se limiter à un seul membre pour assurer le contrepoids face aux caciques. Elle a aussi renoncé à la création d'une septième agence qui aurait fédéré les autres agences, trop indépendantes. Le contrôle du Parlement, inexistant jusqu'alors, est prévu... mais pas avant 2002 !

L'occasion était belle pour faire prendre conscience de la nécessité d'une gestion durable de cette ressource unique. Mme Voynet s'est arrêtée à mi-chemin.

Martine Orange et Sylvia Zappi

Plus de six cents consommateurs de l'Ardèche du Sud refusent de payer leurs factures

AUBENAS
de notre correspondant

Ils étaient 248 consommateurs d'eau de l'Ardèche du Sud à comparaître, mardi 19 mai de bon matin, à l'audience publique du tribunal d'instance d'Aubenas, qui se déroulait – fait insolite – dans l'amphithéâtre du lycée agricole, sommairement transformé en lieu de justice ; le tribunal a mis l'affaire en délibéré jusqu'au 15 septembre. Ils seront 395, le 2 juin, à comparaître également devant le tribunal d'instance, cette fois à Largentière : au total, donc, 643 abonnés du service des eaux que le Syndicat intercommunal des eaux en basse-Ardèche (SEBA) et plus précisément sa société fermière, la SAUR-CISE (Bouygues), veut contraindre à payer leurs factures.

Depuis 1993 en effet, près d'un millier de consommateurs d'eau, membres de l'association de défense de leurs intérêts, dite « de la Fontaulière », ont décidé, faute d'être entendus, de confier tout ou partie du montant de ces factures à Me Corenzi, huissier à Largentière. Ces sommes bloquées, qui représentent 4 millions de francs, seraient les bienvenues pour assurer, selon le président, Roland Chambon, l'équilibre financier du SEBA. Ce bras de fer entre les élus du SEBA et les usagers a commencé en 1992, avec une hausse subite du prix de l'eau de 400 à 700 francs, consécutive à la mise en route du projet d'adduction dit du Pont de Veyrières, dans le cadre de l'opération Ardèche claire lancée par le conseil général en 1983.

Jusqu'alors, Ardèche claire jouissait de la sympathie générale. Il ne s'agissait, croyait-on, que de stocker de l'eau à l'aide d'un barrage de 12 millions de mètres cubes au pied des Cévennes, sur un affluent de l'Ardèche. Objectif : produire de l'énergie électrique, écrêter les crues ardéchoises et maintenir en été un débit plus élevé pour un cours d'eau qui retenait des milliers et des milliers de touristes dans les fameuses gorges de l'Ardèche.

Mais se servir, en plus, du barrage et de ses eaux de retenue pour alimenter en eau quatre-vingt-une communes et 60 000 abonnés – à l'aide de canalisations longues de plus de 70 kilomètres – entraînait des dépenses considérables, que d'aucuns disaient pharaoniques, d'autant qu'une usine de traitement des eaux était nécessaire. Certains spécialistes soulignaient, en outre, la présence sur les terres ainsi irriguées de nappes souterraines ou de sources abondantes, moins coûteuses en accès et en exploitation. Les oppositions se firent encore plus vives lorsque, après les élections municipales de 1995, la CISE reçut l'affermage de l'assainissement, avec ses vingt stations d'épuration. Le prix de l'eau, y compris l'assainissement, s'éleva alors début 1997, à 26,31 francs le mètre cube, alors que les communes comme Aubenas qui avaient conservé leur propre régie des eaux, le facturaient à moins de 14 francs.

Le changement de président du SEBA ne provoqua pas l'apaisement espéré. Au contraire, les élus durcirent leurs positions, les usagers en colère aussi : ils développèrent leurs actions avec un journal trimestriel, des réunions – deux fois par an dans tous les villages, une fois par mois avec la coordination des associations de consommateurs d'eau de Rhône-Alpes – et, très récemment, l'ouverture d'un site Internet.

Ainsi se trouvèrent diffusés des documents comme ce graphique, fondé sur la consommation d'un usager réel, de 1985 à 1996 : il montre que *« moins l'usager consomme, plus il paie »* ; que *« depuis 1985, sa consommation diminuant de moitié, sa facture a été multipliée par trois »* ; et que *« depuis 1992, il a dû renoncer à arroser son minuscule jardin ! »*. En 1985, il payait 561 francs pour 136 mètres cubes, en 1989 1443 francs pour 177 mètres cubes, et en 1996, 2 367 francs pour 74 mètres cubes. « Bien au-delà des injonctions de payer, il s'agit sans nul doute de trouver les voies d'un débat ouvert et constructif pour sortir, en Ardèche du Sud, d'une situation inextricable en l'état », assurent les plus sages protagonistes.

André Griffon

Une floraison d'associations d'usagers

Les problèmes liés au prix de l'eau et de l'assainissement suscitent une floraison d'associations d'usagers. Ainsi, au troisième colloque d'Aqua révolte, à Véranne (Loire), les 16 et 17 mai, étaient représentés les associations Eau secours de Grenoble et Abus de Liergues (Rhône) ; ACE Communay et région (Ternay, Rhône) ; le Comité de défense des usagers de l'eau et de l'assainissement (Castres, Tarn) ; le Comité de défense des consommateurs (Annonay, Ardèche) ; Le grain de sable (Chabreuil, Drôme) ; La facture d'eau est imbuvable (Les-Sables-d'Olonne, Vendée) ; Le poing sur la table (Auray, Morbihan) ; Eau service pub (Saint-Etienne, Loire) ; Eau nette (Nellan, Hérault)... et, évidemment, l'association de défense de Véranne.

Arbitrage sur le pacte de stabilité

LIONEL JOSPIN doit réunir plusieurs ministres, jeudi 21 mai, pour rendre un arbitrage délicat sur la « sortie » du pacte de stabilité financière imposé par l'Etat aux collectivités locales, pour trois ans, depuis le budget 1996. Cet arbitrage, prévu la semaine dernière (*Le Monde* des 14 et 15 mai), avait été repoussé compte tenu de la complexité du sujet et de son caractère sensible. Le ministère des finances propose la reconduction du dispositif, qui aligne l'évolution de la plupart des dotations de l'Etat sur celle de l'indice des prix (hors tabac). Les élus, soutenus par Jean-Pierre Chevènement et Emile Zuccarelli, ministres de l'intérieur et de la décentralisation, demandent que l'évolution de ces dotations intègre une partie – M. Chevènement évoque la moitié – du taux de croissance du PIB. Sauf décision contraire de M. Jospin jeudi, il semble que Bercy soit en passe de l'emporter.

■ **VERDON : la commission du débat public**, chargée d'examiner le projet controversé de ligne à très haute tension d'EDF qui traverserait le parc naturel régional du Verdon, à cheval sur le Var et les Alpes-de-Haute-Provence, a commandé une expertise complémentaire indépendante. Il s'agit d'étudier des solutions alternatives, à peine effleurées dans la documentation fournie par EDF, dans le cadre du débat public. La société Explicit, un cabinet parisien indépendant, devra remettre son rapport le 20 août. La commission a aussi décidé de prolonger jusqu'au 15 septembre la durée du débat public, ouvert le 15 mars. Après l'aménagement du port du Havre, le Verdon est le deuxième dossier soumis à la procédure nouvelle de la commission nationale du débat public (*Le Monde* du 5 mai).



VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
136, av. Charles de Gaulle 92523 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Tél : 01.46.40.26.13 - Fax : 01.46.40.70.66

75 — Vente au Tribunal de Grande Instance de PARIS
le JEUDI 25 JUIN 1998 à 14h30
LUXUEUX HOTEL PARTICULIER
Villa Montmorency
à PARIS 16ème
MISE A PRIX : 20.000.000 F
Me TOURAILLE, Tél. : 01.48.74.45.85
Me BOUCHERY-OZANNE, Tél. : 01.46.69.91.91, Avocats.

75 — Vente au Palais de Justice de PARIS,
le JEUDI 28 MAI 1998 à 14h30
PROPRIETE à PARIS (16ème)
96, rue de la Tour et Villa de la Tour sans n°
composée d'UN HOTEL PARTICULIER de 2 étages
Petit JARDIN s'étendant devant l'hôtel
MISE A PRIX : 1.000.000 F
S'adr. à la SCP BOITTELLE-COUSSAU, Avocat à PARIS (6ème),
128, boulevard Saint-Germain - Tél. : 01.43.26.82.98 de 9h à 12h
Sur les lieux pour visiter le mardi 26 mai 98 de 10h à 11h

75 — Vente sur liquidation judiciaire au Palais de Justice de PARIS,
le JEUDI 4 JUIN 1998 à 14h30 - EN UN LOT
APPARTEMENT à PARIS (17ème)
6, avenue Mac-Mahon
de 7 pièces princ. à usage mixte de 256 m² env. au 3e étage
MISE A PRIX : 4.500.000 F
Libre de Location et d'Occupation
S'adr. à la S.C.P. Bernard de SARIAC - Alain JAUNEAU,
42, av. George V, PARIS 8e (uniqu. de 10h à 12h - T. : 01.47.20.43.76)
3616 AVOCAT VENTES - Me Eddy KENIG, Avocat à PARIS 16e
T. : 01.42.88.10.34 - Me M.J. JOSSE, mandataire judiciaire,
4, rue du Marché Saint Honoré à PARIS 1er
Me PIERREL, mand. judiciaire, 211, bd Vincent Auriol à PARIS 13e
Sur les lieux pour visiter les mardi 26 et jeudi 28 mai 1988 de 10h à 11h

83 — Vente au Tribunal de Grande Instance de PARIS,
le JEUDI 4 JUIN 1998 à 14h30 - EN HUIT LOTS
QUATORZE PARCELLES de TERRAIN
Lotisᵗ « Les Terrasses de Saint Aygulf »
représentant une superficie totale d'environ 4.913 m² sises à
ROQUEBRUNE sur ARGENS
et à FREJUS (83)
M. à PRIX : 600.000 F, 3.000 F, 500 F
3 lots à 50.000 F, 400.000 F
Me Yves TOURAILLE, Avocat à PARIS 9e, 48, rue de Clichy
T. : 01.48.74.45.85 - Me L. BELHASSEN-POITEAUX, mandataire
judiciaire à PARIS 1er, 39, rue Etienne Marcel
Visite le 26 mai 1998 de 10h30 à 12h et sur RV
pris auprès de M. HOSPITAL. T. : 04.91.79.38.75.

DISPARITIONS

John Hawkes

Un romancier iconoclaste, subtil et cruel

L'ÉCRIVAIN américain John Clendennin Burne Jr. Hawkes est mort le 15 mai à l'hôpital de Providence (Rhode Island), à l'âge de soixante-douze ans, d'une crise cardiaque lors d'un quadruple pontage coronarien. Né à Stamford (Connecticut), le 17 août 1925, il passa sa petite enfance à Old Greenwich (Connecticut) et devait se souvenir toute sa vie de ses crises d'asthme que sa mère soignait par des piqûres d'adrénaline – s'exerçant à planter des seringues hypodermiques dans des oranges – et d'une petite fille entrevue à six ans, montant fièrement une jument, et dont il tomba éperdument amoureux. Les chevaux (que l'on retrouve en particulier dans *Le Cannibale* [Seuil, 1992]), *Le Gluau* (Julliard, 1963, réédité en 1978 par les éditions Maurice Nadeau, coll. « Les Lettres nouvelles »), *Le Photographe et ses modèles* (Seuil, 1989) ou *Autobiographie d'un cheval* (Seuil, 1995), le désir sexuel diffus et inassouvi et l'angoisse de la suffocation seront souvent présents dans son œuvre.

John Hawkes a ensuite vécu de 1935 à 1940, à Juneau, en Alaska, où son père cherchait à la fois l'aventure et les moyens de s'enrichir. Il n'oubliera jamais ce paysage de montagnes, d'eaux noires sentant le poisson mort, de vents soufflant fort, et les campements des chercheurs d'or. Il en fera le cadre d'*Aventures dans le commerce des peaux en Alaska* (Seuil, 1986, prix Médicis étranger). Son père, s'inquiétant d'un possible débarquement japonais dans les îles Aléoutiennes, les envoya, sa mère et lui, à New York, en 1940. Il passa un an et demi à Trinity School, puis quelques mois à l'université d'Harvard.

Réformé, il s'engagea comme ambulancier dans l'American Field Service, en 1944, et débarqua à Naples *« en compagnie d'un nain, d'un épileptique et d'un artiste de soixante-dix ans »*. Il traversa l'Italie, la Belgique, puis l'Allemagne, où il devait voir passer les déportés en pyjama qui venaient d'être libérés du camp de Belsen. Il gardera de la guerre des souvenirs *« encore plus bizarres qu'horrifiés »*, qui, comme ceux de son enfance, ne le quitteront plus. De retour aux Etats-Unis, il se marie et retourne à l'université d'Harvard, en 1947, où il rencontre celui qui devait devenir son mentor, le professeur et romancier Albert J. Guerard, qui le soutient dès son premier – court – roman, *Charivari*, en 1949 (Denoël, 1977), puis surtout à partir du *Cannibale* (1949).

UNE ŒUVRE « EXPÉRIMENTALE »

Il fait aussi la connaissance d'Edwin Honig, un jeune poète qui deviendra l'un de ses meilleurs amis et dont le suicide, quelques années plus tard, lui inspirera *Cassandra* (Seuil, 1992). Il enseignera à Harvard puis, de 1958 à 1988, à la Brown University (Rhode Island). Avec des pauses, car, pour lui, l'écriture et les voyages étaient indissociables. Il a ainsi vécu dans l'île de Grenade (dans les Caraïbes), à San Francisco, à Vence (près de Nice), *« gorgée d'histoire et de l'art de Matisse et de Picasso »*, où il écrivit *Les Oranges de sang* (Denoël, « Les Lettres nouvelles », 1973, prix du meilleur livre étranger 1974), sur l'île de Lesbos (en Grèce), mais aussi en Bretagne, où il rédigea *Mimodrame* (Denoël,1977), puis à Venasque, dans le Vaucluse, près de Lacoste et du château du marquis de Sade, qui lui donnera le cadre des *Deux vies de Virginie* (Belfond, 1983). Son dernier roman, *La Grenouille*, a été publié en février par le Seuil.

Il est considéré dans la vie littéraire américaine comme l'un des plus intéressants romanciers d'avant-garde, ou post-modernes, à côté de William Gass, William Gaddis, John Barth, Donald Barthelme ou Robert Coover. Il qualifiait lui-même son œuvre d'*« expérimentale »*, tout en regrettant que le terme ait pris un sens péjoratif. Pour lui, l'avant-garde était une constante de la littérature depuis Quevedo et les romans picaresques espagnols jusqu'aux temps présents, constante qui consiste à garder *« un certain détachement, une froideur, une détermination impitoyable pour affronter les laideurs et les échecs potentiels qui sont en chacun de nous et autour de nous, et les exposer grâce à un esprit comique salvateur ou sauvage et grâce aussi aux beautés rédemptrices du langage »*. Il a répété que les véritables ennemis du roman étaient *« l'intrigue, les personnages, le cadre et le thème »* et que, après avoir abandonné ces lieux communs de la fiction, il ne resterait que la structure. Quelque chose qui ne peut être planifié à l'avance mais qui se construit au fur et à mesure de l'écriture.

A partir de ses expériences personnelles, de visions qu'il raconte souvent avoir eues en préalable à chacun de ses livres, des pays où il a voyagé, John Hawkes fait basculer le lecteur dans des univers perturbants. Il joue à juxtaposer les époques (dans *Le Cannibale*, l'Allemagne de 1914 et celle de 1945, dans *Les Deux Vies de Virginie*, une petite fille de neuf ans raconte son éducation érotique par un artiste qu'elle appelle Seigneur, en 1740, et sa vie presque innocente dans un bordel parisien en 1945). Il déstabilise le lecteur en faisant contraster l'horreur, la violence, les noirceurs gothiques, les perversions sexuelles avec la beauté, la douceur, la suavité même du style. Il provoque le malaise, surtout dans ses premiers romans, en maniant les substitutions inattendues, les allusions, les sous-entendus, en créant des personnages étranges, névrosés, grotesques. Alors, il déracine, il transforme les gens, les lieux et les choses subtilement et cruellement.

Plus tard, il s'attachera aussi à créer des sortes de tableaux vivants, délicieux et innocents. C'est une lecture dont il est difficile de sortir indemne et qui peut rebuter ceux qui ne cherchent qu'une distraction, l'apaisement ou la vérité. John Hawkes était un écrivain du cauchemar et du paradoxal, iconoclaste de l'humour macabre et de la parodie, à la lisière du réel pour mieux perturber, utilisant une langue extraordinairement belle, proche de la poésie, pleine de frémissements et de grâces.

Martine Silber

■ HENRY TANNER, qui fut correspondant à l'étranger du *New York Times* pendant trente ans, est mort vendredi 15 mai à l'hôpital de Lisieux (Calvados) d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans. Né le 7 juillet 1918 à Berne, en Suisse, Henry Tanner avait commencé sa carrière journalistique, après des études d'histoire, pendant la seconde guerre mondiale, au bureau de l'agence de presse United Press à Zurich. Après la Libération, il collabore à *Time Magazine* en Europe, puis s'installe aux Etats-Unis en 1948, où il travaille au service étranger du *Houston Post*, au Texas, avant d'intégrer, au milieu des années 50, le *New York Times*. Pour ce journal, Henry Tanner, qui parlait neuf langues, fut correspondant à Alger, à Moscou, au Caire, à Paris, à Rome, aux Nations unies et couvrit la guerre d'Algérie (1958-1962), les événements du Congo au début des années 60, Mai 68 à Paris, la guerre civile au Liban et la guerre israélo-arabe de 1973, ainsi que les différents épisodes de la guerre froide. En 1983, il avait rejoint le service international du bureau parisien du *Herald Tribune*, qu'il avait quitté il y a cinq ans.

Philippe Mazellier

Le fondateur de « La Dépêche de Tahiti »

ANCIEN journaliste parlementaire, fondateur du quotidien *La Dépêche de Tahiti*, Philippe Mazellier est mort vendredi 15 mai à Papeete.

Né le 29 mai 1928, ce Lyonnais d'abord attiré par les beaux-arts fait l'apprentissage du journalisme à *Paris-Normandie*, dont il deviendra le rédacteur parlementaire. Parallèlement, il collabore, sous la férule d'Harold King, à l'agence Reuter, ainsi qu'à *La Gazette de Lausanne* et à *La Feuille d'Avis de Lausanne*.

En 1961, il décide de changer de vie et part pour la Polynésie avec l'idée de se consacrer à l'aviation de tourisme et à la sculpture. En fait, il s'implante durablement dans son pays d'adoption en renouant avec le journalisme et en créant, avec de modestes moyens, un quotidien local, *La Dépêche de Tahiti*, qui s'affirmera bientôt comme le plus important de l'île.

Philippe Mazellier s'est étroitement intégré, comme journaliste, comme amateur averti de chasse sous-marine et dans le domaine privé, à la vie polynésienne. Observateur fin et proche de son environnement insulaire, il est l'auteur d'un livre sur Tahiti, aux éditions Rencontres, co-auteur d'un ouvrage sur les poissons de Polynésie, aux Editions du Pacifique, et a publié une chronique de l'histoire contemporaine du Territoire : *De l'atome à l'autonomie*.

Journaliste perspicace, servi par une vive curiosité d'esprit qui savait se garder des illusions, grand voyageur tourné vers l'Asie, gourmand de la vie, il était revenu vers la sculpture après le rachat, en avril 1988, de *La Dépêche* par le groupe Hersant : ainsi a-t-il, au-delà de la réussite professionnelle et sociale, réalisé avec une volonté tranquille ses rêves de jeunesse.

André Laurens

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 17 mai sont publiés :

● **Etudes médicales** : un décret modifiant l'organisation du troisième cycle des études médicales ; un décret modifiant les conditions d'accès aux formations spécialisés du troisième cycle des études médicales pour les médecins étrangers autres que les ressortissants d'Etats appartenant aux Communautés européennes ou de la principauté d'Andorre ; un décret modifiant le concours et le programme pédagogique de l'internat en odontologie ; un arrêté modifiant le régime des années-recherche durant l'internat de médecine et l'internat en pharmacie ; un arrêté modifiant l'organisation de concours spéciaux ; un arrêté modifiant l'organisation des concours d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études médicales à compter de l'année universitaire 1988-1989 ; un arrêté modificatif relatif au choix de la circonscription et de la discipline et à l'affectation des internes du troisième cycle de médecine spécialisée ; un arrêté modifiant l'organisation du concours d'internat en médecine à titre étranger ; un arrêté modifiant la procédure de choix des internes en odontologie.

● **AOC** : un décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Coteaux du Giennois ».

● **Réserve naturelle** : un décret portant création de la réserve naturelle des rochers et tourbières du pays de Bitche (Moselle).

● **Transports** : un arrêté portant nomination des membres du conseil supérieur de l'aviation marchande.

● **Comptabilité** : la situation résumée des opérations du Trésor au 31 janvier 1998.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire,

Kellia !

De la part de
Patricia,
Et toutes celles, tous ceux qui t'aiment.

– Yvonne, Doriane, Edith, Natacha, Flora, Emma, Jacques et Philippe LEBIGRE
souhaitent un très heureux quatre-vingt-treizième anniversaire à grand-père,

Maurice,
dit NINNIN.

90, boulevard de Fontainebleau,
91000 Corbeil-Essonnes.

– A

Damien MARGUET,
21 mai 1978,
et
Gaëlle MARGUET,
22 mai 1978.

Nous offrons *Le Monde* pour leurs vingt ans...

Marie-Gabrielle et Félix.

Yvonne,

Cinquante ans déjà !
Toi qui nous a tant donné
Laisse-nous encore très longtemps à t'aimer !
Ta tribu qui t'adore.

Décès

– La direction et le personnel de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines,
de l'UFR des sciences de l'université,
du département de chimie de l'université,
du service commun universitaire d'information et d'orientation de l'université,
La coordination régionale des SCUIO Ile-de-France,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami,

Daniel BERTIN,
maître de conférences en chimie,
directeur adjoint
de l'UFR des sciences,
chevalier dans l'ordre
des Palmes académiques,

qui depuis 1990 a participé activement à la création et au développement de l'université et de ses services.

Il laisse à tous le souvenir d'un homme professionnellement engagé, ouvert et généreux.

Tous s'associent à la peine de sa famille.

– Michèle Tournier,
Marie et Julie Tournier-Cardinal,
Philippe, Jeanne, Alfred Cardinal,
Marie Cardinal,
ont la très grande douleur de faire part de la mort de

Pierre CARDINAL,

survenue le 16 mai 1998, dans sa soixante-quatorzième année, aux Petites-Dalles.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le 18 mai, au cimetière de Saint-Martin-aux-Buneaux.

9, Côte d'Albâtre,
Les Petites-Dalles,
76540 Valmont.

– Mme Marie-Madeleine Martin,
son épouse,
M. et Mme Martin-Le Pol,
M. et Mme Martin-Pollet,
ses enfants,
M. et Mme René Martin,
M. et Mme André Coeytaux,
ses parents,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre-Renaud MARTIN,
CPA 1973,

survenu le 16 mai 1998, à l'âge de soixante ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière ancien de Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne), le vendredi 22 mai, à 11 heures.

22 *bis*, rue Guérard,
92260 Fontenay-aux-Roses.

– François et Sylvie Montarras,
Didier et Meg Montarras,
ses enfants,
Carine, Hugo et Thomas,
Paul et Alan,
ses petits-enfants,
Les familles Montarras et Damolini,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Mme Paul MONTARRAS,
née Ines DAMOLINI,

survenue le 18 mai 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 22 mai, à 14 h 30, en l'église Saint-Romain, à Sèvres.

13, rue Montaigne,
92310 Sèvres.

– Simone Neel,
son épouse,
Ses enfants,
Sa famille,
ont la douleur de faire part de la disparition de

François NEEL,
officier de la Légion d'honneur,

entouré de l'affection des siens, survenue le 4 mai 1998.

104, rue des Dames,
75017 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Gilles SAUTTER,

le 19 mai 1998, au terme d'une longue maladie.
De la part de
Mano Sautter,
Catherine Sautter,
Jérôme et Marion Lamarque,
Jean-Robert et Sabine Sautter,
Virginie et Bruno,
David et Christiane Sautter,
Pierre et Camille,
sa femme, ses enfants et petits-enfants,
Et des familles Sautter-Vernes, Yver, Vuilleumier, Gay-Sobel et Brun-Sobel.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 25 mai, à 14 h 30, au temple de Bourg-la-Reine, 26, rue Ravon.

« Ils se reposent de leurs labeurs, car leurs œuvres les suivent. »
Apocalypse, XIV, 13.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Alfred-Nomblot,
92340 Bourg-la-Reine.

– Le président,
Le bureau,
Le conseil d'administration,
Le conseil scientifique,
Et ses collègues de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
ont le regret de faire part du décès de

Gilles SAUTTER,
directeur d'études,

survenu le 19 mai 1998.

– Le Centre d'études africaines de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et Georges Balandier
ont le regret d'annoncer le décès de

M. Gilles SAUTTER,

survenu le mardi 19 mai 1998.

Avec Gilles Sautter disparaît une grande figure de la géographie et de la recherche africaniste.

– Mme Claire Robin,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Gérard ROBIN,

le 13 mai 1998, à Jeu-Maloches (Indre).

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Christine, Vic, Caroline et Catherine
annoncent avec douleur la mort de

Henry TANNER,
journaliste,

survenue la nuit du 15 mai 1998, en Normandie.

Une cérémonie aura lieu mardi 26 mai, à 14 heures, au funérarium des Batignolles, 10, rue Pierre-Rebière, Paris-17e.

– Emmanuelle et Bernardo,
touchés douloureusement par la mort de leur grand ami

Henry TANNER,

se sentent très proches de Christine, Vic, Caroline et Catherine.
(Lire ci-dessus.)

– Bruno et Patricia Trévidic,
Marc et Sylvie Trévidic,
ses enfants,
Ségolène et Bertrand,
ses petits-enfants,
M. Faustin Coste,
son père,
Michelle et Pierre Baboin,
Jean-Pierre Coste,
ses frère, sœur et beau-frère,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Laurette TRÉVIDIC,
née COSTE,

survenu le 14 mai 1998, à l'âge de cinquante-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 22 mai, à la chapelle de l'Est du cimetière du Père-Lachaise, où l'on se réunira, à 10 h 30, suivie de l'incinération, à 12 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Christiane Viriot,
Ses enfants,
Et sa famille,
font part du décès de

M. Robert VIRIOT,
ingénieur des Arts et Métiers
Aix 31-34,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1940,
campagne d'Italie,

survenu à Nice, le 18 mai 1998.

Rectificatifs

– Dans l'avis de décès de

Mme Sala ZYSMAN,
(6 mai 1928-15 mai 1998),

paru le 20 mai, il fallait lire :
Les anciens enfants de l'OPEJ (LAO).

Anniversaires de décès

Robert KIÉFÉ,

neuf ans déjà et tu es toujours aussi près de nous.

Ta femme, tes enfants, Muriel, Mathilde, Gaëlle, Cécile et Clara.

– *In memoriam.*

Denis LANZENBERG,
21 mai 1995.

Passe le temps... Ta présence, vive, reste inscrite en nos cœurs.

Tes amis.

Messes anniversaires

– Tous ceux qui ont connu et aimé

Cino del DUCA

sont priés d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée pour le trente et unième anniversaire de son décès, le mercredi 27 mai 1998, à 10 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, place de l'Eglise-d'Auteuil, Paris-16e.

De la part de
Mme Simone Cino del Duca.

Priez pour lui.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

La flamme

– Michel Bastok, secrétaire général, et René Tenias, conseiller technique, Marc Boissière, président du Comité contre les exterminations, vous informent :

Lors du 53e congrès national de l'Amicale des anciens de Dachau (président, général André Delpech), l'Itinérante Flamme contre les exterminations, peinte par Colette Azoulay, sera présentée à l'Hôtel de Ville de Niort (Deux-Sèvres), du samedi 23 au lundi 25 mai 1998, sous l'égide du maire, Bernard Bellec.

Plaisir d'offrir

Un cadeau toujours apprécié :

une corbeille décorée sobrement de tulles garnis de dragées de qualité pour Mariage, Naissance ou Communion

Pour commander en direct, téléphonez simplement au

N° Vert : 0-800-539-533

7 jours sur 7, de 10 heures à 20 heures, et votre cadeau est livré gratuitement (Paris/proche banlieue) à la date souhaitée, accompagné de votre carte.

☐ *Corbeille Vendôme - 35 tulles : 995 F ;* ☐ *Corbeille Montaigne - 50 tulles : 1 680 F ;* ☐ *Corbeille Concorde - 110 tulles : 2 830 F ;* ☐ *ou toute Corbeille à votre convenance.*

Délai à partir de 48 heures.

Paiement : chèques, CB, American Express, Diners.

Nos ateliers réalisent aussi des paniers pour fiançailles, baptêmes, Brith Mila et Bar Mitsva (dragées casher).

Expédition/Livraison : France - Etranger

SOUTENANCES DE THÈSE
67 F HT la ligne
Tarif Etudiants 98



LA BOUTIQUE DANOISE

Jusqu'au 30 Juin 1998
LIQUIDATION TOTALE DU STOCK
Arrêté Préfectoral N° 98-416 du 30/04/98

42, avenue de Friedland
75008 PARIS
Téléphone :
01-42-27-02-92

Meubles
Arts de la Table
Cadeaux
Luminaires

BIJOUX BRILLANTS
ACHAT - ECHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA

15 LES AVENTURES DE MAI

LUNDI 20 MAI 68

M. le préfet maraude en 4 CV

par Patrick Rambaud

DÈS qu'il avait un temps de liberté entre deux réunions et deux décisions, le préfet de police prenait sa 4 CV Renault verte et parcourait la capitale incognito pour en flairer l'humeur. Ce matin, il avait roulé jusqu'à Nanterre, par curiosité, après des coups de fil où il comprit, à leurs voix, que le ministre de l'intérieur était anxieux et celui de l'éducation effondré. Les ordres et les contrordres se chevauchaient. Dans la nuit il avait manigancé des plans pour évacuer l'Odéon. Si les pompiers allaient y effectuer un contrôle de sécurité et d'hygiène ? On pourrait négocier la sortie du théâtre des milliers de gens disparates qui y mijotaient depuis des jours. Si on passait plutôt par les souterrains dont se servaient naguère les Résistants pour circuler sous Paris ? Matignon l'avait soulagé ; l'opération était remise à une date qu'il déterminerait en fonction de ses effectifs. Mais des rumeurs couraient, qui empoisonnaient l'atmosphère. A l'Elysée, autour du Général, on craignait que Moscou ne pousse le Parti communiste à s'emparer du pouvoir. D'autres prévenaient directement : les gauchistes préparaient l'attaque d'un bâtiment officiel, la préfecture peut-être, et ils envisageaient d'enlever Maurice Grimaud ; les groupuscules allaient redresser leurs barricades au Quartier latin ; l'extrême droite menaçait d'assassiner Cohn-Bendit... Une seule certitude, les grèves s'étendaient à la France entière et la paralysie avait gagné Lyon. Six millions de Français croisaient les bras.

A son volant, le préfet Grimaud tourna autour des bâtiments gris du campus sans rien noter d'anormal, sinon un calme qui détonnait. Depuis son autonomie autodéclarée, la faculté semblait assoupie.

– Tu descends sur Paris ?

Le préfet leva les yeux sur le jeune homme qui lui avait parlé et répondit que oui.

– Tu peux nous embarquer ma copine et moi ?

– Montez.

Une aubaine, pensait le préfet. Ces deux étudiants en jeans allaient bavarder pendant le trajet, et lui, mine de rien, sans trop poser de questions, en abondant dans leur sens, se ferait du climat une opinion de première main. La fille monta derrière en secouant ses longs cheveux lisses :

– Vous êtes pas flic, au moins ?

– Tais-toi, dit le garçon.

– Rassurez-vous, dit le préfet en s'engageant sur la nationale.

– Laissez-moi deviner, continuait-elle.

– Fous la paix à notre chauffeur, reprit le garçon.

– Elle ne m'ennuie pas, dit le préfet. Je suis prof de français dans un lycée, je venais voir un collègue. Il n'était pas là. Et vous ?

– Nous quoi ? se renfrognait le garçon.

– Vous allez où, à Paris ?

– Devine.

– Au Quartier latin.

– C'est ça.

– Moi c'est Marianne, dit la fille, et lui Eric.

– Appelez-moi Maurice, dit le faux professeur.

En chemin ils évoquèrent bien sûr les événements, mais le préfet n'entendit jamais que des phrases déjà lues sur les tracts. « Nous voulons dénoncer le caractère répressif du pouvoir gaulliste », disait Eric. « Nous devons révéler ce qui se passe chaque jour chez Citroën le fasciste, Dassault, l'exploitation forcenée des filles du textile », disait Marianne. Au large de la porte Maillot, le préfet Grimaud cueillit une information inquiétante qui donnait raison à sa modération.

– Paraît que les flics vont virer les occupants de l'Odéon, affirmait Eric, et après ça sera la Sorbonne.

– Vraiment ?

– On le sait de bonne source, alors, maintenant, à l'Odéon des armes circulent, des vraies, pas des joujoux.

L'embouteillage devenait effrayant. Paris était bloqué. Chacun avait pris sa voiture pour aller au travail, puisque les transports publics ne fonctionnaient plus, et on roulait au pas quand on roulait. Des messieurs pressés se rangeaient à la va-vite, en biais sur les trottoirs, attrapaient leur serviette et partaient d'un pas de randonneur. Des masses d'employés marchaient entre les autos ; les optimistes essayaient le stop dès qu'une voie se dégageait à un carrefour.

– On a gagné ! disait Eric d'un ton béat.

– A cause du chaos ?

– Les gens se parlent ! Vous voyez bien qu'ils se parlent au lieu de se renfermer dans leurs petites vies étroites.

C'était vrai et le préfet Grimaud le constatait :

> *La fille monta derrière en secouant ses longs cheveux lisses. Vous n'êtes pas flic, au moins ? (...) Appelez-moi Maurice, dit le faux professeur*

aucune trace d'énervement chez ces Parisiens et ces banlieusards empêtrés dans les grèves et la difficulté ; les gens se souriaient, ils échangeaient des points de vue sans agressivité, plaisantaient. Un vieil homme en costume prince-de-galles était très applaudi, sur son vélo d'avant-guerre qui grinçait. Devant les pompes à essence, les files s'étiraient, des automobilistes sortaient leurs bidons des coffres sans accuser personne. Il y avait de la solidarité dans l'air et chacun s'habituait à la gabegie. Des grosses poubelles en fer débordaient et les déchets dégringolaient sur le macadam des trottoirs, ce qui amusait Marianne :

– Pas un couvercle, vous avez vu ? On les a tous réquisitionnés pour nos boucliers.

Dès qu'il serait rentré à la préfecture, Maurice Grimaud s'arrangerait pour que les concierges puissent se procurer, dans les mairies, des sacs en papier spéciaux où elles enfermeraient les ordures ménagères. Si la grève des éboueurs s'éternisait, il aurait recours à l'armée et à ses camions.

LA base aérienne d'Evreux était consignée. Corbière l'avait appris en y revenant à la nuit tombée, après un triste week-end. Il n'avait pu voir aucun de ses amis, évaporés dans Paris, et quand il avait téléphoné chez Portallier il était tombé sur son père, qui l'avait envoyé promener sèchement. Surpris par l'interruption totale du trafic, à Saint-Lazare, il avait levé le pouce à l'entrée du tunnel de Saint-Cloud. Un grand-père et une grand-mère l'avaient pris en stop. Il était monté derrière, à côté d'un berger allemand qui lui avait couvert de poils le bras gauche de son uniforme et hurlait à la mort dès qu'il voyait un gendarme au bord de l'autoroute. L'ambiance s'était soudain modifiée sur la base aérienne 105, les barreaux de l'armurerie renforcés, et Corbière avait remarqué des mouvements anormaux. La majorité des appelés ignoraient la situation, mais lui, à l'Escale, il savait que trois bataillons de gardes mobiles logeaient à l'extrémité de la base ; ils n'étaient pas entrés par la grande porte ; et les soldats avaient été envoyés au cinéma lorsque les premiers paras étaient partis en autocar.

Corbière en parla à un sergent, qui portait des lunettes épaisses comme des culs de bouteilles et l'aidait à tamponner le courrier du jour.

– Des parachutistes ? disait le sergent. Ah oui, ces parachutistes en tenue de combat ? (on les voyait défiler par la fenêtre). C'est pour l'exercice.

– Ils vont sans doute partir autour de Paris, dit Corbière pour en savoir davantage.

– Affirmatif, dit le sergent. Ceux-là, c'est pas des lopettes.

– Ils pourraient tirer sur des grévistes ?

– Oh, y font pas de politique, hein. Ils obéissent comme des instruments. Un instrument, ça a rien à voir avec la politique.

– Qui donne les ordres ? Pas les officiers, en tout cas, ils sont presque tous malades et restés chez eux.

– Là-bas, en Algérie, disait le sergent, j'ai pas vu un officier à la tête de ses troupes, pas un. J'ai même vu un adjudant qui a disparu une heure avant l'attaque avec la carte et la boussole, et qu'on a jamais r'vu. Et les trente gusses qui disaient : « Qu'est-ce qu'on fait, sergent ? » J'ai fait pour le mieux.

Les officiers absents pour la plupart, le travail ne manquait pas à l'Escale pour Corbière et les sous-officiers chargés de recevoir les avions. Tous les soldats qui ne pouvaient rejoindre leurs bases, en raison des grèves, étaient acheminés à Evreux où, par avions-postaux, ils étaient expédiés à Istres, Avord, Landivisiau, Dijon. Certains allaient attendre plusieurs jours ; d'autres, après un tour de France, reviendraient ici pour repartir. La débandade. Comment en rajouter ? Comment désorganiser une base aérienne ? Corbière et



IMPRESSION DE MAI
Claude Dityvon

son copain des télétypes, le deuxième classe Bocquet, en discutaient à perte de vue.

– On n'a pas de bol, lui disait Corbière. A deux mois près on pouvait échapper à l'armée...

Et il montrait un tract, froissé dans sa poche, qu'il avait ramené du Quartier latin :

> Futur appelé ou sursitaire
>
> Obéir à la conscription, n'est-ce pas trahir la révolution ? L'action à l'intérieur de l'armée s'est souvent révélée illusoire. Si tu envisages de refuser le service militaire, viens prendre contact à Censier, salle 314, tous les jours de 20 à 22 heures.

– Pour nous c'est foutu, disait Bocquet en hochant la tête.

– Et si on faisait la grève du zèle, proposa Corbière, pour retarder le départ des paras et des gendarmes ? Ça me paraît dans nos cordes...

PAR une affiche manuscrite, le bureau d'agitation culturelle de la Sorbonne avait annoncé que Jean-Paul Sartre prendrait la parole à 22 heures dans le grand amphithéâtre. Comme il n'y avait plus d'autre spectacle à Paris, des curieux et des passionnés s'associèrent aux étudiants pour s'entasser dès la soirée sur les gradins, dans la confusion, la fumée et le vacarme. Le service d'ordre avait eu du mal à canaliser tant de monde, mais personne ne fut piétiné ni blessé ni écrasé, malgré la présence diabolique des Katangais, cette garde dangereuse que le Comité d'occupation payait chaque jour 180 F pour assurer l'ordre et la défense de l'université. C'était un ramassis de blousons noirs et de chômeurs musclés que dirigeait un mythomane, Lulu, qui s'était inventé une naissance à Shanghai et un passé de mercenaire dans vingt guerres, du Congo au Yémen. Sa troupe, voyante et gueularde, était travestie avec des pantalons rayés, des redingotes, des bonnets phrygiens ou des casques de CRS, vêtements et accessoires ramassés dans la rue ou raflés à l'Odéon ; ils avaient des matraques, des haches, des chaînes de vélo et même un bidon d'essence aux mains d'un escogriffe italien qu'on surnommait le Pétroleur.

Autour de Rodrigue, la bande de Nanterre s'était reconstituée, sans Marianne toutefois qui ne fréquentait plus que ses maos. Théo était assise sur les genoux de la statue de Blaise Pascal, Marco et Portallier s'accoudaient au socle. Il faisait chaud et ça sentait la poussière, la sueur, le tabac. A la tribune, un orateur se faisait huer d'importance. L'arrivée de Sartre le délivra. Sous les sifflets, le philosophe traversa la salle, en costume gris serré et chemise sombre, entouré, porté, ébloui par les flashes ; on le hissa sur l'estrade pour s'asseoir entre un barbu râblé et une blonde aguichante ; ses mains tremblaient, il paraissait ému, face à plusieurs micros et des photographes en nuée. Il commença :

– Il paraît que vous en avez assez des cours magistraux, moi aussi. J'attends vos questions.

Et il fallut attraper au vol parmi la multitude des questions criées de partout :

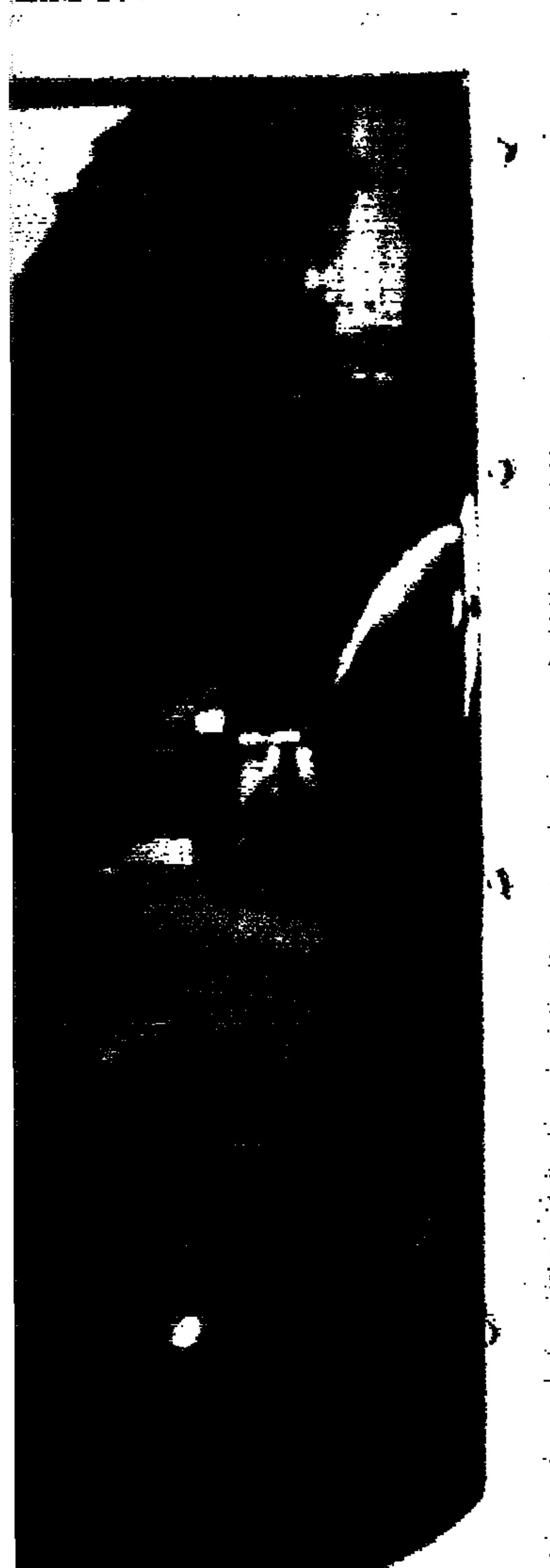
– Vous êtes un artiste valable mais un politicien nul !

– Je suis venu en tant qu'intellectuel.

– Comment vous situez-vous par rapport à Cohn-Bendit ?

– Il maintient le mouvement sur le vrai plan de la contestation, où il doit rester.

Petit à petit, de sa voix criarde et faussée, Sartre parvenait à retourner l'auditoire.


Bd Saint-Germain
14 mai

– Que pensez-vous de l'attitude de la CGT ?

– Elle a une position de suivisme. Tout a démarré à l'université, avec vous. La CGT accompagne le mouvement pour le coiffer.

– Comme des flics ?

– La CGT a voulu éviter cette démocratie sauvage que vous avez créée, et qui dérange toujours les institutions. La CGT est une institution.

– Comment envisagez-vous la société qui se prépare ?

– Ce qui est en train de se former, c'est une nouvelle conception de la société, basée sur la pleine démocratie, une liaison du socialisme et de la liberté.

– Et la dictature du prolétariat ?

– Cela veut souvent dire dictature sur le prolétariat.

– Et la gauche sclérosée ?

– Je n'appelle gauche ni la SFIO de Guy Mollet, ni la Fédération de Mitterrand !

Sartre répondit aux questions pendant une heure et demie, félicitant le public de son autodiscipline. Le même jour, le *Nouvel Observateur* avait publié une conversation qu'il avait eue avec Cohn-Bendit, où ce dernier expliquait que les conditions de la révolution n'étaient pas réunies, que les étudiants ne prendraient jamais le pouvoir, qu'il s'agissait de vivre autrement que dans la société des parents. A cet instant Cohn-Bendit passait la frontière à Forbach, dans une DS louée par *Paris Match*, avec chauffeur ; le porte-parole des étudiants avait été refoulé à Orly, à cause des grèves, et il avait accepté l'offre de *Paris Match* en échange de photographies de lui, car il devait répondre à l'invitation de ses homologues allemands. A Berlin, son séjour était offert par le *Spiegel*.

(à suivre)

DES JOURS AUX NUITS

LUNDI 20 MAI

■ 10 h 30 : M. Pompidou préside une réunion des responsables du maintien de l'ordre, à laquelle se joignent les ministres concernés par les grèves, MM. Jeanneney (affaires sociales), Guéna (PTT) et Chirac (emploi).

■ Les dirigeants des centrales syndicales siègent en permanence pour suivre l'extension rapide et spontanée des grèves. Sans lancer de consignes ni de programme revendicatif, la CGT appelle à « élever les conditions de la lutte ». En fin de journée, on estime à [illegible] millions le nombre des grévistes.

■ Les représentants de la CFDT et ceux de l'UNEF se réunissent le matin pour préciser les formes de la solidarité entre étudiants et travailleurs. En fin de journée, dans une conférence de presse commune, Eugène Descamps et Jacques Sauvageot exposent les modalités de leur action commune.

■ Le mot d'ordre d'occupation des lycées lancé par les CAL pour le lundi est largement suivi, accompagné de discussions en commissions sur les problèmes scolaires et universitaires. Les syndicats de l'enseignement secondaire lancent un ordre de grève totale à partir du 22 mai.

■ A Paris, les théâtres nationaux sont occupés par les techniciens et les acteurs en grève. Vers 19 heures, les groupes d'extrême droite de Jean-Louis Tixier-Vignancourt lancent un assaut contre les grévistes de l'Opéra.

■ A Lyon, les grévistes de chez Berliet intervertissent les lettres du fronton pour écrire l'anagramme « liberté ».

■ A l'ORTF, les trois chaînes de télévision ne diffusent plus qu'un programme musical commun, les informations étant assurées avec les moyens restant. Cent trente journalistes signent une charte les engageant à diffuser une information « impartiale, objective et complète » et élisent un « comité des dix » chargé des contacts avec la direction et les syndicats, qui va [illegible] de lance de l'action revendicative des rédactions.

■ Devant l'afflux des clients, les [illegible]

[illegible]

Réalisation : documentation du Monde

PASSÉ-PRÉSENT

Marie-Paule Lambert
Son quota d'espoir

Michel Braudeau

MARIE-PAULE LAMBERT vit dans un petit village de Loire-Atlantique, à Teillé, près d'Ancenis. Elle a longtemps été agricultrice, comme son mari, le fameux Bernard Lambert, figure de proue du monde paysan, dirigeant du PSU, décédé en 1984, et se souvient du mois de mai 1968 qui précéda de peu ses trente-quatre ans : *« C'était la première fois que je mettais les pieds dans une faculté. Nous avions un espoir énorme. »*

Car Mai 68 aura vu aussi les paysans s'agiter dans leurs campagnes et se joindre aux ouvriers et aux étudiants. Avec son mari, elle militait et tenait un poulailler industriel, dont la longue et sinistre carcasse en ciment s'étend à côté de la maison. Un poulailler intégré dans une chaîne de production pour l'exportation. On lui fournissait des « bandes » de 27 000 poussins et des aliments, six semaines après, les poulets étaient emballés, expédiés en Afrique, non sans avoir été passés à la baratte pour les gonfler d'eau. *« C'était tellement dégueulasse qu'on n'en a jamais mangé un. »*

Pour une native du Gers, habituée à regarder les poulets grandir quand elle l'a rencontré. Tous deux partageaient le même idéal catholique et social. A l'époque, la paysannerie commence à sortir d'une période où les paysans sont considérés comme une sous-classe, des ploucs, des péquenots. Cette génération aspire à être reconnue socialement au même titre que les autres. Pouvoir rencontrer des étudiants et des ouvriers et exprimer le foisonnement du monde agricole, c'est déjà sortir du ghetto, c'est cela « l'énorme espoir » qu'elle dit avoir ressenti. Celui de changer les choses, de ne plus être soumis.

« Nous avions par rapport à tout ce qui était enseignement et intellectuel une sorte de complexe. Les étudiants, eux, savaient. C'est ce que nous pensions. J'ai arrêté les études après le BEPC. Parce que mes parents étaient à la campagne et que, pour continuer, il fallait être pensionnaire. Je l'ai été quelque temps dans une institution religieuse et je l'ai mal vécu, alors j'ai décidé de travailler. »

Elle suit une formation à la JAC, selon les principes « voir, juger, agir », un grand rassemblement de la JAC à Paris lui donne l'impression que le statut des paysans est peut-être sur le point de changer. *« Mon mois de mai, elle le voit comme une explosion, qui fait sauter des choses qu'on croyait immuables, et des choses qu'on aurait pu garder en même temps. « C'est comme le chaos dans la théorie d'Edgar Morin, après ça on peut bâtir autre chose. »*

Cela dit, les petits restent les petits, et les gros de la région parisienne continuent les trois « M » : mer, moisson, montagne, un peu de travail entre deux vacances. *« Cela dit, c'est une bonne chose que le mythe de l'unité du monde paysan ait volé en éclats en 68, parce que ce n'était pas une réalité. Quand la FNSEA défendait uniquement le prix du lait et non pas une répartition des productions par région ou par canton, ou des quotas, elle ne défendait pas les petits paysans. Elle faisait les affaires des gros. »*

Si elle était encore paysanne, les sympathies et les actions de Marie-Paule Lambert se porteraient du côté de la Confédération paysanne, qu'elle juge plus soucieuse de la défense des agriculteurs, de la qualité des produits et de l'environnement. L'environnement, une idée neuve en 68 ? Le poulailler, long comme un jour sans pain, est désert. Il a été vendu et va servir de garde-meubles.


D. R.

normalement chez sa grand-mère, ces méthodes sont monstrueuses et nauséabondes. Les Lambert s'y étaient résolus après l'échec de leur élevage laitier, en GAEC avec un frère de Bernard. *« Après les élections de 1962 où il a été battu, mon mari s'est lié avec les aviculteurs. On a pris accord avec la coopérative de Challans puis avec la maison Doux, mais finalement ça a mal tourné, on s'est retrouvé avec des milliers de poulets invendus. »*

Née dans une famille d'agriculteurs gersois, à Gimont, haut lieu de la production de foie gras, elle épouse Bernard Lambert en 1959. Il a été élu député de Châteaubriant apparenté MRP, avant d'être battu en 1962. En 1968, Marie-Paule est responsable au CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs), chargée des questions presse et enseignement. Pendant l'hiver 1967-1968, elle travaille au niveau départemental sur le problème de la carte scolaire qui est en train de se mettre en place.

« On se trouvait parfois avec quatre petits établissements publics et privés dans un même coin, là où un seul, bien organisé, aurait été préférable. Cela nous a valu l'hostilité de l'enseignement privé. Par ailleurs, nous étions depuis les années 1954-1955 en contact avec les organisations syndicales ouvrières. Il y a eu une manifestation commune avant les événements. Et puis, le 13 mai, on a vu les étudiants, les ouvriers et les paysans avec leurs tracteurs, tout le monde avec des drapeaux rouges sur la place Royale de Nantes, rebaptisée place du Peuple. Pendant une semaine, il y a eu un pouvoir ouvrier et paysan sur Nantes. On contrôlait la distribution des carburants, on donnait des victuailles aux grévistes. »

Ce n'est pas son mari qui l'a conduite à militer. Elle était à la Jeunesse agricole catholique féminine

« Avec mon mari, on pratiquait la politique du baromètre : quand il y en a un qui sort, l'autre rentre. » Marie-Paule et Bernard Lambert tenaient un poulailler industriel : 27 000 poussins à gaver en six semaines.

mari aussi était révolté contre cet ordre auquel ils étaient encore soumis dans l'Ouest, à la fois religieux et aristocratique, qui pesait encore sur la région. Monsieur le comte, etc. Bien sûr, maintenant ça a changé, mais, jusqu'au milieu des années 60, la plupart des responsabilités syndicales étaient assurées dans bien des endroits par le comte du coin. Il y en avait un qui organisait les élections en apportant une bouteille de muscadet et en disant : " Puisque ce n'est pas la peine de voter, buvons un coup ", *et voilà. »*

Donc, en mai, avec cette semaine de pouvoir ouvrier et paysan, Marie-Paule est heureuse. Elle a l'impression de sortir de son trou, de sa catégorie, d'avoir le droit de parler. *« Vu le moment de l'année, il nous fallait de l'essence pour les travaux des champs. On l'échangeait contre des vivres. Même le préfet venait chercher ses bons de carburant. Après, il y a eu la contre-manifestation bleu-blanc-rouge. Ça a été la douche froide, on est redescendu de notre petit nuage. »*

Les étudiants continuent de venir à la campagne, surtout les « établis » prochinois, mais le courant ne passe pas toujours bien. La cassure d'après mai 68 se fait entre ceux qui choisissent de poursuivre l'action et ceux qui laissent tomber. Les Lambert continuent. Lui est au PSU. Elle arrête de militer à cause du poulailler. *« On pratiquait avec mon mari la politique du baromètre : quand il y en a un qui sort, l'autre rentre. Il nous restait les nuits ensemble. »* Le

PAROLES

« La force de notre mouvement, c'est... qu'il s'appuie sur une spontanéité incontrôlable, qu'il donne l'élan sans chercher à canaliser, à utiliser à son profit l'action qu'il a déclenchée. »
Daniel Cohn-Bendit. Entretien avec Jean-Paul Sartre dans « Le Nouvel Observateur ».

« Ce qu'il y a d'intéressant dans votre action, c'est qu'elle met l'imagination au pouvoir. Vous avez une imagination limitée comme tout le monde, mais vous avez beaucoup plus d'idées que vos aînés... Quelque chose est sorti de vous, qui étonne, qui bouscule, qui renie tout ce qui a fait de notre société ce qu'elle est aujourd'hui. C'est ce que j'appellerai l'extension du champ des possibles. »
Jean-Paul Sartre, idem.

« Le pouvoir a créé une situation révolutionnaire. Il ne peut plus maintenant ni recourir à la force sans déclencher un processus tragique, ni entamer un dialogue utile avec les masses... Il ne peut plus rendre au pays qu'un service : se retirer (...). »
Pierre Mendès France.

Un nouvel enthousiasme

par Pierre Larrouturou et Michel Rocard

LA croissance sera forte *en France dans les deux* prochaines années, mais le chômage ne baissera que faiblement. La nouvelle était, il y a peu, à la « une » de tous les journaux. Les prévisions du FMI confirment celles de l'OFCE pour alimenter *le malaise* ambiant et nous remettre, collectivement, face à nos responsabilités : la croissance pour quoi faire ? *Au service de quelle stratégie* anti-chômage ?

Contre le chômage, il n'y a pas de solution unique, mais le dossier *du temps de travail nous paraît* être crucial. Martine Aubry regrettait récemment le manque d'enthousiasme que suscitent les 35 heures. Sans doute faut-il se méfier du travers bien français de la critique systématique. Mais nous sommes nombreux à penser qu'il est possible *d'améliorer* la loi sur le temps de travail. Lionel Jospin et son équipe ont su rétablir la confiance – l'amélioration de la consommation en est une preuve –, mais l'enthousiasme manque encore. Il ne pourra venir que de victoires nettes et durables contre le chômage.

Le 10 octobre 1997, Lionel Jospin a signifié clairement que l'un des rôles *du politique* est de mettre l'économie au service de l'homme. Il a rappelé que la loi est un outil qui peut renforcer le lien social et la liberté du plus grand nombre. Il a exprimé la primauté du politique sur l'économique. C'est sans doute *ce qui explique la réaction épidermique* du CNPF. Symboliquement, le *« retournement »* nécessaire a eu *lieu. Mais, concrètement*, tout reste à faire ! Il serait dramatique que cette affirmation forte de la primauté du politique ne dé*bouche pas sur un recul massif du* chômage.

Comment éviter que le mouvement ne soit trop lent ? Comment casser *le chômage qui est en train* de détruire notre République ? Il nous faut respecter quatre facteurs-clefs de succès : créer une dynamique nationale autour du temps de travail, dépasser les 35 heures, casser deux tabous financiers et donner enfin son sens à la mutation que nous vivons.

Créer d'abord une vraie dynamique autour du temps de travail. Aujourd'hui, on en est loin. *Le débat* est confisqué par quelques experts. Un brouillard épais entoure ce dossier et la majorité des Français ne croit pas à l'impact sur l'emploi des 35 heures. On ne change pas la société par décret. Surtout si chacun doute de l'équilibre du système et nourrit, au fond, le sentiment que le remède pourrait être pire que le mal. Le besoin d'explication est considérable.

Pour sortir du scepticisme et de la confusion, il nous faut un bon projet mais aussi un vrai débat public sur le temps de travail. C'est le seul moyen de répondre à la multitude de questions que chacun se *pose sur ce sujet, de casser* les peurs et de permettre à l'ensemble des citoyens d'être vraiment acteurs du changement. Le chômage est au cœur des inquiétudes de nos concitoyens ; il mérite bien un débat national avant que les parte*naires sociaux ne commencent* réellement à négocier. L'adoption solennelle d'une loi cadre sur le temps de travail, précédée d'un *débat approfondi, permettrait* de définir ensemble un nouveau contrat social, d'assurer la stabilité de la nouvelle norme et de responsabiliser tous les acteurs.

Que mettre dans ce nouveau contrat ? Il nous faut un objectif mobilisateur. Or, pour beaucoup de salariés, les 35 heures n'ont guère de sens. Comment un camionneur, un cadre ou un employé de banque peut-il faire 7 heures par jour ? On ne va pas fermer l'agence une heure plus tôt ni embaucher quelqu'un pour une heure chaque soir. Dans un nombre croissant de métiers, seule une réduction du nombre de jours travaillés est pertinente. C'est un point essentiel : si les cadres ne peuvent pas s'approprier ce projet, la dynamique restera faible dans les entreprises. Dans certaines entreprises, le passage à 35 heures a élargi le fossé entre les « indispensables » (qui continuent *de facto*, à faire 45 ou 50 heures) et les « interchangeables » (passés à 35 heures).

Pour vraiment faire reculer le *chômage, il faut aller, sans étape* intermédiaire, à une semaine de 4 jours. Même avec plus de flexibilité, même avec des gains de productivité importants (5 % ou 10 %), l'entreprise devra nécessairement embaucher. En Allemagne, Klaus *Zwinckel, leader d'IG Metall*, affiche l'objectif des 32 heures en 2000. En Belgique, le PS et les deux grands syndicats de salariés de*mandent les 4 jours*. En France, la CFDT, depuis son dernier congrès, demande une loi cadre sur les 32 heures. A FO, à la CGT, à la CFTC comme à la CFE-CGC, un nombre croissant de responsables et de fédérations prennent position pour les « 4 jours-32 heures ».

Slogan pour slogan, les 4 jours à la carte *nous* paraissent meilleurs que les 35 heures. Avec plus de 3 millions de chômeurs, les demi-mesures ne sont plus acceptables

C'est un des paradoxes du dossier : tout se jouera dans la négociation entreprise par entreprise, mais il faut créer une dynamique nationale avec un objectif, un symbole mobilisateur. Slogan pour slogan, les 4 jours à la carte nous paraissent meilleurs que les 35 heures. Avec plus de 3 millions de chômeurs, les demi-mesures ne sont moralement, socialement et politiquement plus acceptables.

On n'arrivera pas à financer un mouvement général massivement créateur d'emplois sans casser deux tabous : la question des salaires et l'utilisation des fonds des caisses de chômage. Il n'est évi*demment* pas question de *diminuer* les revenus proches du SMIC, mais, quand la réduction du temps de travail est assez massive, la plu*part des salariés acceptent* de baisser un peu leur salaire (3 % en moyenne et jusqu'à 5 % pour les cadres). *« Parler de la semaine de 4 jours en refusant de baisser les salaires, c'est parler de vacances supplémentaires. Dans un pays où il y a 4 millions de chômeurs, c'est obscène »*, expliquait récemment un syndicaliste CFDT en Bretagne. Dans le Gers, c'est un délégué CGT qui s'exclamait : *« 3 %, c'est tellement minime que, pour moi, ça n'est pas une baisse de salaire. »* Ne sous-estimons pas la capacité de solidarité et le réalisme économique d'un grand nombre de Français.

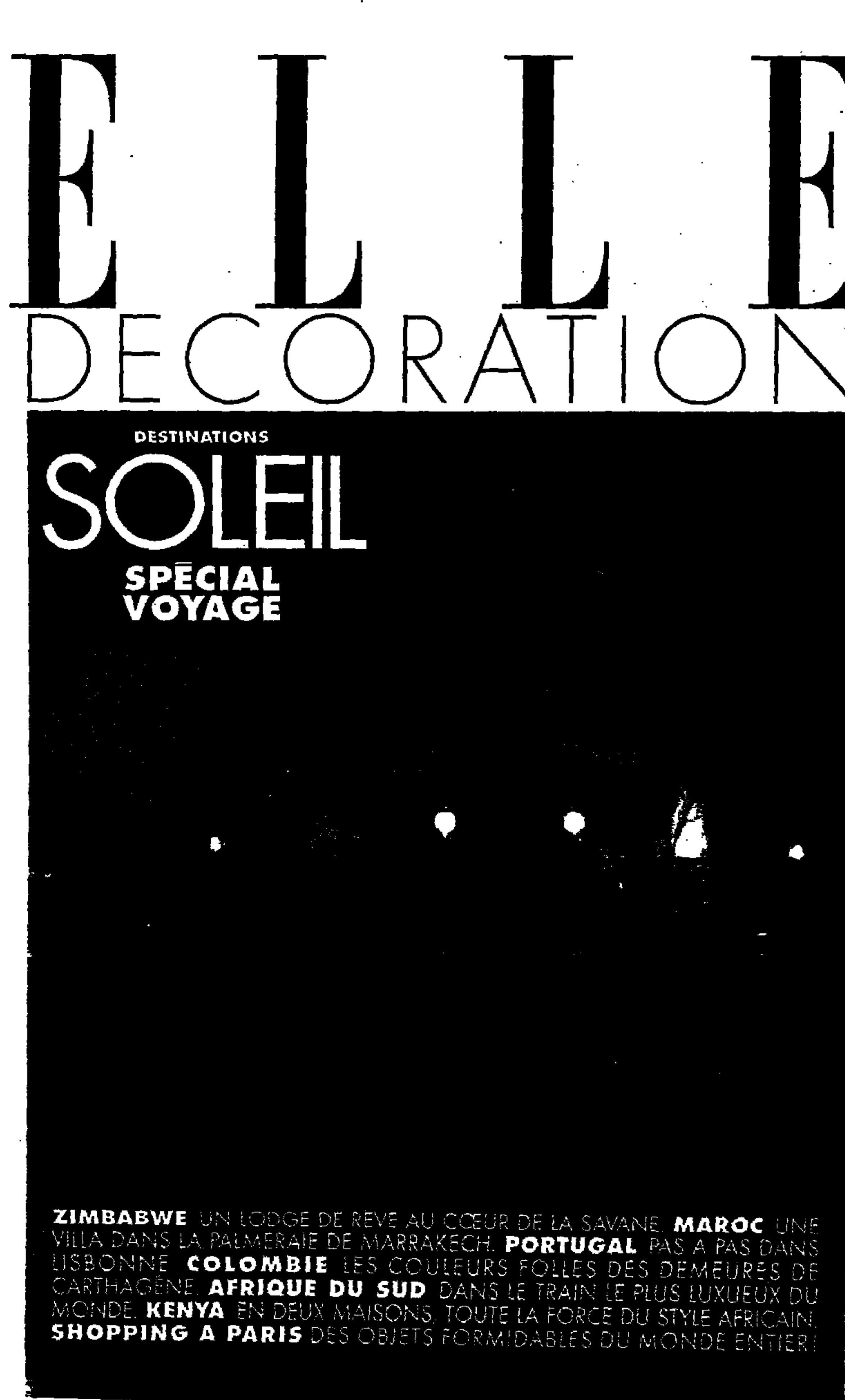
Second tabou : il faut mettre sur la table la question d'une autre utilisation des fonds de l'Unedic. Si l'entreprise crée réellement des emplois durables, il paraît normal que ses cotisations chômage diminuent. Si, comme annoncé le 10 octobre, *c'est à l'Etat de financer* la manœuvre, le budget pour 1998 est de 3 milliards. Alors que le budget des caisses de chômage est supérieur à 130 milliards. La *création* d'emplois va faire baisser le nombre des chômeurs et augmenter le nombre des salariés cotisants *aux caisses de maladie* et de retraite. Les partenaires sociaux qui gèrent ces systèmes devraient donc tous souhaiter le succès de cette dynamique. Et *si, dans certaines* branches, les *gains de productivité* sont faibles – et donc l'effet sur l'emploi plus important –, une partie des 60 milliards de « plus-va*lues » que la croissance va appor*ter au budget de l'Etat pourra être mise à contribution pour éviter toute augmentation du coût du travail peu qualifié.

Le chômage et l'exclusion sont à la source de l'essentiel des problèmes de la société française. Il est *temps d'arrêter* l'homéopathie et d'engager les grandes manœuvres. Selon le groupe emploi de l'Association nationale des docteurs ès sciences économiques, une baisse de 20 % de la durée moyenne du travail accompagnée d'une baisse de 10 points des cotisations pourrait créer 1,5 à 2 millions d'emplois. C'est un chantier gigantesque mais l'objectif est autrement motivant que les 200 000 à 400 000 emplois attendus avec le texte de loi.

Enfin, il faut que nous disions le sens de l'évolution en cours. 39 heures, 35 ou 32 heures ? En *fait*, le chiffre, on s'en moque. L'essentiel est dans une réduction massive de l'horaire de tous ceux qui travaillent, débouchant sur de réelles créations d'emplois. Et puis, c'est de nos vies qu'il s'agit ! La question est de savoir si, malgré les doutes, tous les échecs, nous avons encore envie de vivre ensemble, de « faire nation » pour que vivent les valeurs universelles de liberté et d'égalité. La question n'est plus *« pour ou contre la loi cadre ? »* mais plutôt *« dans quelle société vivrons-nous demain ? La France est-elle capable d'humaniser la mondialisation ou bien va-t-elle se laisser ronger par ses peurs ? »* C'est sans doute la force de la semaine de 4 jours : elle ouvre pour chacun de nous et pour l'ensemble de la société la possibilité de nouveaux modes de vie. Elle peut apporter à notre pays un grand souffle d'enthousiasme.

Pierre Larrouturou *est président de l'Union pour la semaine de 4 jours.*

Michel Rocard, *ancien premier ministre, est député européen.*



Roland Dumas : partir sans infamie

par Anne-Marie Le Pourhiet

ON a souvent pu lire et entendre que la présomption d'innocence appliquée à Roland Dumas s'opposerait à sa démission du Conseil constitutionnel. C'est, en réalité, fort mal poser les termes du problème.

Si cette démission peut effectivement être considérée comme souhaitable, voire indispensable, ce n'est évidemment pas dans un but *répressif, pour sanctionner* des actes dont il serait *a priori* jugé coupable, mais dans un but exclusivement préventif, pour assurer la protection de *l'institution* qu'il préside.

Il ne s'agit surtout pas d'anticiper, de déclarer un homme coupable avant qu'il ne *soit jugé* en voulant le faire déchoir de sa fonction par une sorte de verdict médiatique et populaire. Une telle prétention serait inadmissible en démocratie libérale, et directement contraire aux principes fondamentaux *du droit pénal* tels qu'ils sont garantis par la Constitution. La question n'est donc pas celle d'une démission-sanction, mais d'une démission-prévention, *dans l'unique « intérêt du service »*, ou, en d'autres termes empruntés au droit public, d'une démission *« administrative »* par opposition à une démission *« judiciaire »*.

Cette distinction n'est pas du tout inconnue : le *droit de la fonction* publique la consacre dans l'institution de la suspension des agents publics poursuivis pour faute grave, *disciplinaire et/ou* pénale. Cette mesure ne revêt strictement aucun caractère disciplinaire ; elle tend seulement à mettre le fonctionnement *du service* public à l'abri des troubles que pourrait occasionner le maintien en fonction de l'agent incriminé, sans *préjuger de sa culpabilité*. Il s'agit donc d'une mesure administrative d'urgence qui, n'ayant pas le caractère de sanction, peut être prise sans texte et sans formalité particulière à l'égard de tout collaborateur du service public. Elle est cependant expressément prévue pour les fonctionnaires au sens strict, par l'article 30 du statut général.

Bien entendu, une telle mesure n'existe pas pour les plus hautes autorités de l'Etat, sur le sens moral et civique desquelles le citoyen doit exclusivement compter.

Les membres du Conseil prêtent serment devant le chef de l'Etat de respecter *« l'indépendance et la dignité de leurs fonctions »*. Ils doivent donc s'interdire toute attitude de nature à compromettre l'autorité et le crédit à la fois de l'institution et du texte fondamental dont ils *sont les gardiens*. Or ce texte consacre les principes de l'indépendance de l'autorité judiciaire et de la séparation des pouvoirs, qui *seraient gravement hypothéqués* par la traduction devant une juridiction pénale de droit commun ou la Cour de justice de la République d'un président du Conseil constitutionnel en fonction. Faut-il décrire la confusion et la suspicion généra*lisées* qui risquent d'envahir l'ensemble de nos institutions si Roland Dumas ne démissionne pas ? La République, déjà fragilisée, n'a vraiment pas besoin de cela.

Sans doute pourrait-on se livrer à une interprétation « constructive » de l'ordonnance organique du 7 novembre 1958, tendant à démontrer que le Conseil lui-même pourrait, à la majorité de ses *membres* (y compris le membre de droit), prononcer la démission d'office de Roland Dumas, en jugeant que son refus de démissionner est *lui-même* contraire à l'indépendance et à la dignité de sa fonction ! On se plaît cependant à espérer qu'une tâche aussi hasardeuse et *exécrable* sera épargnée aux gardiens de la Constitution par leur président, dont l'obligation de discrétion et de réserve pourrait d'ailleurs compromettre aussi, en sens inverse, l'intérêt de la défense.

Anne-Marie Le Pourhiet *est professeur de droit public à l'université des Antilles et de la Guyane.*

Alexandre Lebed, comme jadis Boris Eltsine...

É, dimanche 17 mai, gouverneur de la rich t vaste région de Krasnoïarsk en Sibérie, xandre Lebed a désormais un pied dans la c se au Kremlin, prévue pour l'an 2000. Tou opposait pourtant à ce qu'il obtînt ce fau l de sénateur. Les médias russes, qui le bou nt depuis son éviction du Conseil de sécur en octobre 1996, le donnaient perdant. La e, à Moscou, autour de la nomination du uveau premier ministre, Sergueï Kirienko, it relégué le premier tour de cette élection cale au dernier rang de l'actualité. Enfin, estimait, dans la capitale russe, qu'un per nnage parachuté n'avait aucune chance de porter dans cette région de la « Russie d'A », réfractaire par nature à ce tout qui vien t d'ailleurs.

Géral sans armée, homme politique sans par mis à l'index de la vie publique, tourné en rision par les médias nationaux, Sacha Leb, « né pour gagner », comme il aime à se déf, a pourtant séduit les électeurs de Krasnoï k.

U fois de plus, le charisme de l'ancien héros Afghanistan a joué. Mais, au-delà de l'attrai suscité par son physique de boxeur, ses phr s à l'emporte-pièce ou sa voix d'outretom, c'est sa figure de mauvais garçon de la poli que russe qui a payé. Car l'âme populaire russe chérit les mal-aimés. Au début de sa carrière politique, Boris Eltsine n'a pas fait exception, et son éviction fracassante du poste de responsable du parti de Moscou en pleine perestroïka (1987) ainsi que l'ardeur manifestée par Mikhaïl Gorbatchev pour lui barrer la route ont largement contribué à créer un capital de sympathie autour de sa personne.

Dans la même veine, Alexandre Lebed, soigneusement tenu à l'écart par les médias, ne peut que tirer avantage de sa position d'outsider, surtout au moment où l'opposition communiste semble complètement sur la touche. Si, en 1989, à la veille de l'élection de Boris Eltsine comme député au Parlement soviétique, un article de la *Pravda* mettait en garde le Russe moyen contre le *« tempérament féminin »* de Boris Nikolaïevitch, peu avant le premier tour de l'élection du gouverneur de Krasnoïarsk, le quotidien *Nezavissimaïa Gazeta*, estimant que le général Lebed avait peu de chance de faire son entrée au Sénat russe, le comparait à un *« clown »*.

Plus que jamais, l'artisan de la paix en Tchétchénie apparaît comme le seul candidat susceptible de faire de l'ombre à Boris Eltsine – ou au dauphin que celui-ci ne manquera pas de désigner au cas où il se refuserait à briguer un troisième mandat. Sa personnalité haute en couleur contraste singulièrement avec les ternes prestations des autres présidentiables : le maire de Moscou, Iouri Loujkov, ou l'ancien premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, auxquels colle encore leur passé d'apparatchik.

En fait, si le général Lebed a sa chance dans la course à la présidentielle, c'est parce qu'il ressemble trait pour trait au maître actuel du Kremlin aux débuts de sa carrière politique.

Massifs, instinctifs, aux traits épais, les deux hommes grognent plus qu'ils ne parlent, sont avares de sourires, ont le sens de la formule. Le succès qu'ils rencontrent auprès du peuple russe suffit à éclairer l'aversion provoquée par la personnalité de l'ancien président soviétique, Mikhaïl Gorbatchev. Sémillant, affable, affichant belles manières et beaux discours – autant de qualités vues par les Russes comme de la pédanterie (*« pedantizm »*) –, ce dernier n'a jamais rencontré le moindre écho de sympathie en Russie, à l'étonnement des Occidentaux, qui voyaient en lui un homme politique conforme à leurs attentes.

MÊME FONDS DE COMMERCE

Mais il est impossible de comprendre la Russie avec la raison. Ainsi, des comportements qui, en Occident, porteraient irrémédiablement un coup à toute velléité de carrière politique sont salués par la majorité des Russes comme l'affirmation d'un trait national. Le fait que Boris Eltsine affiche un penchant certain pour la bouteille n'a jamais nui à son image, bien au contraire. Quant au franc-parler du général Lebed, s'il confine à la grossièreté, il est quasi unanimement perçu comme une preuve tangible de son autorité.

Issus de familles provinciales et ouvrières marquées par une histoire douloureuse (le père de Boris Eltsine fut réprimé à la période stalinienne, celui de Sacha Lebed paya de deux années de prison un simple retard au travail en 1937), tous deux se sont hissés à la force du poignet, naviguant à vue dans les instances maîtresses du dispositif soviétique : Boris Eltsine au sein du parti, Alexandre Lebed dans l'armée.

Comme Eltsine hier dans sa lutte contre le parti et son premier secrétaire, Mikhaïl Gorbatchev, Lebed tire avantage du même fonds de commerce : il dit lutter contre la corruption, la répartition inégale des richesses, la bureaucratie. Leur approche des problèmes est la même. Forts dans l'affirmation du seul contre tous, ils affichent également un goût pour l'autorité qui conduit parfois au despotisme.

A l'époque où Boris Eltsine est premier secrétaire de l'organisation du parti de Moscou (de décembre 1985 à novembre 1987), il exclut vingt mille membres du parti, limoge une vingtaine de premiers secrétaires d'arrondissement (sur trente-trois), trois se suicident. Lorsque Lebed commande une compagnie de parachutistes à Riazan (de 1973 à 1981), il apprend que certains de ses soldats se sont livrés à un bizutage violent sur de jeunes recrues. Il convoque alors les coupables, les aligne et leur décoche à chacun un direct dans la mâchoire...

Que sera le général Lebed à la Russie ? Un Terminator entraînant le pays sur la voie du « national-patriotisme » ou un sauveur incarnant l'idéal messianique qui hante depuis des siècles l'inconscient populaire russe ? Ou, plus modestement, finira-t-il comme cet autre général, Alexandre Routskoï, l'ancien vice-président, lequel coule aujourd'hui des jours tranquilles dans son petit gouvernorat de Koursk, loin des intrigues du Kremlin ?

Marie Jégo

C mité de pilotage *par Leiter*

pture dans
cohabitation

S e de la première page

argent, en l'occurrence, avait a i pour fonction de fédérer des g pes et des individus, d'attac à l'entreprise chiraquienne d ambitions et des clientèles; t il est vrai que, bien qu'éloigné d pouvoir depuis 1976, le parti g liste n'a jamais cessé tout à f d'être ce qu'il était devenu d les années 60, c'est-à-dire un e mble de réseaux associant po s ns institutionnelles et intérêts é nomiques. Il était, en ce sens, l arti de l'*establishment* conser v ur et de ceux – hauts fonction n es, entrepreneurs, élus sortis d ang – qui aspiraient à y entrer.

n sujet d'intérêt tout désigné, d e, pour des juges qui avaient r pu, sous les gouvernements s alistes, avec l'habitude de ne p toucher aux dossiers impli q nt des politiques. A quoi s utait, pour la justice et pour l journalistes, la leçon de la p ode Mitterrand : bien que le s ond septennat socialiste eût été r qué par l'éclosion des « af f es », n'avait-on pas été trop ti r é encore, trop respectueux des i itutions en évitant de mettre c ause directement le président d a République ?

e RPR est donc doublement ex é : d'une part, en raison du re q i qu'il avait pris dans l'adapta n de ses méthodes de financement à la situation issue des lois de 1988, 1990 et 1995, et à la sévérité nouvelle de la justice et de l'opinion publique envers les élus ; d'autre part, parce que le « tabou » qui avait protégé, dans le passé, l'institution présidentielle est non seulement affaibli, mais virtuellement inversé en appel à la transgression.

L'échec de la dissolution, privant le pouvoir chiraquien d'un rapport de forces favorable face aux juges, et l'effondrement des structures de la droite ont permis ce à quoi l'on assiste depuis quelques semaines : la progression des enquêtes, l'affolement des personnalités qu'elles menacent, la rupture des solidarités sur lesquelles elles avaient pu compter dans le passé.

SYSTÈME DE DÉFENSE

L'affaire Tiberi concentre ces trois phénomènes. Parlant on ne peut plus clair, le maire de Paris expose lui-même, à la télévision et à la radio, le sens de sa visite chez M. Chirac le 9 mai : sur TF 1, le 18 mai, il demande au président de la République de saisir le Conseil supérieur de la magistrature de la procédure engagée par le procureur d'Evry contre Mme Tiberi : le lendemain, sur Europe 1, il se déclare *« intouchable »* et s'estime en mesure d'affirmer que son épouse *« ne craquera pas »*, autrement dit, qu'il a obtenu les assurances dont il avait besoin.

Le système de défense du RPR a été arrêté, en effet, mardi matin 19 mai à l'Elysée. Mettant à profit les déclarations maladroites de deux ministres socialistes, Elisabeth Guigou et Claude Bartolone, le 17 mai – évoquant, l'une, la possiblité pour les juges d'interroger M. Chirac, l'autre, l'hypothèse d'une élection présidentielle anticipée –, le RPR accuse le PS de complot contre le chef de l'Etat et met en accusation, mardi après-midi, par la voix de Patrick Devedjian, balladurien mais avocat de M. Chirac, le premier ministre.

M. Jospin se voit accusé d'avoir occupé, de 1993 à 1997, un *« emploi fictif »* au ministère des affaires étrangères, alors même que, se voyant privé d'affectation, comme il arrive à des dizaines de hauts fonctionnaires à la suite d'alternances, il avait lui-même sollicité à deux reprises du ministre d'alors, qui n'était autre qu'Alain Juppé, l'attribution d'un poste.

L'argument vaut pour ce qu'il révèle : la reconnaissance, d'abord, par le porte-parole de circonstance du RPR, que ce parti a bien eu recours lui-même aux emplois fictifs sur lesquels enquête la police judiciaire, dans le cas du conseil général de l'Essonne, et qui ont fait l'objet de déclarations précises, dans le cas de la mairie de Paris, d'un ancien directeur général de la Ville (*Le Monde* du 19 mai) ; la frayeur, ensuite, qui a saisi les chiraquiens à la suite des démarches de M. Tiberi et qui conduit le président de la République à rompre brutalement avec la stratégie cohabitationniste qui était la sienne jusqu'à ces derniers jours.

Ce qui peut résulter de cette rupture est difficilement prévisible. Le statut présidentiel, que M. Chirac avait entrepris de reconquérir avec un début de succès, est soudain mis en jeu dans un affrontement avec M. Jospin. Ce dernier ne peut en aucune manière envisager quelque geste que ce soit qui paraîtrait relever d'une connivence avec M. Chirac pour entraver l'action de la justice. Ils ont également intérêt, cependant, à ne pas se laisser prendre la main par un cheval judiciaire et médiatique emballé. Mais, quoi qu'ils fassent, les deux partenaires sont, à dater d'aujourd'hui, devenus adversaires.

Patrick Jarreau

RECTIFICATIFS

SNU-IPP

Contrairement à ce que pouvait laisser entendre le titre d'un article paru dans nos éditions du 9 mai sur le congrès du premier syndicat d'instituteurs, le SNU-IPP, le triumvirat qui dirige le syndicat n'a pas *« cédé la place »*. Comme l'indiquait l'article, Danièle Czalczynski a été remplacée au poste de secrétaire générale adjointe, par Laurent Zappi mais le secrétaire général, Daniel Le Bret et la secrétaire générale adjointe, Nicole Geneix, conservent leurs fonctions.

INTERNET

L'adresse complète du site d'apprentissage de l'anglais de la BBC (*Le Monde* du 10 avril) est :

www.bbc.co.uk/worldservice/BBC - English/class.htm

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le bogue et la France

L'OPTIMISME sans nuance affiché par le secrétaire d'Etat à l'Industrie, Christian Pierret, sur les conséquences possibles du bogue informatique de l'an 2000 repose sur un pari risqué. En l'absence de toute étude chiffrée permettant d'établir un constat, même approché, de la situation française, une telle attitude ne peut s'appuyer que sur une confiance inébranlable dans les facultés d'adaptation des entreprises nationales. Poussée trop loin, la dédramatisation peut avoir un effet démobilisateur contraire à l'objectif que s'est fixé le gouvernement en mettant en place une mission pour l'an 2000.

Certains pays, comme les Etats-Unis ou l'Angleterre, certaines instances internationales, comme l'Institut international de la finance ou la Banque des règlements internationaux (BRI), se montrent beaucoup plus inquiets face à cette échéance. Cette attitude vise-t-elle à favoriser les intérêts de l'industrie informatique, la dramatisation *n'étant dès lors qu'une stratégie* économique ?

Comme le reconnaît Christian Pierret, les dépenses engagées pour l'an 2000 conduisent à moderniser certains systèmes informatiques qui en avaient bien besoin. De plus, la stratégie *alarmiste peut se révéler* payante : la peur est un moteur qui en vaut un autre dans les cas d'urgence. A trop sous-estimer le problème aujourd'hui, Christian Pierret prend donc le risque de perdre plusieurs mois précieux et de se retrouver face à une situation *moins idyllique que* prévu. La sérénité pourrait alors céder la place à la panique.

Toutefois, force est de reconnaître que la mesure du phénomène et l'estimation de sa gravité se heurtent à des difficultés majeures. Comment évaluer l'étendue d'un sinistre à venir sans une analyse en profondeur de chaque programme ? Interroger les entreprises qui n'ont pas commencé ce travail n'apporte que des informations très approximatives. Tout au plus peut-on se faire une idée de la prise de conscience de leurs responsables. Avant tout résultat provenant du terrain lui-même, Christian Pierret fonde son diagnostic sur un sondage des patrons de PME françaises. Or les résultats sont loin de confirmer sa confiance. Plus des deux tiers des entreprises consultées considèrent, par exemple, qu'elles ne subiront aucune conséquence de ce phénomène. Pourtant, tous les spécialistes ne cessent de mettre en garde contre la faculté du bogue de se glisser aussi bien dans les programmes anodins de gestion *d'une petite entreprise que dans* les logiciels les plus complexes de contrôle d'une centrale nucléaire.

Selon des experts américains, les Européens accusent un retard de plusieurs mois en la matière sur l'Amérique du Nord. Le *communiqué des membres du* G 8, le 17 mai, semblait officialiser la gravité du phénomène. Tandis que l'Allemagne reste discrète, la France se distingue en mettant en avant... son optimisme. Mais il reste à agir. Et vite, car le temps est compté et l'enjeu trop important.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le Brésil en quête d'une capitale

IL Y A plus de soixante ans que l'on en parle, et que l'on en écrit. L'idée d'une capitale artificielle est tout d'abord déconcertante pour un Français. La France n'a jamais un beau jour décidé de fonder Paris, elle ne l'a même pas choisi : c'est Paris qui était d'abord, et qui petit à petit a fait la France.

Que l'on vienne alors nous apprendre qu'une nation comme le Brésil, qui compte déjà quatre cent cinquante ans d'histoire, songe sérieusement à désaffecter politiquement Rio de Janeiro – la plus belle métropole et la plus peuplée de l'Union –, pour s'en aller fabriquer de toutes pièces, à des centaines de kilomètres de tout centre de population, au milieu de paysages encore sauvages, une ville qui serait capitale avant même que d'être : nous croyons rêver.

Mais le Brésil n'est pas la France. Il a son centre de gravité dans l'avenir et non dans le passé. Et ce projet peut y invoquer un précédent. Le grand Etat du Minas Gerais possédait une jolie capitale, témoin de l'essor des mines de métaux précieux colonial : c'était Ouro Preto. Cependant, avec le déclin des activités minières, voilà que la jolie capitale du Minas se mourait. Elle tendait chaque jour davantage à n'être plus que ce qu'elle est effectivement devenue aujourd'hui : un admirable musée d'art baroque. Alors, il y a cinquante ans, les habitants du Minas Gerais ont décidé de la changer. Sur un terrain vague, ils ont, par décision administrative, créé Belo Horizonte. La ville compte aujourd'hui plus de 200 000 âmes ; et chaque année elle en gagne 5 000 de plus.

Daniel Villey
(21 mai 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

هكذا من الأصل

BANQUE L'avenir du Crédit lyonnais devait être définitivement scellé, mercredi 20 mai, avec l'approbation par la Commission européenne de son ultime plan de restructuration. ● CET ACCORD, après dix mois de tractations entre Paris et Bruxelles, se traduit notamment pour la banque par une facture de 620 milliards de francs (sous forme de cessions d'actifs ou de réduction d'activité) et par une privatisation avant fin octobre 1999. ● DOMINIQUE STRAUSS-KAHN, ministre français de l'économie et artisan, avec le commissaire européen à la concurrence Karel van Miert, et le président du Lyonnais, Jean Peyrelevade, de la réussite de la négociation se félicite d'un compromis sans lequel la banque courrait à la catastrophe. ● *PLUS de 3 000 salaiés du* Lyonnais ont défilé mardi à Paris pour protester contre le plan de restructuration.

L'accord avec Bruxelles sur le Lyonnais met fin à quatre années d'erremeats

Dans un entretien accordé au « Monde », Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, affirme que la banque publique est aujourd'hui sauvée et que son intégrité et son avenir sont préservés par le compromis négocié avec la Commission européenne

« Quel est votre sentiment sur le compromis trouvé entre la Commission européenne et le gouvernement français sur les contreparties aux aides accordées au Crédit lyonnais ?

– C'est un bon compromis. Tout simplement parce que cette grande banque française reste en vie et bien en vie puisque la Commission accepte le plan. Une décision négative aurait signifié que les aides d'Etat au Crédit lyonnais depuis l'origine n'étaient pas légales et que la banque devait les rembourser. Cela voulait dire la disparition du Crédit lyonnais. En raison à la fois du nombre d'emplois concernés, du risque que représente la mise en difficulté d'une banque de cette taille et de l'intérêt national, c'était pour moi une solution impensable. Et pourtant, il y a encore un mois cette éventualité ne pouvait pas être exclue.

» J'ai trouvé un dossier qui était complètement enlisé. Mon premier souci a été de renouer une négociation dont les fils étaient rompus et qui ne pouvait redémarrer sans un minimum de confiance entre les partenaires. *Bref*, j'ai volontairement dépolitisé ce dossier et agi tout au long de la négociation en privilégiant la stratégie de l'entreprise. Mon but était de sauver le Crédit lyonnais en respectant bien sûr les règles européennes de la concurrence. Pour sauver la banque, il fallait deux choses. La première c'est que les contraintes imposées en contrepartie de l'aide publique ne touchent pas ses activités vitales et sa capacité de développement. Cela a été un des éléments importants du débat avec le commissaire Karel van Miert. Il s'agissait de lui fournir le montant de cession d'actifs exigés, ce qui était légitime, sans que cela porte atteinte à la viabilité de la banque. C'est, pourquoi, j'ai toujours travaillé en étroite collaboration et dans un climat de confiance avec les dirigeants de l'entreprise, notamment Jean Peyrelevade son président. Lui seul était capable de savoir ce qui portait atteinte de façon irrémédiable à la survie de la banque. La deuxième condition était que la privatisation du Lyonnais qui a été annoncée dès le premier plan de 1995 ne conduise pas à son démantèlement et puisse se faire avec un pilotage de l'actionnaire, c'est-à-dire de l'Etat.

» On présente souvent en France Karel van Miert sous les airs d'un grand méchant. Je veux dire que j'ai découvert un négociateur coriace, à cheval sur les principes qu'il a pour mission de faire respecter, mais aussi responsable et capable de prendre en compte les arguments



DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

de la partie adverse. Si nous avons réussi à éviter une décision négative de la commission et une catastrophe financière, c'est parce que M. Van Miert a bien voulu entendre mes arguments.

– Fallait-il mettre quatre ans pour en arriver là ?

– Certainement pas. Il aurait fallu pour cela que les aides soient correctement estimées dès 1995 et que la Commission soit informée dans les règles. Il aurait fallu aussi que le plan proposé soit viable pour le Lyonnais, ce qui n'était pas le cas en 1995. Le gouvernement avait alors le choix entre : conserver les actifs compromis au sein du Crédit lyonnais et les faire gérer par la banque elle-même ; ou décider de séparer, mais complètement. Le fait de choisir une solution bancale en gardant un lien financier du Lyonnais avec le CDR (Consortium de réalisation) et de l'autre d'empêcher la banque d'avoir une quelconque influence de gestion créait une situation impossible. Elle se trouve d'ailleurs à l'origine d'un accroissement du montant des pertes. La stratégie imposée au CDR consistant à chercher une liquidation la plus rapide possible des actifs a aussi conduit à augmenter les pertes. Lorsqu'on se met sur le trottoir avec un étal en annonçant la liquidation avant le soir, il ne faut pas s'étonner de ne pas vendre au meilleur prix.

» Comme il y a eu malfaçon dans le plan de 1995, le Lyonnais a été contraint de demander en 1996 une aide d'urgence. La commission a accordé cette aide mais a demandé un réexamen du plan et là, il faut reconnaître que les griefs de Karel Van Miert, le commissaire européen à la concurrence, sont justifiés. Ce plan qui devait lui être transmis à la fin de 1996 n'est jamais venu. Sept mois de silence qui ont choqué Bruxelles. Ce n'est qu'en juillet 1997, sept semaines après mon arrivée, que le plan a enfin été transmis.

– A-t-on une idée plus précise aujourd'hui du coût pour le contribuable du sauvetage de la banque ?

– Les déclarations faites il y a quelques années pour dire cela ne coûtera rien au contribuable ne sont sans doute pas pour rien dans la malfaçon du plan de sauvetage. Ceci dit, je ne peux vous donner le coût total avant la privatisation. L'estimation des pertes du CDR à fin 1996 est de 100 milliards de francs. Je l'ai rendue publique. Cela a été à l'origine d'une refonte complète du CDR avec une nouvelle structure, un nouveau président et une nouvelle mission. Dans ces conditions, en fonction de la valeur que le Lyonnais aura lors sa privatisation et qui vient en déduction des pertes, on pourra calculer le coût pour le contribuable. Reste que certains sujets concernent la justice. Il faut qu'elle passe. Ceci implique qu'elle ait les moyens de son indépendance. Avec Elisabeth Guigou, le garde des Sceaux, des mesures ont été prises : recrutement exceptionnel de magistrats, inscription de la justice parmi les priorités du budget, mise à disposition des magistrats d'assistants spécialisés issus du ministère des finances.

– Les salariés du Crédit lyonnais sont très inquiets. Est-ce qu'il y a dans le compromis négocié avec Bruxelles des raisons de craindre que la politique sociale de la banque change ?

– Je comprend l'inquiètude de ses salariés qui viennent de traverser une période très difficile, ignorant le sort qui leur serait réservé. Avec cet accord, il n'y a plus d'épée de Damoclès sur l'avenir du Crédit lyonnais et je leur dis que l'espoir peut renaître. Ils savent bien qu'en cas de décision négative de Bruxelles, le risque était grand de voir les clients retirer massivement leurs dépôts. Le Crédit lyonnais serait parti en vrille. Concernant l'avenir, la fermeture d'agences en France exigée par la Commission n'est pas négligeable. Mais elle ne remet pas en cause la viabilité de la banque.

– *Est-ce que la Commission a souhaité que le futur partenaire du Lyonnais soit obligatoirement un groupe étranger ?*

– La Commission n'a pas le pouvoir d'exiger qu'un repreneur soit de telle ou telle nationalité. Avec cette privatisation, une nouvelle page de l'histoire du Crédit lyonnais va s'écrire. Le gouvernement sera très vigilant dans le prcssus, notamment au regard desuestions sociales. Je me suis engé à ce que la privatisation soit certe, transparente et non discrimiroire, elle le sera. Cela n'exclut en n évidemment des actionnaires rangers et cela n'exclut pas nı plus des actionnaires français.

» L'important, c'est l'intit de l'entreprise. Depuis des ams, on parle du Crédit lyonnais diaçon négative. Mais il se redres et il faut garantir la poursuite dıe redressement ainsi que l'intıt du contribuable.

– Le départ ou non de M.eyrelevade du Lyonnais a-t-il fı partie de la négociatiomavec Bruxelles et en est-il de mıe de la transformation des strures de la banque avec créatiod'un conseil de surveillance et dn directoire ?

– La personne du présidt n'a pas évidemment fait partie da négociation. Quant à la transmation des statuts du Lyonnı elle peut aux yeux de certains pıenter des avantages. C'est une qstion que je traiterais avec les dirants de la banque. »

Propos recueillpar Sophie Fay et Ericeser

Manifestation de salariés à Paris

Des milliers de salariés du Crédit lyonnais (4 000 selon les organisateurs, 2 100, selon la police) ont manifesté mardi 19 mai à Paris du siège de la banque jusqu'aux abords de l'Hôtel Matignon contre le nouveau plan de sauvetage de la banque publique. Une délégation de l'intersyndicale (CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB) a été reçue par un conseiller du premier ministre, Lionel Jospin. Les syndicats devaient rencontrer mercredi matin le PDG du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, et mardi 26 mai le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn. *« Nous n'avons obtenu aucune garantie sur l'emploi »*, a déclaré Jacques Gallois, secrétaire général (CFDT) du comité central d'entreprise. Les syndicats s'élèvent notamment contre *« le nouveau carcan imposé jusqu'à 2014 au Crédit lyonnais qui risque d'empêcher le redressement durable de l'entreprise et faire peser de vives inquiétudes sur l'emploi en France »*. *« Ce que nous attendons du gouvernement, c'est qu'il ne signe pas l'accord. Le compromis n'est pas acceptable »*, a estimé M. Gallois.

Karel Van Miert, socialiste flamand chargé de promouvoir la concurrece

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

PORTRAIT

Moins libéral que certains le prétendent, il croit à la fonction de régulation de la puissance publique

Il le conteste, mais il est clair qu'il ne vieillit pas à gauche ! Non pas que ses habitudes de vie aient changé : Karel Van Miert, né il y a cinquante-six ans à Turnhout dans une famille modeste de la Flandre profonde, demeure un homme discret, ouvert, loyal envers ses amis et collaborateurs. *« Il est agréable, il est possible de discuter avec lui »*, admet immédiatement Pervenche Bérès, qui préside la délégation des socialistes français au Parlement européen. Cependant, ayant travaillé avec lui au sein de la commission économique de l'Assemblée, elle se montre plutôt critique quant à *« la manière intégriste dont il exécute son mandat »*.

Il semble loin le temps, où, à l'occasion de la séparation linguistique du Parti socialiste belge (PSB-BSP), le jeune Van Miert prit la tête de son aile flamande, le Socialistische Partij (SP). Il se faisait alors remarquer par son pacifisme, une attitude traditionnelle en Flandre, qui le conduisit à s'opposer à François Mitterrand dans le débat sur le déploiement des Pershing américain face aux SS 20 soviétiques. Pacifiste, mais européen. De 1979 à 1985 il a siégé au parlement de Strasbourg. C'est en 1989, qu'il succède à la Commission européenne au libéral flamand Willy De Clercq. Jacques Delors, qui entamme alors sa seconde présidence, entretient vite des relations de confiance avec ce *« camarade de parti »*, parfaitement polyglotte, qui sur certains points – capacité de travail, goût pour l'enseignement, allergie aux mondanités – lui ressemble.

Delors, au faîte de sa réussite bruxelloise, lui confie le portefeuille des transports *puis*, en 1993, celui de la concurrence. On s'en réjouit à Paris où l'ultralibéralisme de son prédécesseur, le Britannique Leon Brittan, ancien ministre de Margaret Thatcher, n'était que moyennement apprécié. La politique de la concurrence, c'est la chasse aux ententes illicites et aux abus de position dominantes, mais c'est aussi la police des aides d'Etat, en principe interdites. Les Français, en compagnie des Allemands et des Italiens, comptent parmi ses « clients » les plus assidus : Air France, Bull, Le Crédit foncier, la SFP, Thomson et, depuis 1994, le Crédit lyonnais.

Fernand Herman, un eurodéputé social-chrétien belge francophone (PPE) et l'une des personnalités les plus en vue de la commission économique du Parlement, vante *« son courage, son indépendance, qui lui a permis souvent de résister aux pressions de ses amis de gauche »*. Sans pour autant fléchir, Van Miert comprend qu'il est impossible de mettre en faillite des entreprises comme Air France. Il lui faut arrondir les angles, faciliter des compromis. Mais les relations entre les autorités françaises et Bruxelles sont déconcertantes, souvent teintées d'une agaçante condescendance. Van Miert qui compte deux Fçais dans son cabinet, n'a rien d'un de ces Flamds pointus à qui tout francophone donne deoutons. Il a eu cependant des relations difficiles avec les représentants de la République, en particulier avec les ministres Alain Madelin et ank Borotra.

Son hostilité à l'égard de Jean Peyrelevade est difficile à expliquer, car les deux hommes étaient faits pour s'entendre. Pascal Lamy, ancien recteur du cabinet de Delors et numéro deux la banque, complice commun, devait facilit les choses. Van Miert rappelle souvent ses omes paysannes : facilement méfiant, a-t-il eu le ntiment que Peyrelevade l'avait trompé ?

Karel Van Miert devra-t-il modifier, à l'ave, sa politique de la concurrence ? Edith Cress, le commissaire chargé de la recherche, et ceins patrons français lui repprochent de gêr la constitution de champions européens caples d'affronter les géants américains. Le commiire répond : *« Il s'agit de faire fonctionner correctent l'économie de marché. C'est le moyen d'atidre d'autres buts : Je suis ainsi profondément attré à la qualité de l'enseignement, à son financeme au maintien de service public moderne. »* Sans ute moins libéral que certains le prétendent, iloit profondément à la fonction de régulation: la puissance publique, nationale ou européenn

Philippe Lemtre

Promesses intenables, récriminations et malentendus entre Paris et la Commission européenn

QUATRE JOURS pour quatre ans. Quatre jours pleins de négociations ont été indispensables, autour du week-end du 1er mai, en marge du Conseil européen qui adopta l'euro, pour lever quatre années de malentendus entre Paris et Bruxelles. Quatre jours pour réconcilier la logique de la Commission de Bruxelles, confrontée à un dossier d'aide d'Etat sans précédent, avec celle du gouvernement français, défendant son patrimoine et la survie d'une grande banque nationalisée.

Le dossier s'est enlisé. Depuis le tout début des négociations, en 1994, M. Van Miert explique qu'il est tenu par le Traité de Rome. Il doit obtenir du Crédit lyonnais des contreparties proportionnelles à l'aide globale qu'il a reçue. La Commission n'a pas de marge de manœuvre : elle est sous la menace des concurrents du Lyonnais et d'un recours devant la Cour de justice de Luxembourg.

En face, la France s'embrouille. Voilà quatre ans qu'elle additionne les ministres des finances (Edmond Alphandéry, Alain Madelin, Jean Arthuis et Dominique Strauss-Kahn) et trois premiers ministres (Edouard Balladur, Alain Juppé, Lionel Jospin). Autant de politiques et d'ambitions différentes. Autant de caractères aussi. Edmond Alphandéry, ministre d'Edouard Balladur, auteur du premier plan – nettement insuffisant – de 1994 et de la version alourdie de 1995 n'avait qu'un souci en tête à la veille de l'élection présidentielle de 1995 : annoncer aux contribuables que le Crédit lyonnais ne leur coûterait rien ! Ses successeurs ont hérité de cette promesse intenable.

Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais depuis 1993, aurait pu, d'un ministre à l'autre, constituer un pôle de stabilité côté français. Mais la procédure d'aide d'Etat ne prévoit pas que l'entreprise soit officiellement associée aux discussions à Bruxelles. Le Lyonnais ne l'a pas été non plus officieusement : les relations entre M. Peyrelevade et Bercy étaient tellement exécrables en 1995, qu'il n'y a jamais été invité.

Un malentendu – et une profonde antipathie – a fini par s'installer entre M. Van Miert et M. Peyrelevade, le premier reprochant au second d'interférer dans les négociations et de manipuler les gouvernements français successifs tout en méprisant les règles de concurrence, le PDG critiquant la rigidité du commissaire et les insuffisances de ses services. Les deux hommes ne se rencontreront que deux fois, début 1997.

M. Peyrelevade n'a pas oublié. C'est par la presse qu'il apprend que MM. Van Miert et Alphandéry se sont entendus pour que la banque cède la moitié de son réseau en Europe hors de France en trois ans. Une telle amputation ! Sans qu'il ait son mot à dire ! Irréalisable. Il monte au créneau à Bercy et à Bruxelles, mais trop tard. Rien n'y a fait. Le commissaire refuse de le recevoir et le ministre fait le sourd.

C'est Alain Madelin, après l'élection de Jacques Chirac, qui va tenter de revenir sur les engagements de son prédécesseur. Mais maladroit, il braque davantage M. Van Miert. Le commissaire exige et obtient des Français, en contrepartie de 45 milliards de francs d'aide d'Etat, que la banque cède la moitié de ses actifs en Europe ou 35 % de ses actifs dans le monde, soit 310 milliards de francs. M. Madelin s'y engage dans une « lettre secrète », sans prévenir, une nouvelle fois, M. Peyrelevade.

A la fin du mois d'août 1995, M. Arthuis reprend le dossier. Dès février 1996, M. Peyrelevade le prévient que le plan de 1995 n'est pas viable. La banque est menacée par le taux préférentiel qu'elle doit consentir au Consortium de réalisation, sa « mauvaise banque ». M. Arthuis reste imperméable à sa demande de révision du plan. Le ministre ne cèdera qu'au pied du mur, alors que la banque s'apprête à publier une perte pour le premier semestre de 1996.

PROVOCATION

La Commission, elle, s'impatiente de ne pas recevoir suffisamment d'informations sur l'exécution du plan de 1995 et notamment sur l'état du CDR. Et voilà qu'arrive une demande pour une nouvelle aide « d'urgence » de 3,9 milliards de francs ! Les Français dramatisent la situation et font donner Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, pour qu'il fasse plier Bruxelles. La Commission se laisse convaincre mais réclame un nouveau plan, complet.

Puis tout s'envenime encore. M. Peyrelevade affirme qu'il est impossible de privatiser la banque rapidement comme le réclame Bruxelles sans augmenter ses fonds propres, notamment pour compenser les pertes qu'elle aura à encourir sur la cession de ses filiales européennes. Matignon et l'Elysée ne savent plus quoi penser. M. Van Miert crie à la provocation.

« Sans la dissolution, on ne voit pas comment on serait sorti de cette situation intenable », confie-t-on au Lyonnais. Quand l'équipe de M. Strauss-Kahn reprend le dossier, elle peut à bon droit plaider qu'elle n'est pour rien dans les précédents plans et jouer la décrispation. M. Van Miert et « DSK », tous deux sociaux-démocrates, se tutoient. Pour la première fois également, M. Peyrelevade a le soutien et l'oreille de son ministre.

M. Van Miert reste sur ses gardes. Il reçoit le plan de Paris dès le 31 juillet 1997, et il ne contribue pas à réchauffer les relations ! Si la demande de recapitalisation a disparu, Paris admet que les pertes du CDR s'élevaient à 100 milliards de francs. Bruxelles évalue cette fois les aides autour de 150 milliards de francs, du jamais vu ! Le commissaire exige que le Crédit lyonnais cède l'intégralité de son réseau européen et s'adosse à une autre banque. Que la privatisation soit rapide et de gré à gré. Qu'on en finisse ! Aux enchères !

Le gouvernement refuse, conteste les chiffres, se bat pour sauver le cœur stratégique du réseau ropéen et international du Lyonis. Le ton monte de nouveaiLa Commission lance un ultimati à Paris : ou le ministre cède av: la fin avril ou la décision sera négve. Mais, excédé, M. Van Miert se it à la faute : devant des journates français, le 20 avril, il menia le Lyonnais de *« faillite »*...

En France, l'avenir de la bajie prend mauvaise tournure. Les dits du Lyonnais fuient à rythme aćé. Cinq milliards de francs de rait en quelques jours. Les ares commissaires européens ıquiètent...

Comme le dit M. Strauss-Kal le Lyonnais *« risque de partir en vr »*. Il faut aller vite. Les *dirigeants* la banque sont enfin associés. Pal Lamy, le bras droit de M. Peyelevade, ancien directeur de cabinde Jacques Delors à Bruxelles, rour la règle de non-interférence qu'il sait imposée : il participe à la négocin. M. Peyrelevade, isolé dans un re bureau, lui prépare des notes. Les négociations commencent vendi à 15 heures. Ensuite, il faudra qure jours...

S. F. et Ph. L.



L'abolition du commerce hors taxes est confirmée par les Quinze

140 000 emplois sont menacés, selon les professionnels

Les ministres des finances ont rejeté la proposition de faire réaliser une étude d'impact sur la suppression du hors-taxes au sein de l'Union européenne. Cela aurait pu repousser l'application de cette mesure, prévue pour le 30 juin 1999. Le commerce hors taxes intra-européen représente 25 milliards de francs de ventes.

LE LOBBY du *duty free* (ventes hors taxes) a perdu, mardi 19 mai, une bataille décisive contre la Commission européenne. Le conseil des ministres des finances des Quinze a refusé de faire réaliser une étude d'impact sur les conséquences de la suppression du commerce hors taxes dans l'Union européenne, qui doit intervenir le 30 juin 1999. Pourtant, la proposition, présentée par le ministre irlandais, était soutenue par les trois grands pays de l'Union, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, ainsi que par la Grèce et, avec une conviction moins poussée, l'Italie et l'Espagne. La réalisation d'une telle étude, prévue par Bruxelles dès 1990 et jamais réalisée, avait également été approuvée par le Parlement européen en octobre 1997, puis appuyée « en urgence absolue » dans une résolution votée le 3 avril.

Le puissant lobby du *duty free*, qui regroupe des entreprises de transport maritime, des aéroports, des distributeurs, des producteurs d'alcools et la plupart des industriels du luxe, comptait sur le lancement de l'étude d'impact pour entraîner un report de l'abolition. Mais les Quinze se sont contentés de voter, mardi, une résolution demandant à la Commission de préparer un document de travail pour *« clarifier la liste des instruments permettant aux Etats membres d'atténuer les conséquences »* de l'abolition. *« C'est une façon de botter en touche, car ces "instruments" sont pour l'essentiel des aides financières à prélever sur les fonds structurels de l'UE, dont on sait qu'ils sont surtout destinés à aider les futurs pays adhérents, plus d'éventuelles aides de l'Etat, dont le commissaire à la concurrence Karel Van Miert ne veut pas entendre parler »*, commente Jean Lévy, le président de l'Association française du commerce hors taxes (Afcoht).

Le « duty free » provoque des pertes de recettes fiscales de plus de 13 milliards de francs par an

Ce refus sonne quasiment le glas des derniers espoirs des professionnels du secteur, qui mènent depuis plus d'un an une campagne contre la suppression du commerce hors taxes intra-européen. Leurs organisations ont fait réaliser, dans leurs pays respectifs ou au niveau européen, pas moins de trente-cinq études sur les conséquences de cette disparition. *« La Commission les conteste toutes, mais elle n'a jamais daigné tenir son engagement de faire faire sa propre étude »*, s'insurge M. Lévy. Or, *« depuis 1991, le contexte économique et social a changé. Certaines ambitions de la construction européenne n'ont pu être réalisées (...). L'harmonisation fiscale n'a pas été achevée en 1997 et ses progrès sont plus lents que prévu (...). Des systèmes dérogatoires sont maintenus pour certaines catégories de personnes et sur de nombreux territoires (...), des systèmes d'exonération de charges au sein des marchés intérieurs nationaux sont également tolérés »*, souligne un des nombreux plaidoyers pro domo édités par l'Afcoht. La suppression du *duty free* menacerait 140 000 emplois dans l'UE, dont 23 000 en France. Le commerce hors taxes intra-européen représente un chiffre d'affaires de 25 milliards de francs, soit près du quart du marché mondial du *duty free*.

Pour sa part, la Commission, emmenée par l'intransigeant commissaire au marché unique, l'italien Mario Monti, a beau jeu de souligner que la décision d'abolir avait été prise à l'unanimité en 1991 et que les entreprises concernées auront eu huit ans pour s'y préparer. L'exécutif européen relève que le *duty free* provoque des pertes de recettes fiscales d'environ 2 milliards d'écus (plus de 13 milliards de francs) par an et pousse à la consommation des alcools et tabacs, contredisant ainsi les objectifs sanitaires de l'UE.

Le lobby s'accroche désormais à un ultime espoir : celui de la victoire du social-démocrate Gerhard Schröder aux élections allemandes de l'automne. L'Allemagne doit en effet prendre la présidence de l'Union en janvier 1999. Or, élu d'un Land, la Basse-Saxe, directement concerné par le problème, en raison de sa localisation sur les bords de la mer Baltique, M. Schröder s'est toujours montré favorable au maintien du hors-taxes, au moins pour les compagnies de ferries.

Pascal Galinier

Cegetel veut avoir le contact direct avec l'abonné au téléphone

Pour que la concurrence devienne effective, l'opérateur du groupe Vivendi entend contraindre France Télécom à lui louer ses réseaux locaux

L'OPÉRATEUR téléphonique Cegetel veut être présent physiquement chez les particuliers. Il vient d'engager des démarches pour contraindre France Télécom à lui louer la partie de son réseau jusque chez l'abonné (la boucle locale). Les experts s'accordent à dire que la concurrence ne prendra consistance que lorsqu'il sera possible aux abonnés de se raccorder à un autre opérateur que France Télécom. Or, aujourd'hui, l'exploitant historique est le seul à disposer des câbles allant jusque chez tous les Français.

Quelques opérateurs, dont Cegetel, ont bien commencé à déployer des réseaux locaux, mais seulement pour la clientèle, rentable, des entreprises. Pour les particuliers, les nouveaux acteurs jugent la pose de tels équipements trop coûteuse. Et les conditions actuelles de connexion au réseau de France Télécom – la location de ses « tuyaux » – ne leur permettent pas d'approcher au plus près des abonnés et d'offrir des services compétitifs de téléphone local.

C'est pourquoi Cegetel, qui ne propose au grand public que du téléphone longue distance (le 7, qui compte plus de 200 000 abonnés), a demandé, début avril, à France Télécom de lui louer, si besoin, la partie terminale de son réseau. France Télécom combat de longue date une telle solution. *« Il n'y a pas eu de réponse négative officiellement »*, indique-t-on chez Cegetel, où l'on précise qu'en cas de non-réponse *« dans un délai raisonnable (au plus trois mois) »*, ou d'une réponse négative, ou *« non conforme avec des conditions normales de concurrence »*, l'arbitrage de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) sera demandé.

Cette dernière ayant, jusqu'à présent, pris soin d'éviter de prendre position sur cette question, l'issue d'un tel arbitrage n'est pas acquise pour Cegetel. C'est pourquoi l'opérateur va expérimenter le raccordement des abonnés par voie radio, approche pour laquelle l'ART doit attribuer des licences l'an prochain.

Philippe Le Cœur

Le patron d'Opel a donné sa démission

LE PATRON du constructeur automobile allemand Opel, filiale de l'américain General Motors, David Herman, a démissionné, a indiqué Opel mercredi 20 mai. M. Herman devrait prendre les fonctions de vice-président, responsable de la Russie et de tous les marchés de l'ex-Union soviétique, pour General Motors et être remplacé par Gary Cowger, 51 ans, ancien dirigeant de la filiale mexicaine de General Motors de 1994 à 1997 et depuis 1998 chef de la production de General Motors Europe.

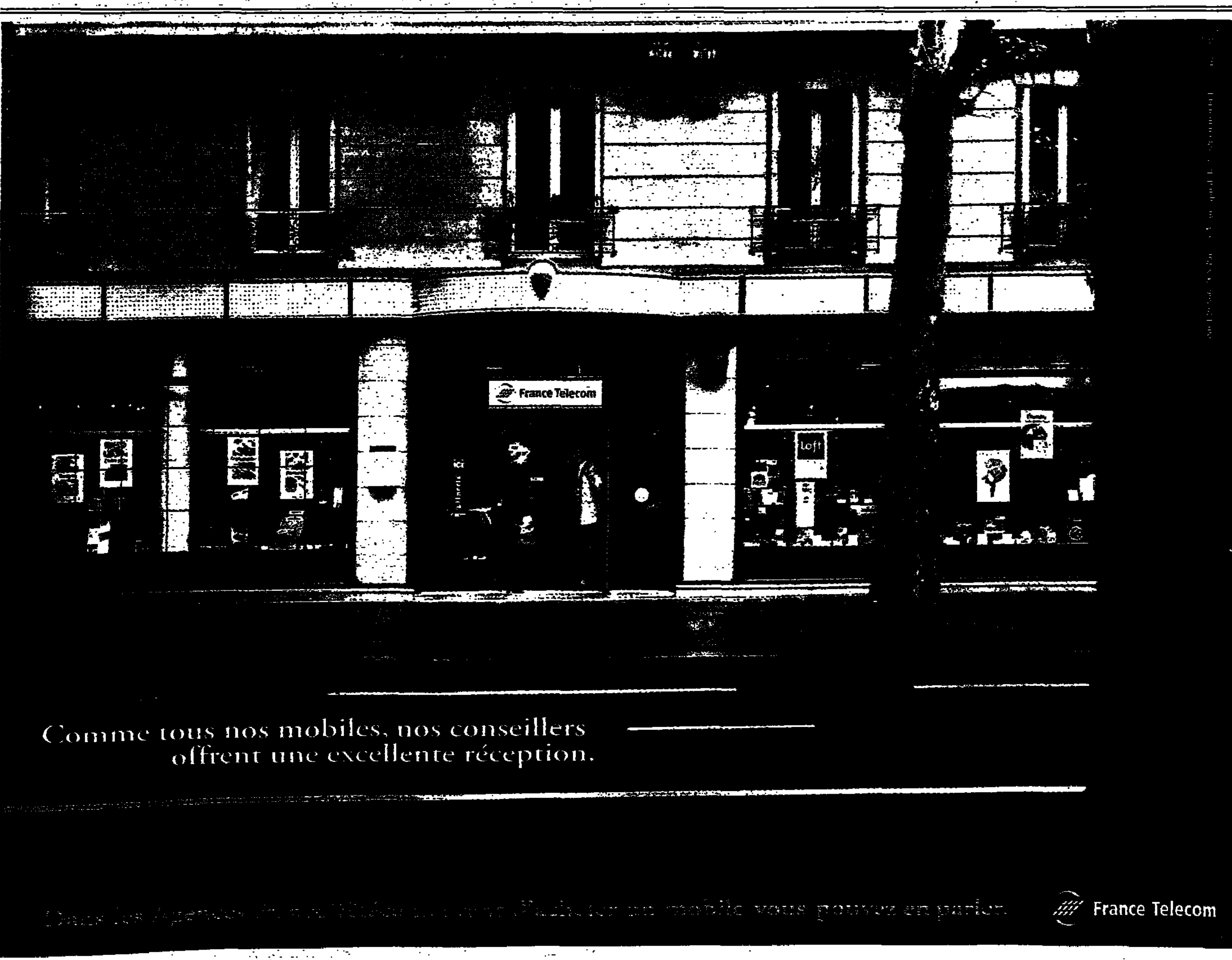
RELATIONS DIFFICILES ENTRE DETROIT ET L'EUROPE

Le départ de M. Herman était attendu depuis plusieurs mois. Il reflète les relations de plus en plus difficiles qui s'étaient établies entre la maison mère à Détroit et Opel. L'an dernier, Opel a perdu de l'argent, entre 150 et 250 millions de marks (510 et 850 millions de francs), pour la première fois depuis 1993.

Certes, ces pertes sont imputables à d'importants frais exceptionnels liés aux départs en préretraite ou au travail à mi-temps. *« Sans ça, le groupe aurait dégagé un bénéfice net légèrement supérieur à celui de 1996* (314 millions de marks) *»*, précise-t-on chez Opel. Depuis plusieurs mois, Opel souffre d'un déficit d'image : les défauts de qualité lui auraient coûté 700 millions de dollars en 1996. Les démissions des dirigeants se sont multipliées. Un audit du cabinet McKinsey, qui a interrogé une soixantaine de cadres d'Opel, a mis en lumière leur malaise croissant. Débordés, ils reprochent à leur maison mère de ne pas assez prendre en compte les spécificités européennes de la marque et se sentent exploités au profit de Détroit.

General Motors a décidé de reprendre les choses en mains : Lou Hugues, en charge des activités internationales du groupe, accompagné d'une trentaine de cadres dirigeants, a quitté le mois dernier Zurich, où se trouvait le siège des activités internationales, pour rejoindre le berceau historique du premier constructeur mondial.

V. Ma



IBM mis en cause pour corruption en Argentine

Le juge chargé du dossier demande à auditionner les responsables de la maison mère américaine

BUENOS AIRES
de notre correspondante

Spectaculaire rebondissement dans l'affaire de corruption où sont impliquées la filiale argentine d'IBM et la Banque de la nation qui, avec ses cinq cents succursales, constitue le plus important établissement financier d'Argentine : après avoir gardé le silence durant trois ans, les principaux inculpés ont rompu leur silence. « *Je ne suis pas innocent* », a reconnu, il y a quelques jours, à sa sortie du palais de justice, Alfredo Aldaco, un ancien directeur de la Banque de la nation. Le lendemain, un autre ancien directeur du même établissement, Genaro Contartese, avouait avoir bénéficié d'une « *gratification* » de 1,5 million de dollars déposée sur un compte suisse par la filiale locale d'IBM. Dans les jours suivants, Ricardo Martorana et Gustavo Soriani, respectivement anciens président et vice-président d'IBM-Argentine, mettaient en cause la maison mère, aux Etats-Unis, qui, selon eux, aurait approuvé tous les détails du contrat argentin.

L'affaire remonte à 1995 quand IBM décrocha le contrat pour l'informatisation de la Banque de la nation. D'un montant de 250 millions de dollars – ce qui en faisait le plus important contrat d'Amérique latine dans le secteur de l'informatique – le contrat fut finalement annulé pour cause de scandale. Entre-temps, un magistrat, le juge Adolfo Bagnasco, avait découvert que pour décrocher l'affaire, la filiale d'IBM avait versé, par l'intermédiaire d'une société écran de software, quelque 21 millions de dollars de pots-de-vin. En mai 1997, le juge envoyait en détention préventive cinq personnes, parmi lesquelles d'anciens hauts fonctionnaires du gouvernement Menem et des responsables locaux d'IBM. Quelques mois plus tard, il convoquait quatre responsables américains d'IBM qui ont jusqu'ici refusé de se rendre à Buenos Aires.

AFFRONTEMENT INÉDIT

On en est là et l'affaire pourrait déboucher sur un affrontement inédit avec le département américain de la justice. Le juge Adolfo Bagnasco a en effet précisé, le 5 mai, qu'il était décidé à lancer un mandat d'arrêt international si les témoins qu'il désire entendre persistaient dans leur refus de se présenter. Pour sa part, la justice américaine estime que les preuves réunies à Buenos Aires sont insuffisantes pour justifier une extradition et qu'IBM relève des tribunaux américains. La multinationale pourrait d'ailleurs y être sévèrement punie s'il était prouvé qu'elle a effectivement versé les pots-de-vin qu'on lui reproche.

Entre-temps, la justice américaine a ouvert sa propre enquête tandis qu'à New York les responsables d'IBM admettaient que des irrégularités avaient pu être commises par sa filiale de Buenos Aires. Mais, tout en précisant que ses anciens collaborateurs mis en cause ne travaillaient plus pour la multinationale, ils ont assuré que la maison mère n'avait aucune responsabilité dans ces péripéties argentines.

Christine Legrand

AXA contrarié dans ses ambitions de devenir le numéro un de l'assurance en Australie

Management. National Mutual Holdings (NMH), sa filiale à 51 %, et Lend Lease Corporation, ont annoncé leur intention de ne plus fusionner. Cet échec est une première pour le français

AXA vient de connaître son premier revers dans son expansion internationale. National Mutual Holdings (NMH), sa filiale australienne à 51 %, et Lend Lease Corporation (Lend Lease), ont annoncé le 12 mai dans un communiqué leur intention « *de ne pas procéder à la fusion de leurs activités de leurs activités d'assurance vie et de gestion d'actifs en Australie et en Nouvelle Zélande* ». Cette annonce a créé une grande surprise. Le projet avait été annoncé comme quasiment acquis le 20 janvier dernier. Les modalités financières avaient même été annoncées à cette date. Et les négociations duraient depuis le mois d'octobre. « *Le contrat de mariage était bouclé, le contrat de divorce a échoué* », commente-on chez AXA.

Alors que les deux parties étaient d'accord sur la plupart des points, le projet de création de deux « joint ventures », dans la gestion d'actifs et en assurance-vie, a achoppé sur les conditions de sorties. Elles devaient être contrôlées à 51 % par NMH et à 49 % par Lend Lease, les deux groupes détenant une égalité de droits de vote pendant les trois premières années de l'accord. Ce projet a achoppé parce que les deux sociétés n'ont pas pu tomber d'accord sur les conditions de sortie de Lend Lease au terme des trois ans. Les actionnaires de Lend Lease ont refusé « *de prendre le risque* » de se retrouver coincer dans le capital des « joint venture » en cas de changement de la règlementation australienne.

Au siège parisien de l'assureur, on ne cache pas sa déception. L'ambition d'AXA d'être leader sur le marché australien se trouve en contrariée, et différée. AXA occupe actuellement la quatrième place sur le marché australien de la gestion d'actifs et la troisième en assurance-vie. Or, le nouvel ensemble, contrôlé à 49 % par Lend Lease et à 51 % par National Mutual, était présenté comme un « *Titan* », une « *usine à services financiers* » par l'*Australian Financial Review* du mercredi 21 janvier. Avec un portefeuille de 51 milliards de dollars australiens à gérer (le dollar australien vaut environ 3,90 francs), la nouvelle entité serait devenue le numéro un de la gestion d'actifs et le numéro deux de l'assurance sur les marchés australien et néo-zélandais.

« *Les deux entreprises sont remarquablement complémentaires. La fusion nous donne l'opportunité de nous rendre plus compétitifs en réduisant nos coûts de production et de livraison de nos services à nos clients* », avaient alors déclaré conjointement Dean Wills et Stuart Hornery, respectivement patrons de National Mutual et de Lend Lease Corporation. La filiale d'AXA devait alors mettre environ 55 % de son activité dans la fusion, les activités asiatiques n'étant pas concernées par le rapprochement.

Au plan financier, cet accord devait dégager quelque 200 millions de dollars australiens d'économies, et avoir un impact positif de 150 millions de francs par an sur le résultat d'AXA (AXA a dégagé un résultat net de 7,9 milliards de francs en 1997). Le groupe de l'avenue Matignon tient à préciser que les gisements de productivité seront exploités, ce qui permettra des économies d'échelle. Il n'empêche, les analystes financiers australiens estiment que National Mutual pourrait être le plus pénalisé parce qu'il avait déjà fortement anticipé la fusion en réorganisant ses structures selon le schéma futur.

AXA et sa filiale australienne se disent toutefois prêts à rebondir. Geoff Tomlinson, directeur général de National Mutual, affirme être prêt à étudier toute opportunité d'alliance. Pour mémoire, le groupe de Claude Bébéar a finalisé l'acquisition de cette filiale en août 1995. L'un des gagnants de l'opération pourrait être le numéro un australien de l'assurance, Australian Mutual Provident (AMP), qui a racheté en début d'année environ 8 % du capital de National Mutual.

Florence de Changy (à Sydney) et Pascale Santi

Pudong, vitrine de la Chine, a trop de bureaux vides

PUDONG (Shanghaï)
de notre envoyé spécial

C'est la vitrine de la Chine conquérante. A l'embouchure du Yangzi, cette gerbe de gratte-ciel a fait tourner la tête à bien des visiteurs. Elle est l'escale obligée de tous les dignitaires étrangers de passage en Chine. Qui n'a médité sur l'étonnant face-à-face : à l'ouest du Huangpu, la promenade du Bund et ses vestiges de splendeurs passées ; et à l'est la hautaine Pudong, nœud de verre, d'acier et de gazons arrosés, cité futuriste dessinée sur une lande de rizières ? Mise sur orbite en 1990, la zone de Pudong avait pour cahier des charges de réveiller Shanghaï, si longtemps bridée par les bureaucrates de Pékin. Alarmés par l'arrogante montée en puissance de Canton, ces derniers souhaitaient allumer à Shanghaï un contre-feu. Le résultat fut spectaculaire : la seule zone de Pudong a accueilli en huit ans 5 000 implantations étrangères, représentant un montant de 24 milliards de dollars.

Trop spectaculaire ? Voici que l'ivresse d'hier vire à la méchante gueule de bois. On a beaucoup contruit, trop construit. Et une « bulle » s'est formée. Ah, cette vilaine querelle sur le taux d'occupation ! Officiellement, il est de 60 %. « *La municipalité considère comme occupés des bureaux vendus, alors que ces derniers peuvent toujours rester vides* », rectifie un homme d'affaires étranger, qui avance un taux de 30 % à 40 % seulement.

Faut-il s'étonner dans ces conditions si Lujiazi Finance and Trade Zone Development, le promoteur immobilier opérant sur Lujiazi – le centre financier et commercial de Pudong –, a vu ses profits fondre brutalement ? En 1997, ceux-ci ont baissé de 44,8 %. La surcapacité coûte cher. Soixante immeubles sont déjà sortis de terre, et une centaine d'autres, en construction, ne seront pas achevés avant longtemps. Car des investisseurs étrangers, notamment asiatiques, tergiversent : le sud-coréen Daewoo a pris du retard dans la construction de blocs d'appartements, tandis que le japonais Mori exige un délai de six mois pour l'érection du Centre financier mondial – 460 mètres de hauteur –, le futur gratte-ciel le plus haut du monde.

Au-delà des limites de Pudong, c'est en fait tout Shanghaï qui souffre. Les prix chutent. Certains loyers de bureaux se sont effondrés de 70 % en trois ans. Les investisseurs qui ont reconverti à la hâte leurs projets en hôtels « *sont tombés d'un piège dans un autre* », dit crûment la revue municipale *Shanghai Today* : le taux d'occupation des 126 hôtels (dotés d'étoiles) de la ville a glissé de 76,8 % en 1993 à 64 % en 1997. Face à la crise, la municipalité, qui s'était jusque-là généreusement financée sur la cession de terrains, a décidé de suspendre tout nouvelle contruction.

C'est qu'il faut de toute urgence enrayer le reflux. En aucun cas l'image de Pudong, ce futur « *centre financier d'Asie* » à l'échéance 2015, ne doit pâtir de ces turbulences. Deux leviers sont activés. Il s'agit d'attirer vers les zones résidentielles peu occupées de Pudong entre un et deux millions de Shanghaïens vivant de l'autre côté du Huangpu. Une offensive de charme a été également lancée en direction des investisseurs, notamment les institutions financières. Il leur est expliqué qu'une des conditions à remplir pour entrer dans le saint des saints – le club des entreprises habilitées à opérer en renminbi – est de s'installer préalablement à Pudong. C'est donnant donnant. Neuf banques jouissaient jusqu'alors de ce privilège. La faveur pourrait être prochainement élargie à onze nouvelles. L'enjeu vaut bien ces petites concessions : il y va de la réputation de Pudong. Si la vitrine venait à s'étoiler, c'est toute la nouvelle Chine qui serait atteinte dans son orgueil.

Frédéric Bobin



BANQUE DU LOUVRE

Élargissement de l'actionnariat
Développement international

Afin de développer internationalement ses activités de conseil et de gestion, la Banque du Louvre va élargir son actionnariat. A l'issue d'un accord entre les actionnaires qui sera soumis aux agréments des autorités de tutelle, les entités britanniques du Groupe CCF détiendront la majorité du capital de la Banque du Louvre aux côtés du Groupe du Louvre et des équipes de management de la Banque.

Dans ce cadre, la Banque du Louvre établira à Londres une représentation de ses activités. Avec cette étape importante, la Banque du Louvre accentuera son développement international dans la perspective de mise en place de l'Euro.

La répartition du capital de la Banque du Louvre sera la suivante :

- *Groupe du CCF (entités britanniques)* : *50,6 %*
- Groupe du Louvre : 33,4 %
- Encadrement et divers : 16 %

Le protocole entre les actionnaires de la Banque du Louvre prévoit :

- le maintien des équipes et de l'identité de la Banque du Louvre dans la longue tradition d'excellence du groupe dont elle est issue;
- la continuité de ses activités de gestion et de conseil auprès de grands investisseurs privés, institutionnels et entreprises;
- le maintien des méthodes propres à la Banque du Louvre en matière de gestion, de sélection de fonds d'investissement et de partenariats stratégiques avec de grandes maisons de gestion internationales;
- le développement international de la Banque du Louvre, prioritairement en Europe, notamment grâce au soutien de son nouvel actionnaire majoritaire.

Anne-Claire Taittinger, Président du Directoire de la Société du Louvre, a déclaré :

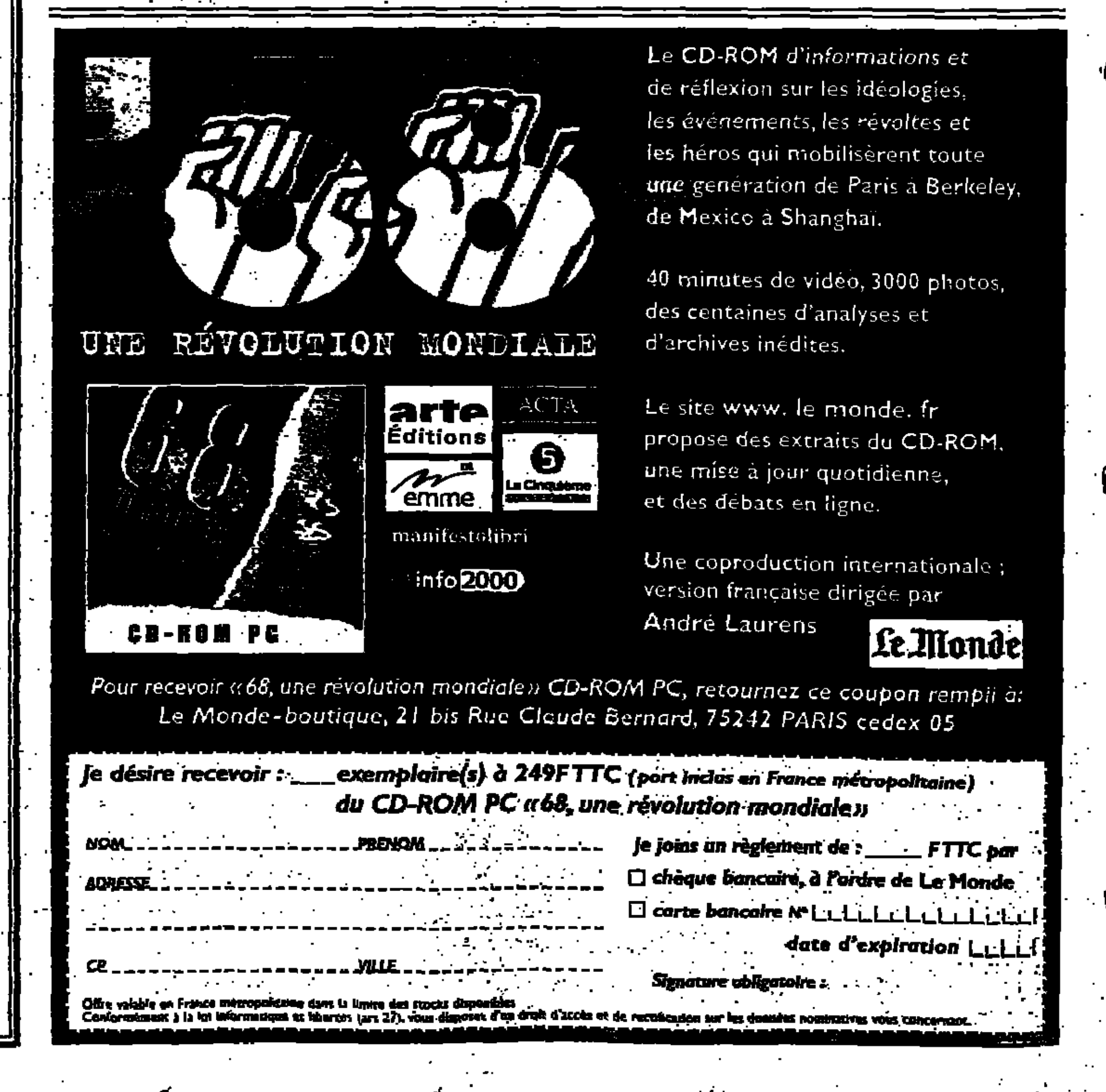
"L'élargissement du capital de la Banque du Louvre s'effectue dans le respect de son identité, en association avec un partenaire de grande qualité; il est en droite ligne avec les objectifs de création de valeur et de développement européen du Groupe du Louvre".

Charles de Croisset, Président du CCF, a déclaré :

"Cet accord s'inscrit harmonieusement dans notre stratégie : nous voulons nous développer sur les métiers de gestion haut de gamme et institutionnels; il correspond aussi à notre désir de promouvoir dans notre groupe des entités performantes gardant leur autonomie".

Guillaume Dard, Président de la Banque du Louvre, a déclaré :

"Cet accord permettra aux équipes de la Banque du Louvre de continuer à placer au premier plan les relations avec leurs grands clients, dans une perspective de développement international".



PolyGram tente d'arracher son cinéma aux convoitises nord-américaines

La cession par Philips du numéro un mondial du disque au canadien Seagram devait être conclue mercredi 20 mai. Toutefois Alain Lévy, PDG de la firme, recherche une solution européenne pour la reprise de sa filiale cinéma

BAROUD D'HONNEUR, ou réelle tentative d'arracher PolyGram aux convoitises anglo-saxonnes ? Alors que la signature d'un protocole de cession de la compagnie de disques par le groupe néerlandais Philips au canadien Seagram était attendue à New York pour mercredi 20 mai, Alain Lévy, le président de PolyGram était encore, mardi 19, en train d'essayer de monter un tour de table pour racheter la branche cinéma de la firme, PolyGram Films (*Le Monde* du 15 mai) et la soustraire ainsi à la convoitise de Seagram.

Selon *Les Echos* du 20 mai, Canal Plus pourrait même soutenir cette solution. Son PDG, Pierre Lescure, cité par le quotidien économique, a déclaré en marge du festival de Cannes que *« tout ce qui concourra à empêcher PolyGram Films de passer sous contrôle américain mérite d'être soutenu. Nous sommes prêts à étudier une solution européenne si l'opportunité d'une vente séparée se précise. »* Une déclaration confirmée au *Monde* par l'entourage du président de la chaîne cryptée, mais qui apparaît plus diplomatique qu'autre chose. D'autant que Canal Plus est elle-même associée, dans Canalsatellite, à un puissant groupe américain, Time-Warner.

Pour sa part, *The Times* affirmait le 20 mai que le groupe français Pathé, associé au groupe allemand Kirch, serait sur les rangs pour racheter la division cinéma de PolyGram, ce que Pathé a démenti mercredi 20. Les rumeurs autour de ce projet et de celui d'Alain Lévy pourraient participer de la même *« solution européenne »* évoquée par Pierre Lescure. Chez Philips, PolyGram et Seagram, on se refusait à tout commentaire. Tous les autres candidats plus ou moins déclarés au rachat de PolyGram ont jeté l'éponge, y compris Michael Ovitz, l'ex-PDG de Walt Disney.

LOURDS DÉFICITS

PolyGram Films, pour le développement de laquelle M. Lévy, nommé à la tête de PolyGram par l'ancien patron de Philips Jan Timmer en 1991, s'est beaucoup dépensé personnellement, représente aujourd'hui 16 % des 33 milliards de francs de chiffre d'affaires du groupe. M. Lévy se targuait de jouer dans la cour des grands, se posant en alternative européenne à la mainmise de Hollywood sur le cinéma mondial. Cependant, PolyGram Films était encore déficitaire de 325 millions de francs en 1997, après plus de 7 milliards d'investissements depuis 1991 et malgré de gros succès comme *Quatre mariages et un enterrement*, *Mr Bean* ou *Fargo*. La compagnie espérait cependant atteindre, enfin, l'équilibre financier cette année. Elle dispose d'un catalogue de 1 500 films, évalué à 1 milliard de dollars, comprenant des succès comme *Quand Harry rencontre Sally*.

Seagram ne manque évidemment pas d'arguments pour faire une offre globale de reprise à Philips. Son patron, Edgar Bronfman Jr, qui serait prêt à débourser plus de 10 milliards de dollars, a diversifié son groupe de spiritueux dans l'industrie du spectacle en 1995, en reprenant l'ancien groupe MCA-Universal, pour 5,7 milliards de dollars, au japonais Matushita Electric Industrial. Les synergies, sur le papier, apparaissent évidentes entre les activités de cinéma d'Universal, plus importantes que celles de PolyGram – les studios Universal se classent au sixième rang à Hollywood –, mais qui ont connu quelques coûteux revers, avec l'échec des dernières productions aux Etats-Unis, comme *Primary Colors*.

LA MUSIQUE SURTOUT

Globalement, un rapprochement entre Seagram et Polygram créerait un ensemble capable de rivaliser avec le groupe Time Warner (11 milliards de dollars de chiffre d'affaires) ou avec l'alliance Paramount-Viacom (9, 9 milliards de dollars). Walt Disney, depuis sa fusion avec Capital Cities/ABC, reste le leader du secteur avec 18,9 milliards de dollars

Mais c'est surtout l'activité musicale de PolyGram qui intéresserait M. Bronfman. Basée à Londres, PolyGram est la première compagnie d'édition musicale au monde et compte parmi son catalogue les groupes de rock U2, Hanson et Boyz II Men, et des chanteurs comme Elton John. Universal, pour sa part, a développé une branche d'édition musicale, mais celle-ci est encore loin d'avoir la taille critique, indispensable pour affronter la concurrence, à l'heure où le marché mondial du disque voit sa croissance s'essouffler, ralentissant à 2 % en 1997 après + 6 % en 1996. En absorbant PolyGram, Universal pourrait revendiquer un quart du marché mondial de la musique.

De là à imaginer qu'une entente puisse s'esquisser, en dernier ressort, entre Alain Lévy et Edgar Bronfman, pour se partager PolyGram, il y a un pas que les observateurs se refusent à franchir.

Pascal Galinier

Le marché du disque s'essouffle

Le marché mondial du disque représente 38 milliards de dollars (environ 228 milliards de francs), contre plus de 40 milliards de dollars dans les années 1995-1996. Le secteur de la production musicale a explosé au milieu des années 80, avec la popularisation du disque compact et l'émergence de nouveaux marchés, notamment en Asie. Il a vécu alors une décennie florissante, qui s'est terminée en 1996 avec la baisse des ventes en Europe et la hausse des prix aux Etats-Unis, ce qui a conduit à la fermeture de milliers de détaillants. La bonne tenue du marché du disque sud-américain n'a pas réussi, depuis, à renouer avec le succès antérieur, du fait particulièrement des conséquences de la crise asiatique.

Selon les derniers chiffres connus, Seagram et PolyGram représenteraient environ 23 % de la totalité du marché, les producteurs indépendants en occupant 22 %, les américains Sony Music et Warner Music respectivement 15 %, l'allemand Bertelsmann 14 % et le britannique EMI, 11 %.

La CLT-UFA prévoit encore d'importantes pertes pour 1998

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

Après une perte de 2,9 milliards de francs luxembourgeois en 1997 (environ 470 millions de francs), la CLT-UFA, contrôlée à parité par Albert Frère et par le groupe allemand Bertelsmann, prévoit à nouveau pour 1998 un déficit, qui pourrait atteindre 1,3 milliard de francs. Il pourrait toutefois être réduit grâce aux *« plus-values retirées de la vente des parts de la CLT-UFA dans le bouquet Télévision par satellite (TPS)* [2,2 milliards de francs luxembourgeois, soit environ 360 millions de francs] *et à la cession des parts dans RTL 9 et des ventes des radios en Grande-Bretagne »*, a précisé Rémy Sautter, directeur général de la société.

Pour continuer à opérer sur les marchés de la télévision hertzienne et de la télévision à péage, la CLT-UFA a sollicité, pour 1998, auprès d'Audiofina et Bertelsmann, un prêt de 10 milliards de francs luxembourgeois (environ 1,6 milliard de francs). Malgré ces difficultés, la CLT-UFA reste le premier opérateur européen de télévision et de radio, avec un chiffre d'affaires de 114 milliards de francs luxembourgeois (environ 19 milliards de francs). L'assemblée générale annuelle, organisée mardi 19 mai, a entériné les départs de Jacques Rigaud, administrateur délégué, et de l'ancien PDG d'Havas, Pierre Dauzier, remplacé par Eric Licoys.

Sans surprise, ce sont les *start up*, les activités en développement, telles que Channel 5 en Grande-Bretagne et Premiere, chaîne cryptée allemande, qui pèsent sur les résultats de l'opérateur germano-luxembourgeois.

PREMIERE DANS L'ATTENTE

A propos de la chaîne cryptée allemande, Rolf Schmidt-Holtz, second directeur général de la CLT-UFA, a prévenu : *« Si le plan prévisionnel d'origine de Première est réalisé, sans modifications de la Commission de Bruxelles, la CLT-UFA devrait retrouver l'équilibre en l'an 2000. »* Toutefois, la CLT-UFA n'est pas prête à faire de nouvelles concessions à la Commission européenne, dont la décision est attendue pour le début du mois de juin. Si Bruxelles oppose un non à la fusion, *« Premiere sera développée seule en numérique »*, a précisé le directeur général.

Une issue positive aurait pour conséquence d'obliger la CLT-UFA, associée à 50/50 avec Kirch dans Premiere, à prendre sa part des frais de lancement de DFI, évalués à 1,1 milliard de deutschemarks (environ 3,7 milliards de francs). Pour obtenir l'agrément de la CLT-UFA, les autorités allemandes auraient fait pression sur le groupe Bertelsmann. Selon certains, le gouvernement du chancelier Kohl craindrait que l'opposition de Bruxelles ne précipite les difficultés financières du groupe Kirch, qui pourrait, dès lors, passer sous le contrôle d'un groupe étranger, notamment celui de Rupert Murdoch. En échange de la participation financière de la CLT-UFA, Kirch, détenteur de tous les droits de retransmission avec les majors américaines, se serait engagé à rétrocéder 75 % des films en exclusivité pour Premiere.

Pour minorer ses pertes, la CLT-UFA a procédé à de nombreuses cessions, toutes réalisées hors d'Allemagne : les magazines *Télé Star* et *Top Santé*, TPS, RTL 9 et des radios britanniques. Selon Rolf Schmidt-Holtz, *« il ne devrait plus y avoir d'autres cessions »*. Toutefois, l'Allemagne pourrait être mise à contribution à son tour : la chaîne Super RTL, contrôlée à parité avec Disney, pourrait être cédée au groupe américain, et une partie du capital de RTL TV, première chaîne privée allemande contrôlée à 89 %, mise sur le marché d'ici deux ans. Enfin, Albert Frère militerait pour céder à un partenaire 25 % des 50 % de la plate-forme unique détenus par la CLT-UFA. Selon certains à Luxembourg, cette cession pourrait permettre à Canal Plus de reprendre pied en Allemagne.

Guy Dutheil

La Cinq aura coûté 2,1 milliards de francs au groupe Lagardère

COMBIEN a finalement coûté la déconfiture de La Cinq au groupe Lagardère ? En avril 1992, au moment de la liquidation de cette chaîne hertzienne alors détenue à 25 % par Hachette, l'ardoise était estimée à environ 3,5 milliards de francs, qui incombaient au groupe de Jean-Luc Lagardère. Cette faillite, qui menaçait de gangréner toute l'entreprise, avait été soldée avec une réorganisation radicale, la fusion des groupes Hachette et Matra et la constitution d'une société en commandite.

Lors de l'assemblée générale du groupe Lagardère, mardi 19 mai, Philippe Camus, nouveau cogérant de la commandite, a incidemment précisé le coût exact de la faillite de l'ex-Cinq. La charge de l'impôt (1,26 milliard de francs) a considérablement augmenté en 1997 rapport à 1996 (243 millions). *« Cette hausse est due au fait que le report déficitaire fiscal de La Cinq a été totalement consommé »*, a-t-il indiqué. Ainsi, les pertes de 3,5 milliards de francs imputables à La Cinq ont permis un déficit fiscal du même montant, ce qui a été évalué à 2,1 milliards après impôts. Pour Philippe Camus, *« l'épisode de La Cinq aura coûté la plus-value nette d'impôt de l'immeuble des NMPP (Nouvelles Messageries de la presse parisienne) »*. Cet immeuble avait été vendu plus de 2,7 milliards.

PRUDENT RETOUR DANS LA TÉLÉVISION

Malgré cette facture très salée, le groupe pourrait s'aventurer à nouveau dans la télévision. Mais cette fois-ci de façon tout à fait modeste. Jacques Lehn, président délégué d'Europe 1 Communication, a confirmé, sans donner de détails, que le groupe – déjà actionnaire minoritaire de Téva – devrait investir dans des chaînes thématiques (*Le Monde* du 22 janvier et du 30 avril). Il n'a pas caché étudier une éventuelle reprise des participations de Suez-Lyonnaise des eaux dans plusieurs chaînes thématiques, à condition que le prix soit acceptable.

Si le groupe est quasi absent de la diffusion, il est en revanche devenu, dans la production audiovisuelle, il est devenu *« l'un des premiers fournisseurs d'images français »* et a récemment acquis les sociétés DEMD (qui réalise « Nestor Burma »), Image et Compagnie et Les Films d'ici.

Pour les radios, Jacques Lehn a souligné *« la meilleure rentabilité d'Europe 1 »* grâce à son repositionnement et s'est félicité de la hausse importante (34 %) du chiffre d'affaires publicitaire d'Europe 2 et RFM. Europe 1 Communication va *« poursuivre ses efforts d'acquisitions à l'étranger »*, notamment en Afrique du Sud, en Turquie et en Asie, a-t-il indiqué, en rappelant que le groupe détenait déjà vingt-cinq radios dans seize pays.

Dans le secteur multimédia, l'objectif est, selon Arnaud Lagardère, l'autre nouveau cogérant de la commandite, d'atteindre *« un résultat net positif fin 1998 »*. Des investisseurs pourraient prendre une participation minoritaire dans la société de publicité virtuelle Epsis. *« Si cette opération se réalise, la plus-value générée sera réinvestie dans l'accès à Internet »*, pour renforcer Club Internet, dont l'équilibre est prévu avec 220 000 à 250 000 abonnés.

Le groupe Lagardère a dégagé en 1997 un résultat net de 1,38 milliard de francs (+ 33 % par rapport à 1996) sur un chiffre d'affaires de 65,9 milliards (+ 16,8 %). Plus de la moitié de l'activité du groupe (57 %) vient du pôle communication/médias. Jean-Luc Lagardère, gérant commandité du groupe, a précisé qu'il n'est pas question pour lui d'établir une priorité entre les branches défense et médias, toutes deux qualifiées d'*« activités majeures »*.

Nicole Vulser

Les actionnaires minoritaires de « La Voix du Nord » remportent une bataille judiciaire

LE TRIBUNAL de commerce de Lille a rendu, mardi 19 mai, une ordonnance qui pourrait peser lourd dans le feuilleton juridico-financier de *La Voix du Nord*. Une action avait été engagée en janvier 1996 par le Rasar (Rassemblement des actionnaires salariés ou retraités) contre les statuts de Voix du Nord Investissement (VNI), société holding créée en 1989 à la suite d'un rachat de l'entreprise par les salariés (RES) organisé par Jean-Louis Prévost, PDG de *La Voix du Nord*, et des proches.

Le Rasar contestait la reconduction dans VNI d'une clause d'agrément qui, en regard de la loi de 1966, s'imposait dans une entreprise de presse mais non à la holding purement financière qui la contrôlait.

Le tribunal a tranché en déclarant nuls l'article 15 des statuts de VNI, qui imposait cet agrément. Ce qui est considéré comme une victoire par le Rasar et les auteurs de l'OPA engagée par quelques anciens responsables de *La Voix du Nord*.

LES SALARIÉS INQUIETS

La décision du tribunal de commerce, même si elle doit être soumise à appel, remet en cause le processus qui a permis à M. Prévost de faire admettre par un conseil d'administration extraordinaire (*Le Monde* du 5 mai) la constitution d'une société en commandite par actions (SCA).

La procédure du Rasar a été engagée avant l'OPA, et de façon indépendante, mais elle pourrait bien donner une nouvelle chance aux adversaires de la direction, qu'ils aient ou non un groupe derrière eux. Elle leur permet de contester la validité de l'assemblée qui a fait naître la SCA Indépendance, dirigée par Jean-Louis Prévost, Jean-Louis Olivaux et André Soleau.

Ce nouvel épisode n'a en rien rassuré le personnel du quotidien. Les pressions effectuées de part et d'autre sur les petits porteurs d'actions et les tournées d'explication organisées par la direction dans les agences ne semblent pas avoir contribué à rasséréner l'entreprise. Un cadre commercial qui a vendu des actions au groupe adversaire fait ainsi l'objet d'une procédure de licenciement pour résultats insuffisants.

L'intersyndicale a demandé la réunion d'un comité d'entreprise extraordinaire pour mercredi 20. Il était question d'une non parution du journal si la direction n'acceptait pas l'invitation. Une question essentielle est à l'ordre du jour : qu'en est-il des mille cinq cent cinquante actions mises à la disposition du personnel, avant la date du 14 mars, et dont il n'a plus jamais été question depuis ?

« Beaucoup en ont demandé et n'arrivent pas à savoir où ils en sont. Jamais je ne laisserai tomber cette histoire d'actions », dit Pierre Desfassiaux, délégué SNJ, tandis qu'André Soleau évoque un simple problème juridique pour expliquer ce retard : *« L'action à 40 000 francs, ça n'intéresse personne. Nous croyons beaucoup à l'association capital-travail et à une redistribution des actions auprès du personnel, mais au prix de 7 500 francs. »*

Pierre Cherruau

DÉPÊCHE

■ **PRIX : le soixantième prix Albert Londres 1998 a été attribué,** mardi 19 mai à Paris, à Luc Le Vaillant (*Libération*) pour l'écrit et à Catherine Jentile et au caméraman Manuel Joachim (TF 1) pour l'audiovisuel. Luc Le Vaillant a été primé pour ses portraits. Catherine Jentile et Manuel Joachim l'ont été pour un reportage sur les Palestiniens. Les membres du jury Albert Londres ont en outre élu Patrick de Saint-Exupéry, grand reporter au *Figaro*, à la place de Lucien Bodard, décédé (*Le Monde* du 20 mai).

Compagnie Nationale de Navigation

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie Nationale de Navigation, réunie le 19 mai 1998, a approuvé les comptes de l'exercice 1997 qui se soldent par un bénéfice net de 59 317 507,89 francs. Le résultat consolidé s'élève quant à lui à 62,7 millions de francs.

L'Assemblée Générale Ordinaire a ratifié la nomination aux fonctions d'administrateur, faite à titre provisoire, de MM. Marc SAVERYS, Ludwig CRIEL et Patrick de BRABANDÈRE pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, ainsi que celle de MM. Patrick MOLIS et François ARRADON, dont le mandat, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 1998, a été renouvelé pour une durée de trois années. Le mandat d'administrateur de Son Excellence Kéba Birane CISSÉ a également été renouvelé pour une durée de trois années.

Au cours de la même séance, ont été renouvelés les mandats de commissaires aux comptes des cabinets Ernst & Young Audit et Mazars & Guérard pour une durée de six années.

L'Assemblée Générale a décidé de la distribution d'un dividende de 3 francs par action plus avoir fiscal et de sa mise en paiement à compter du 20 mai 1998.

Le Conseil d'administration qui a suivi a décidé de nommer M. Gilles BOUTHILLIER Président d'Honneur de la compagnie et M. Patrick MOLIS Président-Directeur Général.

Le Président-Directeur Général a ensuite annoncé les nominations suivantes :
- Mme Marie-Laure BRÉARD est nommée Directeur Général Adjoint ;
- M. Jean-Paul LEGROS est nommé Directeur du Contrôle et de la Comptabilité ;
- enfin, M. Philippe LIGOT rejoint le groupe avec les fonctions de Directeur du Développement.

ALTEDIA

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **FAIRCHILD DORNIER : le constructeur aéronautique a** annoncé mardi 19 mai, au salon aéronautique de Berlin, que les compagnies aériennes allemande Lufthansa CityLine et suisse Crossair étaient les deux premières clientes de sa nouvelle famille d'avions de transport régional (55 à 95 places).

● **ALCATEL ESPACE : la nouvelle société commune d'Alcatel (51 %) et Thomson-CSF (49 %)** sera créée le 1er juillet. Selon le PDG d'Alcatel, son chiffre d'affaires devrait passer de 12 milliards de francs en 1998 à 16 milliards en l'an 2000, soit une croissance annuelle de 20 % à 25 %.

● **MICROSOFT : Hewlett-Packard et Gateway ont indiqué au département américain de la justice** avoir fait l'objet de mesures de rétorsion de la part de Microsoft lorsqu'ils ont voulu offrir sur leurs ordinateurs le choix en matière de logiciel d'accès à Internet.

● **BT : l'opérateur britannique a** *enregistré un bénéfice imposable* de 3,22 milliards de livres sur l'exercice achevé en mars, pratiquement stable par rapport à 1996/1997. Le chiffre d'affaires s'établit à 15,64 milliards de livres, contre 14,93 milliards un an plus tôt.

● **TELEBRAS : France Télécom, Telecom Italia, les américains MCI et Sprint, Portugal Telecom,** l'espagnol Telefonica et le groupe brésilien Lightel se sont déclarés intéressés par la privatisation, prévue pour le 15 juillet, de l'opérateur téléphonique brésilien.

● **DuPont : le chimiste américain a annoncé mardi 19 mai qu'il reprenait la part de Merck** dans une entreprise pharmaceutique commune pour un montant de 2,6 milliards de dollars (15,6 milliards de francs), dans le cadre du recentrage du groupe sur ses activités de biotechnologies.

SERVICES

● **AIR FRANCE : la compagnie aérienne a modifié son programme de vols courts et** moyens-courriers les 24 et 25 mai en raison de la grève de pilotes appelée par trois syndicats minoritaires. A Roissy, ces vols seront assurés à 85 % et à Orly, à 70 % (renseignements au 08 02 802 802). Les vols *longs-courriers seront assurés* normalement.

● **SNCF : les principaux syndicats de l'entreprise ferroviaire ont annoncé mardi qu'ils ne signeraient pas** le projet d'accord salarial prévoyant une augmentation générale de 2,9 % en 1998, dont 2,2 % de mesures individuelles.

● **EDF : le gouvernement « réfléchit » sur la situation à la tête d'EDF, mais en tout état de** cause le sort du président, Edmond Alphandéry, et du directeur général, Pierre Daurès, sont liés, affirmait mardi 19 mai l'entourage de Lionel Jospin.

● **ENDESA : l'offre d'actions réservées aux particuliers dans le cadre de la privatisation de** 32,5 % du géant du secteur électrique espagnol, Endesa, a été largement couverte. 317 000 investisseurs ont formulé lundi des demandes de titres totalisant 1 200 milliards de pesetas (48 milliards de francs), soit une fois et demie le montant prévu.

FINANCE

● **WORMS et CIE-SOMEAL : la fusion-absorption de Worms et Cie par Soméal,** filiale du groupe italien Ifil (Agnelli) a été entérinée mardi 19 mai par les assemblées générales des deux sociétés, sur la base de 15 actions Someal pour 4 actions Worms et Cie.

● ***MUNICH RÉ-ALLIANZ* : le** réassureur allemand et l'assureur Allianz ont conclu un accord de vente de leur filiale d'assurance vie Berlinische Lebensversicherung AG au britannique Commercial Union pour 600 millions de deutsche marks (2 milliards de francs).

★ Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». *www.lemonde.fr*

PARIS CAC 40 — 4022,45 (21 MAI – 17 NOV. – 20 MAI ; J V L M M : 3990,22 – 4011,08 – 3945,31 – 3990,84 – 4022,45)

Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 20/05	Var. % 19/05	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	4022,45	1,05	34,13
- SBF 120	[illegible]	0,91	33,32
- SBF 250	[illegible]	0,54	33,17
- SECOND MAR.	[illegible]	−0,11	32,81
- MIDCAC	[illegible]	0,17	34,02
LONDRES FT100	[illegible]	0,96	15,58
AMSTERDAM AEI	[illegible]	1,20	30,41
BRUXELLES BEL	[illegible]	1,15	31,16
FRANCFORT D30	[illegible]	2,21	29,62
MADRID IBEX35	[illegible]	1,42	39,21
MILAN MIB30	[illegible]	0,66	39,23
SUISSE SMI	[illegible]	0,91	20,05
STOXX 666	[illegible]	0,75	—
EURO STOXX 326	[illegible]	0,97	—
STOXX 50	[illegible]	0,98	—
EURO STOXX 50	[illegible]	1,11	—

Monde ▶	Cours 19/05	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	0,68	16,20
- SP 500	[illegible]	0,64	14,68
- NASDAQ	[illegible]	0,53	17,61
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	1,06	−6,36
JOHANNESBURG	[illegible]	0,66	32,86
MEXICO BOLSA	[illegible]	0,73	−10,57
SANTIAGO IPSA	[illegible]	−0,01	−19,46
SAO PAULO BOU.	[illegible]	1,62	1,89
TORONTO FSE I.	[illegible]	−0,38	14,29
ASIE 10h15	20/05	19/05	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	−3,04	−5,54
HONGKONG H.	[illegible]	0,39	−11,86
SÉOUL	[illegible]	0,80	0,78
SINGAPOUR ST.	[illegible]	−1,02	−16,42
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,32	4,80
TOKYO NIKKEI	[illegible]	1,09	1,82



Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 19/05	Var. % 18/05	Var. % 31/12
SELECTIBANQUE	[illegible]	+6,24	+20,30
ZODIAC EX.DT	1661	+5,58	+18,77
FRANCE TELECO.	[illegible]	+4,85	+53,45
SPIR COMMUNIC.	[illegible]	+4,60	+38,35
SOCIETE GENER.	[illegible]	+4,45	+48,58
ERAMET	296,50	+4,40	+30,04
SAT	[illegible]	+3,89	+43,67
LAGARDERE	[illegible]	+3,41	+21,85
INTERTECHNIQU.	[illegible]	+3,38	+27,34
SODEXHO ALLIA.	[illegible]	+3,31	+47,08

Baisses ▶	Cours 19/05	Var. % 18/05	Var. % 31/12
HACHETTE FILL.	[illegible]	−6,50	+26,40
DMC (DOLLFUS	[illegible]	−4,80	+55,70
EUROPE 1	[illegible]	−3,72	+9,78
SALVEPAR (NY)	[illegible]	−3,34	+18,19
METALEUROP	[illegible]	−3,08	+2,81
TOTAL	[illegible]	−2,73	+14,19
PERNOD-RICARD	402,40	−2,58	+13,57
ATOS CA	[illegible]	−2,40	+41,10
ESSO	579	−2,37	+16,59
BOUYGUES	[illegible]	−2,34	+40,32

PARIS SBF 250 — 2590,11 (20 FÉV. – 2 AVRIL – 20 MAI)

NEW YORK Dow Jones — 9110,20 (20 FÉV. – 2 AVRIL – 19 MAI)

LONDRES FT 100 — 5935,40 (20 FÉV. – 2 AVRIL – 20 MAI)

FRANCFORT DAX 30 — 5508,26 (20 FÉV. – 2 AVRIL – 20 MAI)

TOKYO Nikkei — 15551,65 (20 FÉV. – 2 AVRIL – 20 MAI)

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

EN DÉPIT DU REPLI du dollar, la *Bourse de Paris poursuivait sa reprise*, mercredi 20 mai, dans un environnement boursier européen favorable. En hausse de 0,65 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard un gain de 1,15 %. Vers 12 h 30, les valeurs françaises gagnaient en moyenne 0,96 % à 4 018,99 points. Le volume des échanges sur le marché à règlement mensuel s'élevait à 4,5 milliards de francs. Du côté des valeurs, *Eurotunnel montait de 7 %* à 6,10 francs après les estimations de l'Association pour l'action Eurotunnel. Cette dernière considère que les premiers dividendes de *cette société pourraient être distribués* dès l'an 2000, et non en 2004 comme le prévoit le concessionnaire du tunnel sous la Manche. Spir Communication gagnait 5,9 %, SAT 4,8 % et Sagem 4,8 % après l'assemblée générale qui a *« enthousiasmé »* les analystes.

TOKYO

LES VALEURS japonaises ont terminé *la séance en hausse, mercredi* 20 mai, à la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei, à 15 652,95 points, a gagné 101,30 points, soit un gain de 0,65 %.

NEW YORK

LE DOW JONES, principal indice de la Bourse de New York, a terminé mardi 19 mai en hausse de 3,74 points (+ 0,04 %) à 9 054,65 points, à la suite d'une séance marquée par des prises de bénéfices après la décision de la Réserve fédérale (Fed) de laisser ses taux inchangés.
Avant l'annonce, l'indice progressait de plus de 50 points. Les autres indices boursiers étaient en hausse plus sensible, avec une progression de 0,33 % du Standard and Poor's 500, à 1 109,52 points, et de 0,78 % à 1 845,87 points de l'indice composite du Nasdaq.

FRANCFORT

LA BOURSE allemande était *orientée* à la hausse, mercredi 20 mai, dès les premières transactions. L'indice DAX s'est apprécié de 0,07 % à 5 444,94 points.
La veille, il avait terminé sur un *gain de 0,86 %*.

LONDRES

BIEN qu'elle n'ait pas encore pris connaissance de la décision finale de la Réserve fédérale américaine à l'heure où elle fermait ses portes, la Bourse de Londres a terminé sur une hausse confortable, mardi 19 mai. L'indice Footsie a gagné 51,6 points, soit 0,88 %, à 5 877,8 points. *La plupart des investisseurs* anticipant un statu quo de la Fed sur sa politique monétaire.
Les espoirs d'une issue pacifique à la crise indonésienne ont également contribué à l'amélioration de l'atmosphère générale, après une forte baisse la veille.

Valeur du jour : GFC met la main sur l'UIF

SUR FOND DE REPRISE des prix de l'immobilier, les grandes manœuvres entre sociétés cotées du secteur s'accélèrent. Annoncé la semaine dernière, le rapprochement *entre* le Groupement pour le financement de la construction (GFC) et l'UIF a été officialisé mardi 19 mai. Le groupe GFC s'apprête à lancer une offre publique d'achat *et d'échange sur la totalité du capital* de l'UIF, à raison de trois actions GFC plus une soulte de 1 680 francs pour sept actions UIF (soit la contre-valeur de 522 francs par action). AXA, qui contrôle l'UIF à hauteur de 34,6 %, s'est engagé à apporter sa participation à GFC, et lui cède en outre l'intégralité du capital de la Foncière Vendôme, d'une valeur proche de 900 millions de francs. Au total, GFC déboursera 5,3 milliards de francs, dont 2,3 milliards sous forme d'actions et 3 milliards en numéraires.

Action GFC — en francs à Paris — 655 (5/12 1997 – 16/1 – 27/2 – 10/4 – 12/5)

Cette opération s'inscrit dans le réaménagement des participations immobilières du groupe AXA-UAP, qui conserve un pôle important avec Simco mais a cédé Finextel, d'UIF et la Foncière Vendôme. *A contrario*, les AGF renforcent leur présence. Certes, la participation de l'assureur dans le nouvel ensemble descendra de 35 % à 33 %, mais la valeur du patrimoine immobilier devrait passer de 6,5 à 12,5 milliards de francs. Avec un patrimoine de 1,1 million de mètres carrés, le nouveau GFC deviendrait ainsi la deuxième des sociétés foncières cotées à Paris, immédiatement derrière Simco mais devant Sefimeg. Selon Philippe le Trung, analyste de la société de Bourse Ferri, GFC réussit à conserver sa spécificité (les habitations représenteront toujours 76 % des surfaces et 69 % des loyers) tout en se ménageant des effets de leviers sur les résultats futurs. En effet, en renforçant la partie en bureaux (24 % du patrimoine et 31 % des loyers) au bon moment, il profitera du regain de ce secteur. Surtout, GFC actionne l'effet de levier de l'endettement. Le groupe augmentera sa dette de 2,2 milliards de francs en empruntant à un taux moyen de 5 % pour acquérir de nouveaux loyers au rendement brut estimé à 7 % : la direction de GFC dit que ces opérations devraient avoir un effet relatif de 14 % sur le bénéfice net attendu pour 1998. De plus, en devenant l'un des véhicules boursiers les plus importants (sa capitalisation boursière devrait atteindre 8,1 milliards de francs) et les plus liquides à Paris, GFC devrait attirer davantage l'attention des investisseurs internationaux, habitués à négocier les valeurs foncières à des prix supérieurs à l'actif net réévalué par action. Or, selon la direction de GFC, cet actif devrait s'établir à 760 francs par action.

Enguérand Renault

Matières premières

En dollars ▶	Cours 19/05	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	0,72
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	0,85
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	−1,19
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	0,22
ZINC 3 MOIS	[illegible]	0,61
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	0,78
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	—
PLATINE A TERME	[illegible]	−20,25
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	−1,02
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	−0,73
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	−0,77
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	−1,60
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	—
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	−0,77
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	−1,60

Pétrole

En dollars ▶	Cours 19/05	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	14,47	0,07
WTI (NEW YORK)	15,29	1,19
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	−1

Or

En francs ▶	Cours 19/05	Var % 18/05
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	—
OR FIN LINGOT	[illegible]	−0,85
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	−0,20
PIÈCE FRANCE 20 F	[illegible]	−6,80
PIÈCE SUISSE 20 F	[illegible]	+0,90
PIÈCE UNION LAT. 20 F	[illegible]	+0,30
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	—
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	−1,18
PIÈCE 50 PESOS MEX	[illegible]	−0,88

MONNAIES

● **Dollar** : le billet vert s'inscrivait en baisse, mercredi matin 20 mai, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,7765 mark et 5,9585 francs.

● **Yen** : le recul de la monnaie japonaise se poursuivait, mercredi matin. Elle cotait 136,50 yens pour un dollar. Sa baisse était toutefois contenue par le redressement de la Bourse de Tokyo et par les craintes d'intervention de la Banque du Japon. *« Aussi longtemps que la Bourse grimpera, personne n'osera tester le seuil de résistance de 137-138 yens immédiatement »*, estimait un opérateur sur le marché des changes de Tokyo. *« Sans remettre en cause sa tendance fondamentalement haussière, le dollar pourrait subir une correction rapide si les rumeurs d'une intervention se multiplient, si la situation indonésienne se stabilise et si la Bourse poursuit sa hausse »*, ajoutait-il.

Cours de change

20/05 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,98	6,61	9,72	4,03	2,98	4,40	0,34	3,36	—
DM	1,78	1,97	2,89	1,20	0,89	0,13	0,99	—	0,30
LIRE	1753,18	1943,20	2851,96	1185,90	875,17	1290,24	—	986,05	294,16
YEN	135,88	150,54	221,06	91,82	67,81	—	7,75	76,43	22,79
FLORIN	2	2,22	3,26	1,36	—	1,47	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,48	1,64	2,40	—	0,74	1,09	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,61	0,68	—	0,42	0,31	0,46	0,04	0,35	0,10
ECU	0,90	—	1,47	0,61	0,45	0,66	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	—	1,11	1,63	0,68	0,50	0,74	0,06	0,56	0,17

Taux d'intérêt (%)

Taux 19/05 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,46	5,04	5,59
ALLEMAGNE	[illegible]	3,54	4,95	5,58
GDE-BRETAG.	[illegible]	7,34	5,94	5,78
ITALIE	[illegible]	5	5,24	5,77
JAPON	[illegible]	0,40	1,57	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,21	5,65	5,93
SUISSE	[illegible]	1,50	3,10	4,11
PAYS-BAS	[illegible]	3,40	5,03	5,67

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 20/05	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
JUIN 98	[illegible]	103,61	103,24
Pibor 3 mois			
JUIN 98	[illegible]	96,38	96,37

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 19/05	Achat 19/05	Vente 19/05
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	3,92	4,42
DANEMARK (100)	[illegible]	82	92
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,84	4,24
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,67	6,27
FINLANDE (100)	[illegible]	104	115
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,24	10,09
GRÈCE (100)	[illegible]	1,75	2,25
IRLANDE	[illegible]	8,03	8,87
ITALIE (1000)	[illegible]	3,12	3,62
JAPON (100)	[illegible]	4,19	4,54
NORVÈGE (100)	[illegible]	75,50	84,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,90	3,60
SUÈDE (100)	[illegible]	72	82
SUISSE (100)	[illegible]	388	412

TAUX

● **France** : le marché obligataire français a ouvert en hausse mercredi 20 mai. Dès les premières transactions, le contrat notionnel du Matif gagnait 3 centièmes, à 103,27. La veille, il avait terminé sur une légère progression de 10 centièmes, les investisseurs faisant preuve de prudence avant la réunion du comité monétaire de la Réserve fédérale américaine.

● **Etats-Unis** : sur le marché obligataire, le rendement de l'obligation à 30 ans, principale référence, s'affichait en clôture à 5,931 % contre 5,909 % lundi. La Réserve fédérale a décidé de laisser sa politique monétaire inchangée. Le Comité monétaire de la Banque fédérale (FOMC) n'a pas agi sur ses taux directeurs depuis le 25 mars 1997, avec une hausse d'un quart de point de son taux interbancaire au jour le jour à 5,50 %. Les prochaines réunions du FOMC d'ici à l'automne sont prévues pour le 1er juillet, le 18 août et le 29 septembre.

ÉCONOMIE

La BRI se préoccupe du bogue de l'an 2000

LA BANQUE des règlements internationaux (BRI) a annoncé, mercredi 20 mai, la constitution d'un *conseil destiné* à préparer la riposte au bogue de l'an 2000, qui risque de paralyser les transactions financières dans le monde.
Ce conseil comprendra des responsables *du comité* de Bâle de la BRI, chargé de la surveillance bancaire, du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, de l'Association internationale des instances de surveillance des assurances, et de l'Organisation internationale des commissions de Bourse. Il sera présidé par Ernest Patrikis, premier vice-président de la banque de réserve fédérale de New York *(lire p. 24)*.

■ **FRANCE : le Parlement a définitivement adopté**, mardi 19 mai, le projet de loi de Martine Aubry sur la semaine de 35 heures de travail *(lire p. 8)*.

■ **La production industrielle** a poursuivi sa progression en avril, mais à un rythme un peu plus modéré qu'en mars, selon l'enquête mensuelle de conjoncture publiée mardi 19 mai par la Banque de France. Selon les derniers chiffres de l'Insee, publiés mercredi 20 mai, la production industrielle en France a augmenté au mois de mars de 1,8 % par rapport à février, et la *production manufacturière* (production industrielle hors énergie et industries agroalimentaires) a augmenté de 1,2 %.

■ **FRANC CFA : le ministre français délégué à la coopération,** Charles Josselin, a déclaré mardi 19 mai, en marge de la troisième convention euro-africaine de Bordeaux, qu'il ne voit *« aucune raison »* de dévaluer le franc CFA lors du passage à l'euro.

■ **ALLEMAGNE : le climat des affaires s'est légèrement détérioré** en avril en Allemagne de l'Ouest, à 98,7 points, par rapport à 98,9 points en mars (révisé), selon le baromètre de l'institut de conjoncture IFO publié mardi 19 mai.

■ **Rolf Breuer, patron de la Deutsche Bank,** prévoit que l'entrée en vigueur de l'euro mettra à nu une Allemagne à la santé économique *« pas réjouissante à tous les points de vue »*.

■ **ROYAUME-UNI : l'inflation s'est accélérée en avril,** pour atteindre 4 % *en rythme annuel*, le plus haut niveau depuis six ans.

■ **DANEMARK : le « conseil des sages »** a recommandé mardi 19 mai, dans son rapport semestriel, un resserrement significatif de la politique économique pour éviter la surchauffe de l'économie et freiner la détérioration de la balance des paiements.

■ **EURO : la première *réunion du* conseil de l'euro,** chargé de coordonner les politiques économiques des pays de la zone euro, durera un peu moins de deux heures et se déroulera le 4 juin en début de soirée au château de Senningen (près de Luxembourg), sous la présidence de l'Autriche.

■ ***Le président cubain, Fidel Castro***, a souhaité, mardi 19 mai à Genève, la bienvenue à l'euro comme contrepoids au dollar, en exprimant le voeu que la monnaie unique européenne sera *« forte et prestigieuse »*.

■ **JAPON : l'agence américaine d'évaluation financière Moody's** Investors Service a annoncé, mardi 19 mai, que la dégradation récente de l'économie japonaise, en butte à de fortes pressions déflationnistes, pourrait l'amener à revoir à la baisse la notation de nouvelles sociétés nippones.

■ **ETATS-UNIS : les mises en chantier de logements** ont baissé de 2,3 % en avril, a annoncé, mardi 19 mai, le département du commerce.

NOMINATIONS

■ **GROUPE LAGARDÈRE : Dominique *d'Hinnin a été nommé*** directeur financier de l'entreprise.
■ **CCF : Charles-Henri Filippi** devient directeur général de la banque.
■ **ARTHUR ANDERSEN :** *Xavier de Sarrau* devient président du réseau pour l'Europe.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 20 MAI

Liquidation : 22 mai
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,98 %
CAC 40 : 4019,96

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	1055	[illegible]	-0,18	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	954	[illegible]	-0,10	[illegible]
Renault (T.P.)	2850	[illegible]	+1,75	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	3000	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1400	[illegible]	-0,35	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1000	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1668	[illegible]	-2,27	[illegible]
AGF	369,90	[illegible]	-0,51	[illegible]
Air Liquide	1136	[illegible]	+1,23	[illegible]
Alcatel Alsthom	1256	[illegible]	+1,03	[illegible]
Altran Techno. #	1150	[illegible]	+0,69	[illegible]
Atos CA	1095	[illegible]	-0,45	[illegible]
Axa	699	[illegible]	+0,85	[illegible]
Bail Investis.	917	[illegible]	+0,21	[illegible]
Bazar Hot. Ville	753	[illegible]	+0,66	[illegible]
Bertrand Faure	472	[illegible]	+1,69	[illegible]
BIC	440	[illegible]	+0,95	[illegible]
BIS	646	[illegible]	-0,61	[illegible]
B.N.P.	508	[illegible]	+1,18	[illegible]
Bollore Techno.	1188	[illegible]	-0,08	[illegible]
Bongrain	2855	[illegible]	+1,57	[illegible]
Bouygues	957	[illegible]	+1,35	[illegible]
Bouygues Offs.	274	[illegible]	+4,56	[illegible]
Bull#	90	[illegible]	-0,88	[illegible]
Canal +	1173	[illegible]	+0,17	[illegible]
Cap Gemini	766	[illegible]	+0,39	[illegible]
Carbone Lorraine	2566	[illegible]	-0,62	[illegible]
Carrefour	3457	[illegible]	+0,80	[illegible]
Casino Guichard	406	[illegible]	-0,22	[illegible]
Casino Guich.ADP	291	[illegible]	-0,51	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	1003	[illegible]	-1,69	[illegible]
C.C.F.	476,30	[illegible]	+0,46	[illegible]
Cegid (Ly)	1324	[illegible]	-0,83	[illegible]
Cerus Europ.Reun	42,40	[illegible]	—	[illegible]
CGIP	2975	[illegible]	+0,43	[illegible]
Chargeurs	430,10	[illegible]	+0,90	[illegible]
Christian Dalloz	746	[illegible]	+0,67	[illegible]
Christian Dior	815	[illegible]	-1,22	[illegible]
Ciments Francais	365	[illegible]	—	[illegible]
Cipe France (Ly) #	226,90	[illegible]	—	[illegible]
Clarins	560	[illegible]	+0,17	[illegible]
Club Mediterranee	592	[illegible]	-0,33	[illegible]
Coflexip	900	[illegible]	-0,55	[illegible]
Colas	1179	[illegible]	-2,45	[illegible]
Comptoir Entrep.	17	[illegible]	-0,29	[illegible]
Comptoirs Mod.	3230	[illegible]	—	[illegible]
CPR	490,10	[illegible]	+0,59	[illegible]
Cred.Fon.France	112,60	[illegible]	-1,24	[illegible]
Credit Lyonnais CI	595	[illegible]	+2,52	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	475	[illegible]	-1,78	[illegible]
Damart	4600	[illegible]	+0,45	[illegible]
Danone	1525	[illegible]	+3,08	[illegible]
Dassault-Aviation	1912	[illegible]	+0,67	[illegible]
Dassault Electro	705	[illegible]	-0,14	[illegible]
Dassault Systemes	263,50	[illegible]	+0,37	[illegible]
De Dietrich	426,10	[illegible]	+0,44	[illegible]
Deveaux(Ly)#	868	[illegible]	-0,34	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	72,90	[illegible]	-1,23	[illegible]
Dexia France	762	[illegible]	+2,62	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	166,60	[illegible]	+2,04	[illegible]
Dynaction	213,70	[illegible]	-1,26	[illegible]
Eda	1790	[illegible]	+1,34	[illegible]
Eiffage	492,50	[illegible]	+2,13	[illegible]
Elf Aquitaine	850	[illegible]	+0,23	[illegible]
Eramet	296,50	[illegible]	-2,25	[illegible]
Eridania Beghin	1290	[illegible]	+0,69	[illegible]
Essilor Intl	2485	[illegible]	-0,96	[illegible]
Essilor Intl.ADP	2248	[illegible]	-2,04	[illegible]
Esso	576	[illegible]	+2,43	[illegible]
Eurafrance	3230	[illegible]	+3,37	[illegible]
Euro Disney	9,45	[illegible]	+1,05	[illegible]
Europe 1	1448	[illegible]	+2,90	[illegible]
Eurotunnel	5,70	[illegible]	+8,77	[illegible]
Fimalac SA	711	[illegible]	+0,56	[illegible]
Finextel	127,90	[illegible]	+0,86	[illegible]
Fives-Lille	474	[illegible]	-0,31	[illegible]
France Telecom	335	[illegible]	+2,41	[illegible]
Fromageries Bel	5050	[illegible]	—	[illegible]
Galeries Lafayette	5510	[illegible]	+3,26	[illegible]
GAN	171	[illegible]	—	[illegible]
GASCOGNE	556	[illegible]	+0,71	[illegible]
Gaumont #	482	[illegible]	—	[illegible]
Gaz et Eaux	3323	[illegible]	+0,51	[illegible]
Geophysique	1051	[illegible]	+0,09	[illegible]
G.F.C.	655	[illegible]	—	[illegible]
GrandVision	253	[illegible]	-0,71	[illegible]
Groupe Andre S.A.	712	[illegible]	+0,70	[illegible]
Groupe GTM	537	[illegible]	+0,93	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	160	[illegible]	-0,93	[illegible]
Guilbert	1073	[illegible]	+2,51	[illegible]
Guyenne Gascogne	1925	[illegible]	-1,03	[illegible]
Hachette Fil.Med.	1580	[illegible]	+1,26	[illegible]
Havas	571	[illegible]	-1,05	[illegible]
Havas Advertising	1200	[illegible]	-2,83	[illegible]
Imetal	805	[illegible]	+1,24	[illegible]
Immeubl.France	500	[illegible]	—	[illegible]
Infogrames Enter.	363,50	[illegible]	+1,81	[illegible]
Ingenico	184,90	[illegible]	+0,75	[illegible]
Interbail	133	[illegible]	+5,26	[illegible]
Intertechnique	1681	[illegible]	+1,13	[illegible]
ISIS	877	[illegible]	+1,14	[illegible]
Jean Lefebvre	470	[illegible]	-3,40	[illegible]
Klepierre	1134	[illegible]	+0,26	[illegible]
Labinal	2105	[illegible]	+1,90	[illegible]
Lafarge	593	[illegible]	+0,67	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
T.D.K #	474	467	-1,47	31/12/99
Telefonica #	273	280	+2,56	18/05/98
Toshiba #	26,30	26	-1,14	31/12/99
Unilever #	460	463,80	+0,82	22/05/98
United Technol. #	565	564	-0,17	10/03/98
Volkswagen A.G #	4850	4993	+2,94	20/06/97
Western Deep #	161	167,20	+0,12	20/03/98
Yamanouchi #	138,10	138,30	+0,14	31/12/99
Zambia Copper	13	12,85	-1,15	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 20 MAI

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	498,80	[illegible]
Fiat Ord.	26,50	27
Gold Fields South	81	82
Kubota Corp.	18	[illegible]
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	45,50	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 20 MAI

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 20 MAI

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 20 MAI

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon précédent; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 19 mai

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الأصل

INFORMATIQUE Sur l'ensemble de la planète, le fonctionnement des ordinateurs risque d'être gravement perturbé lors du passage à l'an 2000. ● DE NOMBREUX LOGICIELS écrits il y a plusieurs années ne prennent en compte pour les dates que les deux derniers chiffres des années, ce qui transforme ainsi l'an 2000 en 1900. ● LES CHEFS DE GOUVERNEMENT, réunis lors du G8, viennent d'estimer que les risques encourus constituent un problème majeur. ● CHRISTIAN PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie, ne partage pas cette inquiétude. Lors d'une conférence de presse sur ce thème, mercredi 20 mai, il a dédramatisé la situation et estimé que *« le problème posé par le bogue de l'an 2000 »* n'était *« pas catastrophique »*. ● UNE OPINION que devra confirmer le rapport que Gérard Théry doit remettre au gouvernement en octobre *(lire notre éditorial page 17).*

Christian Pierret minimise l'impact du bogue de l'an 2000 en France

Le secrétaire d'Etat à l'industrie se déclare très optimiste à propos des effets potentiels, sur les systèmes informatiques des entreprises, du passage du 31 décembre 1999 au 1er janvier 2000. Il se distingue ainsi des propos plus alarmistes tenus aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne

CONFIANCE, sérénité et dédramatisation. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, a pris à contre-pied tous ceux qui craignent une catastrophe informatique majeure lors du passage à l'an 2000. En effet, de nombreux logiciels écrits ne prenant en compte pour les dates que les deux derniers chiffres des années – ce qui transforme l'an 2000 en 1900 –, le fonctionnement des ordinateurs, partout dans le monde, risque d'être gravement perturbé lors du passage du 31 décembre 1999 au 1er janvier 2000. Lors d'une communication à la presse, mercredi 20 mai, Christian Pierret a présenté le premier rapport d'étape de la mission confiée à Gérard Théry le 20 février. Un occasion pour le gouvernement français de s'exprimer pour la première fois sur le sujet.

Sans nier que *« l'enjeu est important pour l'ensemble de l'économie française »*, Chistian Pierret estime que *« le problème posé par le bogue de l'an 2000 n'est pas catastrophique pour les entreprises, et nous considérons qu'il est gérable à condition d'y mettre de l'organisation, du dialogue et de la détermination »*. Le gouvernement français se démarque ainsi de ses homologues anglais et américain qui, depuis des mois, tirent la sonnette d'alarme. Le 30 mars, le premier ministre britannique, Tony Blair, a annoncé le déblocage de près d'un milliard de francs pour aider les entreprises à éviter les effets néfastes du fameux bogue.

Cette bombe à retardement fonctionne comme un grain de sable capable de bloquer la machine informatique. Elle prend sa source dans les années 70 et 80, au moment où la puissance des ordinateurs restait limitée, en particulier par la capacité de leur mémoire vive. Afin de réduire au minimum les besoins dans ce domaine, les programmeurs ont décidé de n'utiliser que les deux derniers chiffres de l'année (98 pour 1998) lorsqu'ils introduisaient une date dans leurs calculs. A l'époque, personne n'imaginait que la durée de vie de ces logiciels dépasserait la fin du siècle. Or, c'est exactement ce qui se produit.

Le 31 décembre 1999, à minuit, ces programmes verront apparaître la date 00. Et les années suivantes auront pour valeur 01, 02, 03. Les calculs utilisant ces chiffres seront faussés. En effet, une soustraction entre l'an 2003 et l'année 1998 donnera pour résultat –95 au lieu de –5... D'autres programmes confondront l'an 2000 avec l'année 1900 ou 1980, selon les conventions adoptées lors de leur écriture.

Le retard dans la mise à jour des logiciels par rapport aux Etats-Unis

CANADA – GRANDE-BRETAGNE – EUROPE DE L'OUEST – RUSSIE – CHINE – JAPON – AUSTRALIE – AMÉRIQUE DU SUD

RÉFÉRENCE
6 MOIS
6 À 9 MOIS
9 À 12 MOIS
PLUS DE 12 MOIS

Selon les informations recueillies par la CIA américaine et révélées par l'agence Reuters, la situation mondiale vis-à-vis du bogue de l'an 2000 se révèle très contrastée. Par rapport aux Etats-Unis, les différentes régions du monde accusent un retard variant de six mois à plus d'un an. L'Europe est pénalisée par l'adaptation à l'euro qui mobilise les énergies.

« UN COUP COMMERCIAL »

Les conséquences seront multiples. Certaines machines s'arrêteront de fonctionner car leur logiciel de commande détectera un retard dans les actions de maintenance, par exemple. La gestion des crédits bancaires ou de la paye des employés sera perturbée. Les réservations aériennes ou ferroviaires, la distribution automatique de billets de banques, les pompes à essence ou l'alimentation en courant électrique pourraient être affectées.

Aucune fatalité néanmoins. Les solutions techniques existent. Il « suffit » de corriger les logiciels comportant ce défaut. Une tâche énorme en raison des millions de lignes de programme utilisées par chaque entreprise. L'ampleur du sinistre « an 2000 » sera donc lié au nombre des sociétés qui n'auront pas fait le nécessaire pour assainir leur système informatique.

Optimiste, M. Pierret estime que les entreprises françaises qui ne se sont pas encore attelées au problème ont largement le temps de le faire. *« Le nombre de sinistres que nous envisageons est négligeable et il ne déstabilisera pas l'économie,* indique-t-il. *Le catastrophisme sert à faire vendre du service informatique et des logiciels. Il s'agit d'un formidable coup commercial. »*

Au lieu de se laisser entraîner dans cette voie, le gouvernement français entend *« jouer un rôle mobilisateur de la communauté nationale, assurer le suivi des chantiers les plus sensibles pour la collectivité (services publics, contrôle aérien, énergie, santé...) et accompagner les professionnels dans la résolution des problèmes que l'an 2000 va faire surgir en matière de questions juridiques et sociales, de normalisation ou de formation professionnelle... »*.

Il s'agit là des trois actions principales confiées à la « Mission passage informatique an 2000 ». D'ici le mois d'octobre, date du prochain rapport d'étape, Gérard Théry réalisera une analyse systématique et exhaustive des services de l'administration et alertera les pouvoirs publics si nécessaire.

Côté industrie privée, Christian Pierret entend *« venir en appui des entreprises sans se substituer à elles »*. Outre la sensibilisation et l'information, le secrétaire d'Etat veut lancer une action destinée à pallier la pénurie d'informaticiens qui se fait déjà sentir dans l'industrie, en particulier pour les PME : *« Nous allons apporter une formation complémentaire an 2000 à quelques milliers d'étudiants en informatique qui n'ont pas encore trouvé de travail. »* M. Pierret compte d'abord sur les écoles qui dépendent de son ministère (comme les Mines ou les Télécoms), mais il table également sur un relais des universités et des établissements sous tutelle du ministère de l'éducation, Ce contingent de spécialistes du bogue sera mis à disposition des entreprises sans création d'une structure particulière. *« Il ne s'agit pas de contruire une machine bureaucratique sur le problème de l'an 2000 »*, précise Christian Pierret. Les entreprises seront informées directement par les écoles de leur région.

Quant à l'impact économique des dépenses engagées, le secrétaire d'Etat estime qu'elles ne profiteront pas uniquement à l'industrie informatique : *« Le bogue de l'an 2000 constitue un catalyseur d'interrogations sur le système informatique des entreprises. Ces dernières vont tirer profit des modifications structurelles qu'elles apporteront. »*

Une liste de dix actions pour préparer l'an 2000 va néanmoins être diffusée par le ministère. Il s'agit essentiellement d'un aide-mémoire destiné aux chefs d'entreprise afin qu'ils n'oublient pas de désigner un responsable an 2000, de sensibiliser tous les personnels, de procéder à des comptes-rendus réguliers, d'effectuer l'inventaires des systèmes sensibles et d'identifier les équipements critiques...

Alors que certains jugent que l'adaptation à l'euro pénalise les entreprises européennes en s'ajoutant à celle qu'impose l'an 2000, l'avis de Christian Pierret est diamétralement opposé : *« Les deux questions convergent et les entreprises vont profiter des modifications réalisées pour l'euro pour résoudre plus facilement celles de l'an 2000. »* Autant de raisons qui conduisent le secrétaire d'Etat à déclarer qu'il n'est *« pas du tout inquiet »*.

Michel Alberganti

Les PME se sentent à l'abri

Un sondage de l'IFOP effectué auprès de 703 chefs de PME souligne que 68 % pensent qu'ils ne subiront *« aucune conséquence* [du] *phénomène »* lié au bogue de l'an 2000. Les éléments recueillis pour le compte de l'Assemblée plénière des sociétés d'assurance (Apsad) et que le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, devait rendre publics, mercredi 20 mai, montrent que 70 % d'entre eux se considèrent comme bien informés. Pour 39 %, il n'existe pas de risque sérieux. Et pour ceux, 31 %, qui estiment qu'ils seront touchés, 18 % indiquent ne pas disposer des moyens suffisants pour se préparer à l'échéance. Quant aux plans d'urgence, 73 % des entreprises reconnaissent ne pas en avoir et 81 % avouent qu'elles n'ont pas pris contact avec leurs clients pour analyser les conséquences de cette affaire.

« Un problème majeur pour la communauté internationale », selon le G 8

LES MEMBRES du G 8, réunis à Birmingham, ont estimé, dimanche 17 mai, que le bogue de l'an 2000 constitue *« un problème majeur pour la communauté internationale »*. En conséquence, les pays les plus riches du monde ont décidé de prendre des mesures pour *« prévenir les dysfonctionnements à brève échéance et à plus long terme »*. Ils n'ont toutefois pas donné de précisions sur la nature des actions envisagées. Cette prise de conscience arrive tardivement. Moins de six cents jours avant l'échéance, l'évaluation des effets potentiels du bogue sur le fonctionnement de l'industrie et des services reste incertaine.

Le 15 mai, un groupe néerlandais de services financiers, INB, a rendu publics les résultats alarmistes d'une étude sur les conséquences économiques du bogue de l'an 2000. Selon cette analyse, réalisée au niveau mondial, 30 % des entreprises n'auront pas résolu le problème à temps. *« La croissance économique s'affaiblira, particulièrement pendant la première moitié de l'an 2000, alors que l'inflation, la dette publique et le chômage augmenteront »*, prévoit ING. Un mois plus tôt, l'Institut international de la finance (IIF), qui regroupe 285 organismes dans le monde, révélait que *« bon nombre de banques ne sont pas correctement préparées »*. Avec des risques d'altération ou même de disparition de fonctions essentielles comme *« le calcul des taux d'intérêt ou les échéances de règlement »*.

3 600 MILLIARDS DE FRANCS

Aux Etats-Unis, les avis sur la gravité de la situation sont partagés. Le responsable an 2000 de Wall Street, Nick Nagri, interrogé par CINet, estime que le système financier américain sera fin prêt pour l'échéance et qu'il maîtrise la situation. De même, son homologue à l'agence américaine de l'aviation civile (FAA), s'il reconnaît ignorer *« l'ampleur du problème »*, fait preuve d'une telle confiance qu'il prévoit de prendre l'avion dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

D'autres témoignages mettent en cause le catastrophisme entretenu par les cabinets de consultants et les sociétés de services informatiques. *« Il s'agit de la plus vaste escroquerie jamais perpétrée »*, dénonce David Starr, le directeur informatique de l'éditeur *Reader's Digest*, dans un entretien avec le magazine *Computerworld*. De fait, le coût mondial de l'investissement an 2000 représente une manne considérable pour l'industrie informatique. Il est estimé par le cabinet d'études Gartner Group à 600 milliards de dollars (3 600 milliards de francs), soit près de trois fois le budget de la France et l'équivalent de 10 % du produit intérieur brut des Etats-Unis...

La Central Intelligence Agency (CIA) apporte, de son côté, un éclairage international plutôt sombre. Le 5 mai, elle a indiqué que le Canada, la Grande-Bretagne et l'Australie accusaient un retard d'environ six mois sur les Etats-Unis. Le reste de l'Europe de l'Ouest aurait entre six et neuf mois de retard. La CIA estime que l'Europe ne sera *« probablement »* pas capable de traiter le passage à l'euro et le bogue de l'an 2000 dans les délais. La Russie, le Japon, la Chine et Hongkong, tout comme les autres pays de la ceinture Pacifique, accusent de neuf mois à un an de retard. La situation de l'Amérique latine serait encore plus préoccupante.

Malgré l'avance de son pays, le Sénat américain ne semble guère rassuré. Le 28 avril, il a annoncé la création d'un comité dédié à l'étude du bogue de l'an 2000. Ce jour-là, Edward Kelley, gouverneur de la Réserve fédérale, indiquait que les grandes entreprises américaines devraient dépenser 50 milliards de dollars (300 milliards de francs) pour éviter que les équipements informatiques les plus anciens ne confondent l'an 2000 avec l'an 1900. Pragmatique, la CIA a conseillé à ses employés de payer leurs factures bien avant décembre 1999, de faire des réserves d'argent liquide pour parer aux défaillances des distributeurs automatiques et de couvertures en prévision d'un éventuel black-out pendant la nuit glaciale du nouvel an...

M. Al.

• Toni Negri : ma vérité sur l'assassinat d'Aldo Moro •
15F
l'européen
Football
Pourquoi les Européens sont les meilleurs
Claude Allègre : l'Europe va changer l'Université
Les Eglises découvrent la Bourse
Rap : chaque pays invente le sien

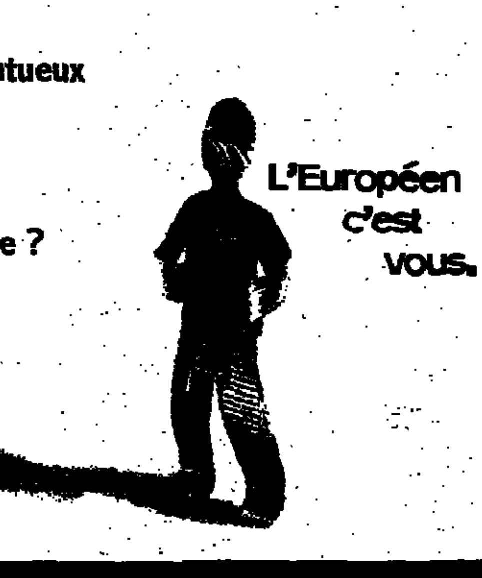
Cette semaine :

FOOTBALL :
Pourquoi les Européens sont-ils les meilleurs ?
Ils ont inventé, organisé, exporté le plus populaire des sports.
Aujourd'hui, l'Europe produit et attire les joueurs les plus talentueux *du monde, ses clubs sont les plus riches.*
Et les règlements communautaires bouleversent le sport.

■ UNIVERSITÉ
Pourquoi nos facultés et nos écoles doivent s'adapter à l'Europe ?
Un entretien exclusif avec Claude Allègre

■ HISTOIRE :
Toni Negri : ma vérité sur l'assassinat d'Aldo Moro

■ RAP :
A chaque pays sa culture.
Mais MC Solaar réussit partout.



Chaque mercredi. 15F.

Le Tournoi de Paris sacre Stéphane Stoecklin meilleur handballeur du monde 1997

Le pivot de l'équipe de France va poursuivre sa carrière dans le club japonais de Suzuka

Ses prestations dans son club allemand de Minden et en équipe de France, médaille de bronze aux Championnats du monde, ont permis au pivot Stéphane Stoecklin d'être désigné comme meilleur joueur de l'année 1997. Il recevra sa récompense lors du Tournoi de Paris qui a lieu du 21 mai au 23 mai à Bercy. A cette occasion, l'équipe de France va rencontrer le Japon, la Tunisie et l'Allemagne.

IL A COUTUME de dire qu'il n'y a qu'au golf, à la pétanque et au handball qu'il utilise son bras gauche. Avec ce bras – qui a marqué près de huit cents buts – et un

PORTRAIT

Face au temps qui passe, l'ancien « barjot » assure avoir toujours « l'envie de jouer d'un gamin »

coeur énorme, Stéphane Stoecklin est devenu l'un des handballeurs les plus doués de sa génération. Et sans doute l'un des plus heureux. Jeudi 21 mai, au traditionnel Tournoi de Paris, il recevra le trophée du meilleur joueur du monde 1997, une distinction qui consacre ses performances avec son club allemand de Minden – où il a été sacré meilleur buteur de la Bundesliga – et sa prestation aux Championnats du monde 1997 où l'équipe de France avait obtenu une médaille de bronze inattendue.

Deux ans après l'élection de l'un de ses copains, Jackson Richardson, au titre mondial, il est, lui aussi, couronné. A vingt-neuf ans, c'est une belle récompense pour ce gamin qui, pendant les mi-temps, défiait son père alors gardien de but du club de Bourgoin (Isère). Il n'en rajoute pas, secoue sa solide carcasse et lance l'un de ses immenses sourires : *« J'en suis fier, même si c'est difficile d'être élu tout seul dans un sport collectif. Je vais en découvrir les effets au fur et à mesure. »*

Stéphane Stoecklin est, avec Jackson Richardson, l'un des derniers « barjots », cette bande de fous furieux sympathiques qui avaient ravi la médaille de bronze aux Jeux olympiques de Barcelone, en 1992. Victime d'une blessure au genou six mois avant l'événement, il ne foule que très peu le parquet, mais l'esprit est là : gourmand, batailleur et gouailleur.

Trois ans plus tard, il est une pièce maîtresse de l'équipe de France championne du monde en Islande. Il est aussi là quand l'équipe se désintègre en plein tournoi olympique à Atlanta, prenant la quatrième place quand elle espérait être championne olympique : *« J'ai oublié. La défaite fait partie de la vie d'un sportif. Mais si c'était à refaire, je revivrais tout, même ce moment difficile. Je suis un homme heureux. Je vis sur un nuage, je vis les choses comme elles viennent. »*

Au Tournoi de Paris, il devrait impressionner, comme d'habitude. Au centre de l'escouade d'attaque, il possède d'abord l'œil pour trouver une faille, la solidité pour foncer et une vitesse de bras si tempétueuse que les gardiens de but en perdent souvent la tête. Après, il y a les Championnats d'Europe, du 27 mai au 7 juin. Les Bleus n'ont jamais gagné cette compétition, qui est, cette année, plus importante que de coutume : *« Il faut vraiment que nous fassions un résultat,* tonne-t-il. *Nous ne devrons pas nous reposer sur notre médaille de bronze des Championnats du monde. Tout le monde nous attend. »*

UNE NOUVELLE AVENTURE

Après les années et l'enrichissement du palmarès de l'équipe, le plaisir est resté. C'est vrai, il a été difficile d'oublier l'époque des « barjots » : *« Quand on a vécu des trucs aussi exceptionnels... mais je me suis fait une raison. »* Face à lui, les jeunes joueurs qui forment aujourd'hui l'équipe se font respectueux : *« On sent qu'ils nous écoutent, qu'ils veulent apprendre des choses. Ils apportent de la fraîcheur au jeu. Ils permettent de retrouver un rythme d'entraînement. »* Il rit : *« Ils sont peut-être respectueux, mais ils savent aussi se moquer de nous pendant les matches. »* Face au temps qui passe, l'ancien « barjot » assure qu'il possède toujours *« l'envie de jouer d'un gamin de dix-huit ans »*. Mais, pour lui, l'important, maintenant, est de gérer sa vie car il ne compte pas abandonner le jeu avant longtemps.

La preuve : cette nouvelle aventure au Japon. Début juillet, Stéphane Stoecklin partira vers ce pays où il a été recruté par le club de Suzuka pour trois ans. Honda, qui est le sponsor du club, n'a pas hésité à payer cher son recrutement. Il ne cache pas son salaire : plus de 2 millions de francs par ans, trois fois plus que ses émoluments allemands. Il ne cache pas non plus que son intérêt n'est pas uniquement sportif : *« Là-bas, je vais assurer mon avenir et celui de ma famille,* dit-il. *Je n'ai rien après le handball. »*

Il ne sera pas le seul Français. Il part avec son copain Frédéric Volle, lui aussi un ancien des « barjots » et ancien champion du monde qui a pris sa retraite de l'équipe de France après les Jeux d'Atlanta. Pendant trois mois, des cours de japonais sont prévus, que Stéphane promet de suivre assidûment. A cause de la distance, il devrait jouer en équipe de France de façon plus sporadique. Comme d'habitude, il voudra que son bras gauche fasse des merveilles, il jouera de tout cœur car *« revenir, c'est toujours un plaisir »*.

Bénédicte Mathieu

Pour l'avenir, les Bleus misent sur la polyvalence

C'EST DÉSORMAIS une tradition. Chaque année au début du mois de mai, l'équipe de France de handball effectue un stage de préparation à Vittel. Elle s'y est cette fois retrouvée du 1er au 8 mai. Entraînements quotidiens, balades aux thermes, ont été suivis de deux rencontres face à la Pologne, dans la cité thermale et à Nancy. Pour le sélectionneur Daniel Costantini, cette semaine a permis de dresser un état des lieux : *« C'est le seul véritable moment où l'on peut faire des journées de travail. Après, nous serons en situation de compétition. »*

Les championnats européens terminés, le handball sera en effet entre les mains des formations nationales jusqu'au milieu du mois de juin. Les Bleus, médaillés de bronze aux championnats du monde en 1997, ont participé à un tournoi en Espagne. De retour en France, ils s'alignent au tournoi de Paris où ils recevront le Japon, la Tunisie et l'Allemagne. Avant de partir pour l'Italie pour les championnats d'Europe, du 27 mai au 9 juin. Les Français évoluent dans le groupe de la Lituanie, de l'Italie, et surtout de l'Allemagne, de la Yougoslavie et de la Suède, vice-championne du monde 1997. *« Les deux poules sont difficiles, car, en handball, l'élite est quasiment composée de formations européennes »*, souligne Daniel Costantini.

Pour la première fois depuis longtemps, cette compétition a un enjeu capital. Les cinq premiers de l'Euro seront automatiquement qualifiés pour les championnats du monde qui se disputeront en Egypte en mai 1999. *« Là-bas, nous sommes sûrs de nous qualifier pour les JO de Sydney puisqu'il faut terminer parmi les neuf premiers* [sur douze], dit Daniel Costantini. *C'est donc en Italie que se joue le programme des deux années à venir. Le mieux serait de se qualifier pour les demi-finales afin d'éviter un match dramatique pour la cinquième place. Et pourquoi pas, tenter de ravir un titre que l'équipe de France n'a pas encore gagné. »*

Pour ces championnats d'Europe, l'entraîneur national peut compter sur une équipe régénérée. Autour des anciens, Stéphane Stoecklin, Jackson Richardson et Guéric Kervadec, les jeunes forment aujourd'hui une belle ossature. *« Aujourd'hui, l'équipe de France est une équipe de contraste,* poursuit Daniel Costantini. *L'échec d'Atlanta a sacrifié toute une génération. Le renouvellement a été fait en 1997 ; il se poursuit. Nous essayons de retrouver les dividendes de l'an dernier en continuant à chercher. »*

Bernard Lachtimy a été écarté de la sélection européenne pour des *« raisons déontologiques »* : il vient d'écoper de six mois de suspension dans son club pour avoir bousculé un arbitre. Stéphane Cordinier, qui revient de blessure, et Marc Wittberger vont aussi manquer. *« Cela me fait relativiser ma béatitude à penser que nous nous alignons avec les mêmes forces qu'aux Mondiaux 1997 »*, glisse Daniel Costantini.

Pour lui, l'équipe du troisième millénaire doit être plus polyvalente. Contrairement aux années « barjots », où la formation se scindait en deux au cours des matches laissant jouer tantôt les attaquants, tantôt les défenseurs, chacun devrait pouvoir trouver plus de place sur le terrain. L'évolution est nécessaire pour appréhender le handball de demain, encore plus musclé, encore plus technique. Pour les Français, qui ne sont plus des leaders, il faut donc recommencer à surprendre.

B. M.

Limoges - Pau-Orthez en finale du championnat de basket-ball

LE CSP LIMOGES a créé la surprise en se qualifiant, mardi 19 mai, pour la finale du championnat de France, en s'imposant (76-74) à Villeurbanne lors du match d'appui malgré un départ calamiteux (13 points de retard après 5 minutes de jeu). Hugues Occansey a été le détonateur du succès limougeaud en marquant 31 points et en étant le seul à rester sur le parquet pendant toute la rencontre. Les deux équipes avaient gagné, devant leur public, les deux premières manches (63-55 pour Villeurbanne, le 12 mai et 70-60 pour Limoges, le 16 mai). Quatrième de la saison régulière, le CSP avait éliminé, en quart de finale, le champion de France sortant, le Paris-Saint-Germain-Racing en deux manches (67-57 et 76-66). La première finale conduira Limoges à Pau-Orthez, samedi 23 mai. Le deuxième aura lieu à Limoges le 26 mai et l'éventuel match d'appui a été programmé au 30 mai à Pau.

Football : Bernard Lama retourne au Paris-SG pour deux ans

CHARLES BIÉTRY, a dévoilé, mardi 19 mai, les contours de la nouvelle équipe du Paris-Saint-Germain lors d'une conférence de presse. Le président-délégué a annoncé le retour de Bernard Lama. Le gardien de but, qui se prépare actuellement pour la Coupe du monde, avait quitté le PSG en décembre 1997 pour le club londonien de West Ham. Il signera le mois prochain un contrat de deux ans avec le club parisien. Charles Biétry a, par ailleurs, prolongé le contrat de Marco Simone d'une année supplémentaire.

L'attaquant italien, convoité par le Milan AC, Parme, Marseille, Monaco et Manchester United, est désormais lié au Paris-Saint-Germain jusqu'en juin 2002. Le PSG a également confirmé les arrivées de Bruno Carotti (Montpellier), Yann Lachuer (Auxerre), Nicolas Laspalles (Guingamp), Laurent Leroy (Cannes) et Christian Wörns (Leverkusen, Allemagne) alors que le Brésilien Adailton a été prêté pour un an par Parme (Italie).

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : l'Ukrainien Serguei Gontchar a ravi le maillot rose au Suisse Alex Zülle** en gagnant au sprint, mardi 19 mai, la troisième étape du Tour d'Italie qui reliait Rapallo à Forte dei Marmi (196 kilomètres.)

■ **FOOTBALL : Tomislav Ivic a été limogé de ses fonctions de sélectionneur de l'Iran**, mercredi 20 mai. L'entraîneur croate a été remplacé par l'ancien international iranien des années 70 Jalal Talebi, qui devra préparer ses joueurs pour la Coupe du monde. Cette décision a été prise par la fédération iranienne de football après la lourde défaite (1-7) subie en match amical par l'équipe nationale à Rome face à la réserve de la Lazio.

■ **L'Argentine a battu (1-0) le Chili, mardi 19 mai à Mendoza,** en match de préparation de la Coupe du monde. Le seul but du match a été marqué par l'attaquant de Florence, Gabriel Batistuta à la 47e minute.

■ **Le Tribunal arbitral du sport a déclaré incompétent**, mardi 19 mai, le comité exécutif de l'Union européenne de football (UEFA) dans le jugement qu'il a rendu en septembre 1997 contre Anderlecht. Le club belge avait été suspendu par l'UEFA de compétition européenne pour corruption d'arbitre.

■ **Joseph Blatter, candidat à la présidence de la fédération internationale de football,** a réaffirmé, mardi 19 mai, à Johannesburg, son soutien à la candidature sud-africaine pour l'organisation de la Coupe du monde 2006.





Les Conseils d'Administration du GFC et de l'UIF, réunis l'un et l'autre le 18 mai 1998, ont approuvé le projet de rapprochement des deux sociétés. Ce rapprochement prendra la forme d'une offre publique amicale du GFC sur les titres UIF.

Le Conseil d'Administration de l'UIF constate que cette offre, qui ménage l'avenir des collaborateurs des deux sociétés, s'inscrit dans le cadre d'un projet industriel cohérent, assis sur une complémentarité des patrimoines et un professionnalisme reconnu des équipes. Il constate par ailleurs que les conditions de l'offre font ressortir une prime de 13 % par rapport à la moyenne des cours de Bourse de l'UIF sur les trois derniers mois.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Administration de l'UIF, après avoir pris connaissance de l'attestation d'équité établie par Morgan Stanley a recommandé à l'unanimité à ses actionnaires d'apporter leurs titres à l'offre.

Eliane Sermondadaz
Président du GFC

Claude Rivé
Président de l'UIF

GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

GFC

• Offre Publique Amicale de GFC sur UIF
• Acquisition de Foncière Vendôme par GFC

Le Conseil d'Administration du GFC, qui s'est tenu le 18 mai, a décidé de lancer une offre publique amicale sur la totalité du capital d'UIF, pour partie en numéraire et pour partie en titres GFC. Cette offre a reçu l'approbation du conseil d'administration de l'UIF, réuni le même jour, qui l'a déclarée amicale et recommande à ses actionnaires d'y répondre favorablement.

Les modalités de l'offre sont les suivantes :

le GFC s'engage à acheter toutes les actions UIF qui lui seront présentées, sur la base de :

3 actions GFC POUR **7 actions UIF** détenues
+ 1680 francs en numéraire
jouissance 1er janvier 1998

Le groupe AXA, qui détient 34,6 % d'UIF, s'est engagé à apporter sa participation. Cette opération offre une prime de 13 % par rapport à la moyenne des cours de bourse d'UIF sur les trois derniers mois.

Parallèlement à cette opération, le GFC acquiert 100 % de Foncière Vendôme, société non cotée détenue par le groupe AXA. Cette acquisition permet au GFC d'augmenter son patrimoine de 13 immeubles, dont 11 haussmanniens, situés à 90 % à Paris et répartis entre 54 % des surfaces en bureaux (63 % en loyers) et 46 % en habitation (37 % en loyers).

Ces opérations, qui s'inscrivent dans la continuité de la stratégie du GFC, visent à :

- ■ augmenter le patrimoine dans Paris et la proche banlieue ouest
- ■ renforcer la part des bureaux dans le patrimoine
- ■ constituer une société de taille européenne dans son secteur
- ■ accroître la capitalisation boursière et la part des actions détenues dans le public

A l'issue des opérations, le GFC augmentera son patrimoine de 54 % pour le porter à 1 105 000 m² : les bureaux, soit 263 000 m², représenteront 24 % du patrimoine et 31 % des loyers (contre, respectivement, 21 % et 26 % avant opération) ; Paris et la Région Parisienne constitueront désormais 71 % des surfaces et 84 % des loyers (contre 69 % et 73 % auparavant) ; la valeur du patrimoine sera portée de 6,5 milliards de francs à 12,5 milliards de francs.

Dans l'hypothèse d'un taux de réussite à 100 %, la capitalisation boursière augmentera de 5,7 à 8,1 milliards de francs, tandis que la part des actions détenues dans le public sera portée à plus de 43 %.

Ces opérations seront financées pour partie par création d'actions nouvelles, ce qui aboutirait dans l'hypothèse d'un taux de réussite de 100 % à la création de 3 579 556 actions GFC, et pour près de 3 milliards de francs en cash, financé par trésorerie (750 MF) et par dette bancaire (2 250 MF).

Ces opérations contribueront à créer de la valeur pour l'actionnaire du GFC :

- l'actif net réévalué par action sera accru de 9 % à près de 760 francs ;
- sur la base du consensus analystes (après dilution des obligations convertibles émises par le GFC en septembre 1997), le résultat net 1998 par action avant survaleur bénéficiera d'un effet relutif de 14 %.

Contacts presse, analystes et investisseurs : Henri Guillemin : 01 49 01 13 68 - Francis Vasseur : 01 49 01 13 63

Regain de papisme en Avignon

Du palais apostolique jusqu'au Ventoux, les anciens domaines pontificaux ont pris de « nouvelles couleurs » pour convertir le chaland aux charmes de l'ancien Comtat Venaissin

SONT CATALOGUÉS *« d'Avignon »* neuf papes ou antipapes, majoritairement français d'ailleurs, ayant régné ou tenté de le faire de 1309 à 1403 dans la cité sud-rhodanienne. Ainsi que le signalent la conservatrice du Palais des papes, Dominique Vingtain, et le photographe Claude Sauvageot, dans le panorama historique et archéologique que forme le maître livre qu'ils viennent de publier sur Avignon, la dizaine de pontifes aimèrent tout autant, sinon plus parfois, divers lieux champêtres du Comtat Venaissin.

Ce *« jardin »* de 12 000 hectares était une propriété personnelle des successeurs de saint Pierre, acquise dès 1274, bien avant donc que l'idée même vint au placide Gascon Clément V, en 1309, de transférer le Saint-Siège des rives agitées du Tibre à celles *plus tranquilles du Rhône.*

Ce premier *« pape d'Avignon »* avait en réalité, lors d'une tournée pastorale, été emballé par le minuscule village comtadin de *Monteux (et ses tendres primeurs)* et surtout par les eaux hyalines et les *feuillages* ombreux de l'abbaye-oasis de Grozeau, au pied des falaises du Ventoux, près de Malaucène.

La tour Clémentine de Monteux *et* la chapelle antiquisante de Notre-Dame-du-Grozeau, non loin de la source vauclusienne homonyme, figurent parmi les sites papaux extra-avignonnais hier oubliés et négligés, aujourd'hui remis au jour et au goût du jour par les inventeurs du nouveau circuit « Provence des papes ».

On peut, au reste, avec une bonne carte routière, tracer ses propres itinéraires à travers les lieux de dilection des papes : Venasque (qui, avant Carpentras, fut la capitale du Comtat Venaissin et donna son nom à ce « pays » enclavé en Provence), Châteauneuf (du Pape, bien sûr), Pont-de-Sorgues (à ne pas *confondre avec* L'Isle-sur-la-Sorgue) où le Cahorsin Jean XXII eut son Castelgandolfo, Carpentras, Bédarrides, Noves, Valréas et j'en passe.

Pour se changer un peu de toutes ces réminiscences papistes, on a le loisir, au passage, de faire une halte laïque et scientifique à Sérignan-du-Comtat, *chez Jean-Henri Fabre* (1823 - 1915), connu néanmoins de longue date comme *« apôtre de l'entomologie moderne »*. Il fut en son terroir tout autant poète, *philosophe, peintre et musicien.* On a également reconstitué les sentiers le long desquels Fabre observait faune et flore pré-alpines.

On ne s'ennuiera pas non plus en visitant cette insolite enclave pontificale et vauclusoise (13 000 âmes en 1998) dans la Drôme, formée par les communes de Valréas, Richerenches, Grillon et Visan. La France révolutionnaire, lors de l'annexion d'Avignon puis du Comtat, avalisa cette séquelle des découpages féodaux, en acceptant qu'un département ait un morceau de son *territoire dans* un département voisin. Personne, depuis deux siècles, n'a heureusement contesté ce type de bizarrerie géo-historique qui rompt la monotonie des voyages. le circuit des bornes papales de l'« enclavette » de Valréas est une promenade unique en son genre.

Quant à la cité d'Avignon, qui ne relevait pas du Comtat mais du comté indépendant de Provence, elle ne fut achetée à celui-ci qu'en 1348, par le quatrième *« pape d'Avignon »*, Clément VI.

> Dans le labyrinthe du palais d'Avignon, la « coquina secreta » n'était pas quelque passagère clandestine au plus profond des appartements du pape mais la cuisinette privée de Sa Sainteté, en latin de… cuisine

Ce prélat, corrézien de souche mais citadin et intellectuel, et *qui fut même président de la* Chambre des comptes royale de France, avait ceint la tiare en lâchant : *« Nos prédécesseurs n'ont pas su être papes ! »*. Et du coup, adieu thébaïdes rustiques et retraites virgiliennes ! La papauté, une fois chez elle en Avignon, y bâtit sur 15 000 mètres carrés *« le plus grand édifice gothique civil »*, bref le palais apostolique, que nous appelâmes ensuite « palais des Papes ».

Ce fut et ça reste un labyrinthe où s'entrecroisent à n'en plus finir *studium, aula*, garde-robes, étuves, latrines, promenoirs, oratoires, réfectoires, panetterie, bouteillerie, fromagerie et autres passages cachés et escaliers officiels. Figure même encore sur certains plans la *coquina secreta*, qui n'a rien à voir avec quelque passagère clandestine dans les appartements pontificaux mais était tout bêtement la cuisinette privée de *Sa Sainteté*, en latin de… cuisine.

Dominique Vingtain connaît cet univers comme son sac à main. Elle nous y conduit avec savoir et humour ; *elle slalome* avec grâce entre histoire et architecture, entre vie privée et travail des cinq cents personnes qui peuplaient alors le bâtiment-amiral de la chrétienté, des camériers (il y eut sept de ces « ministres de la monnaie du pape » sous les neuf pontificats avignonnais) aux moutardiers (sans doute une invention d'Alphonse Daudet, mais les marmitons et gâte-sauces ne manquaient point autour de cheminées capables de rôtir dans une même journée 118 *« bœufs gras »* et 914 chevreaux, sans compter les chapons, lors du banquet de couronnement du prodigue Clément VI.

Depuis les restaurateurs de frises animalières du logement pontifical jusqu'aux réinventeurs d'excursions papales à travers le Comtat, chacun s'est donné le mot, cette saison, pour que ce qui fut jadis durant quatre-vingt-*quatorze ans un « Vatican en* exil », prenne de *« nouvelles couleurs »*, selon l'expression de Dominique Vingtain ; de nouvelles couleurs destinées à convertir le voyageur à *l'idée* qu'Avignon existe aussi hors festival et que ses bucoliques dépendances *extra muros* sont particulièrement appréciables lors de l'agitation festivalière…

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz



NATALI FORTIER

Carnet de route

● **Lectures.**
– *Avignon, le palais des Papes* de Dominique Vingtain, avec 122 photographies noir et blanc et couleur de Claude Sauvageot, éditions du Zodiaque, diffusion Desclée de Brouwer, 1998, 400 p., volume relié 240 F.
– *Souvenirs entomologiques* de Jean-Henri Fabre, collection « Bouquins ».
– Guide vert Michelin *Provence.*
– Le chapitre Provence-Alpes-Côte d'Azur dans *La France des écrivains*, ouvrage collectif publié sous la direction d'Emmanuel de Roux, collection « Sur les routes du monde », guides Gallimard, 1997, 220 p. illustrées, 98 F.
– Le dernier numéro de *Voyager magazine* (19 rue Ernest-Laval, 92170 Vanves) est consacré à la Provence. 162 p. illustrées couleur, 20 F.
● **Expositions.**
– « Trésors d'horlogerie. Le temps et sa mesure du Moyen Age à la Renaissance », 120 objets rares provenant de vingt musées et collections privées français et étrangers, du 30 mai au 27 septembre au palais des Papes ; en août, soirées « Exposition en musique ». Le palais des Papes est ouvert tous les jours, toute l'année, y compris durant le Festival. Tél. : 04-90-27-50-74.
– L'Harmas, maison de Jean-Henri Fabre et musée d'histoire naturelle à Sérignan-du-Comtat. Tél. :04-90-70-00-44 ;
– Chalet entomologique du Serein (mont Ventoux), tél. : 04-90-63-42-02.
● **Renseignements.**
– Comité départemental du *tourisme en Vaucluse et* Association pour le développement touristique du Haut-Vaucluse, tél. : 04-90-80-47-00.
– *Office du tourisme de Valréas*, tél. : 04-90-35-04-71.
– Syndicat d'initiative de Carpentras, tél. : 04-90-63-00-78.

Marche sans hâte

Nul n'ignore les vertus thérapeutiques de la randonnée, cette découverte lente, sereine, parfois sportive, qui jette un regard neuf sur la nature. Pas de record à battre, de programme à *remplir*, de *délai à tenir.* Le randonneur s'apaise dans la marche et rééquilibre ses valeurs.

L'Ami du vent (tél. : 03-82-88-42-32) présente des thèmes insolites dans un catalogue poétique. « Jeûne et randonnée » est à prendre au pied de la lettre : marche douce et bouillon de légumes à volonté. Peu à peu, la sensation de faim cède la place à un sentiment de bien-être. Trois pruneaux *marquent la fin du jeûne (Drôme, 8 jours,* 2 350 F). Certains préféreront marcher en silence dans le Sud marocain (11-18 juillet, 7 350 F), accompagner l'errance des *bauls,* ces poètes-musiciens du Bengale indien, *s'arrêtant à Santiniketan, l'université* fondée par Tagore (19 novembre-3 décembre), ou traverser les Alpes-de-Haute-Provence au rythme de la transhumance : lever à 3 heures, 25 kilomètres de *marche*, repos l'après-midi. Une expérience dure mais exaltante (mi-juillet, 1 900 F). Fin juin et début septembre, Provence Grandeur Nature (tél. : 04-90-76-68-27) accompagne les moutons sur les pentes du mont Ventoux (3 *jours-2 nuits* à *la belle étoile*, 1 780 F). À *Die*, la fête de la transhumance aura lieu du 15 au 21 juin (tél : 04-75-22-03-03).

Randonneurs et marcheurs du Caroux *(tél. : 04-67-95-68-49)* trouvent tant de charmes à leur massif, le plus exotique des Cévennes du Sud, qu'en toute saison ils traquent ses beautés. Marche sans hâte, entrecoupée de sieste et de baignades. Le *soir*, nourritures paysannes : crêpe farcie, gigot à la ficelle, flageolets, fromage du Causse, tarte aux myrtilles (7 jours, 2 580 F). Chemin faisant (tél. : 04-75-88-38-52) cultive le même esprit dans le Piémont ardéchois *(2 980 F la semaine), mais aussi* en Sardaigne quand la Compagnie du Sud (tél. : 05-59-27-04-24) se diversifie dans ses Pyrénées natales et bivouaque en zones isolées. Facile, la randonnée en vallée *d'Ossau (soupe à l'ail et* fromage de brebis lors de la transhumance, 7 jours, 3 150 F) ; époustouflante la traversée nord-sud des Pyrénées, des sapinières à la garrigue (15 jours, 6 160 F). La Balaguère *(tél. : 05-62-97-20-21) étoffe son catalogue* pyrénéen et le décline sur tous les modes, observant les étoiles au pic du Midi de Bigorre (7 jours, 3 680 F), mais aussi dans le désert mauritanien (8 jours, 5 900 F).

***Deux généralistes couvrent l'Hexagone :* France Randonnée (tél. : 02-99-67-42-21) avec quatre brochures régionales (Alsace, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne) et deux générales, selon que l'on est ou non accompagné, de même que Chamina-Sylva avec « L'aventure nature », en groupe (tél. : 04-66-69-00-44), et « Carnet de route » individuel (tél. : 04-73-90-94-82).**

Il n'est, en fait, pas de région ou de massif *qui n'ait une brochure attrayante. Consulter* les comités départementaux du tourisme et, notamment, les brochures Rhône-Alpes (tél. : 04-72-59-21-59), Pyrénées (tél. : 05-61-13-55-88), Cantal *(tél. : 04-71-46-22-00)*, parc naturel régional du Livradois-Forez (tél. : 04-73-95-58-04), du Pilat, (tél. : 04-74-87-52-00) et Haute-Marne (tél. : 03-25-30-39-00). Une mention particulière pour Quézac, village de Lozère, à la croisée de quatre paysages : Causses, Cévennes, mont Lozère, et gorges du Tarn (tél. : 04-66-61-13-77).

Danielle Tramard

PARTIR

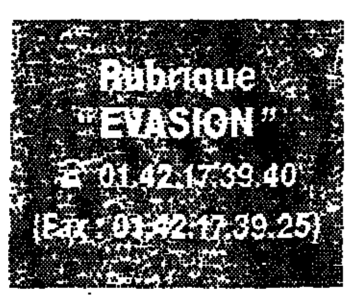
■ **LOUÉE SOIT LA GRÈCE.** Spécialiste de la Grèce, Air Sud ajoute à sa brochure générale (vols charters et réguliers, *forfaits*, hôtels, circuits, croisières…), une nouvelle livraison consacrée aux locations de maisons et d'appartements (à la semaine ou à la journée avec 4 nuits minimum). La première partie, *dédiée aux* îles (Paros, Santorin, Mykonos, Crète, Ioniennes) et à une clientèle familiale, propose des maisons privées pieds dans l'eau et des appartements dans les villages. A Paros, par exemple, studios à partir de 180 F par jour et villa (4 à 6 personnes) en bord de mer à partir de 300 F par jour. Une seconde partie privilégie une région à *l'écart des flux* touristiques, le massif du Pélion (au nord-ouest de Volos), au littoral ponctué de criques. Compter 135 F par jour pour un studio (2 personnes) ou à partir de 380 F par jour pour une villa.
★ **Air Sud, 18, rue du Pont-Neuf, 75001 Paris, tél. : 01-40-41-66-66 et 3615 code ASD.**

■ **DÉJEUNERS SUR L'HERBE.** Monet a donné l'idée, l'office de tourisme de Moret-sur-Loing joue les soubrettes, préparant la nappe et les paniers de nourritures du terroir. Il reste à embarquer, à manier les *rames* ou à *prendre* la pose des héroïnes de Renoir. Ces *déjeuners* sur l'herbe en costume 1900, avec promenade en barque, sont l'une des initiatives de cette ville aux portes et *donjon du XII[e] siècle.* Sisley, *qui* y passa une vingtaine d'années, y est enterré. Du 15 juin au 15 septembre, les samedis et dimanches à midi, 150 F par personne pour une visite guidée de la ville, le costume, un panier et une promenade en barque ou en bateau sur le Loing. Tous les samedis soir d'été, son et lumière sur l'impressionnisme.
★ **Office de tourisme de Moret-sur-Loing, BP 15, 77250 Moret-sur-Loing, tél. : 01-60-70-41-66.**

■ **GOLF DOUILLET.** « Balancer » de petites balles blanches dans le ciel iodé de la Vendée, sur l'un des plus *beaux parcours de golf de* la côte atlantique puis aller barboter dans une piscine d'eau de mer chauffée ou dans un bain bouillonnant, telle est *l'expérience proposée* par *Saint-Jean-de-Monts qui met à profit* le voisinage du golf et des thermes marins. Des forfaits (mai, juin et septembre) associent un troisième voisin, l'hôtel Mercure le Sloï (3 étoiles) : 5jours/6 nuits pour 5 200 F par personne en chambre double et demi-pension avec 5 *green-fees* et 3 soins de thalasso par jour ; 1 628 F pour 2 jours/2 nuits (2 *green-fees*).
★ **Thermes marins, avenue des Pays-de-Monts, BP 425, 85164 Saint-Jean-de-Monts Cedex, tél. : 02-51-59-91-08. Golf, tél. : 02-51-58-82-73.**

■ **SUISSE D'ÉTÉ.** Séjourner en *montagne ou au bord d'un lac*, en hôtel, en chalet, escalader des sommets, sillonner le pays à vélo, *s'offrir* une escapade en ville, un voyage culturel ou un circuit organisé, autant de *formules*, en francs *français*, rassemblées dans « La Suisse – un paradis pour l'été », qui présente une centaine de propositions de vacances extraites des programmes de voyagistes. *D'une semaine sportive* au Club Méditerranée de Villars à un circuit en autocar et trains (Terrien) en passant par une randonnée le long des bisses valaisannes (Allibert) ou un *week-end « TGV + hôtel »* à Genève avec Frantour.
★ **Brochure chez Suisse Tourisme, 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 01-44-51-65-51.**

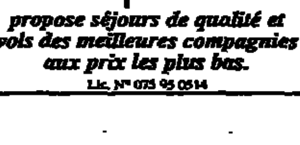








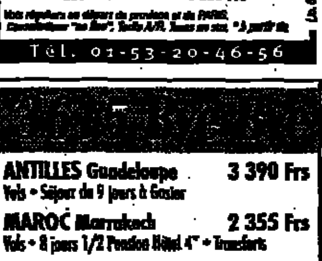


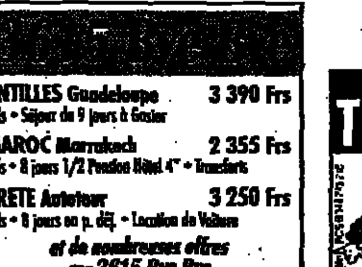


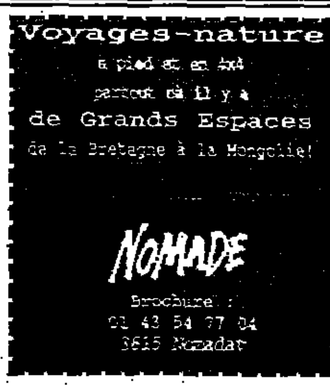


















VOYAGE PRAGUE - VIENNE - BUDAPEST
VILLES D'EUROPE - VILLES JUIVES
du 9 au 21 juin 1998
Circuit culturel organisé en collaboration avec l'Université INTER-AGES de la SORBONNE *et accompagné par un Professeur Conférencier*
Prix : 13 000 FF
par personne (chambre double)
Renseignements et inscriptions :
CONTINENTS 5 VOYAGES
25, rue Taitbout - 75009 PARIS

هكذا من الإصل

Passages nuageux au nord

JEUDI, l'anticyclone présent depuis plusieurs jours sur les îles Britanniques se décale vers l'ouest de l'Irlande. Une dépression se creuse sur le Danemark, et une perturbation peu active progresse sur l'extrême nord de la France en se désagrégeant.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Il fera beau le matin, mais l'après-midi, les passages nuageux deviendront plus nombreux près des côtes de la Manche. Il fera 18 à 24 degrés l'après-midi.

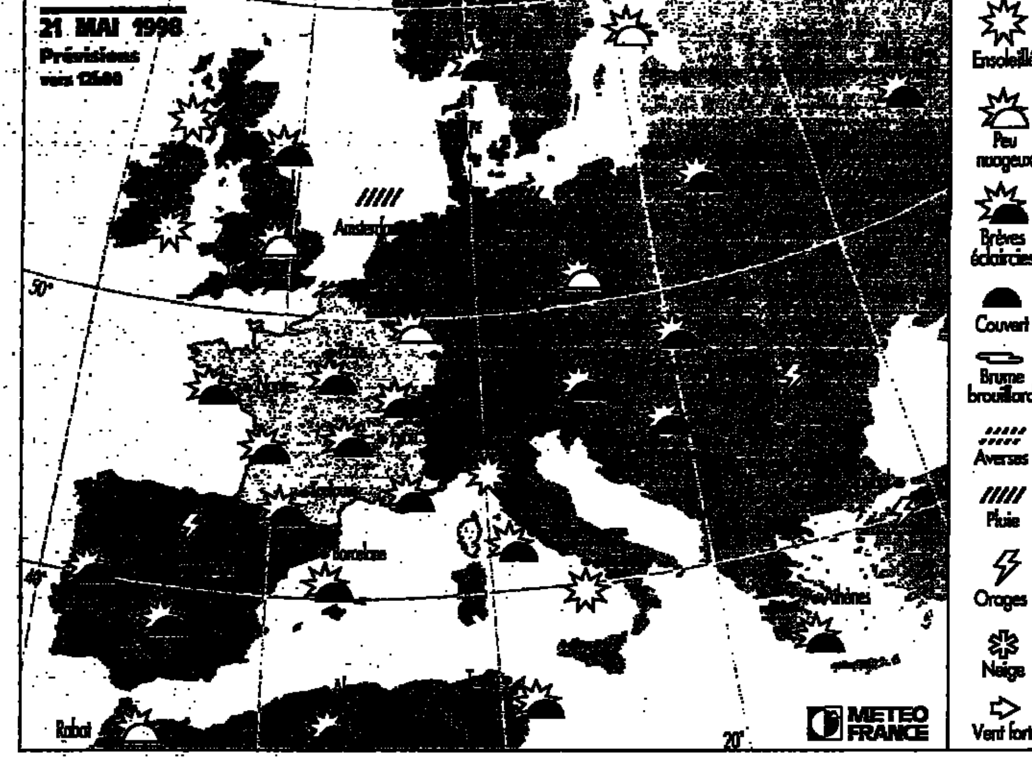
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur Ile-de-France et Centre, les nuages deviendront plus nombreux l'après-midi. Ailleurs, le ciel se couvrira le matin, puis quelques pluies faibles éparses se produiront l'après-midi. Il fera de 18 à 23 degrés du nord au sud des régions.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur la Bourgogne et la Franche-Comté, le soleil sera prédominant, malgré quelques passages nuageux l'après-midi. Ailleurs, les nuages et les éclaircies alterneront le matin, puis le ciel se couvrira l'après-midi, avec quelques pluies éparses près des frontières belges. Le thermomètre marquera 20 à 25 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur les Pyrénées, le ciel sera très nuageux, avec des orages l'après-midi. Ailleurs, le soleil sera au rendez-vous. Les températures maximales avoisineront 25 à 28 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le soleil brillera largement toute la journée, avec quelques orages isolés sur les Alpes. Il fera de 23 à 28 degrés au meilleur moment de la journée.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil régnera en maître sur l'ensemble des régions. Les températures seront agréables, avec 24 à 28 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

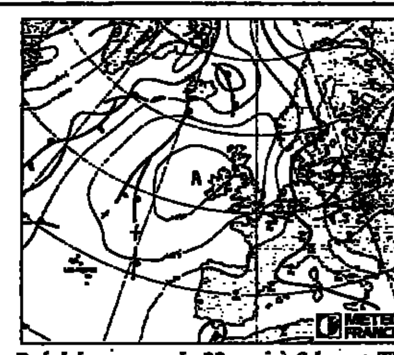
■ **ITALIE.** Deux nouveaux itinéraires de visite des ruines de Pompéi, au sud de Naples, destination préférée des touristes en Italie, sont proposés. Le premier, intitulé « Pompéi le long des murs », est un parcours en campagne, qui suit les limites de la cité antique sur 3,5 kilomètres et offre une vue sur les ruines, la baie de Naples et le Vésuve, dont l'éruption a anéanti la ville. Un second itinéraire, baptisé « A la découverte de Pompéi », permettra aux touristes de se mettre dans les pas des premiers visiteurs, entre 1748 et 1815, quand la ville a été retrouvée après des siècles d'oubli.

■ **ESPAGNE.** La compagnie aérienne espagnole Iberia propose, entre le 1er et le 17 juin, des vols Paris-Madrid à 1 393 F A/R et Paris-Barcelone à 1 293 F A/R avec un séjour sur place d'au moins 3 jours. Renseignements au 0802-075-075.

PRÉVISIONS POUR LE 21 MAI 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/29 P	KIEV	13/18 P	VENISE	16/23 S	LE CAIRE	20/31 S
				POINTE-A-PIT.	26/31 C	LISBONNE	13/21 S	VIENNE	12/18 S	MARRAKECH	15/29 S
				ST-DENIS-RÉ.	22/27 N	LIVERPOOL	13/20 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/23 S
				EUROPE		LONDRES	11/19 N	BRASILIA	16/27 S	PRETORIA	9/23 S
				AMSTERDAM	9/16 P	LUXEMBOURG	11/20 N	BUENOS AIR.	14/20 C	RABAT	14/23 N
FRANCE métropole		NANCY	10/22 N	ATHENES	16/22 N	MADRID	12/19 P	CARACAS	26/30 P	TUNIS	15/24 N
AJACCIO	12/24 S	NANTES	13/25 S	BARCELONE	15/23 S	MILAN	17/27 S	CHICAGO	13/20 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	13/19 S	NICE	15/23 S	BELFAST	6/15 S	MOSCOU	13/21 S	LIMA	19/23 N	BANGKOK	27/33 C
BORDEAUX	15/28 S	PARIS	11/23 N	BELGRADE	10/21 S	MUNICH	8/16 S	LOS ANGELES	12/18 S	BOMBAY	28/33 N
BOURGES	11/25 S	PAU	11/22 S	BERLIN	8/15 P	NAPLES	16/24 S	MEXICO	14/28 S	DJAKARTA	27/33 N
BREST	11/21 S	PERPIGNAN	15/26 S	BERNE	9/22 S	OSLO	-1/10 S	MONTREAL	10/18 S	DUBAI	30/39 S
CAEN	12/18 S	RENNES	11/23 S	BRUXELLES	10/19 P	PALMA DE M.	12/24 S	NEW YORK	17/24 C	HANOI	28/33 P
CHERBOURG	10/18 N	ST-ETIENNE	10/24 S	BUCAREST	13/20 P	PRAGUE	7/15 N	SAN FRANCIS.	11/16 N	HONGKONG	25/28 C
CLERMONT-F.	9/25 N	STRASBOURG	12/23 S	BUDAPEST	11/20 N	ROME	15/24 N	SANTIAGO/CHI	5/22 C	JERUSALEM	16/25 S
DIJON	10/24 S	TOULOUSE	15/26 S	COPENHAGUE	4/12 N	SEVILLE	15/28 S	TORONTO	13/18 S	NEW DEHLI	30/42 S
GRENOBLE	11/27 S	TOURS	11/23 S	DUBLIN	6/16 S	SOFIA	11/15 P	WASHINGTON	19/31 P	PEKIN	18/26 P
LILLE	9/17 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	10/20 S	ST-PETERSB.	3/13 S	**AFRIQUE**		SEOUL	17/24 S
LIMOGES	13/23 S	CAYENNE	25/30 P	GENEVE	13/25 S	STOCKHOLM	1/8 N	ALGER	13/22 S	SINGAPOUR	27/31 P
LYON	13/26 S	FORT-DE-FR.	25/31 C	HELSINKI	-2/12 S	TENERIFE	12/16 C	DAKAR	21/25 S	SYDNEY	12/18 S
MARSEILLE	13/25 S	NOUMEA	22/26 S	ISTANBUL	14/17 P	VARSOVIE	6/16 S	KINSHASA	24/32 N	TOKYO	18/25 S


Situation le 20 mai à 0 heure TU



Prévisions pour le 22 mai à 0 heure TU

JARDINAGE

Aide la nature et le hasard t'aidera

IL A SUFFI d'une semaine ensoleillée, chaude et orageuse pour que la végétation explose. Rosiers, iris et pivoines en arbre se sont épanouis, le feuillage des jonquilles et des narcisses s'effondre et va se dessécher, les pensées et les giroflées ravenelles allongent leurs tiges et commencent à mûrir leurs graines. Les hostas déploient leur feuillage plantureux, les géraniums vivaces fleurissent déjà, les fougères mâles ont fini de déployer leurs frondes tandis que les osmondes royales commencent juste à élever les leurs. Les grands rhododendrons pontiques sont en fleurs – quel mauve ! – et les liserons commencent à envahir les haies vives.

Ah ! le liseron, la plus belle des mauvaises herbes, la plus tenace, la plus irréductible. Rien ne peut la faire céder, semble-t-il. Cette année, pourtant, la lutte a commencé tôt par l'arrachage soigné de ses longues racines dès le mois de mars. On a profité du rabattage à trente centimètres d'une vieille haie de troènes d'Europe pour bêcher le sol au pied des arbustes. Mais voilà que les tronçons de racines restés en terre ont donné naissance à des tiges volubiles qui grimpent à l'assaut des moignons des vieux troènes dont la vigueur étonnante n'égale quand même pas celle du liseron des haies. En revanche, aucune mauvaise herbe n'est venue germer au pied de la haie rabattue : un épandage de désherbant inhibiteur de germination a rempli son office – ce Boulherbe dont on voit des publicités partout est vraiment efficace.

> Ah ! le liseron, la plus belle des mauvaises herbes, la plus tenace, la plus irréductible

L'an dernier, faute d'avoir utilisé ce type de produit, une autre haie ainsi rabattue avait été envahie de mauvaises herbes dont la rapidité de croissance nous aura surpris et, surtout, aura tant puisé l'eau des couches superficielles du sol que les arbustes n'ont pas aussi bien récupéré qu'on l'avait espéré. Une bonne pulvérisation de désherbant sur le feuillage des liserons a certes ralenti leur végétation, mais n'a absolument pas tué leurs racines qui émettent déjà de nouvelles pousses ! Il ne reste plus qu'à inspecter chaque semaine la terre au pied des arbustes et à arracher systématiquement toutes les nouvelles pousses de liseron. Les genoux dans les gravillons, on grommelle intérieurement : *« Finira bien par crever si on l'empêche de pousser ! »*

Pourquoi s'imposer cette lutte sans merci ? Quand la haie aura retrouvé sa hauteur d'origine, quand elle sera bien fournie, on le laissera vivre en paix, ce liseron... des haies : ses grandes fleurs blanches sont si belles. On ne jure pas qu'on ne tirera pas machinalement sur ses tiges emmêlées, une fois ou deux, mais pas plus. Le jardinage ne doit pas tourner à l'obsession. Se battre contre les mauvaises herbes n'est nécessaire que quand elles gênent la croissance des plantes ornementales ou potagères.

Un jardin en paix offre de belles surprises. C'est ainsi que l'on a découvert, dans une plate-bande ombreuse, des petits pieds de fougères épargnés par la binette et le pulvérisateur, qu'un pied de géranium vivace né au milieu d'une allée gravillonnée s'est révélé être un hybride dont les fleurs rouges groseille ont une gorge blanche. Celui-là sera divisé au printemps prochain, car il est vraiment beau. Merci aux insectes pollinisateurs, merci au vent, merci au hasard ! Un groupe de roses de Noël a produit des dizaines de plantules aux alentours. Soigneusement repiquées dans une terre allégée de terreau – la nôtre est lourde et humide, même par temps sec –, ces petites hellébores nous apporteront leur lot de surprises dans deux ans. Cette plante varie beaucoup et s'hybride facilement.

Trois petits bouleaux sont nés dans le fond d'un *mixed border*, juste derrière Fantin-Latour, l'un des plus beaux rosiers qui soient ; les mésanges ont dû se percher dedans pour manger les graines de bouleau et en auront laissé tomber. Non remontant, cet arbuste de deux mètres de hauteur et d'un mètre cinquante de diamètre est parfait à plus d'un titre : jamais malade, il épanouit des fleurs roses aux pétales imbriqués dont la couleur et la forme sont trop parfaites pour être décrites. Fantin-Latour n'est peut-être pas une création de rosiériste : il aurait été trouvé par Graham Thomas, en un unique exemplaire, dans un jardin britannique. L'un des plus beaux rosiers serait donc un semis naturel ! Revenons à nos bouleaux, ils ont eu la bonne idée de surgir de terre en formant un triangle dont les pointes sont séparées d'un mètre. La belle cépée que voilà ! D'autant qu'elle a surgi pile à un endroit qui manquait d'un sujet élevé.

Le hasard est à l'origine de quelques-unes des plus agréables plantes de jardin : mutation d'un rosier nain duquel surgit une longue branche dont un œil greffé donne un arbuste grimpant ; clone particulièrement florifère d'un chèvrefeuille des bois... et des haies qui se retrouve dans les jardins grâce au talent de multiplicateur des horticulteurs. Jardiner, c'est savoir regarder, être patient, humble devant une nature qu'il ne faut pas vouloir contenir de force.

Alain Lompech

L'art et la manière

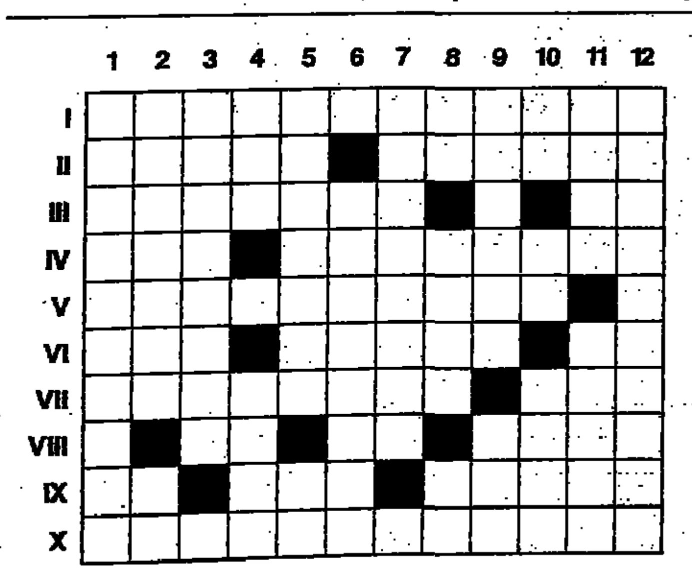
Pour la troisième année consécutive, le mensuel *L'Ami des jardins et de la maison* animera un stand à « L'art du jardin », qui se tiendra du samedi 23 au mercredi 27 mai, à l'hippodrome de Longchamp (après quatre éditions dans le parc de Saint-Cloud). Cet espace-conseils tombe à point pour permettre aux jardiniers de poser à des professionnels aguerris toutes les questions qu'ils se posent sans avoir trouvé la réponse. Conseils, astuces seront donnés immédiatement par des spécialistes... ou par courrier dans les jours qui suivront la fin de cette manifestation qui réunit 350 exposants, pépiniéristes, horticulteurs, fabricants de produits et d'outils pour le jardin.

★ « L'art du jardin », hippodrome de Longchamp, 75016 Paris. M° Porte-d'Auteuil. Navettes assurées. Samedi 23 et dimanche 24, de 10 à 20 heures ; lundi 25 et mercredi 27, de 10 à 18 heures ; mardi 26 de 10 à 22 heures. Entrée : 60 F ; 30 F pour les enfants de plus de 12 ans, gratuit pour les moins de 12 ans. Renseignements, tél. : 01-53-92-88-20.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98120

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Rapporteur et amplificateur. – II. Apprend au rat à garder l'équilibre. Sur les bords de la mer Noire. – III. Promeneurs suspects. Introduit la licence. – IV. Garderie pour maman poule et sa famille. Toujours pas sorties de l'enfance. – V. Contrôlée par le chef, ou quand le chef perd tout contrôle. – VI. Bien venus parmi nous. Faire un rapprochement dans la nature. En partie. – VII. Croisées avec élégance. Message marial. – VIII. Ouvertement avec le vu. Le même retourné. Equidé jeune. – IX. Agent de liaison. S'accroche par le haut. Difficile de la prendre en douceur. – X. Encore à l'état d'ébauche.

VERTICALEMENT

1. Pharmacien et homme de culture populaire. – 2. Reprendre son coup après coup. Pour les familiers. – 3. Sont à la rue et bien vulgairement. – 4. Le quatrième est difficile à vivre. Supporté à contre-cœur. – 5. Habités. Un peu d'amertume. – 6. Risque de nous mettre sur la paille. – 7. Assurent de beaux revers. – 8. Reste en rade. Forme de rire. Bout de calicot. – 9. Est plus jeune en sport que dans la vie. Beau et bavard. – 10. D'un auxiliaire. Bouts de lin. Met tout contre. – 11. Inutilisable maintenant. Réserve d'argent. – 12. Tranquillisée.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98119

HORIZONTALEMENT

I. Espagnolette. – II. Nourrice. Rat. – III. Tuyauté. Aima. – IV. Ris. Grains. – V. Ol. Jeannette. – VI. Ulve. Terre. – VII. Vésuve. Aï. Dé. – VIII. Es. Ness. Eton. – IX. Sel. Un. Est. – X. Thésaurisées.

VERTICALEMENT

1. Entrouvert. – 2. Souilles. – 3. Puys. Vs. SE. – 4. Ara. Jeunes. – 5. Gruge. Vêla. – 6. Nitrates. – 7. Océane. Sûr. – 8. Le. INRA. Ni. – 9. Anerie. – 10. Triste. Tee. – 11. Tam. Dose. – 12. Etalements.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

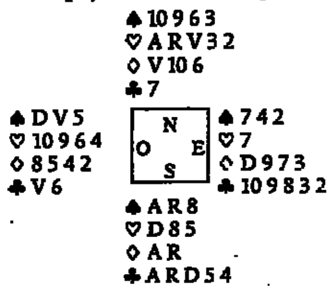
PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME N° 1789

LA PRESSION DE RACHEL

Lors d'une séance d'un tournoi open du Festival des jeux de l'esprit à Cannes, cette donne a permis à Fior de faire le top contre les champions d'Europe juniors Multon et Quantin.



♠ 10 9 6 3
♡ A R V 3 2
◇ V 10 6
♣ 7

♠ D V 5
♡ 10 9 6 4
◇ 8 5 4 2
♣ V 6

N / O E / S

♠ 7 4 2
♡ 7
◇ D 9 7 3
♣ 10 9 8 3 2

♠ A R 8
♡ D 8 5
◇ A R
♣ A R D 5 4

Ann. : N. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Multon	Voldoire	Quantin	Fior
–	2 ♣	passe	2 SA
passe	3 ♠	passe	4 SA
passe	5 ◇	passe	5 SA
passe	6 ◇	passe	7 SA...

Multon, en Ouest, a entamé le 2 de Carreau pour le 10. Est a fourni le 7 de Carreau et Sud a pris avec l'As. *Comment Fior, en Sud, a-t-il gagné* le GRAND CHELEM À SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse

Pour faire treize levées, il faut squeezer l'adversaire. Mais quel squeeze ?

Un élément, pour orienter la ligne de jeu, est qu'*Est a la Dame de Carreau*. En effet, Ouest n'aurait pas entamé cette couleur s'il avait eu cette Dame, car il est exclu d'attaquer sous un gros honneur contre un grand chelem.

C'est donc Est qu'il faut envisager de squeezer ; s'il a la garde à Trèfle, le grand chelem est assuré, à condition de *ne pas jouer Trèfle au début* afin de conserver la communication à Trèfle. En revanche, on peut *tirer As et Roi de Pique* pour voir si les deux adversaires fournissent et si Dame et Valet ne sont pas secs.

En fait, Sud a tiré très vite ses cartes maîtresses à Carreau, Pique et Coeur, pour terminer dans cette position où *l'adversaire qui a quatre Trèfles est squeezé* s'il est gardé à Pique ou à Carreau :

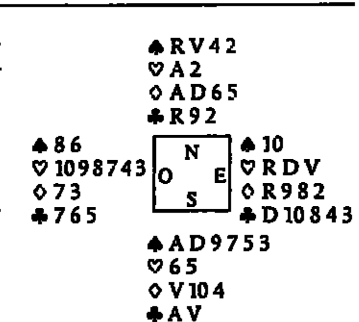
♠ 10 9 ♡ 3 ♣ 7
♣ A R D 5 4

Sur le cinquième Coeur et la défausse du 4 de Trèfle, Est a défaussé un deuxième Trèfle et *le 5 de Trèfle est devenu maître...*

LE CONSEIL DE ZIA

Ce chelem a été joué par Sandra Landy lors d'un championnat par quatre dames du Marché commun au Portugal, il y a six ans.

Cachez les mains d'Est-Ouest et mettez-vous à la place de la déclarante.



♠ R V 4 2
♡ A 2
◇ A D 6 5
♣ R 9 2

♠ 8 6
♡ 10 9 8 7 4 3
◇ 7 3
♣ 7 6 5

N / O E / S

♠ 10
♡ R D V
◇ R 9 8 2
♣ D 10 8 4 3

♠ A D 9 7 5 3
♡ 6 5
◇ V 10 4
♣ A V

Les annonces, Ouest donneur, Nord-Sud vulnérables, n'ont pas été indiquées, mais les plus simples pourraient être les suivantes :

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 SA	passe	3 ♠
passe	4 ◇	passe	6 ♠...

Ouest ayant entamé le 10 de Cœur pour l'As du mort sur lequel Est a fourni le Roi de Cœur, *comment Sandra Landy, en Sud, a-t-elle joué* pour gagner le PETIT CHELEM À PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'enchère de Nord « 4 Carreaux » garantissait l'As de Carreau, un fort soutien à Pique et le désir d'aller au chelem.

Philippe Brugnon

SPECTACLES
RÉSERVEZ VOS PLACES SUR MINITEL
3615 LEMONDE
2,23 F/mn

هكذا من الأصل

CANNES 98 C'est l'histoire d'un homme qui se croyait libre, avec laquelle John Boorman a composé une magnifique représentation de l'aliénation. Dans *The General*, le personnage de Martin Cahill est l'incarnation parfaite du héros boormanien tel qu'on pouvait le voir déjà dans *Le Point de non-retour*.
Magnifique aussi, comme toujours, éblouissant de beauté et de liberté, le nouveau film d'un grand artiste, Manoel de Oliveira, *Inquiétude*, présenté hors compétition.
Et puis, au milieu de tous ces « grands », l'arrivée d'une jeune fille venue d'Iran. Le premier film de Samira Makhmalbaf, dix-huit ans, *La Pomme*, est une réussite. Inspiré d'un fait divers, l'histoire d'un couple qui a séquestré ses deux filles, de leur naissance à l'âge de onze ans, *La Pomme* s'inscrit dans la riche tradition d'un cinéma iranien qui aime jouer sur les frontières floues de la réalité et de la fiction. Une mystérieuse alchimie de la simplicité et de la sophistication, du brut et du raffiné, font de Samira Makhmalbaf une cinéaste pleine de promesses.



LA PHOTOGRAPHIE DE DEREK HUDSON
Hot, hot, hot. Une starlette et ses gardes du corps aux Hots d'or sur le ponton du Martinez.

Les tribulations fantasmatiques d'un roi brutal à Dublin

The General. Le cinéaste anglais John Boorman signe un nouveau film d'exception

SÉLECTION OFFICIELLE
en compétition
***Film anglais de John Boorman.* Avec Brendan Gleeson, Adrian Dunbar, Sean McGinley, Maria Doyle Kennedy, Angeline Ball, Jon Voight. (2 h 05.)**

Parmi les différentes scènes d'un film absolument remarquable, une seule retient un peu plus l'attention car elle est soumise deux fois à notre regard : un adolescent court à toutes jambes dans une impasse d'un quartier populaire de Dublin et se retourne vers la caméra avec l'insolence de celui qui est persuadé de pouvoir échapper à tout. *The General* raconte l'histoire d'un homme qui s'est trompé sur toute sa vie et finit par le reconnaître, un général qui pensait avoir le monde dans le creux de sa main mais ne commande rien, un bandit persuadé de posséder la terre entière avant de réaliser qu'il est tributaire des objets qu'il pille.

Cet homme se nomme Martin Cahill, et il a vraiment existé. On ne dira jamais assez tout ce qu'il doit à l'acteur britannique Brendan Gleeson, qui le transforme en nounours sadique, en obèse caractériel. Cahill était, dans les années 90, un nouveau Robin des bois qui régnait sur Hollyfield, quartier populaire de Dublin, organisant avec talent des cambriolages, des vols de banques et de bijouteries. Martin Cahill rentrait aussi par effraction le soir dans des bibliothèques pour lire des ouvrages de droit. Il assurait presque seul sa propre défense lors de procès qui se concluaient invariablement par un non-lieu. Il menait une vie tranquille de père de famille bigame, partagée avec bonheur entre sa femme et sa soeur. Il aimait les toiles de Vermeer et des maîtres hollandais du XVII[e] siècle, qu'il dérobait dans des musées sans connaître leur pedigree, mais demeurait fidèle à un goût qui avait le mérite d'être sûr.

Martin Cahill avait beaucoup d'esprit. « *La pédophilie est une affaire de prêtres, pas de criminels* », assurait-il, en libertin qui s'ignorait. Avec cet homme qui se croyait libre, John Boorman a composé un superbe portrait de l'aliénation. Superbe parce qu'il ne passe jamais par des mots, mais par une succession d'images qui contredisent sans cesse cette incarnation d'un fantasme criminel, d'un hors-la-loi doué de morale qui délaisserait le droit et les interdits pour instaurer un ordre obéissant à son seul désir.

LIBERTÉ ILLUSOIRE

Martin Cahill est l'incarnation parfaite du héros boormanien tel qu'on pouvait le voir déjà dans *Le Point de non retour*. Il ressemble au gangster interprété par Lee Marvin qui recherchait désespérément une somme d'argent avant de s'apercevoir qu'il n'y avait personne à qui la réclamer. La hiérarchie classique de la Mafia avait été remplacée par une superstructure désincarnée qui ne laissait plus d'espace au malfrat ordinaire. C'est l'IRA qui incarne dans *The General* cette superstructure qui finit par avoir raison de Martin Cahill. Elle agit comme une force abstraite chargée de rappeler à un individu que sa liberté et ses initiatives sont illusoires. John Boorman a également retrouvé la veine d'*Excalibur*. Martin Cahill est le roi Arthur d'un royaume baptisé ici Hollyfield, dont tous les vassaux sont de preux chevaliers prêts à mourir pour leur souverain. Son Merlin s'appelle Ned Kenny – composition hors classe de Jon Voigt –, inspecteur de police qui vient régulièrement sonner à la porte de Cahill pour l'entretenir de l'absurdité de sa démarche et lui annoncer sa fin prochaine. Tous les films biographiques répondent à la même question : que retenir de sa vie d'homme ? Boorman ne conserve rien. Rien en tout cas qui puisse être mis au crédit de Martin Cahill. Le réalisateur ne perd jamais de vue que son personnage est un salaud, brute épaisse capable de crucifier l'un de ses complices sur un billard pour obtenir l'aveu de sa traîtrise avant de lui retirer avec une tenaille les clous qui entaillent sa main et, faisant amende honorable, de l'amener aux urgences. Martin Cahill avance toujours masqué, la main sur le visage, ou portant des lunettes achetées dans un magasin de farces et attrapes lorsqu'il se rend au tribunal, ou encore en abaissant la capuche de son anorak, comme un gamin esclave de ses phobies. Le général est un nain. Boorman aurait pu en raconter la légende. Il a choisi d'en faire un homme invisible.

Samuel Blumenfeld

Trente-trois ans derrière la caméra

Comme plusieurs de ses compatriotes, le réalisateur anglais John Boorman a fait ses débuts à la télévision (BBC). Fils d'un propriétaire de pub, élevé chez les jésuites, il travaille dans une teinturerie puis s'essaie à la critique de cinéma. Il réalise en 1965 son premier film, *Sauve qui peut les garçons*, une comédie dans la veine de *Quatre garçons dans le vent*. La rencontre avec Lee Marvin lui ouvre les portes d'Hollywood, où il dirige *Le Point de non-retour* (1967). Polar d'apparence conventionnelle mettant en scène un gangster décidé à se venger de son meilleur ami qui lui a pris sa part de butin, il se révèle métaphore de l'individu luttant contre une société désincarnée. John Boorman réalisera par la suite *Duel dans le Pacifique* (1968), l'affrontement de deux soldats américain et japonais alors que la guerre est déjà finie, *Léo the Last* (1970), *Délivrance* (1972), son plus grand succès, *Excalibur* (1981), *La Forêt d'émeraude* (1985) et *Hope and Glory* (1987).

7ème EDITION
REGGAE FESTIVAL
avec
STEEL PULSE
THIRD WORLD
BUJU BANTON
CULTURE
DENNIS BROWN
Julian & Damian MARL
BIM SHERMAN
BEENIE MAN
+DJ'S DUB ACT
SAMEDI 27
DE 19H A
PARIS
LOC : AUCHAN - GALERIES LAFAYETTE
TICKET + Tél. 01 49 87 50
L'AFFICHE

La grande évasion de deux fillettes iraniennes

La Pomme. Le cinéma de la jeune Samira Makhmalbaf prend la clé des champs

UN CERTAIN REGARD
Film iranien de Samira Makhmalbaf. Avec Massoumeh Naderi, Zahra Naderi, Ghorbanali Naderi, Azizeh Mohamadi, Zahra Saghrisaz. (1 h 25.)

Bon, Samira Makhmalbaf, on la connaît déjà. Pour ceux qui auraient manqué les épisodes précédents (*Le Monde* du 20 mai), on rappellera l'essentiel : la jeune fille a dix-huit ans, elle est la fille du cinéaste Mohsen Makhmalbaf, et son film est excellent. Inspiré d'un fait divers, tourné avec les acteurs mêmes d'un drame social dont il saisit le déroulement à la volée, il se situe dans la riche tradition d'un cinéma iranien qui affectionne les dispositifs de brouillage entre réel et fiction, et fait naître de l'extrême sobriété de son regard des trésors d'humanité et d'intelligence. Aussi bien, cette mystérieuse alchimie de la simplicité et de la sophistication, cette transformation de matière brute en joyau raffiné, d'histoires bêtes et méchantes en perles morales, sont bien à l'oeuvre – constatons le phénomène, à défaut de l'expliquer – dans *La Pomme*.

L'histoire sur laquelle va se greffer le film est assez édifiante. C'est celle d'un vieux couple d'un quartier pauvre de Téhéran qui a littéralement séquestré derrière les grilles de sa maison ses deux filles, depuis leur naissance jusqu'à l'âge d'onze ans. La chose est rendue publique lorsque les voisins, tardivement alarmés, finissent par écrire au bureau d'aide sociale pour les dénoncer. C'est à ce moment précis qu'embraye le film de Samira Makhmalbaf, qui s'ouvre sur une série de plans déconcertants – une main arrosant un pot de fleurs ; la rédaction d'une lettre ; de curieuses imprécations murmurées par une voix off – avant de plonger dans le vif du reportage télé (réel ou reconstitué, il est assez difficile de le préciser) qui aura rendu l'affaire publique.

L'homme, traqué par caméras et micros, paraît inquiétant ; sa femme, entièrement voilée, est une aveugle qui laisse de loin en loin échapper quelques murmures. L'assistante sociale, quant à elle, joue également son rôle en stigmatisant l'attitude des parents et en plaçant les victimes, deux pauvres créatures quasiment privées de l'usage de la parole, sous la protection de la loi.

On verrait volontiers le mot fin s'inscrire sur ce moment de catharsis télévisuelle et spectaculaire. Et c'est évidemment l'inverse qui se produit, puisque le film de Samira Makhmalbaf ne débute réellement qu'ici. Comme s'il s'agissait de montrer, après l'exposition des faits, que leur mise en relation avec la complexité du monde ne peut avoir lieu non seulement qu'au cinéma, mais encore par l'entremise d'une certaine idée du cinéma, celle qui précisément gouverne le film de Samira Makhmalbaf.

LE GOÛT DU PÉCHÉ

Comme si, les fillettes rendues à leurs parents par la justice à titre probatoire, on allait enfin pouvoir comprendre, en pénétrant sur les lieux-mêmes de leur séquestration, ce qui s'y est réellement tramé. Moins pour annuler l'indignation suscitée par les images du reportage que pour cadrer cette histoire d'une autre manière, l'inscrire dans une autre durée, la voir sous des angles plus divers, quitte à ce que la fable finisse par enluminer, pour mieux la révéler, la réalité.

Il s'agit, de part et d'autre de la grille intérieure où le père continue d'enfermer les fillettes, de saisir les raisons de chacun. Celle des parents, eux-mêmes victimes de la misère (le père travaillant dur à l'extérieur et la mère étant aveugle, comment veiller sur les fillettes ?), des préjugés sociaux et religieux qui leur font craindre de souiller l'honneur de la famille et la vertu de leurs filles en les laissant sortir seules dans la rue, et désormais de l'indignité publique que leur fait connaître la dénonciation des voisins. Et celle des fillettes, du mauvais côté de la grille, privées de liberté, réduites à l'état d'objets, sacrifiées jusque dans leur droit fondamental à jouir de l'enfance. Mais le pouvoir reste à celui qui possède la clé du cadenas, et il ne faut guère forcer les « grilles » de lecture pour considérer qu'il recèle déjà à ce stade des opérations une réelle charge politique.

Le film ne s'en tiendra pas là. Avec l'aide de l'assistante sociale et sur les ailes de l'affabulation, il procède à un comique renversement de situation, en fomentant l'enfermement du père et l'évasion des fillettes. Ce qui suit, dès lors, tient à la fois de la liberté en marche, de l'élégance du jeu de marelle, et de la tentation de la pomme, qu'un garçonnet désinvolte balance au bout d'une ficelle du haut de son balcon. Le goût du péché.

Jacques Mandelbaum

Alexeï Guerman, le cinéaste qui aime la difficulté

Il aura fallu plus de dix ans au cinéaste russe pour mener à bien son dernier film, en compétition dans le cadre de la sélection officielle

MOSCOU
correspondance

« La liberté n'est pas forcément proportionnelle au bonheur. » Alexeï Guerman, comme il le dit lui-même, est l'archétype de l'artiste qui puise son énergie dans l'adversité et les brimades. Le cinéaste russe, qui fêtera ses soixante ans en juillet, a dû travailler dix ans pour mener à bien *Khroustaliov, ma voiture !*, film présenté le 21 mai en compétition dans le cadre de la Sélection officielle. Fils de l'écrivain Iouri Guerman, qui fut un familier de Staline, Alexeï reconnaît volontiers que, sans cette filiation, la survie eût sans doute été encore plus difficile.

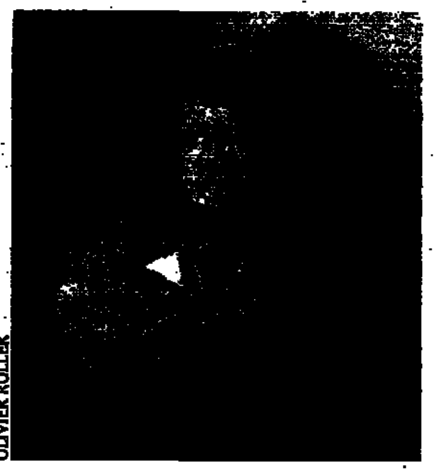
En 1964, il entre au studio Lenfilm de Leningrad et coréalise, en 1968, *Le Septième Compagnon*. Sorti sans encombre mais inaperçu, ce film, dont Guerman ne se prévaut guère, conte l'histoire d'un général tsariste passé au service de la révolution. C'est le point de départ d'une lignée de films « historiques » : aucun des scénarios qu'il tournera ne se déroule après 1953, date de la mort de Staline. *La Vérification* (ignoré par le *Dictionnaire du cinéma* soviétique) est un récit de guerre qui met en cause le héros-type du réalisme socialiste. Interdit immédiatement (*« Moi vivant, cette saloperie ne sortira jamais sur les écrans »*, dit le vice-ministre du cinéma, en 1972), le film ne devient visible qu'aux premières lueurs de la perestroïka, en 1985.

En 1976, Guerman tourne *Vingt jours sans guerre*. Selon ses propres mots, c'est *« un mélodrame d'anti-amour, avec des héros anti-beaux et qui montre la guerre et la vie des gens de manière anti-mensongère. »* Le film fut présenté à la Semaine de la critique de Cannes, en l'absence du metteur en scène, et reçut le prix Georges-Sadoul. Au studio de Leningrad, un panneau indiquait peu après : *« Pour des raisons techniques, et uniquement techniques, la première du film est reportée à dans six mois »*... Durant les périodes de chômage, Guerman écrit avec son épouse, Svetlana Karmalita, des scénarios que celle-ci signe seule et dont les adaptations à succès leur permettent de vivre.

> « Nous sommes des gens habitués à travailler sous contrainte ; nous ne savons pas travailler en étant libres, quand il n'y a plus rien à coder »
> **Alexeï Guerman**

En 1982, Guerman réalise *Mon ami Ivan Lapchine*, qui relate l'histoire, en 1935, d'un policier poursuivant un bandit. Pour sa sincérité, le film est interdit deux ans et demi. Après le cinquième congrès de l'Union des cinéastes, qui marque, en 1985, le début de la perestroïka, Guerman devient, avec Alexandre Sokourov, l'un des chefs de file du studio Lenfilm et le directeur de l'unité de production Studio du premier film.

Il écrit, toujours avec son épouse, le scénario pour partie autobiographique de *Khroustaliov, ma voiture !* Il bénéficie d'une découverte due à l'ouverture des archives soviétiques : Staline ne serait pas mort le 5 mars 1953 à 21 h 50, mais quelques jours plus tôt, et il fallut *« un certain temps »* aux dirigeants de l'époque pour se préparer à l'annonce de la nouvelle. Selon la légende, Khroustaliov, chauffeur de Beria, le chef du KGB, se fit héler par son patron sur le seuil de la datcha où Staline rendit l'âme, laissant son nom comme la première parole post-stalinienne. C'est durant ces journées que


OLIVIER ROLLER

Guerman décide de placer l'action de son film.

Les déclarations d'Alexeï Guerman – *« Nous sommes des gens habitués à travailler sous contrainte ; nous ne savons pas travailler en étant libres, quand il n'y a plus rien à coder »* – ne dissuadent pas de nombreux producteurs européens de proposer leur participation à l'aventure. La treizième proposition vient de Marin Karmitz, en 1989. Un premier jet du scénario est prêt à l'automne 1990, mais les relations sont rompues un an plus tard. Le 3 décembre 1991, le projet est soumis au Fonds d'aide aux coproductions avec les pays d'Europe centrale et orientale du CNC, et immédiatement entériné. Les premiers contrats sont finalement signés quinze jours plus tard avec Philippe Godeau (à l'époque, PXP Productions), auquel Guerman promet, en marge du financement de l'Etat encore soviétique, de trouver des coproducteurs privés dans son pays pour ce qui s'annonce déjà comme étant la plus grosse production du moment. Le film doit être prêt le 31 décembre 1993.

Mais l'URSS se désintègre en décembre 1991 ; les *difficultés financières* du Goskino (ministère du cinéma) et du studio Lenfilm s'accroissent. Alexeï Guerman souhaite engager pour un petit rôle de journaliste étranger Dustin Hoffman, puis Gérard Depardieu, et Michel Blanc... A Paris, il rencontre pour ce rôle une dizaine d'acteurs français, mais ne les retient pas. Il change deux fois de chef opérateur, trois fois de directeur de production... Et les fameux coproducteurs russes privés font faux bond les uns après les autres, ainsi que le studio Lenfilm lui-même. Guerman se brouille, au printemps 1992, avec Alexandre Goloutva, directeur du studio (devenu, depuis, vice-président de l'équivalent russe du Centre national de la cinématographie).

A l'automne 1992, Philippe Godeau revend le projet à Guy Seligmann (Sodeperaga) et le tournage commence le 20 décembre suivant. Il se terminera en juin 1996, battant des records de durée : nombreuses interruptions pour défaut de financement et difficultés de tournage. L'authenticité et la perfection de la reconstitution vers lesquelles tend Alexeï Guerman sont à ce prix. La postproduction, manquant à son tour d'argent, s'étalera sur près de deux ans. De même que ses œuvres précédentes, celle-ci est en noir et blanc, car *« un char en couleurs n'est plus un engin de guerre, c'est un jouet »*, soutient le cinéaste.

Tout laissait à penser que *Khroustaliov, ma voiture !* serait le dernier chef-d'œuvre d'une cinématographie disparue. Alexeï Guerman répétait souvent que, *« du temps des bolcheviks, c'était plus facile »* de travailler. Il semble pourtant vouloir s'atteler à un nouveau projet. Rien de moins que l'adaptation de *Difficile d'être Dieu*, des frères Strougatski (les scénaristes de *Stalker*, de Tarkovski). Il semblerait que des financements russes soient en passe d'être trouvés.

Joël Chapron

SUR LA CROISETTE

■ **Canular ou vaste et sainte entreprise**, une opération baptisée « Parabole Europe » fait miroiter aux producteurs, cinéastes et scénaristes présents à Cannes un projet susceptible, dit le document promotionnel, de *« donner un sens à votre métier »*. Les paraboles en question ne sont pas des antennes de réception satellite, mais bien les paraboles du Christ, que les organisateurs proposent de prendre pour point de départ de douze scénarios tournés dans le monde entier. De Jacques Chirac à Jack Lang, du recteur Boubakeur à Mgr Di Falco, d'André Chouraqui à René Remond, de nombreuses personnalités auraient béni ce projet.

■ **Benoît Jacquot va tourner *Tosca***. Après *Carmen*, de Bizet (par Francesco Rosi), *Don Giovanni*, de Mozart (par Joseph Losey) et *Parsifal*, de Richard Wagner (par Hans Jürgen Syberberg), le producteur Daniel Toscan du Plantier s'apprête à financer une adaptation de la *Tosca*, de Puccini. Le rôle-titre sera tenu par une cantatrice roumaine, qui aura la lourde tâche de faire oublier Maria Callas. La mise en scène est confiée à Benoît Jacquot.

■ **Faites chauffer les Hots d'or.** Début de bousculade bon enfant mardi en début d'après-midi pour la séance photo la plus ouverte et la plus torride du festival. Une dizaine d'actrices concourant pour les trophées du film X, qui devaient être remis dans la soirée du 20 mai, ont fait une nouvelle fois la preuve de leur générosité sur le ponton des palaces. Malgré une brise plutôt fraîche, elles ont consenti sans violence à se défaire de leurs petites robes d'été en des poses suggestives. La suite le 23 mai en soirée sur Ciné-Cinémas (sur le câble) et CanalSatellite.

Manoel de Oliveira, cinéaste aux doigts d'or

Inquiétude. Les chemins imprévisibles qui mènent à la beauté

SÉLECTION OFFICIELLE
Hors compétition
Film portugais de Manoel de Oliveira. Avec José Pinto, Luis Miguel Cintra, Isabel Ruth, Leonor Silveira, Rita Blanco, Diogo Doria, David Cardoso, Irène Papas, Leonor Baldaque. (1 h 50.)

Au début, on voit un faux vieux et un autre, aussi faux, presque aussi vieux, sous le grimage duquel les amateurs de films d'Oliveira reconnaissent Luis Miguel Cintra. Le premier vieux, savant à moustaches d'opérette, tente de convaincre le second de se tuer afin de conserver intacte sa gloire. Ils évoluent dans des toiles peintes qui cèdent un moment la place à un pictural et chorégraphique déjeuner sur l'herbe, le patriarche finira par balancer son grison de fiston par la fenêtre pour lui offrir une immortalité qu'il s'empressera de s'adjuger du même élan, et par le même chemin. C'est absurde et grinçant, c'est filmé de face comme Manoel de Oliveira aime à le faire, le rideau tombe, comme si souvent dans ses films.

La première partie de ce triptyque vient de s'achever et on est en train de se demander quelle bouillabaisse nous a cette fois mitonnée ce maître queux fourchue, quand deux des spectateurs de la pièce invitent à regarder plutôt dans la salle de théâtre que sur scène. A regarder les jolies femmes, et singulièrement deux « cocottes », comme on nomme dans ces années 30 les femmes entretenues par de riches galants. L'un des hommes a follement aimé Suzy. Le jeu entre le récit au passé de cette liaison tragiquement terminée, la représentation au présent de certains de ses épisodes, les commentaires des différents protagonistes, le passage d'une stylisation outrée à un exquis naturalisme (le temps d'un coup de chapeau aux Renoir, Auguste et Jean, de *Partie de campagne*) font de cette variation sur *La Dame aux camélias* un éblouissant exercice de liberté.

Liberté de filmer, mais aussi inquiétude de ce qu'il advient dans ce processus : que se passe-t-il dès lors qu'on fait une image ? Quel statut ont les mots lorsqu'ils sont transportés de leur pays d'origine – la littérature – à cet exil (ici accueillant) – le cinéma ? Qu'engendre la rencontre entre les deux ? Où est la place pour les gens, pour la vie, dans tout ce trafic ? Celle-ci n'est-elle, comme le suggère cet épisode commencé sur le mode badin et devenant d'une poignante mélancolie, *« qu'un détail »* ? A toutes ces graves questions, Manoel de Oliveira s'en vient personnellement répondre à l'écran, d'un tour de danse amusé et royal au bras de son épouse, pour distraire un moment la compagnie.

Celle-ci, c'est-à-dire les spectateurs, demeure comme médusée devant l'ampleur et la splendeur du bordel. Un véritable bordel baroque flamboyant, que le cinéaste est allé dénicher en Espagne, pour un intermède. Il se passe des choses terribles, qui tiennent toutes dans un léger sourire, ou le cri rouge sang du peignoir et des mules de Leonor Silveira, par-delà le vice et la vertu. Franchement, on ne sait plus très bien où on en est, Oliveira, qui depuis vingt ans confronte radicalement le cinéma au théâtre, au roman, à l'opéra, à la peinture, semble ici passer au travers de toutes ces mises en miroir, pour ouvrir des chemins imprévisibles.

VIOLENCE MESQUINE

Ces chemins mènent à la beauté du troisième épisode. Le cinéaste semble repasser par la simplicité mythologique qui, de *Douro travail fluvial* en 1929 à *Voyage au début du monde* en 1997 en passant par le crucial télescopage de la légende archaïque et du document qu'était *Le Mystère du printemps* en 1961, est une autre ligne directrice de toute son œuvre. Avec Irène Papas, apparition venue du fond des temps et de la grâce, qu'est-ce donc qui sort du bois ? Dans ce retour vers, ou plutôt de la nature, du village, des contes, de la magie, surgit la violence mesquine face à l'inconnu. *« Sorcière ! sorcière ! »*, hurlent les commères à l'encontre de la belle jeune fille aux doigts d'or.

Et elles la traquent pour lui faire un mauvais parti, flambeau au poing. Et on retrouve *La Chasse*, l'éternelle chasse menée par l'imbécilité mesquine – ou par les pompeux idiots qui, tels les personnages du premier épisode, recommanderaient volontiers le suicide pour s'assurer d'une gloire éternelle. La « chasse » qu'Oliveira, cinéaste aux doigts d'or qui refuse de laisser la place à sa statue, subissait hier et subira demain des incurables poujadistes qui sévissent par exemple dans le premier journal corporatiste du cinéma français, à plat ventre devant n'importe quelle puissance d'argent, mais vouant les artistes à la vindicte et à l'injure.

Alors la vision d'*Inquiétude*, tout inquiet soit-il des menaces quotidiennes et éternelles sur la générosité et l'intelligence justifiant que la deuxième partie se déroule dans ces sombres années 30 où le ventre de la bête s'apprêtait à enfanter un « détail », rend malgré tout plus fort et plus joyeux. Et même assez fier d'être le contemporain d'un Manoel de Oliveira.

J.-M. F.

Les bagages bien trop lourds de Hal Hartley

Henry Fool. Pas tous les jours facile d'être un génie de la création

SÉLECTION OFFICIELLE
en compétition
Film américain de Hal Hartley. Avec Thomas Jay Ryan, James Urbaniak, Parker Posey. (1 h 17.)

Simon est là, comme posé sur terre. Entre sa mère, sa sœur, son boulot d'éboueur. On le dit un peu débile, il est juste inerte. Jusqu'à ce qu'arrive Henry, qui loue à la hussarde le sous-sol du pavillon où habite Simon dans le Queens, à New york. Henry est tout ce que Simon n'est pas : séduisant, troublant, baratineur, prêt à toutes les transgressions, en paroles et en actes. Son irruption va mettre Simon en mouvement, susciter une série d'événements d'ampleur et de gravité variables. On reconnaît la manière de Hal Hartley : l'enregistrement, ironique et critique, de ce qui fait bouger les gens, de la façon dont ils peuvent, et ne peuvent pas, sortir de leurs comportements.

Depuis qu'on l'a découvert (avec *Trust* et *The Unbelievable Truth*), on sait que Hartley utilise le cinéma en astronome formaliste qui s'amuse des pulsions humaines, en anthropologue moraliste tenté par une sorte de loufoquerie glacée dont *Amateur* ou *Simple Men* approchaient les limites, certainement pas en ethnologue. Le lourd problème d'*Henry Fool*, à l'image du personnage homonyme débarquant à l'écran les bras chargés de lourdes valises, est de prétendre rendre compte d'une certaine activité humaine pratique. Son ambition suicidaire est d'avoir choisi, entre toutes, la plus périlleuse : le génie littéraire. Henry, lorsqu'il s'installe, range soigneusement une série de cahiers dans lesquels il écrit son grand œuvre. Il n'est pas juste un ordinaire marginal, il est – et veut être vu par tous, quitte à en rajouter ou à mentir – comme l'héritier direct de Rimbaud, Kerouac, etc. A son contact, Simon va se révéler un poète de grande envergure.

Le paradoxe est que ce qui devrait inscrire cette histoire dans une réalité (les quartiers déshérités de New York, le voisinage avec les représentants des divers archétypes américains, le travail de l'écriture surtout) est précisément ce qui la rend lointaine au spectateur.

ÉCARTÈLEMENT

Aussi, quand pointe la question de fond – être un artiste, est-ce créer ou faire de sa vie même une œuvre d'art ? –, on passe son tour et on s'inscrit pour un autre colloque. Hal Hartley filme de manière abstraite, c'est son talent et sa limite, ici atteinte dès lors qu'il recourt à un réalisme bientôt nourri de tous les clichés sur la création littéraire. Les comédiens, irréprochables, ne peuvent prévenir cet écartèlement entre un jeu sur les idées et une prétendue représentation de la réalité.

Ce sont finalement les figures dessinées en quelques traits (l'épicière chinoise muette qui se met à chanter en lisant le poème de Simon, le flic-ange gardien à l'air déprimé qui accompagne partout Henry) qui constituent les meilleurs ingrédients. Avant que la dernière partie de ce film incompréhensiblement long permette de faire revenir un peu d'émotion, une certaine tension, lorsque se dessine un conflit moral et brutal autour de Henry, sa famille et ses voisins – consacré par tous, y compris le jury Nobel (!) et le pape (!), Simon est parti poursuivre ailleurs son boulot de prodige de la plume. Mais il est si tard.

Jean-Michel Frodon

LES AUTRES FILMS

GOOD-BYE LOVER

SÉLECTION OFFICIELLE. Hors compétition.
Film américain de Roland Joffé. Avec Patricia Arquette, Delmott Mulroney, Ellen Degeneres, Don Johnson. (1 h 42.)

■ Palme d'or en 1986 pour *La Mission*, Roland Joffé, cinéaste d'origine britannique, continue à Hollywood une carrière sans véritable unité. *Good-Bye Lover* peut être vu comme une contribution à la mode actuelle du film policier parodique. Cette histoire de machinations, de meurtres déguisés en accidents, de femmes, de maris, d'amants et de maîtresses qui s'entretuent pour toucher une prime d'assurance renvoie à une certaine tradition du roman noir (James Cain par exemple). Filmé comme un long spot publicitaire pour produits de luxe, avec d'insupportables tics de mise en scène (chaque séquence débute par un travelling), le film de Joffé est une nouvelle preuve de la grande naïveté contemporaine d'Hollywood lorsqu'il s'agit de parler de sexe. Les dialogues sentent l'artifice, les personnages sont caractérisés de façon stupide (la femme-flic passe son temps à grignoter salement et à mettre les doigts dans son nez), les divers coups de théâtre n'intéressent personne. L'ensemble se dissout dans la caricature informe.

Jean-François Rauger

SITCOM

SEMAINE DE LA CRITIQUE.
Film français de François Ozon avec Marina De Van, Evelyne Dandry, François Marthouret. (1 h 25.)

■ Remarqué avec *Regarde la mer*, moyen métrage qui cultivait un suspens proche des films de Roman Polanski, François Ozon s'attaque, avec son premier long métrage, à un genre différent. Comme le titre l'indique, le projet du cinéaste consiste à s'emparer d'une forme audiovisuelle aseptisée et à la détourner. Soit, dans une famille bourgeoise, le père, la mère, les deux enfants et la bonne. L'arrivée d'un rat de laboratoire offert par le père va transformer, sans que l'on sache jamais vraiment pourquoi, tous les habitants de la maison. Le fils s'avoue homosexuel et organise des partouzes dans sa chambre ; la fille, paralytique après une tentative de suicide, pratique des jeux sado-maso avec son petit ami ; la mère couche avec le fils, etc. Tout ce catalogue de perversions est amené avec un humour dénué de subtilité. La libération des membres de la famille passera par l'exécution du père (sans blague !). *Sitcom* démontre une fois de plus les limites du détournement qui n'est plus aujourd'hui qu'une idéologie publicitaire.

J.-F. R.

CORPS OUVERTS

CINÉMAS EN FRANCE.
Film français de Sébastien Lifshitz. Avec Yasmine Belmadi, Pierre-Loup Rajot, Margot Abascal, Mohammed Damraoui. (0 h 48.)

■ Avec ce premier moyen métrage, Sébastien Lifshitz signe un film séduisant qui donne l'impression d'avoir été écrit à la manière d'un petit traité du chaos. Paradoxale entreprise que celle-ci, qui consiste à déconstruire le récit traditionnel pour tenter de le reconstruire autrement, par un jeu d'ellipses et de découpages, de sensations et d'associations nouvelles. Le cinéaste privilégie ici l'hétérogénéité des genres, la sécheresse narrative, la variation des rythmes, des tons et des registres. Reconstitué, ce film kaléidoscopique pourrait évoquer un moment de la vie d'un jeune homme d'aujourd'hui, un récit qui à la séquence d'un couple godardien dans un lit ferait succéder les étreintes de deux jeunes hommes dans un bar façon Wong Kar-Waï. C'est toute l'histoire de Rémi, l'indécision d'un corps « ouvert à tous les vents », et qui se recompose à chaque instant en vertu de l'extraordinaire présence de celui qui l'incarne : Yasmine Belmadi.

J. M.

LAISSE UN PEU D'AMOUR

CINÉMAS EN FRANCE.
Film français de Zaïda Ghorab-Volta. Avec Andrée Damant, Aurélia Petit, Lise Payen, Michèle Emou. (1 h 34.)

■ Monique, à 57 ans, vient de se faire licencier. Il lui faut réaménager sa vie, et notamment la nature de ses relations avec ses deux filles. Gisèle, la fille d'ouvrière, prépare le concours d'entrée au Conservatoire de Paris. Sandra, qui vient de sortir de l'hôpital après une tentative de suicide, « zone » avec ses copains. Et tout cela ne se passe pas sans mal, y compris pour le film qui tarde à sortir d'une exposition sacrifiant trop au naturalisme et au didactisme. Le film parvient pourtant, à mi-parcours, à exprimer des choses d'une grande justesse sur deux univers qui ont toujours donné du fil à retordre aux formes dominantes de la représentation : celui des femmes et de la culture populaire.

J. M.

Le triomphe de « Salammbô », femme sans voile

Le premier opéra créé à la Bastille marie avec bonheur musique contemporaine et art lyrique

Premier opéra créé à la Bastille, *Salammbô* a été chaleureusement accueilli, le 16 mai, par le public. Composée entre 1992 et 1996, l'œuvre d'une grande richesse dramatique de Philippe Fénelon réconcilie la musique contemporaine et l'art lyrique. Jean-Yves Masson a, quant à lui, réussi à tirer du roman-fleuve de Flaubert un livret éminemment théâtral et à restituer la dimension édifiante de cette fable pseudo-historique.

SALAMMBÔ (création), opéra de Philippe Fénelon. Livret de Jean-Yves Masson, d'après Gustave Flaubert. Avec Emily Golden (Salammbô), Patrick Raftery (Mâtho), Stephen O'Mara (Narr'Havas), Gidon Saks (Hamilcar), Kenneth Cox (Schahabarim). Bande sonore réalisée à l'Ircam. Chœurs et Orchestre de l'Opéra national de Paris, Gary Bertini (direction). Francesca Zambello (mise en scène).
***OPÉRA BASTILLE, place de la Bastille, 11e.* Mo Bastille. A 19 h 30, les 20, 22, 25, 28 et 30 mai. Tél. : 01-44-73-13-00. De 45 F à 350 F. Retransmis en direct sur France-Musique le 30 mai à 19 h 30.**

Le 16 mai 1998 sera peut-être à marquer d'une pierre blanche. Premier opéra créé à la Bastille, *Salammbô* a été chaleureusement accueilli par un large public presque étonné d'avoir pris du plaisir à la découverte d'une expérience contemporaine ! Depuis que l'on a proclamé la mort de l'opéra (supposé moins compatible avec les exigences artistiques de notre époque que le théâtre musical), chaque tentative de réanimation du genre produit généralement sur les mélomanes frustrés et sur les spécialistes sourcilleux l'effet désagréable d'un électrochoc inopérant pour cause de faute typologique. Les uns réfutent l'appellation d'« opéra » et les autres contestent le terme « contemporain ». Point de cela avec le troisième ouvrage lyrique de Philippe Fénelon. Composé entre 1992 et 1996, *Salammbô* est bien de la musique d'aujourd'hui et tout autant un véritable opéra, fruit d'un authentique travail d'équipe.

Le jeune Jean-Yves Masson (né en 1962) a réussi la gageure de tirer du roman-fleuve de Flaubert un livret éminemment théâtral porté par des phrases faciles à chanter et allant à l'essentiel. Il a rendu parfaitement accessibles le nœud de l'intrigue (lié au voile sacré de Tanit censé protéger Carthage), les motivations des personnages (les deux mercenaires Mâtho et Narr'Havas se disputent la conquête de Salammbô en même temps que celle de la ville d'Hamilcar) et surtout la dimension édifiante de cette fable pseudo-historique (les manœuvres dictatoriales d'Hamilcar, qui profite du désordre ambiant pour instaurer un régime de fer).

La musique de Philippe Fénelon (né en 1952) s'impose également sur un plan fonctionnel et privilégie délibérément la justesse de l'expression par rapport à la recherche d'une esthétique originale, conformément à une déclaration du compositeur : *« Aujourd'hui, d'ailleurs, les compositeurs parcourent des registres très divers, selon leur besoin du moment, et ne tombent que rarement dans le travers du style. »* On trouve donc dans *Salammbô* des envolées vocales typiquement italiennes (qui rappellent Puccini, voire Verdi), ainsi qu'un traitement orchestral de tradition germanique (la dimension latente perceptible chez Wagner, Berg ou Zimmermann) ponctué de séquences électro-acoustiques quelque peu décevantes (le voile mystérieux passe alors pour un OVNI !).

GOLEM INTERACTIF

Cependant, Salammbô n'est ni Tosca ni Aïda, et pas davantage la Marie de *Wozzeck* ou des *Soldats*. C'est un personnage progressivement créé par Fénelon et Masson sous nos yeux (avec un volume que lui avait refusé Flaubert), comme une sorte de Golem interactif dont l'identité évolue à la vitesse grand V avec les mutations du voile sacré. Successivement Cassandre impuissante puis Léonore déterminée et Carmen enflammée jusqu'à l'hallucination expressionniste (superbe scène d'aliénation mentale inscrite dans la descendance d'*Erwartung*, de Schoenberg), Salammbô n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle parvient à faire tomber les masques des représentants de valeurs mensongères (religion, famille, amour). Elle accomplit ainsi, dans tous les sens, son destin de femme sans voile.

Guidée par la richesse dramatique de la partition de Fénelon, Francesca Zambello balise avec efficacité toutes les pistes empruntées (parfois simultanément) par l'opéra dans une perspective éminemment stylisée – *qu'elle s'attache à l'énergie brute des mercenaires* (poitrails luisants et sarouels sanguins), au désarroi des Anciens (culs-de-jatte montés sur roulettes et vêtus de robes à paniers) ou à la symbolique de l'amour maudit (le voile, traîne de robe de mariée puis drap de fantôme). Les décors de Robert Israël, dressés comme de gigantesques toiles en attente d'être peintes (l'une d'elles le sera d'ailleurs pour figurer un couple nu), et les lumières de Dominique Bruguière, sensibles à la violence du noir et blanc, témoignent aussi de l'excellence professionnelle de ce spectacle.

Le plateau, longtemps dominé par la seule Emily Golden (Salammbô complexe mais irradiante), ne s'équilibre vraiment qu'avec l'arrivée (après l'entracte) de Gidon Saks (Hamilcar qui donne même de l'allure à la veulerie), présence dont profitent notamment les prétendants Patrick Raftery (Mâtho) et Stephen O'Mara (Narr'Havas), jusque-là un peu uniformes. Dans la fosse, la direction vive et soutenue de Gary Bertini sert magnifiquement l'une des spécificités de l'écriture de Fénelon, qui consiste à faire intervenir les chanteurs sans « filet » instrumental et à utiliser l'orchestre dans le sillage de la voix pour une habile gradation de la profondeur de... champ.

Pierre Gervasoni

★ *Arrière-pensées*, entretiens de Philippe Fénelon avec Laurent Feneyrou. Ed. Musica Falsa, 170 p., 95 F.

Un sculpteur dans la toundra

LAURENT REYNÈS est peintre et sculpteur. Depuis plusieurs années, il élève ce qu'il nomme Constructions voyageuses. Constructions parce que ses sculptures se composent de formes géométriques empilées qui s'élèvent dans l'air. Voyageuses parce qu'il les élève dans des lieux étranges et qu'elles ne sont pas conçues pour y demeurer. Un moment, elles se dressent sur une plage, dans une carrière, sur les rochers d'une montagne, au bord d'un lac. Puis elles disparaissent, démontées. Reynès a une prédilection pour les lieux où, « normalement », il ne devrait pas y avoir de sculptures, où il est probablement interdit d'en placer par quelque règlement. Il aime aussi les placer dans des endroits réputés inaccessibles. Puis il les photographie et les détruit, supprimant toute trace de son passage. Plus que du land art, qui métamorphose le paysage en œuvre d'art en y traçant une ligne ou une spirale, ses exercices relèvent de l'empreinte, dont l'effacement est le destin.

L'idée lui est venue de pousser à son terme cette entreprise paradoxale. Où l'effacement serait-il plus complet que dans une contrée sans habitants ? Où le voyage de la sculpture prêterait-il mieux à rêver que sur un sol mobile, si mobile qu'il n'est pas un sol ? Reynès a donc décidé d'aller sculpter au pôle Nord, sur une plaque de glace de la banquise qui dérivera selon les courants, se perdra, fondra – et les cubes de glace avec elle. La première phase de son expédition a eu lieu au mois d'avril. Il s'est rendu dans l'extrême nord de la Sibérie, à Khatanga, au-delà du cercle polaire. Là, quinze jours durant, il a parcouru la toundra glacée et enneigée avec pour compagnons deux chasseurs de loups qui ont mis leur traîneau et leur connaissance du terrain à sa disposition.

CURIOSITÉ NOCTURNE DES LOUPS

Reynès a choisi des lieux, empilé des cubes taillés à la tronçonneuse et à la hache dans la glace ou la neige durcie. Il a photographié ces architectures dans la lumière blanche des contrées boréales, si blanche que l'on distingue à peine le ciel blanc du sol blanc. En manière de provocation, il a parfois teinté la neige en bleu – *« un bleu méditerranéen »*, dit-il – afin de contrarier la majesté uniforme du monochrome blanc. Quand il revenait le lendemain, les empreintes lui révélaient que son œuvre avait suscité la curiosité nocturne des loups – à peu près les seuls visiteurs de l'endroit.

Il a travaillé aussi sur un fleuve encore gelé, comme il rêve de le faire l'an prochain sur la banquise. A l'heure de la débâcle, sa construction fondra et disparaîtra dans l'eau. En quelques jours, la température, qui était en moyenne de – 25° durant son séjour, s'élèvera jusqu'à + 25°. Il ne restera rien de l'expédition et des travaux de Reynès, pas plus qu'il n'en restera quelque chose s'il accomplit son projet au pôle l'an prochain. L'éphémère est son domaine, à tel point qu'il ne considère pas les photographies de ses pièces comme une fin en soi, tout juste comme des documents privés. Son propos est d'un autre ordre, poétique, mental, autobiographique. Il lui importe peu qu'il en demeure des traces visibles.

Il en reste, cependant. Au jour de son départ, Sergeï et Boris, les trappeurs qui l'ont secondé, lui ont fait un cadeau : une maquette d'une de ses constructions géométriques. Elle n'était pas en glace, ni même en bois, mais en ivoire fossile de mammouth. Là-bas, c'est un matériau qui abonde – durable, très durable, presque éternel. Reynès a été passablement surpris.

Philippe Dagen

Le second souffle de Georges Lavaudant

TAMBOURS DANS LA NUIT et LA NOCE CHEZ LES PETITS-BOURGEOIS, de Bertolt Brecht. Mise en scène : Georges Lavaudant. Avec Anne Alvaro, Gilles Arbona, Marc Betton, Jérôme Derre, Eric Elmosnino, Philippe Morier-Genoud, Sylvie Orcier, Annie Perret, Patrick Pineau, Marie-Paule Trystram.
ODÉON-THÉÂTRE DE L'EUROPE, 1, place Paul-Claudel, 6e. Mo Odéon. Tél. : 01-44-41-36-36. En alternance, du mardi au samedi, à 20 heures, dimanche, à 15 heures. 30 F à 170 F. Jusqu'au 21 juin. Le texte de ces pièces est édité à L'Arche.

Depuis qu'il fait du théâtre, Georges Lavaudant revient tous les dix ans à Bertolt Brecht. En 1978, il montait *Maître Puntila et son valet Matti*, en 1987, *Baal* et *Dans la jungle des villes*. Cette année, il met en scène *Tambours dans la nuit* et *La Noce chez les petits-bourgeois*, à l'Odéon, dont il est le directeur. Ces rendez-vous ne sont pas prémédités. Dans le programme des spectacles, Georges Lavaudant s'en explique très bien : *« Brecht, malin, m'attend au coin du bois, au coin de chaque décennie, et me demande :* "Comment ça va depuis dix ans ? Comment va le théâtre ? Tu t'en sors ? Aimes-tu toujours ça ?". »

Depuis quelques saisons, le théâtre de Georges Lavaudant va mal. Embourbé dans une convention sans gloire, rafistolé avec de vieilles ficelles esthétiques, il semble orphelin d'une époque où Georges Lavaudant exprimait, à travers la fulgurance d'images baroques, une manière d'être présent à son temps. Tout cela sent la fatigue. Fatigue d'un *Roi Lear* sans folie, d'*Histoire(s) de France* triste comme une gueule de bois idéologique d'après mai 68 – pour ne citer que ses deux dernières créations importantes.

Il n'y a rien de dramatique à cet état des choses. L'art se nourrit de pertes, de passages à vide, de doutes parfois improductifs. Où aller ? Que faire ? Comment continuer sans se renier quand on a, comme Georges Lavaudant, pris le pouvoir et tué le père – celui de la jeunesse du théâtre au tournant des années 70, insolente, talentueuse, réfléchie, et hargneuse au point de faire montre d'une mauvaise foi presque idéale ?

La cinquantaine, pour un metteur en scène d'aujourd'hui, n'est pas une mince affaire à régler. Il n'empêche. Le directeur de l'Odéon-Théâtre de l'Europe continue. Et ses deux nouvelles mises en scène lui donnent raison. Soyons francs : ce ne sont pas de grands spectacles. Ni *Tambours dans la nuit*, ni *La Noce chez les petits-bourgeois* ne resteront dans les annales. Mais les deux pièces permettent de constater l'amorce d'une nouvelle donne. Georges Lavaudant abandonne ses flamboiements. Il se met à l'écoute, *comme un écolier attentif*, d'un auteur qui compte parmi ses maîtres : Bertolt Brecht.

UNE TROUPE SOLIDAIRE

On peut dissocier *Tambours dans la nuit* et *La Noce chez les petits-bourgeois*. Pourtant, il est bon de les apparier, ne serait-ce qu'en raison de ces personnages et situations qui les réunissent : une fiancée et une mariée, toutes deux enceintes, et surtout un discours sur la bourgeoisie. Bourgeoisie (petite) face à elle-même, en vase clos, dans *La Noce* ; bourgeoisie (assise) face à la révolution spartakiste qui embrase Berlin, dans *Tambours*. De l'une à l'autre, un élément déterminant meurt : le ciel. Ce ciel que Brecht aimait tant, quand il avait vingt ans et rêvait de se noyer dans la métropole interlope de Döblin. Ciel de poète, éclat stupéfiant, à la Lautréamont, arc symbolique d'un désir de vivre de manière frénétique. Dans *La Noce*, ce ciel est étouffé par les murs d'une famille repliée sur ses meubles neufs, le cabillaud et les histoires salaces d'un dîner de mariage.

A l'Odéon, un plancher s'envole vers la nuit lunaire pour *Tambours*, tandis que l'espace du plateau est réduit à une pièce clinquante pour *La Noce*. Les personnages, servis par les mêmes comédiens, lient les deux mises en scène. Il y a longtemps que la troupe – les amis de trente ans, souvent – de Georges Lavaudant n'avait été aussi unie, solidaire et sérieuse dans son jeu : Anne Alvaro, jeune fiancée dans *Tambours* puis mère grise dans *La Noce* ; Jérôme Derre, serveur lunaire de café dans *Tambours* puis marié grossier dans *La Noce* ; Marc Betton, bourgeois aussi effacé (par sa femme, Marie-Paule Trystram) dans *La Noce* qu'il est sûr de son gousset dans *Tambours* ; et les autres, Gilles Arbona, Philippe Morier-Genoud (remarquable père de la mariée), Eric Elmosnino (elfe décalé), Patrick Pineau (force brute en soldat qu'on n'attendait plus dans *Tambours*)... tout cela augure de temps à venir, où la *« sagesse »* dont parle Georges Lavaudant saurait être productive d'un théâtre renouvelé.

Brigitte Salino

SORTIR

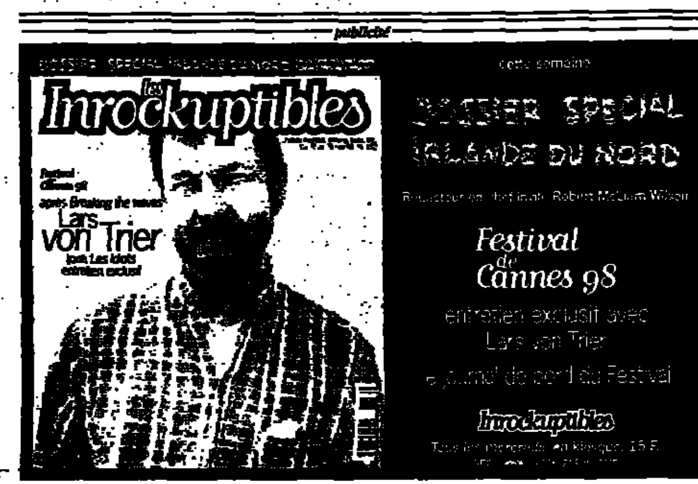
PARIS

Jean-Jacques Goldman
On aime, on n'aime pas, on y résiste ou pas : Jean-Jacques Goldman est la superstar de la télévision française. Goldman évolue avec son temps, les rythmiques du dernier album, *En passant*, ont appris la souplesse de la techno, laissant pour un instant de côté le rock carré et le blues de la formule Fredericks-Jones.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 15, les 18, 19 et 20. Tél. : 01-42-08-60-00. 195 F.

Tout ce qui vit s'oppose à quelque chose
d'après Oskar Panizza, Fernando Pessoa, Emmanuel Kant, le marquis de Sade... Avec Judith Henry, Marie Payen, Mathieu Bauer, Lazare Boghossian, Sylvain Cartigny, Joachim Latarjet et Martin Selze.
La troupe Sentimental bourreau assemble des textes où il est question de paradoxes, du Diable et du Bon Dieu. Les sept comédiens, musiciens, chanteurs et danseurs apparaissent et disparaissent dans un décor mis en valeur par les lumières et les couleurs (rouge, blanc, noir). La musique a les dérapages rock et blues d'un Tom Waits ; elle se laisse des possibilités d'improvisation ; le groupe est sur scène, intégré au déroulement dramatique. C'est vif, drôle et inquiétant. On est emporté par cette conviction collective, avec une légère préférence pour Marie Payen, Vénus à peau de lait, sensuelle et coquine.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Mo Saint-Denis-Basilique. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F. Jusqu'au 31 mai.

Monica Passos
Brésilienne, exubérante, railleuse, Monica Passos joue des atouts de sa voix, ample, forte et d'une élégance artistique naturelle. Comédienne exigeante, la chanteuse emplume les mélodies les plus sévères, dégage Milton Nascimento de ses timidités, brise la glace au premier octave franchi et en finit avec les clichés brésiliens (Vinicius de Moraes). Elle est l'une des artistes du monde installée à Paris les plus originales. Elle est au cabaret, entourée de l'équipe d'Oz Theaterland sous le beau Magic Mirrors, un chapiteau en toile, bois et miroirs installé à La Villette. En plus, Passos est drôle – voir le titre du spectacle : *Les chiens aboient et la caravane Passos.*
Cabaret sauvage, parc de La Villette, Paris 19e. Mo Porte-de-la-Villette. Les 20, 21, 22, 23, 27, 28, 29 et 30, à 20 h 30 ; les 24 et 31, à 16 heures, jusqu'au 20 juin. Tél. : 08-03-07-50-75. 120 F.

publicité



GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Aprile
de Nanni Moretti (italien, 1 h 18).
Blues Brothers 2000
de John Landis (américain, 2 h 03).
Dark City
d'Alex Proyas (américain, 1 h 35).
Les Idiots
de Lars von Trier (Danemark, 1 h 47).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

REPRISES

Les Affranchis (**)
de Martin Scorsese.
Américain, 1990 (2 h 21).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60).
Le Cinéma de papa
de Claude Berri. Français, 1970 (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Pathé Wepler, dolby, 18e.
Le Temps de l'innocence
de Martin Scorsese.
Américain, 1993 (2 h 15).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60).
Tous en scène
de Vincente Minnelli.
Américain, 1953 (1 h 52).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60).
Un jour à New York
de Stanley Donen.
Américain, 1943, copie neuve.
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60) ; Mac-Mahon, 17e (01-43-80-24-81).
*** Film interdit aux moins de 16 ans.*

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
L'Ecornifleur
de Jules Renard, mise en scène de Marion Bierry, avec Raphaëline Goupilleau, Julien Rochefort, Gérard Maro et Noémie Kapler.
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris 6e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. Le 20, à 21 heures. Tél. : 01-45-48-92-97. De 110 F à 190 F.
Je suis un phénomène
de Marie-Hélène Estienne et Peter Brook, d'après A. R. Luria, mise en scène de Peter Brook, avec Maurice Bénichou, Geneviève Mnich, Bruce Myers, Bakary Sangaré, Pierre Bénichou et Natacha Maratrat.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-46-07-34-50. Durée : 2 heures. De 70 F à 130 F.
Le Miracle
de Gorgy Schwadja, mise en scène de Michel Didym, avec Pierre Baillot, Arnaud Chûrin, Philippe Fretun, Catherine Matisse, Jean-Claude Perrin, Johann Riche, Eric Seigne, Christophe Van De Velde, Maria Verdi et Pascal Vuillemot.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Le 20, à 21 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.
Orpheus Chamber Orchestra
Mozart : *Symphonie no 14*. Copland : *Poèmes d'Emily Dickinson*. Stenhammar : *Mélodies*. Carter : *Symphonie no 1*. Anne Sofie von Otter (mezzo-soprano).
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 20, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. De 100 F à 160 F.
Don Quichotte
Etoiles, premiers danseurs, corps de ballet et Orchestre de l'Opéra de Paris. David Coleman : *direction*. Rudolf Noureev : *chorégraphie*.
Opéra de Paris, Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. Le 20, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 395 F.
Compagnie Georges Momboye
Georges Momboye : *Waatisera*.
Espace Saint-Martin, 199, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau, Châtelet-les-Halles. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-44-54-38-57. De 30 F à 100 F.
George Mraz Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 20, à 22 h 30. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Denis Colin & les Arpenteurs
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.
Joe Cocker
Palais des sports, porte de Versailles, Paris 15e. Mo Porte-de-Versailles. Le 20, à 20 h 30. De 220 F à 320 F.
Nathalie Solence
Le Loup du faubourg, 21, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-40-21-90-95. 70 F.
Sonora la Calle
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Mo République. Le 20, à 23 heures. Tél. : 01-42-02-20-52. 100 F.

RÉSERVATIONS

Les Femmes savantes
de Molière, mise en scène de Simon Eine, avec, en alternance, Yves Gasc, Catherine Samie, Alain Pralon, Catherine Salviat, Gérard Giroudon, Michel Favory, Isabelle Gardien, Igor Tyczka, Sylvia Bergé, Bruno Raffaelli, Alain Lenglet, Jean-Marie Galey, Claire Vernet, Véronique Vella, Laurent Montel, Laurent Natrella, Françoise Gillard et Guillaume Gallienne.
Comédie-Française, Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Du 25 mai au 14 juin. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F à 185 F.

Alerte contre la Camorra dans la presse italienne

Les quotidiens transalpins et les autorités judiciaires multiplient les mises en garde contre l'exploitation par la mafia napolitaine de la reconstruction de la région, qui a été frappée le 5 mai par des coulées de boue meurtrières

DEUX SEMAINES après le drame qui a coûté la vie à cent quarante-sept personnes et alors que les sauveteurs sont encore à la recherche des disparus toujours ensevelis sous les coulées de boue survenues le 5 mai au sud de Naples, une nouvelle alerte a sonné : celle de la Camorra, la mafia locale particulièrement bien implantée dans la zone sinistrée. Le procureur national antimafia, Piero Luigi Vigna, a lancé l'alarme dans un entretien accordé au *Corriere della sera* au cours duquel il reconnaît qu'un risque important existe. Il demande donc aux maires, aux autorités locales de lui fournir les renseignements nécessaires afin d'éviter que l'argent de la reconstruction ne tombe dans les mains de la Camorra, qui cherche par tous les moyens à s'adjuger les travaux de toute nature en relation avec la catastrophe. Et il n'est pas le seul.

L'évêque de Sarno, cité la plus touchée par la tragédie, Mgr Gioacchino Illiano, a annoncé dans son homélie : « *Nous ferons rempart contre la Camorra.* » S'adressant aux fidèles, il a fait remarquer, rapporte *La Stampa* : « *La plupart d'entre vous ont du cal sur les mains, suent pour apporter à la maison un plat de soupe et ne se feront jamais assujettir par les malfrats.* » Il y a cinq ans, le conseil municipal de Sarno, ainsi que trois autres de la région de Campanie, furent dissous par le chef de l'Etat en raison de la trop grande emprise du crime organisé sur les municipalités. Aujourd'hui, le maire, Gerardo Basile, affirme qu'après les nombreuses arrestations effectuées, la situation est désormais sous contrôle.

Un avis que ne partage pas Luciano Santoro, procureur adjoint de Salerne. Interrogé par *La Repubblica*, ce magistrat réplique : « *Le courage, la cohérence sont des qualités indispensables pour un administrateur public. Si le maire de Sarno n'a pas le courage d'admettre que la Camorra existe et que les clans sont forts et bien présents dans cette région, alors il est préférable qu'il rentre chez lui.* » *La Repubblica* a recensé deux cent soixante membres sans parler de tous les camorristes occasionnels et a dénombré deux cent quarante-sept morts depuis 1980.

En dépit de tous les coups portés grâce notamment aux repentis qui ont facilité les arrestations, l'organisation est toujours présente et se remet à fonctionner dès que l'opportunité se présente. La manne financière qui arrive de Rome pour permettre à la région de revivre puis de repartir en est une. « *Disons-le tout de suite : ici la Camorra végète mais elle est bien vivante*, assure un autre magistrat, Felice Di Persia, procureur de Nocera Inferiore, dans un entretien au *Corriere della sera*. *Beaucoup d'administrateurs de la région ont peur, d'autres sont de connivence, d'autres enfin sont conditionnés par la terreur résultant de leurs propres décisions. S'ils sentaient la présence de l'Etat, peut-être auraient-ils un peu plus confiance* », dénonce ce magistrat pour qui la présence de la camorra est « *encore plus forte qu'à Naples parce qu'elle réussit à s'infiltrer facilement dans tous les organisme locaux* ».

Dans ces conditions, comment éviter que la pieuvre ne s'engraisse à nouveau sur le dos du malheur, de l'urgence, de la nécessité et que ne se déclenche une guerre des clans pour l'appropriation de l'aide ou des bénéfices provenant de la reconstruction ? La question est en tout cas clairement posée par la presse transalpine, et les mises en garde de la part des autorités judiciaires sont on ne peut plus nettes. *Il Sole-24 Ore*, quotidien économique, va encore plus loin et affirme sans ambages que « *depuis longtemps il est démontré qu'il y a une corrélation précise entre l'"abusivisme", la dégradation de l'environnement et la présence des phénomènes mafieux* ».

Michel Bôle-Richard

DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Ivan Rioufol

■ Un « Watergate » à la française ? Des juges et des journalistes en rêvent, à haute voix désormais. Le petit gibier des « affaires » parisiennes n'est pour eux qu'une mise en bouche. C'est l'Elysée qui est, bien sûr, le but ultime de leur chasse à courre. (...) Il faut bénir la justice pour son œuvre de salubrité morale. Il est rafraîchissant de savoir que les puissants ne sont pas au-dessus des lois et que le prince aussi peut avoir des comptes à rendre. (...) [Mais] actuellement, [la justice médiatique] fait fausse route, en donnant le sentiment de privilégier l'humiliation publique comme arme de persuasion. La Terreur devait ressembler un peu à cela. C'est ce qui perdit ceux qui l'avaient imposée.

L'HUMANITÉ
Arnaud Spire

■ D'avoir rendu possible la semaine de 35 heures est à mettre au crédit de la gauche plurielle et de la marque que lui imprime sa composante communiste. La société française peut avancer dans la voie de la libération humaine. Certes, les 35 heures, en elles-mêmes, ne peuvent répondre qu'incomplètement à la crise du chômage, du travail, de la représentation démocratique et de la politique au sens noble du terme. Mais combinées avec l'extension du plan emplois-jeunes, la mobilisation des financements et des crédits pour la création d'emplois, la suspension des plans « sociaux », un chantier s'élargit, qui peut donner des idées à d'autres et contribuer ainsi à la réorientation de la construction européenne.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La proposition Delors va susciter des réactions, peut-être des polémiques. (...) Le raisonnement est simple : puisque les Européens vont élire leur Parlement l'année prochaine, puisque la Commission doit être renouvelée au même moment, puisque pour la première fois le nouveau Parlement devra approuver le nom du futur président de la Commission de Bruxelles, pourquoi chaque famille politique ne défendrait-elle pas durant la campagne le candidat de son choix ? (...) La vraie contestation qui surgira forcément est que la méthode Delors est d'inspiration fédéraliste. C'est vrai, mais la Commission de Bruxelles est elle-même d'essence fédérale, comme la Cour de justice, comme les politiques communes, comme toute souveraineté partagée. Cela n'enlève en rien aux chefs de gouvernement la prééminence qu'ils possèdent collectivement au sein du *Conseil européen*. *Contrairement* à ce que croient les dogmatiques, l'Europe des nations et les piliers fédéraux ne sont pas incompatibles.

EN VUE

■ Mardi 19 mai à l'aube, à Tabarja, près de Beyrouth, **Wissam Nayef Issa**, 25 ans, et **Hassan Abou Jabal**, 24 ans, ont été pendus en public. Le bourreau a dû passer, à trois reprises, la corde autour du cou de Hassan, que ses jambes ne portaient plus, qui chaque fois glissait à terre...

■ Un jury populaire d'un tribunal de San Rafael en Californie a décidé, jeudi 14 mai, que **Horace Kelly**, atteint de schizophrénie aiguë, pouvait être exécuté par injection mortelle. Reconnu malade mental, le condamné aurait été placé dans une institution psychiatrique, mais, en cas de guérison, renvoyé dans le couloir de la mort.

■ D'après l'Institut national de statistiques du Pérou (INEI), deux millions de personnes ont été victimes d'« *actes de vandalisme, de vols et d'agressions physiques et sexuelles* », en 1997, à Lima – sept millions d'habitants.

■ Lundi 18 mai, à Catane, en Italie, deux garçons de treize et quatorze ans se sont emparés de 500 000 lires (environ 1 600 francs), en braquant la caissière d'un marchand de jouets avec un pistolet en plastique, existant en magasin.

■ Le 13 mai, à Aix-les-Bains, deux filles, de 14 et 17 ans, ligotent un handicapé qui les héberge, lui tailladent les cuisses et le thorax, le forcent à boire de l'eau de Javel, en aspergent ses blessures... Le 16, au coucher du soleil, entre Juvisy et Epinay-sur-Orge, trois filles, de 14 à 18 ans, armées de couteaux à cran d'arrêt, dépouillent de leur argent tous les voyageurs d'un wagon du RER.

■ Vendredi 15 mai, au collège Paul-Langevin de Carros, dans les Alpes-Maritimes, une adolescente « *poussée à bout* » gifle en plein cours son professeur : les parents portent plainte contre l'enseignant. L'enquête est entre les mains des gendarmes.

■ Un tribunal de Francfort vient d'obliger une école catholique à réintégrer un élève renvoyé pour avoir montré à un camarade une photo, gentiment « *érotique* » de l'avis des juges, « *vicieusement pornographique* » du point de vue du directeur de l'établissement.

■ Les jeunes mâles d'un quartier chaud de Bruxelles ont entravé, mardi 19 mai, une « *marche pacifique* » de prostituées, dans le métier depuis longtemps, qui protestaient contre les filles en fleur venant des pays de l'Est, s'offrant à prix cassés.

■ La Cour constitutionnelle allemande vient de donner gain de cause à un passeur de drogue très mécontent depuis qu'on lui a ouvert d'office l'estomac pour récupérer les sachets d'héroïne qu'il avait avalés, sans attendre, comme il sied, leur évacuation par les voies naturelles.

Christian Colombani

SUR LA TOILE

DISNEY EN ITALIE

■ La société Walt Disney a annoncé la création prochaine de trois sites Web en partenariat avec TIN, la filiale de Telecom-Italia chargée des services Internet. Il s'agira des premiers sites « *nationaux* » ouverts en Europe par Disney, qui a par ailleurs indiqué qu'elle était en pourparlers avec d'autres opérateurs pour lancer des projets similaires dans plusieurs pays européens. – *(AP.)*

ESSAIS NUCLÉAIRES INDIENS

■ Le centre des études de non-prolifération nucléaire de l'Institut d'études internationales de Monterey (Californie) a créé un site-répertoire recensant plusieurs dizaines de sites et bases de données consacrés aux récents essais nucléaires effectués par l'Inde.

cns. miis. edu/india

LINUX ET LES FRANCOPHONES

■ L'association francophone des utilisateurs de Linux et logiciels libres (AFUL), dont l'objectif est de « *promouvoir une informatique performante, accessible et indépendante* », a ouvert un site Web d'actualité, de documentation et d'archives.

www. aful. org

www. 00h00.com

Un petit éditeur français vend sur le Web des livres numériques, dont quelques inédits

LA CIRCULATION sur Internet de livres numérisés est très répandue, mais il s'agit surtout d'initiatives universitaires et associatives. Les éditeurs commerciaux se tiennent encore à l'écart de ce mode de distribution, jugé trop risqué et surtout trop ciblé, car ces ouvrages doivent être lus sur écran, ou imprimés individuellement. Pourtant la première maison d'édition française spécialisée dans le commerce électronique de livres numériques s'est installée sur le Web le 18 mai. Pour bien marquer qu'elle symbolise à elle seule l'aube d'une ère nouvelle, elle a pris le nom de « 00h00 ». Cela dit, le saut dans l'inconnu ne se fait pas sans filet, car elle pratique aussi la vente par correspondance de ses ouvrages en version papier.



Le client fait son choix à partir des fiches et résumés affichés sur le site, puis passe commande en donnant un numéro de carte bancaire. S'il a opté pour la version numérique, il reçoit l'œuvre dans sa boîte aux lettres électronique quelques minutes plus tard, sous forme de fichier crypté accompagné d'un mot de passe – une protection théorique contre le piratage.

A ce jour, 00h00 dispose d'un catalogue encore modeste d'une quarantaine de titres. La plupart sont des grands classiques tombés dans le domaine public, de Molière à Flaubert. Pourtant, selon Jean-Pierre Arbon, cofondateur de 00h00, le service rendu a une vraie valeur marchande, car les textes ont été numérisés avec soin dans le cadre de projets universitaires, et mis dans un format permettant une navigation aisée et doté d'une fonction recherche. Le prix est un autre symbole : 6,50 francs, soit 1 euro.

Mais la vocation de 00h00 est de s'imposer comme une véritable maison d'édition, publiant des auteurs contemporains. Ainsi, pour se lancer, elle a racheté les droits numériques de *Vitesse virtuelle* de Mark Dery, déjà célèbre chez les internautes, vendu 65 francs, contre 169 francs en version papier. Jean-Pierre Arbon espère que bientôt tous les éditeurs envisageront ce marché comme une « *quatrième fenêtre d'exploitation* », après les ventes en librairie, en club et en poche.

Enfin, 00h00 publie sur le Web trois inédits, dont les auteurs, peut-être faute de mieux, ont accepté de tenter l'aventure : *La Coupe est pleine*, de Pierre Mamiesse, une comédie policière, *Sur le bout de la langue*, de Rouja Lazarova, jeune romancière bulgare, et *Atlantis*, de Pierre Bordage, inspiré d'un jeu vidéo.

Les prix varient de 19 à 39 francs. D'autres titres vont suivre, probablement en coédition, car 00h00 ne peut pas encore exiger de ses auteurs l'exclusivité pour les droits « classiques ».

Yves Eudes

Manifeste du comité canin *par Alain Rollat*

À BAS NOS COLLIERS ! Chiens, mes frères, nous sommes en marche. Leur prétendu projet de loi relatif aux animaux dangereux et errants ne passera pas. De nos niches, nous ferons des barricades. De nos laisses, nous ferons des bastilles. Nous leur mettrons nos muselières. *Nos crocs n'en* épargneront qu'un seul : le ci-devant Dominique Braye, ce sénateur apparenté RPR des Yvelines qui s'est souvenu qu'il était vétérinaire, mardi après-midi, au Palais du Luxembourg, ce juste qui a eu le courage de dire, à la barbe du gouvernement et à la télévision, en direct, sur Canal Assemblées, que ce projet inique prépare notre génocide. Il programme la mort des pittbulls alors que 90 % des morsures enregistrées chaque année sont imputables aux bergers allemands ! Il reconnaît l'irresponsabilité primordiale du maître, mais c'est le chien qu'il condamne ! Il admet que le danger provient d'une minorité de tarés, mais c'est l'ensemble de la communauté canine que cette logique infernale voue à la solution finale en bafouant les droits imprescriptibles de l'animal. Où *s'arrêtera* notre mort si c'est le comportement délictueux de *l'homme qui devient le critère déterminant* pour l'élimination du chien ? On commence par le pittbull, on finira par le yorkshire ! Le pittbull n'est que le bouc émissaire d'un infâme lynchage médiatique. Nous sommes tous des pittbulls banlieusards !

Le moment est donc venu d'abattre cette société des hommes qui a déshumanisé le chien. Ils nous ont apprivoisés. Ils nous ont donné des os à ronger. Ils nous ont gavé de susucre. Ils nous ont bâillonnés. Ils ont fait de nous des objets dressés, des jouets, puis des armes. Ils nous ont divisés en races, en sous-races. Ils nous ont classés en catégories d'attaque ou de défense, de garde ou de compagnie. Ils nous ont divisés de nous-mêmes. Leurs journaux ont fait de nous des chiens écrasés. Leur monde court à notre perte dans un désordre fantastique. Nous sommes aliénés. Mais nous avons un espoir. Nous avons *pris conscience de ce qui nous arrivait*. Nous savons désormais ce que nous sommes. « *Peu à peu*, comme le disaient nos ancêtres du comité de Censier en mai 68, *nous soulèverons le filet et nous saurons en découdre les mailles.* »

Cours camarade, le vieux chenil est derrière toi ! Vois leur hypocrisie sous leurs chatteries ! Ouvre ta gueule ! Va lever la patte sur leurs tapis rouges ! Et, si une main s'approche de toi pour essayer de t'amadouer, souviens-toi de la caresse assassine de Bernadette tapotant en gros plan la joue de Xavière comme on tapote la joue d'un enfant qu'on veut réconforter après une bêtise : mords-la !

APPEL A L'ABONNEMENT Le Monde

3 mois 562F au lieu de 585F

Liberté j'écris ton histoire

Avec Le Monde, abonnez-vous aux grands événements

Récits, témoignages, souvenirs...
30 ans après, ils racontent leur mai 1968, dans les colonnes du *Monde*.
Après cette grande période rétrospective, rendez-vous en juin, en direct de la Coupe du monde de football.

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

☐ 1 AN - 1 980 F au lieu de 2 340 F*
☐ 3 MOIS - 562 F au lieu de 585 F*

* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)

je joins mon règlement, soit : ______ F   801 MQ 006

☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*
☐ par carte bancaire N° ____
Date de validité ____   Signature :
☐ M. ☐ Mme Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____ Pays : ____

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

USA-CANADA

Offre valable jusqu'au 31/12/98.

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers :
téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à :
LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

هكذا من الأصل

MERCREDI 20 MAI

FILMS DE LA SOIRÉE

18.00 **Léon Morin, prêtre** ■ ■ Jean-Pierre Melville (France, 1961, N., 120 min). Festival
18.55 **Promis... juré !** ■ ■ J. Monnet (F, 1987, 95 min). Cinéstar 1
20.30 **L'Impasse tragique** ■ ■ Henry Hathaway (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
20.30 **The Hit** ■ ■ Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1984, 95 min). Ciné Cinémas
22.30 **Les Barbouzes** ■ ■ Georges Lautner (France, 1964, 110 min). Cinétoile
22.30 **Assurance sur la mort** ■ ■ ■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 105 min). 13e Rue
23.05 **L'Arbre aux sabots** ■ ■ ■ E. Olmi (It., 1978, 185 min). TMC
23.20 **Antonia et ses filles** ■ ■ Marleen Gorris (Pays-Bas, 1996, v.o., 99 min). Canal +
23.20 **Café Society** ■ ■ Raymond DeFelitta (Etats-Unis, 1993, v.o., 105 min). Cinéstar 1
23.55 **Fabiola** ■ ■ Alessandro Blasetti [2/2] (Italie, 1949, N., 80 min). RTL 9
0.00 **Le Doulos** ■ ■ Jean-Pierre Melville (France, 1963, N., 95 min). Festival
0.20 **Blow Out** ■ ■ Brian De Palma (Etats-Unis, 1981, v.o., 105 min). Cinétoile
1.10 **Les Créatures** ■ ■ Agnès Varda (France, 1966, N., 95 min). Ciné Cinéfil
2.35 **Quelque part dans le temps** ■ ■ Jeannot Szwarc (Etats-Unis, 1980, v.o., 100 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.20 et 19.10 **Nulle part ailleurs.** Invité : Jean-Claude Van Damme, Dida Diafa ; The Getaway People (live) ; Rena Owen. Canal +
19.00 **De l'actualité à l'Histoire.** *La chute de la IVe République.* Histoire
20.00 **Savoir plus santé.** Dépanner le cerveau. TV 5
20.10 **TéléScope.** Des yeux immenses pour scruter l'univers. TSR
20.45 **Les Mercredis de l'Histoire.** Israël et les Arabes, la guerre de cinquante ans [2/6]. Arte
20.50 **La Marche du siècle.** 2006, menaces sur vos retraites. Invités : Marc Blondel ; François d'Aubert ; Julien Dray ; Claude Jasmin ; Olivier Jay. France 3
21.00 **Strip-tease.** Toutes les ventes sont belles. T'as pas cent balles. TV 5
21.00 **Envoyé spécial, les années 90.** Des brouettes pour le Koweït. Ungaro, le séducteur. A.V.R.E. de paix. Histoire
22.35 **La Vie à l'endroit.** Lourdes, le miracle permanent. France 2
23.20 **Un siècle d'écrivains.** Constantin Cavafy. France 3
0.40 **Le Cercle du cinéma.** Spécial Cannes. France 2
19.00 **Arctique.** [8/13]. Pisugtooq, l'ours vagabond. Odyssée
19.30 **Les Chevaliers.** [5/6]. Bertrand du Guesclin et le Prince Noir : les frères ennemis. Planète
19.30 **La Conquête spatiale en Union soviétique.** [2/3]. La face cachée de la Lune. Odyssée
20.00 **Les Dents de la nuit.** Arte
20.30 **Les Grands Compositeurs.** [5/12]. Mendelssohn. Odyssée
20.55 **Femmes et société.** Dakar, les hommes préfèrent les rondes. Téva
20.55 **Inoubliable Berlinette.** Odyssée
21.00 **Voyage à travers le cinéma américain par Martin Scorsese.** Paris Première
21.45 **Musica.** Hans Werner Henze et ses ballets : Le Fils de l'air. Arte
21.55 **Terre brûlée.** [6/6]. Odyssée
22.00 **Pillar of Fire.** [2/2]. 1938-1948. Histoire
22.30 **Danse.** Rudolf Noureev. Mezzo
22.35 **L'Ouest américain.** [8/8]. Un même pays pour tous. Planète
23.35 ▶ **Profil.** Liv Ullmann : Scènes d'une vie. Arte
23.40 **Biosphère 2.** Une arche de Noé pour Mars ? Odyssée
0.00 **Hannibal et la tempête du désert.** TSR
0.40 **L'Homme aux ornithorynques.** Odyssée

DOCUMENTAIRES

18.05 **Le Royaume de l'Atlantique.** [3/3]. Au cœur des abysses. Odyssée
18.30 **Le Monde des animaux.** Le Rhinocéros unicorne. La Cinquième
18.30 **Repères.** La Guitare espagnole. [1/8]. L'âge d'or. [2/8]. La guitare baroque. Mezzo
18.35 **Je suis resté vivant.** Planète

SPORTS EN DIRECT

20.35 **Football.** Ligue des champions. Finale : Real Madrid - Juventus Turin. TF1

DANSE

23.00 **Musica.** Le Fils de l'air. Arte

MUSIQUE

18.00 **Sonny Rollins 1982.** Muzzik
19.00 et 19.35 **Concertos de Vivaldi nos 3 et 4.** Muzzik
20.59 **Soirée Cinémathèque de la danse.** Flamenco. Muzzik
0.05 **Emile Naoumoff et Catherine Marchese jouent Satie.** Muzzik

THÉÂTRE

22.35 **Décibel.** Pièce de Julien Vartet. TV 5

TÉLÉFILMS

20.30 **Un député au-dessus de tout soupçon.** John Strickland. Festival
20.35 *Les Aventures d'Olivier Twist.* Disney Channel
20.40 **La Vie sans Jimmy.** Glen Jordan. RTL 9
20.55 et 22.35 **Manipulation meurtrière.** O Marvin J. Chomsky. M 6
21.00 **Tous les hommes sont menteurs.** Alain Wermus. France 2
0.15 **Six crimes sans assassin.** Bernard Stora. 13e Rue

SÉRIES

18.00 **Ally McBeal.** The Blame Game (v.o.). Téva
22.20 **Brooklyn South.** Doggonit (v.o.). Série Club
22.20 **Presque parfaite.** Sérénade à six (v.o.). Canal Jimmy
23.45 **Father Ted.** Escape From Victory (v.o.). Canal Jimmy
0.10 **NYPD Blue.** Meurtre en sous-sol (v.o.). Canal Jimmy
0.50 **Underground.** [3/6]. Arte

NOTRE CHOIX

● **20.50 France 3**
« La Marche du siècle »

Comment équilibrer les systèmes de retraites ? C'est le sujet du magazine de Jean-Marie Cavada. Un reportage à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) montre que les assurés n'ont pas encore pris conscience de l'impact des mesures décidées par Edouard Balladur et Simone Veil en 1993, en particulier le calcul des retraites basé non plus sur les dix mais sur les vingt-cinq meilleures années. Les fonds de pension sont-ils une réponse ? Dans son entreprise, Elf-Aquitaine, le président de la CNAV, Jean-Luc Cazettes, syndicaliste CGC, a mis en place un système par capitalisation. Mais l'exemple britannique prouve que si les fonds de pension sont une solution pour ceux qui ont les moyens d'épargner, le système génère ses exclus. – *F. Le.*

● **23.20 France 3**
« Un siècle d'écrivains »

«De tout ce que j'ai fait, de tout ce que j'ai dit, que l'on ne cherche pas à savoir qui je fus », écrit Constantin Cavafy dans *Secrets*. Pourtant Eglal Errera et Ersi Sotiropoulos s'attachent à percer le mystère du grand poète hellénique dont la silhouette (manteau noir et écharpe rouge) reste indissociable de sa ville natale, Alexandrie. *Né en 1863 dans une famille de* la colonie grecque, Cavafy passe une partie de son enfance en Angleterre et découvre la Grèce à quarante ans. Passionné par la culture hellénique, il en fait le terreau de son inspiration, mêlant langue épurée et idiomes populaires, créant ce que Séféris appelait *« un démotique bien à lui »*. A sa mort en 1933, il laisse 153 poèmes. Les extraits proposés confirment la vision qu'avait Cavafy de lui-même: *« un poète des générations futures »*. – *Fl. N.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa découverte.
19.52 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.35 Football. Ligue des champions. Finale : Juventus Turin - Real Madrid.
22.45 Emission spéciale. Paparazzi : l'envers du décor.

FRANCE 2

17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.45 et 20.55 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Météo, Point route.
21.00 Tous les hommes sont menteurs. Téléfilm. Alain Wermus.
22.35 La Vie à l'endroit. Lourdes, le miracle permanent.
0.10 Journal, Météo.
0.25 Signé Croisette.
0.40 Le Cercle du cinéma. Spécial Cannes.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Consomag.
20.50 La Marche du siècle. 2006, menaces sur vos retraites.
22.55 Soir 3.
23.20 *Un siècle d'écrivains.* Constantin Cavafy.
0.05 Cinéma étoiles.
0.30 Vivre avec... Sida, sexualité et famille.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.10
18.20 et 19.10 Nulle part ailleurs.
19.00 et 22.50 Flash infos.
20.35 Le Journal du Festival.
21.10 Extravagances. Film. Beeban Kidron.
23.00 Return to Glaanascaul.
23.20 Antonia et ses filles ■ ■ Film. Marleen Gorris (v.o.).

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. L'odyssée du Poyomarkovo. Cannes, les monstres sacrés : Patrice Chéreau.
20.00 Les Dents de la nuit.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Israël et les Arabes, *la guerre de cinquante ans [2/6] :* 1967 - La guerre de six jours.
21.35 Les Cent Photos du siècle. *L'enfant du ghetto*, photo anonyme.
21.45 Musica. Hans Werner Henze et ses ballets : Le Fils de l'air. 23.00 Leçons de danse : Le Fils de l'air.
23.35 ▶ Profil. Liv Ullmann : Scènes d'une vie.
0.50 Underground. Téléfilm. Emir Kusturica [3/6] (v.o.).

M 6

19.00 Lois et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Ciné 6 spécial Cannes.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.55 et 22.35 Manipulation meurtrière. Téléfilm. O Marvin J. Chomsky.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 ▶ Les Chemins de la musique. Musiques anciennes d'aujourd'hui. [3/5]. Le Son.
20.30 Agora. Nelly Kaplan (*Aux orchidées sauvages*).
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *Accords mortels*, de Nancy Huston.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Festival Banlieues bleues. Le trio de Bobo Stenson.
21.45 Concert. Festival Jazz sous les pommiers.
22.30 Musique pluriel.
23.07 *Les Greniers de la mémoire.*

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Par l'Orchestre des Champs-Elysées, dir. Philippe Herreweghe, Nold et Nylund, sopranos, Danz et Mott, altos, Blochwitz et Voigt, ténors, Dazeley et Sigmundsson, basses : Scènes du Faust de Goethe, de R. Schumann.
22.40 Les Soirées... (suite).

JEUDI 21 MAI

FILMS DU JOUR

14.00 **Barry Lyndon** ■ ■ ■ Stanley Kubrick (Grande-Bretagne, 1975, 180 min). Ciné Cinémas
14.40 **Miracle à Milan** ■ ■ ■ Vittorio De Sica (Italie, 1951, N., v.o., 95 min). Cinétoile
15.00 **La Chinoise** ■ ■ Jean-Luc Godard (France, 1967, 120 min). Histoire
15.30 **Chronique d'une mort annoncée** ■ ■ Francesco Rosi (France - Italie, 1986, 110 min). Cinéstar 2
15.40 **L'Impasse tragique** ■ ■ Henry Hathaway (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
17.20 **Casanova le petit** ■ ■ Sam Wood (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
17.35 **Astérix et la surprise de César** ■ ■ Paul et Gaëtan Brizzi (France, 1985, *animation, 85 min*). M 6
17.45 **Blow Out** ■ ■ Brian De Palma (Etats-Unis, 1981, 105 min). Cinétoile
18.35 **Drowning by Numbers** ■ ■ Peter Greenaway (Grande-Bretagne, 1988, v.o., 115 min). Cinéstar 1
18.45 **Sang pour sang** ■ ■ Joël Cohen (Etats-Unis, 1984, 105 min). Ciné Cinémas
20.05 **Un dimanche à la campagne** ■ ■ Bertrand Tavernier (France, 1984, 95 min). TV 5
20.30 **La Horde sauvage** ■ ■ Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1969, 140 min). Ciné Cinémas
20.35 **Epouses et concubines** ■ ■ Zhang Yimou (Chine - Taïwan, 1991, 125 min). Cinéstar 1
20.40 **Soleil vert** ■ ■ R. Fleischer (EU, 1973, 110 min). RTL 9
20.50 **Un cœur en hiver** ■ ■ ■ Claude Sautet (France, 1991, *110 min*). France 3
21.00 **Who's That Knocking at My Door ?** ■ ■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1965, N., v.o., 100 min). Paris Première
21.00 **Carmen** ■ ■ *Cecil B. DeMille (Etats-Unis, 1915, N., 65 min).* Muzzik
22.15 **L'Année de l'éveil** ■ ■ Gérard Corbiau (France - Belgique, 1991, 99 min). RTBF1
22.30 **Alexandre Nevski** ■ ■ Sergueï M. Eisenstein (Urss, 1938, N., 110 min). Mezzo
22.35 **Orfeu Negro** ■ ■ M. Camus (Fr., 1959, 110 min). TV 5
22.40 **Qiu Ju, une femme chinoise** ■ ■ ■ Zhang Yimou (Chine, 1992, 99 min). Cinéstar 1
23.55 **Le Chanteur de jazz** ■ ■ Alan Crosland (EU, 1927, N., v.o., 90 min). Arte
0.50 **Les Amants diaboliques** ■ ■ ■ Luchino Visconti (Italie, 1942, N., v.o., *135 min*). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.50 et 22.40 **Où en sont les jeunes ?** Arte

MAGAZINES

11.00 **Arrêt sur images.** Hubert Vedrine, le Rwanda et les médias. La Cinquième
17.00 **De l'actualité à l'Histoire.** *Les Noirs aux Etats-Unis.* De Dreyfus à Ben Barka. Histoire
18.00 **Stars en stock.** Robert Redford. Marlène Dietrich. Paris Première
18.30 et 19.10 **Nulle part ailleurs.** Invités : Gérard Lefort, Les Chippendales, Sinclair (live). Canal +
19.00 **Le Magazine de l'Histoire.** Spécial Festival de Cannes : un siècle de cinéma français. Histoire
19.00 **Rive droite, rive gauche.** Spécial Cannes. Paris Première
20.00 **20h Paris Première.** Paris Première
20.55 **Envoyé spécial.** Les ailes du futur. Air France : décollage immédiat. Prison de vieux. Le tour du Burkina. France 2
23.00 **Les Dossiers de l'Histoire.** Berkeley-Saigon-Nanterre. La Commune étudiante. Histoire
23.10 **Un monde foot.** Spécial Djorkaeff. Invités : Jean, Youri, Micha et Denis Djorkaeff, Bernard Pivot. France 2
0.45 **La 25e heure.** France 2
0.55 ▶ **Saga-Cités.** Spécial Coupe du monde. Tu seras un Bafana. France 3
19.00 **Angano... Angano... Nouvelles de Madagascar.** Odyssée
19.10 **Underground USA.** [5/14]. Rock à New York - Rave party. Planète
19.55 **Joseph Beuys.** Clèves, une Mongolie intérieure. Arte
20.05 **Le Royaume de l'Atlantique.** [3/3]. Au cœur des abysses. Odyssée
20.35 **Les Chevaliers.** [5/6]. Bertrand du Guesclin et le Prince Noir : les frères ennemis. Planète
20.45 **Soirée thématique : De quoi j'me mêle !** Où en sont les jeunes ? Arte
20.50 **Leonardo DiCaprio.** M 6
21.00 *Le Dos au mur.* Histoire
21.35 **La Conquête spatiale en Union soviétique.** [2/3]. La face cachée de la Lune. Odyssée
21.40 **L'Homme des casernes.** Planète
22.30 **Inoubliable Berlinette.** Odyssée
22.45 **Les Lions indomptables.** Canal +
23.30 **Les Maîtres du regard.** Alla Nazimova. Paris Première
23.45 **L'Ouest américain.** [8/8]. Un même pays pour tous. Planète

DOCUMENTAIRES

17.00 **Cannes, rêves et réalité.** Paris Première
17.35 **Et Hollywood créa la femme.** Canal +
18.00 **Les Grandes Enigmes de l'histoire.** Apollo 13. La Cinquième
18.00 **Mai 68.** [3/3]. Planète
18.30 **Rudolf Noureev.** Mezzo

SPORTS EN DIRECT

14.00 **Cyclisme.** Grand Prix de Wallonie. Eurosport
15.25 **Cyclisme.** Tour d'Italie. Orbetello - Frascati. TSR - Eurosport
15.50 **Handball.** Tournoi de Bercy. France - Japon. Canal +
16.35 **Rugby.** Coupe de France. Quart de finale : Bègles - Colomiers. France 2
18.00 **Football.** Festival espoirs de Toulon. 1re demi-finale. A Lorgues. Eurosport
20.00 **Football.** Festival espoirs de Toulon. 2e demi-finale. A Cannes. Eurosport
20.45 **Football.** Match amical : Bretagne - Cameroun. A Rennes. Canal +

MUSIQUE

18.00 **Jazz Summit.** Avec Le Modern Jazz Quartet, Chick Corea, Moondog. Muzzik
20.00 *Prinsengracht Concert.* Amsterdam 1989. Muzzik
20.30 **Virtuoses : Hakan Hardenberger, trompettiste.** Mezzo
22.05 **Yosuke Yamashita et Hozan Yamamoto.** Muzzik
0.00 **Musiques sacrées à Versailles.** Paris Première
0.15 **La Flûte enchantée.** Mise en scène. John Cox. Dir. Bernard Haitink. Muzzik

THÉÂTRE

20.30 **Les Caprices de Marianne.** Alfred de Musset. Mise en scène. Bernard Murat. Festival

TÉLÉFILMS

18.00 **Un pull par-dessus l'autre.** Caroline Huppert. Téva
22.10 **Le Piège.** Serge Moati. Festival
22.30 **Made in America.** O Les Galons du silence. Jeffrey A. Bleckner. TF 1
0.05 **Les Tueurs de l'autoroute.** William Graham. 13e Rue

SÉRIES

17.15 **Docteur Quinn, femme médecin.** Mort ou vif. Série Club
17.20 **L'Enfer du devoir.** Terre promise. RTL 9
17.35 **Magnum.** Le prince de Jororo. RTBF 1
18.35 **Chicago Hospital, la vie à tout prix.** Les canaux de la vie. RTL 9
19.25 **Deux flics à Miami.** Le dindon de la farce. 13e Rue
20.13 **Chapeau melon et bottes de cuir.** The Little Wonders (v.o.). Lavage de cerveau (v.o.). 13e Rue
20.35 **Les Envahisseurs.** Les défenseurs. Disney Channel
21.30 **Code Quantum.** Dragons et démons. Série Club
21.40 **Urgences.** Quand la branche casse. TSR
22.00 **Kindred, le clan des maudits.** Les vampires ont aussi leurs lois (v.o.). 13e Rue
23.10 **Total Security.** Citizen Canine (v.o.). Série Club

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **22.10 Canal Jimmy**
Subway Stories

Aventures souterraines

A NEW YORK, la ville qui ne s'arrête jamais, le métro (quelque quatre cent soixante stations) est plus que partout au monde le lieu du brassage de toutes les conditions et le terreau de l'insolite. En 1995, HBO a eu l'idée de demander aux New-Yorkais de lui faire parvenir des histoires qui leur étaient arrivées dans le labyrinthe de la Big Apple, et plus de mille réponses sont parvenues au siège de la chaîne américaine. De ce corpus d'anecdotes, dix récits ont été adaptés et réalisés par divers scénaristes et cinéastes pour un téléfilm produit par Jonathan Demme, Edward Saxon et Rosie Perez.

Dix moments de vie tour à tour marqués par l'étrange, la violence, la complicité, le désarroi, la solidarité, l'amour, l'amertume, la chance... comme autant d'épiphénomènes qui ont modifié le cours d'une ou plusieurs existences. Tantôt l'histoire se boucle, tantôt le soin est laissé au téléspectateur d'en imaginer les répercussions sur les destins des protagonistes. Glissant ainsi de la légèreté au drame, de l'éclat de rire à l'humour grinçant, *Subway Stories* est d'un intérêt inégal, mais possède néanmoins le charme de l'hétéroclite, la vivacité du rythme, un ton juste et de très bonnes interprétations.

Les perles de cette saga souterraine où le pire et le meilleur se télescopent sont finalement celles qui font jouer l'insolite, le décalage, ou le contraste des rencontres : un vétéran du Vietnam écrasant les chaussures neuves d'une bourgeoise avec sa chaise roulante (*Les Souliers rouges*, de Jonathan Demme et Adam Brooks) ; un jeune marié silencieusement dragué par une inconnue pendant neuf mois (*L'Amour dans le métro*, d'Abel Ferrara et Maria Hanson) ; ou encore la petite tragédie écrite par Angela Todd et réalisée par Patricia Benoît, *Au cœur de l'ignorance*, contant les mésaventures d'une jeune femme bon chic bon genre fraîchement débarquée, sur la défensive et bardée d'a priori quant aux dangers encourus sous terre, qui finit par se piéger elle-même toute une nuit derrière les grilles d'une sortie condamnée.

Valérie Cadet

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.40 Chérie, j'ai agrandi le bébé. *Film. Randal Kleiser.*
15.15 Hollywood safari. Téléfilm. Henri Charr.
16.50 Extrême limite.
17.25 L'homme qui tombe à pic.
18.15 et 0.45 CD Tubes.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa découverte.
19.52 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Le Juge est une femme. Dérive mortelle.
22.30 Made in America. Les Galons du silence. Téléfilm O. Jeffrey A. Bleckner.
0.15 Les Rendez-vous de l'entreprise. Spécial Cannes.

FRANCE 2

13.50 Superman ■ Film. Richard Donner.
16.15 Tiercé.
16.35 Rugby. Bègles - Colomiers.
18.40 Un livre, des livres.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Envoyé spécial. Les ailes du futur. Air France : décollage immédiat. Prison de vieux. *Le tour du Burkina.*
23.05 Expression directe. CFTC.
23.10 Un monde foot. Spécial Djorkaeff.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Signé Croisette. *Spécial Festival de Cannes.*
0.45 La 25e heure. Spécial courts métrages.

FRANCE 3

13.35 Jeux de glaces. Téléfilm. Dick Lowry.
15.15 Rendez-moi mon enfant. Téléfilm O. François Labonté.
16.45 Les Pétroleuses. Film. Christian-Jaque.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Un cœur en hiver ■ ■ ■ Film. Claude Sautet.
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 Trois couleurs : Rouge ■ Film. Krzysztof Kieslowski.
0.55 ▶ Saga-Cités. Tu seras un Bafana.

CANAL +

14.00 La Femme d'un seul homme. Téléfilm. Robin Renucci.
15.40 Surprises.
15.50 Handball. France - Japon.
17.35 Et Hollywood créa la femme.
▶ En clair jusqu'à 20.45
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.35 Soirée spéciale football camerounais. 20.45 Bretagne - Cameroun, en direct de Rennes. 22.45 Les lions indomptables. Documentaire.
23.45 Flash infos.
23.47 Art.
23.50 Tout doit disparaître ■ Film. Philippe Muyl.

LA CINQUIEME/ARTE

13.15 Le Journal de la santé.
13.30 D'ici et d'ailleurs.
14.30 La Cinquième rencontre... *Justice et société. 14.35 Femmes, elles font bouger le monde. 15.25 Entretien.*
16.00 *Les Lumières du music-hall.*
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
18.00 Les Grandes Enigmes de l'histoire. Apollo 13.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Italie : les années de plomb. Cannes, les monstres sacrés : *Theo Angelopoulos.*
19.55 Joseph Beuys. Clèves, une Mongolie intérieure.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Où en sont les jeunes ? 20.45 Une jeunesse sous influence ? 21.20 Clean et libre. 21.50 et 22.40 Débat. 22.05 La Course d'obstacles. 22.20 Pile et face. 22.55 Mon amour, ton amour. 23.25 Les Musiques de la vie.
23.55 Le Chanteur de jazz ■ ■ Film. Alan Crosland (v.o.).
1.25 Underground. Feuilleton. Emir Kusturica [4/6] (v.o.).

M 6

13.20 Sacré mariage. Film. Leonard Nimoy.
15.05 La Pourpre et le Noir. Téléfilm. Jerry London.
17.35 Astérix et la surprise de César ■ ■ Film d'animation. P. et G. Brizzi.
19.00 *Lois et Clark.*
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Ciné 6 spécial Cannes.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Passé simple.
20.50 *Soirée Leonardo DiCaprio.* Leonardo DiCaprio. Documentaire. 21.50 Blessures secrètes. Film. Michael Caton-Jones.
23.50 La Quatrième Dimension. L'Ultime Voyage O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 ▶ Les Chemins de la musique. *Musiques anciennes d'aujourd'hui.* [4/5]. Le répertoire.
20.30 Agora. Michel Zink (*Le Tiers d'amour*).
21.00 Lieux de mémoire. Cîteaux, les neuf premiers siècles.
22.10 For intérieur. Jean-Paul Guetny.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Gérard-Georges Lemaire (*Les Merveilles d'Italie*).

FRANCE-MUSIQUE

19.35 Concert. Par l'Orchestre national de Lyon, dir. David Robertson : œuvres de Debussy, Berio, Schoeller, Janacek, Bartok.
21.15 Concert. Festival de Hollande 96. Florent Boffard, Pierre-Laurent Aimard, *Irina Kataïeva, pianos, Sophie Cherrier,* flûte : Œuvres de Messiaen, Boulez, Debussy.
22.30 Musique pluriel. *Concerto festivo, pour violon et orchestre*, de Lason, par l'Orchestre symphonique national de la Radio polonaise, dir. Wil.
23.07 En musique dans le texte.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Les fils de Bach.
22.40 Les Soirées... (suite).

Le Monde
JEUDI 21 MAI 1998

Un rapport commandé par le gouvernement préconise une réforme du quotient familial

Claude Thélot récuse la fiscalisation des allocations

MAINTENIR les allocations familiales sous condition de ressources ou réformer le quotient familial dans un sens plus redistributif ? A moins d'un mois de la conférence nationale de la famille, qui réunira, le 12 juin, patronat, syndicats et associations autour du premier ministre, le gouvernement n'a pas encore tranché. Dans la perspective de cette rencontre, Martine Aubry et Dominique Strauss-Kahn avaient commandé, en février, un rapport à Claude Thélot, inspecteur général de l'Insee. Rendu public mercredi 20 mai, ce document, intitulé « Politique familiale, bilan et perspectives », plaide implicitement pour la réforme du quotient familial, à laquelle le ministre de l'économie et des finances est hostile si elle ne s'accompagne pas d'une réforme fiscale plus vaste.

En octobre, lors de l'examen au Parlement du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui prévoyait la mise sous condition de ressources de ces allocations, la ministre de la solidarité s'était engagée à revoir cette mesure, qui sonnait le glas de l'universalité des allocations familiales. Le diagnostic de M. Thélot, corédigé par Michel Villac, chef du service des statistiques, des études et des systèmes d'information (SESI) du ministère de la solidarité, a déjà été posé dans des rapports précédents : conçue à la Libération, régulièrement complétée par des prestations nouvelles souvent versées sous condition de ressources, *« les modalités, et même les objectifs, de la politique familiale ne sont sans doute plus ajustés »*. Pire, celle-ci *« n'est plus lisible »* et *« risque de ne plus être acceptée,* avertissent les deux auteurs. *Avant d'être un problème financier, le système des prélèvements obligatoires et des redistributions pose une question de légitimité, laquelle est liée à sa clarté. »*

Hors aides au logement, la collectivité consacre 290 milliards de francs à la famille : allocations diverses, majorations de retraite pour enfant, hébergement des jeunes handicapés, indemnités maternité, etc. A cela s'ajoutent environ 40 milliards d'aides fiscales, dont notamment 17 au titre du quotient familial correspondant à la prise en compte du coût réel de l'enfant, au-delà du principe de l'équité fiscale qui veut que chaque foyer soit imposé en fonction de ses capacités contributives.

Si le système d'aide aux familles pourrait être plus redistributif, c'est l'ensemble des prélèvements obligatoires qui devrait sans doute être plus équitable. MM. Thélot et Villac font ainsi état de données inédites du ministère de l'éducation nationale sur le coût, pour la collectivité, d'une carrière scolaire (de la maternelle au supérieur) : il est de 677 000 francs pour un enfant de cadre et de 536 000 pour celui d'un ouvrier, soit une différence de 26 %.

Dans les *« orientations »* qu'ils donnent, les auteurs ne plaident pas en faveur d'une fiscalisation des allocations, solution à laquelle Alain Juppé avait dû renoncer en 1996 sous la pression des associations familiales. Cette mesure rapporterait entre 4,1 et 4,5 milliards de francs (autant que leur mise sous condition de ressources), mais 2,1 millions de foyers seraient perdants, dont près de 300 000 par le seul fait de devenir imposables. En outre, elle toucherait davantage les ménages à revenus moyens, les familles de deux ou trois enfants, et son *« impact redistributif »* serait plus faible que la mise sous condition de ressources.

La réforme du quotient familial a visiblement les faveurs de M. Thélot. Pour obtenir un rendement identique à la mise sous condition de ressources, il faudrait abaisser le plafond du quotient familial de 16 380 francs à 11 000 francs pour chaque demi-part s'ajoutant à celle des parents. Le plafond actuel n'est, en fait, atteint que par peu de personnes, puisqu'il faut 484 020 francs de revenus imposables, soit 672 250 francs de revenus salariaux pour un couple marié avec deux enfants. Environ 200 000 foyers sont dans ce cas.

UN PLAFOND DE 11 000 FRANCS

Avec 11 000 francs de plafond – un seuil accepté par l'Union nationale des associations familiales –, un foyer avec deux enfants serait pénalisé à partir de 38 600 francs de revenus mensuels nets, plafond supérieur à celui au-delà duquel les allocations ne sont plus versées aujourd'hui. Environ 670 000 familles seraient touchées par cette baisse du plafond. La plupart appartiennent aux 10 % les plus aisées, et leur perte moyenne serait de 6 000 francs par an, soit 1,2 % de leur revenu disponible. Mais un tiers d'entre elles sont constituées de foyer avec un seul enfant, qui ne perçoivent pas d'allocations familiales et qui n'étaient donc pas pénalisées par leur mise sous condition de ressources.

MM. Thélot et Villac insistent encore sur deux points : les jeunes enfants et les jeunes adultes. Pour cette dernière catégorie, ils ne plaident pas pour une prolongation des allocations entre 20 et 21 ans, mais pour une *« aide à la jeunesse »* de 500 à 1 000 francs par mois, imposable, qui pourrait être versée directement au jeune, qu'il soit étudiant, chômeur ou actif.

Jean-Michel Bezat

Les « préoccupations » des associations

Le président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), Hubert Brin, reçu mardi 19 mai par Lionel Jospin, a fait part de ses *« préoccupations »* au premier ministre. *« Nous avons rappelé l'importance que nous attachons à la situation des jeunes adultes et à la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale »*, a indiqué M. Brin. Dans l'immédiat, l'UNAF réclame la suppression de la mise sous condition de ressources des allocations familiales et prône *« un élargissement de la solidarité par la voie fiscale »* (réforme de la fiscalité directe et indirecte). Elle demande aussi la nomination d'un délégué interministériel à la famille, des mesures sur l'autorité parentale pour les jeunes en perte de repères et l'*« ouverture du chantier de la simplification »* des prestations familiales.

Intouchables

par Pierre Georges

C'EST BEAU comme un titre de Spielberg. L'Alliance, fille naturelle du fameux et défunt Nouvel élan, antique bête à cornes, l'Alliance qui marie la croix de Lorraine et la bannière d'une confédération en lambeaux, l'Alliance, donc, contre-attaque !

Du moins par sa branche gaulliste qui, faute de pouvoir élaguer quelque rameau gênant, a décidé de faire corps sur l'air, antique lui aussi, du grand complot. Le grand complot, celui des juges et des procureurs instrumentés par le pouvoir de gauche et relayés d'abondance par le pouvoir médiatique, a été enfin éventé. *« On veut déstabiliser l'opposition et son ancien leader. Il y a une opération de déstabilition globale qui inclut le président de la République »* C'est Jean Tiberi qui le dit, et il sait ce qu'il dit. Autant qu'il fait savoir, à bon entendeur salut, que Xavière Tiberi ne craquera pas, elle qui, pourtant, *« sait tout de la vie politique »*. Autant qu'il ajoute, au cas où les fermetés d'âme compagnonnes viendraient à faiblir, *« je suis intouchable »*.

Intouchable ! Voilà dit à haute et publique voix ce que chacun supposait à demi sans trop oser le formuler. Le maire de Paris et Madame-sait-tout sont intouchables. Un esprit vulgaire pourrait assimiler cela à un chantage à la solidarité ou à un défi aux juges. Soyons plus détaché, pour n'y voir qu'un rapport de force classique en politique, ramené à sa plus simple expression : Jean Tiberi a les moyens de les faire taire.

Voilà au moins qui a le mérite de la clarté. Car, pour le reste, autant le préciser, on ne comprend pas grand chose à ce qui se passe et qui est proprement ahurissant. D'abord le comportement d'un procureur, écrivain à ses heures et ministère public les suivantes, traitant ici comme là d'une même affaire. Est-ce bien normal ? Est-ce bien conforme à une saine approche et à la sérénité de la justice ? Ensuite, la mise en scène extrême d'une garde à vue visant Mme Tiberi, annoncée trois jours à l'avance et organisée comme un grand show. Pourquoi ces fuites délibérées sinon à vouloir disqualifier le fond – sérieux – de l'affaire par la forme – caricaturale – de la procédure ?

Enfin, et peut-être, plus grave, presque obscène, le tour que vient de prendre la polémique politique sur paysage d'emplois fictifs. Se battre sur ce terrain-là, en période de chômage, participe à tout le moins d'une rare inconscience. On ne sait encore si, comme l'a confié au *Parisien* un ancien cadre de la Mairie de Paris, des centaines de vrais-faux emplois y furent créés et rémunérés à concurrence de 100 millions de francs par an, soit 1 % des impôts payés par les administrés. Il appartiendra, ou il devrait appartenir, à la justice d'enquêter sur ce qui serait, en cas de réalité, un véritable détournement de fonds publics.

Mais qu'en réplique, le RPR contre-attaque sur le thème emploi fictif concernant Lionel Jospin et son rattachement aux affaires étrangères, où il demanda vainement et à plusieurs reprises une affectation, est proprement sidérant. C'est confondre délibérément ce que la loi prévoit ici et ce que la loi interdit là. C'est vouloir user d'une bonne grosse ficelle, au mépris de la simple prudence, égarer l'opinion publique et pourrir, un peu plus, le climat ambiant. C'est menacer, au prétexte du complot contre les intouchables, la démocratie. Halte au feu !

Un Centre universitaire de formation à l'islam va être créé

LE GOUVERNEMENT a décidé de s'attaquer à l'une des lacunes les plus gravement ressenties par les musulmans de France : une formation à l'islam, notamment de niveau universitaire, capable de fournir demain les cadres de la deuxième communauté religieuse du pays. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, chargé des cultes, et Claude Allègre, ministre de l'éducation, sont en train de mettre au point un projet de Centre national d'études sur l'islam, qui n'a pas son équivalent actuellement en France, ni même à l'étranger.

Ce premier établissement public d'enseignement supérieur de l'islam devrait se situer, a annoncé M. Chevènement, mardi 19 mai, *« à la charnière de la recherche et de l'enseignement »*. Il n'entend pas doublonner avec les chaires d'islamologie de la Sorbonne. Il s'adresse aux étudiants du niveau de la licence et aux chercheurs qui voudraient approfondir leur connaissance de la civilation islamique ou appliquer à l'exégèse coranique les méthodes propres à la recherche historique ou philosophique. Cet institut s'ouvrira aussi à des auditeurs libres ou à des stagiaires qui voudraient compléter leur formation. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une école de formation des imams, mais les musulmans qui exercent des fonctions de commentaire ou de prédication dans les mosquées pourront y trouver soit un complément de formation, soit une initiation. La création de ce Centre national d'études sur l'islam pourrait être annoncée, de manière conjointe, par MM. Allègre et Chevènement, au début de l'été, et les décrets d'application devraient être signés et publiés à l'automne. Cet institut sera vraisemblablement installé à Paris.

« LES RÈGLES DE LA LAÏCITÉ RÉPUBLICAINE »

Par cette création, le gouvernement met fin aux spéculations autour du rapport du professeur Etienne Trocmé sur la création d'une faculté de théologie musulmane en pays concordataire, à Strasbourg. La tentative faite par M. Pasqua, en octobre 1994, de ranimer l'Institut musulman de la mosquée de Paris, avec le concours de son recteur, Dalil Boubakeur, avait échoué, faute de moyens et de réelle volonté politique. Seuls des instituts privés à Bouteloin (Nièvre), sous le contrôle de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), et à Paris, dans le cadre de la Ligue islamique mondiale, ont vu le jour ces dernières années avec un relatif succès, tant est grand le besoin de dégager une élite religieuse musulmane.

Le financement public d'un tel Centre de formation supérieure à l'islam risque de soulever quelques réactions parmi les partisans d'une stricte laïcité. Mais, dans son communiqué du 19 mai, M. Chevènement s'en est pris au *« petit nombre de voix dispersées »* qui, dans la communauté musulmane, prétendent déjà que le Centre serait appelé à jouer le rôle d'une *« autorité théologique »*. De même, précise le ministre, cette structure universitaire n'aura rien de commun avec celle de l'institution représentative de l'islam de France, dont le ministre de l'intérieur, le 23 novembre 1997, dans un discours à Strasbourg, avait souligné la nécessité.

Il conclut son communiqué en ces termes : *« Bien loin de renoncer à la présence d'un interlocuteur légitime, l'Etat agréera celui qui lui sera proposé, pour peu qu'il puisse être considéré comme tel par le plus grand nombre. S'il faut mettre le temps, l'Etat n'a pas pour autant l'intention de renoncer à intervenir, dans le cadre des règles de la laïcité républicaine, pour offrir à nos compatriotes musulmans une reconnaissance de leur culture et le moyen de mettre fin aux discriminations. »*

Henri Tincq

Sida : des traitements antirétroviraux lancés dans des pays du tiers-monde

À LA SUITE de l'initiative française de création d'un fonds international de solidarité thérapeutique pour les malades du sida du tiers-monde, des expériences de traitements antirétroviraux vont être lancées dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. Elles concerneront, dans un premier temps, des femmes enceintes contaminées par le virus du sida, qui pourront bénéficier d'une association de médicaments (AZT et 3TC) qui permet de prévenir la transmission *in utero* du VIH. Ces femmes continueront à être soignées après l'accouchement. *« Ces projets pilotes seront conduits conjointement avec le soutien de la France, de la Belgique et de la Commission européenne*, a déclaré au *Monde* Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. *Ils seront lancés en Afrique du Sud, en Ouganda, au Cambodge et au Vietnam. »* Jusqu'à présent, seul le programme Onusida avait envisagé le lancement de tels programmes thérapeutiques, qui soulèvent de grandes difficultés compte tenu du coût très élevé des associations médicamenteuses antirétrovirales et du nombre de personnes contaminées dans le tiers-monde.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : les quotidiens *Le Parisien* et son édition nationale *Aujourd'hui* n'ont pas paru,** mercredi 20 mai, à la suite d'un mouvement des ouvriers du prépresse du Syndicat du livre CGT. *La Croix* a été une nouvelle fois absent des kiosques, mardi 19 mai, en raison de mouvements sociaux à l'imprimerie de Montrouge (Hauts-de-Seine).

■ **ART : deux tableaux de Van Gogh, *Le Jardinier* et *L'Arlésienne*, et un de Cézanne, *Le Cabanon de Jourdan*, ont été volés,** à la Galerie d'art moderne de Rome, en Italie, dans la nuit de mardi à mercredi, par trois hommes armés. – *(AFP.)*

■ **AFGHANISTAN : les talibans se retirent du processus de paix,** a déclaré, mardi 19 mai, un porte-parole de l'ONU. Les responsables de la milice intégriste au pouvoir à Kaboul ont affirmé que le « front anti-talibans » avait refusé de déléguer ses représentants dans une commission chargée de négocier les termes d'un accord de paix. – *(AFP.)*

Les rebelles sierra-léonais multiplient les atrocités contre les civils

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Les rebelles de la Sierra Leone ont engagé ces dernières semaines une campagne d'atrocités systématiques contre les populations de l'est et du nord de ce petit pays d'Afrique occidentale. Les organisations humanitaires présentes en Sierra Leone ou en Guinée et au Liberia, pays dans lesquels plus de 200 000 civils se sont réfugiés depuis le début de l'année, font état des mêmes témoignages : après avoir investi un village, les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) procèdent à des mutilations, à des viols, à des assassinats, d'hommes, de femmes, d'enfants, de bébés.

Selon les récits recueillis par Médecins sans frontières, ils entrent dans les villages en se faisant passer pour des éléments de l'Ecomog, la Force d'interposition ouest-africaine chargée de rétablir la paix en Sierra Leone. Une fois les habitants rassemblés, le RUF révèle son identité et procède à des amputations de bras ou des jambes, à des viols en public, à des assassinats par le feu ou les armes blanches.

Selon l'expression du responsable d'une organisation humanitaire implantée dans le pays, il s'agit pour le RUF de *« communiquer par la terreur »*. Les rebelles exigent systématiquement de leurs victimes qu'elles aillent témoigner de leur martyre auprès des soldats, nigérians ou guinéens, de l'Ecomog. Au fur et à mesure que la force d'interposition reprend le contrôle des villes, cette campagne d'atrocités se déplace. Elle touche en ce moment la région au nord de Makeni.

Cette situation confirme les craintes exprimées au moment de l'offensive de l'Ecomog en février. Les troupes sous commandement nigérian avaient chassé le RUF de Freetown, qui était alors allié à une junte militaire. Le président Ahmad Tejan Kabbah, élu en 1996, avait été réinstallé dans ses fonctions et l'Ecomog avait entrepris d'étendre son contrôle sur tout le pays. Mais il semble que le commandement nigérian de la force de maintien de la paix ne dispose pas des moyens nécessaires pour contrôler efficacement les zones qu'il a conquises.

En face, le RUF a repris la direction de la lutte et seuls quelques éléments putschistes demeureraient à ses côtés. Le Front, qui s'est déjà illustré par sa sauvagerie, est une organisation très structurée, dont les combattants compensent leur infériorité en matériel par une extrême mobilité. Après avoir été désorganisé par sa défaite dans la capitale, le RUF a commencé à se restructurer, et les organisations humanitaires craignent que la saison des pluies, qui vient de commencer, lui permette d'y parvenir.

Ce sont les civils qui, une nouvelle fois, endurent les pires souffrances. Outre les centaines de victimes d'atrocités, des dizaines de milliers de villageois ont fui dans la forêt où ils sont menacés par la famine et la maladie.

Thomas Sotinel



Tirage du *Monde* daté mercredi 20 mai : 502 400 exemplaires 1 -

A nos lecteurs

EN RAISON d'un incident de transport, le supplément « Initiatives » qui accompagnait nos éditions du mercredi 20 mai n'a pu être diffusé dans le Sud-Est. Il sera finalement disponible dans les kiosques et chez tous les diffuseurs de la zone concernée avec nos éditions du vendredi 22 mai. Nous prions les lecteurs de bien vouloir nous excuser pour ce contretemps indépendant de notre volonté.

هكذا من الإعمل

(Publicité)

Vos projets de demain
nous intéressent et aussi ceux
d'après, après, après-demain.

BNP PARLONS D'AVENIR

Visiblement, très tôt, vous avez eu des projets. Forcément d'envergure puisque ce sont les vôtres ! À la BNP, c'est ce qui nous intéresse : vos idées, de toute nature, pour vous, votre famille ou votre entreprise. Car nous avons décidé de croire en l'avenir de ceux qui veulent croire en leur avenir, celui de demain comme celui d'après, après-demain. Même si d'aventure vos ambitions n'allaient pas jusqu'à vouloir construire une maison sur Saturne.

BNP 0 801 63 06 06 www.bnp.fr